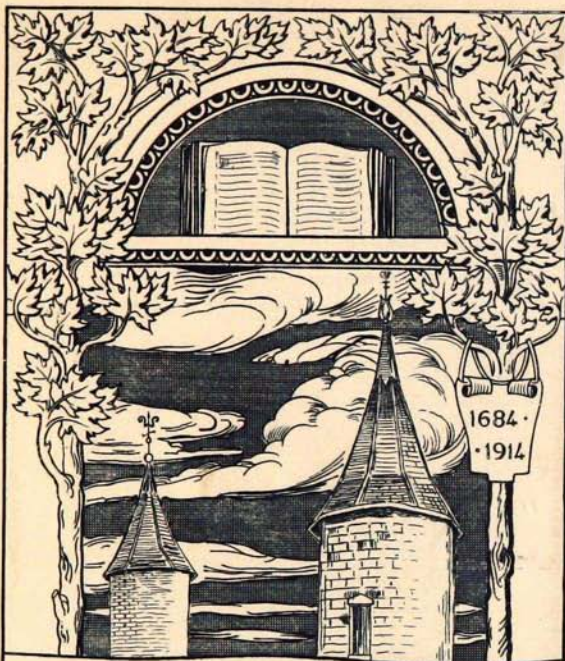


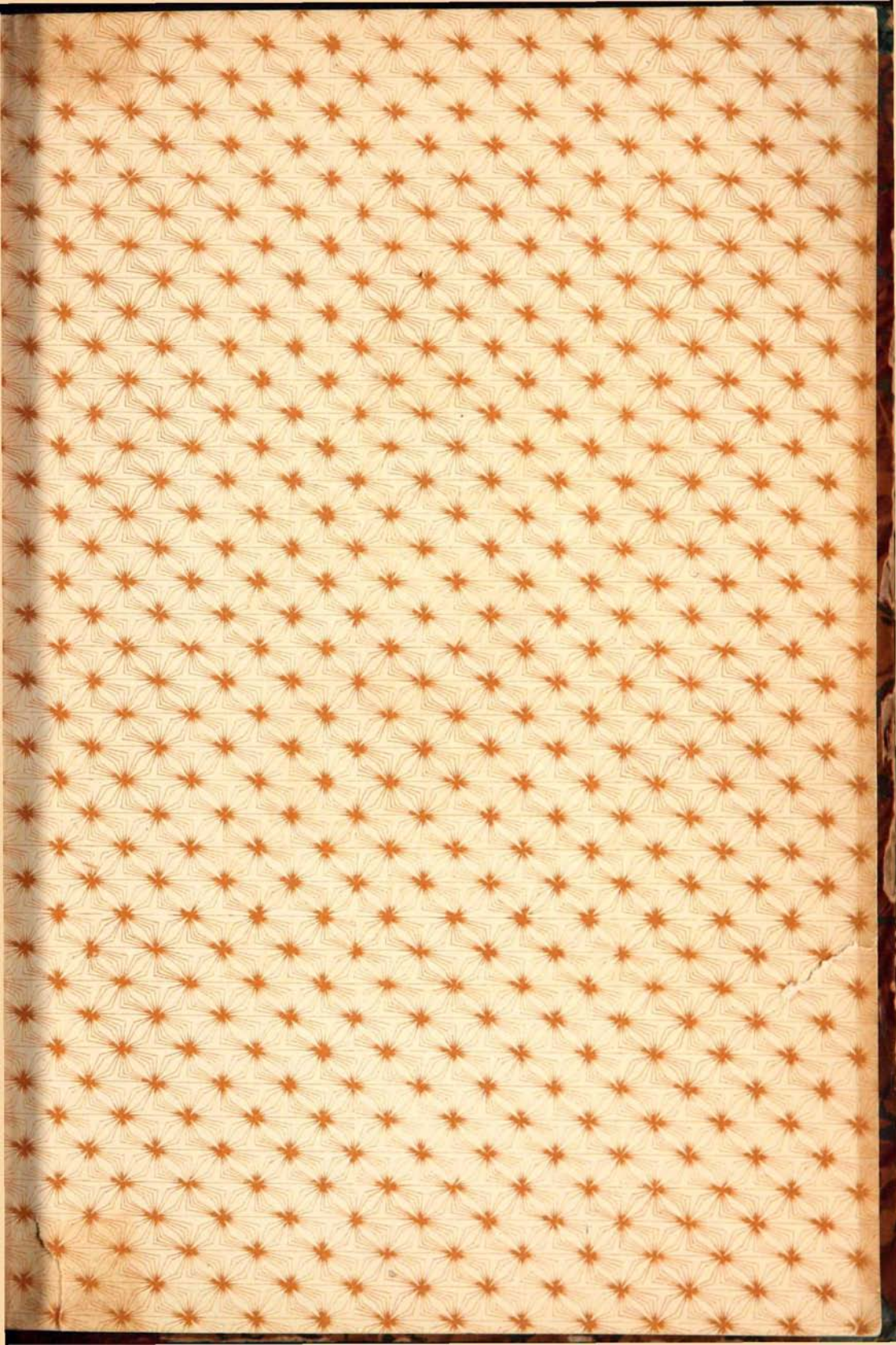
H. ROULLAUD
RECTIFICATION
DU
VOCABULAIRE

B. 8



BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTRÉAL

S 4483
R 758



2

RECTIFICATION du VOCABULAIRE

30427

ENREGISTRÉ conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année mil neuf cent
huit, (1908) par Henri Roulland, au bureau du ministre de l'Agriculture.

LEÇONS PRATIQUES DE FRANÇAIS

PREMIÈRE SÉRIE

RECTIFICATION DU VOCABULAIRE

PAR

HENRI ROULLAUD

ILLUSTRÉ DE 109 GRAVURES

Le vocabulaire canadien présente une curieuse particularité : pour un grand nombre de mots usuels, c'est du français qu'il faut traduire en français.

MONTREAL

A. BOUESNEL, EDITEUR

Boîte Poste, 92

1908.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TABLE DES MATIERES

Avant-Propos.....	IX
Rectification du Vocabulaire.....	I
Index Alphabétique.....	233
APPENDICE :	
I. <i>De l'emploi des lettres majuscules</i>	241
II. <i>Monnaies, poids et mesures :</i>	
Monnaies.....	251
Monnaie divisionnaire du franc.....	252
Mesures de poids.....	253
Mesures de capacité.....	255
Mesures de longueur.....	256
Mesures itinéraires.....	256
III. <i>Nœud marin</i>	257
IV. <i>Les deux thermomètres</i>	259

Avant-Propos

La plupart des Français instruits qui visitent le Canada sont frappés de l'uniformité du parler et de la conservation de la langue telle qu'on la parlait en France jusqu'au XVIII^e siècle.

Cette observation est très juste, très exacte, et M. J.-P. Tardivel, dans une conférence faite à Montréal en 1901, a copieusement démontré que le langage des Canadiens-Français, encore à l'époque actuelle, était rigoureusement conforme aux règles grammaticales du XVII^e et du XVIII^e siècle, et surtout à la prononciation de l'époque.

Oni, dit-il, le français que parlent nos gens de la campagne, particulièrement ceux qui ne sont jamais venus en contact intime avec l'élément anglais, est un français très pur, bien que quelque peu archaïque... Nos cousins de France, ajoute-t-il, plus loin, ont laissé tomber dans l'oubli grand nombre de mots et d'expressions qui sont d'un usage courant ici et que, là-bas, on ne retrouve plus guère que dans les bouquins d'un autre siècle.

Après avoir multiplié les citations et les exemples sur lesquels il appuie sa thèse, M. J.-P. Tardivel ajoute :

Ouvrons maintenant quelques vieilles grammaires françaises et voyons si réellement nos habitants parlent comme on parlait à la cour de Louis XIV.

Lorsqu'un bon Canadien de nos campagnes dit : c'est difficile à *crèrè* ; il fait *fret* aujourd'hui ; le chemin est *étret* ici ; il ne peut pas marcher *dret* ; j'ai failli me *nèyer* ; il faut *netèyer* cela ; que le bon Dieu *soè* béni ; *toè* et *moè*, on s'imagine qu'il parle horriblement mal. C'est ce qu'on appelle par dérision du *canayen*. Pourtant, cet *habitant* s'exprime absolument comme s'exprimaient ceux qui, au commencement du XVII^e siècle, se piquaient de parler le beau langage.

Dans ces quelques lignes, M. J.-P. Tardivel a touché le fond de la question. Tout cela est vrai. Mais cette évidente vérité linguistique peut-elle nous autoriser, si nous persistons dans notre *conservatisme* obstiné, à soutenir

que nous parlons le français — prononciation à part — aussi bien, sinon mieux, qu'on ne le parle en France?

Au sujet de la prononciation, M. J.-P. Tardivel se réfère particulièrement à un ouvrage didactique sur la langue française, publié en 1730, par M. Restaut, ouvrage qui a eu alors un grand succès. S'appuyant sur cette autorité, M. J.-P. Tardivel dit :

Il est donc établi, ce me semble, que la prononciation de nos gens de la campagne, laquelle passe souvent pour incorrecte, négligée, corrompue, est, en réalité, la véritable prononciation française d'autrefois, conservée à peu près intacte par la tradition.

Mais cela n'a pas empêché M. J.-P. Tardivel de faire cette réflexion :

Faut-il tenter de la rétablir dans nos collèges et dans nos couvents, cette prononciation d'autrefois, et enseigner à notre jeunesse studieuse à prononcer : *i zaiment*, pour *ils aiment* ; *note* curé, pour *notre curé* ; *quèque chose* et *quequ'un*, pour *quelque chose* et *quelqu'un* ; *su* la table, pour *sur* la table ; *gloère*, *crère*, *devoère*, etc...? Assurément, non. Mais, par exemple, il faut bien se garder de rire de ces archaïsmes de prononciation et d'admettre que c'est du patois, ou encore moins une prononciation corrompue.

Non, certes, ce n'est pas là du patois, et les sots seuls peuvent rire de ces pittoresques archaïsmes, qui, du reste, se sont également conservés en France, mais dans la classe illétrée seulement.

Ce langage est écouté avec plaisir par les Français qui passent au Canada, mais c'est curiosité pure ; parce qu'ils constatent un phénomène de conservation du vieux langage qui s'est en quelque sorte figé au pays, et qui n'a reçu aucune des modifications subies par la langue. Ces modifications sont si nombreuses et si radicales, que ceux-là même qui trouvent le parler canadien "piquant et savoureux", ne voudraient pas recevoir dans leur salon, à titre d'habitué, un homme qui dirait : *Quoi c'que vous dites? — Ousque vous allez? — J'suis à l'étret dans mon capot. — Vous lui présenterez mes amiquiés. — Je deviens de la campagne*, etc.

Et cependant cette façon de parler est celle qui était employée par l'élite de la société française il y a deux et trois cents ans.

Alors, c'était parfait. C'était le convenu, l'entendu, la mode si l'on préfère. Aujourd'hui, en France, cette sorte de langage est usitée seulement dans les populations rurales et dans le bas peuple, et la faveur dont il a pu jouir sous Louis XIV n'empêche qu'il ne soit à présent le signe évident de la vulgarité et de l'ignorance.

Que dirait-on d'une femme jeune et jolie portant de nos jours la hideuse crinoline, sous prétexte que l'Impératrice Eugénie, qui donnait alors à Paris le ton de l'élégance féminine, la portait en 1860, à l'époque où elle était considérée comme reine de grâce et de beauté.

* * *

Toutes les personnes instruites conviennent que la langue française au Canada a subi de violents outrages, tant dans la langue parlée que dans la langue écrite.

Bien des ouvrages ont déjà été publiés sur cet intéressant sujet, mais ils ne semblent pas avoir produit un résultat en rapport avec le zèle et le talent de leurs auteurs; sans doute parce qu'ils se présentent sous une forme trop sévère, trop aride, qui ne les recommande qu'aux studieux.

Pour obvier à cet inconvénient, il fallait combiner un ouvrage qui fût à la fois didactique et attrayant, afin d'en imposer la lecture même aux plus indifférents à cet important sujet.

C'est ce que nous avons tenté de réaliser en mettant au jour un ouvrage divisé en trois parties, portant le titre générique: *Leçons pratiques de français*.

La première partie comprend la *Rectification du Vocabulaire*; la seconde, *Le français écrit*; la troisième, *Le moyen d'écrire une lettre*.

* * *

La première partie, que nous offrons aujourd'hui au public, n'a pas pour but de tenter la réforme de la langue parlée au pays, à laquelle nous trouvons des charmes réels que nous nous ferions scrupule de détruire; nous voulons seulement pourchasser les trop nombreux anglicismes qui s'y sont glissés et qui ont été francisés par analogie, fournissant bien des mots français mais d'une signification différente de celle qu'on y attache en France. Par exemple, *veste* pour *gilet*; *col* pour *cravate*; *châssis* pour *fenêtre*; *social* pour *mondain*; *commission* pour *accomplissement*; *appartement* pour *chambre*; *boutique* pour *atelier*; *copie* pour *exemplaire*; *pamphlet* pour *brochure*; *assaut* pour *agression*; *cadre* pour *tableau*; *collection* pour *perception*; *couchette* pour *lit*; *bas* pour *chaussettes*; *modiste* pour *couturière*; *auditeur* pour *vérificateur*; *scène* pour *décor*; *escabeau* pour *échelle*; *fleur* pour *farine*; *ingénieur* pour *mécanicien*; *office* pour *bureau*; *habitant* pour *paysan*, etc., etc., etc.

Or, le répertoire des mots qui prêtent à la confusion dans le langage canadien-français est d'une déplorable abondance. Nous évaluons le nombre de ces mots à plus de *seize cents*!

Il ne s'agit pas de substituer à ces mots des mots nouveaux, mais d'en faire un usage convenable, de les employer proprement, de façon à nous faire comprendre par les Français, dont nous nous flattons, à bon droit, de parler la langue.

Sans doute, l'emploi de ces termes impropres ne provoque aucune confusion parmi nous, et la jeune personne

qui dit: *Je vais donner ma leçon de piano*, laisse fort bien comprendre qu'elle va non la *donner* mais la *recevoir*, ou la *prendre*. Il en serait autrement en France et la confusion ne pourrait se dissiper qu'à la suite d'une laborieuse explication.

Les quiproquos de cette espèce peuvent être si nombreux, que nous avons cru nécessaire de les signaler — du moins pour une grande partie — et de donner à chaque chose son véritable nom français. De cette façon, nous espérons épargner à bon nombre de Canadiens et Canadiennes qui se rendent en France, mille et un petits désagréments de nature à blesser leur légitime amour-propre.

* * *

Pour rendre notre travail plus assimilable et aussi, pensons-nous, plus fructueux, nous avons eu recours aux procédés du dialogue et nous avons imaginé un petit scénario très simple, mais qui donne du mouvement et de l'agrément à la lecture. Nous mettons en scène un jeune ingénieur civil canadien, M. Laurent, appartenant à la haute société de Montréal, qui va, avec sa femme, d'un esprit également très cultivé, habiter Paris pendant un temps prolongé. Ils parlent tous deux le français que nous parlons ici, et qui suffit à tous nos besoins intellectuels et matériels; mais ils se heurtent tous les jours aux inconvénients de deux vocabulaires différents: le leur et le vocabulaire français. Ils s'aperçoivent alors que la confusion des langues n'est pas seulement un fait biblique.

Ce sont des personnes instruites pourtant, qui ne commettent pas d'anglicismes vulgaires ou barbares, qui n'emploient que des mots français, orthographiés et prononcés irréprochablement, d'un emploi journalier en France. Seulement, ces mots n'ont pas la même signification ici que là-bas; d'où il résulte d'incessants malen-

tendus. Ces impropriétés de termes amènent des scènes et provoquent des explications, des définitions et des exemples qui se graveront d'autant mieux dans l'esprit et dans la mémoire des lecteurs que chaque faute, chaque rectification donne lieu à un incident, à une mésaventure, à un fait saillant qui nous permet de donner, en outre des exemples multipliés, des leçons de choses intéressantes.

* * *

A côté de M. et de Mme Laurent, nous avons placé un troisième personnage pour leur donner la réplique. C'est Justine, leur servante de confiance.

Le choix de ce personnage nous a valu quelques observations auxquelles nous avons répondu à la satisfaction de nos interlocuteurs; mais nous ne croyons pas inutile d'aller au devant de celles que pourraient faire mentalement nos lecteurs.

“Comment, nous a-t-on dit, une simple servante peut-elle, sans froisser toute vraisemblance, jouer auprès de ses maîtres le rôle supérieur que vous lui attribuez?”

Notre réponse à cette objection est double :

D'abord, il nous fallait placer auprès de M. et de Mme Laurent un sujet partageant leur vie, présent à presque tous leurs entretiens et investi de leur confiance. Une servante seule réunissait ces nécessités de convention.

Ensuite il n'est pas rare en France de rencontrer des servantes munies d'un brevet supérieur d'institutrice, et réduites, pour gagner honnêtement leur vie, vu l'encombrement de la carrière, à prendre du service dans la domesticité. Cela ne les dégrade aucunement et ne change pas beaucoup leur condition : le professorat n'étant, hélas ! qu'une servitude.

Or, Justine est à la fois une fille très instruite et très honnête, mais pauvre. Elle est au service de M. et de

Mme Laurent et elle joue un rôle qui n'est peut-être pas conforme à sa condition de servante ; mais cette condition est accidentelle et ne peut motiver chez les lecteurs aucun étonnement pour son apparente invraisemblance.

On trouvera sans doute ces explications puériles ; mais nous avons tenu à ne pas heurter l'esprit ou la compréhension de ceux qui ne voient d'ordinaire dans une servante qu'une créature rustre, apte seulement à de grossiers travaux, incapable de provoquer chez des maîtres orgueilleux autre chose que de l'indifférence.

* * *

L'ouvrage que nous offrons aujourd'hui au public n'est ni plus savant, ni plus parfait que tous ceux qui l'ont précédé ; il a seulement une forme particulière, d'une simplicité ingénue qui en rendra, espérons-nous, la lecture agréable et facile. Cette qualité essentielle devra, si nous ne nous abusons pas, assurer à notre modeste livre le succès qui s'attache aux choses pratiques. Elle prouvera du moins combien il est nécessaire de rectifier notre vocabulaire, au moins pour ceux qui sont appelés à voyager en France ou à correspondre avec des Français ?

Septembre 1908.

H. R.

NOTA.—Pour bien comprendre les différences et parfois même les simples nuances qui existent entre les mots de notre vocabulaire et ceux du vocabulaire français, nous engageons les personnes qui consulteront l'Index alphabétique pour obtenir une définition, de ne pas borner leur examen au mot isolé, mais de lire tout l'article, placé entre astérisques et ordinairement court, afin de mieux saisir les causes d'erreur auxquelles donne lieu l'impropriété des termes.

LEÇONS PRATIQUES DE FRANÇAIS

PREMIÈRE SÉRIE

RECTIFICATION du VOCABULAIRE

M. et Mme Laurent arrivent à Paris, où ils doivent passer quelques mois, sans préjudice des excursions qu'ils pourront faire à travers la France, selon leur bon plaisir.

A la sortie de la gare, ils font signe à un cocher de fiacre d'approcher. Celui-ci se rend avec empressement à leur invitation :

—Voilà, voilà, Monsieur.

—Charretier ! dit M. Laurent, conduisez-nous à l'hôtel Continental.

—Dites-donc, vous, l'homme ! réplique rudement l'automédon, je vous ai appelé monsieur ; appelez-moi donc cocher, hein !... charretier !... en voilà des manières !...

Surpris de l'apostrophe, M. Laurent répond :

—Mais, mon ami, je n'ai pas eu l'intention de vous froisser.

—Je le pense bien... seulement, vous m'avez traité de charretier.

En route, M. et Mme Laurent commentent, sans la comprendre, la susceptibilité de leur conducteur. Depuis qu'il a quitté le bateau, M. Laurent a déjà subi plusieurs petits inconvénients de ce genre ; mais comme c'est un homme d'esprit et de bon sens, il prend la détermination de s'informer et de noter toutes les leçons qu'il pourra recevoir, afin d'en tirer profit. Le cher homme ne

s'attendait pas à en recevoir un si grand nombre, et d'aussi inattendues.

Il apprit donc qu'un

CHARRETIER—est celui qui conduit des charrettes ou des tombereaux chargés de matériaux divers, de gravois, d'immondices, etc.

COCHER.—Le cocher est celui qui conduit une voiture où prennent place des êtres humains.

Par la nature de son travail, le *charretier* est toujours sale, fatigué, excédé parfois; les charges qu'il conduit occasionnent souvent des retards dans sa marche, des accidents qui aggravent son rude labeur et tout cela le rend impatient, irritable, grossier. On dit d'un être impoli, malpropre, emporté: *C'est un vrai charretier. Il jure comme un charretier.*

Le *cocher*, lui, est toujours propre, reposé, dans l'attente d'un pourboire, et n'est impoli que lorsque celui-ci n'égale pas son ambition.

Aussi comprend-on que l'épithète de *charretier* appliquée à un *cocher* est pour lui une injure. Réciproquement, un *charretier* qui s'entendra appeler *cocher* se fâchera tout rouge, car il ne verra dans cette appellation qu'une ironie.

Lorsque M. Laurent sut cela, il inscrivit dans ses notes: "N'appellez jamais *charretier* celui qui conduit une voiture de place, un tramway, un omnibus, et en général les hommes qui véhiculent leurs semblables.

* * *

Au lieu de rester à l'hôtel, M. et Mme Laurent, bien informés, cherchèrent un logis tout meublé. Ces sortes d'appartements, très nombreux à Paris, ne sont pas seulement garnis de meubles; ils contiennent également la lingerie du coucher et de la table, l'argenterie, la cristallerie, la verrerie, la vaisselle, et ils comprennent une cuisine montée avec sa batterie, une cave, une ou plusieurs chambres de domestiques, enfin tout ce qui est nécessaire à la marche d'une maison. Les locataires n'ont qu'à apporter leur linge de corps et leurs vêtements.

M. et Mme Laurent marchèrent longtemps dans Paris sans trouver ce qu'ils cherchaient. Ils voyaient bien des écriteaux: *Appartement meublé à louer*, mais cela ne leur convenait pas. Ils cherchaient un local assez vaste et bien distribué pour s'y installer convenablement, afin de recevoir des compatriotes et les relations futures. Un appartement ne leur suffisait pas. Enfin ils virent un bienheureux écriteau qui portait, au pluriel: *Appartements meublés à louer*.

Ils s'adressèrent au concierge:

—Pouvons-nous visiter vos appartements à louer? demanda M. Laurent.

—Oui, Monsieur.

—Mais, d'abord, combien y en a-t-il?

—Quatre.

—Ah! c'est fâcheux; nous en aurions voulu au moins six.

—Si cela pouvait vous convenir, vous trouveriez les deux autres dans la maison voisine.

Le concierge, en proposant cet arrangement, supposait que M. et Mme Laurent désiraient rester dans le très proche voisinage de cinq autres couples, parents ou amis.

—Est-ce que cet homme se moque de moi? pensa M. Laurent.

Il allait même se fâcher, mais il se dit qu'il était préférable de visiter d'abord les lieux, et il demanda le prix de location.

—Celui du premier, dit le concierge, vaut 300 francs (\$60) par mois; celui du deuxième, 250 francs (\$50), et les deux du troisième chacun 125 francs (\$25) par mois.

—Comment! s'écria M. Laurent, ils ne sont pas dans le même logement?

Cette fois, ce fut le concierge qui tomba dans l'ahurissement.

Pourtant, voyant qu'il avait affaire à un étranger, il pensa qu'il devait y avoir un malentendu entre eux.

—Voyons, Monsieur, dit-il, essayons de nous comprendre, et dites-moi exactement ce que vous désirez.

—Je désire un logement de six appartements, au moins.

—Ah! bon... j'y suis, fit le concierge qui avait enfin compris. Ce que vous appelez *logement* s'appelle ici *appartement*. Eh bien,

notre appartement du deuxième étage contient six pièces : une antichambre, un salon, une salle à manger, une bibliothèque, trois chambres à coucher, cuisine, salle de bain et cabinet noir ; plus une cave et une chambre de bonne au sixième. Le tout richement meublé.

M. Laurent, qui avait compté mentalement, répondit :

—Mais, ça fait onze pièces, comme vous dites, plus une cave, et non six.

—Pardon, Monsieur, mais l'antichambre, la cuisine, la salle de bain, le cabinet noir et la chambre de bonne ne comptent pas. Ce sont les annexes obligés de l'appartement.

—Peut-on le visiter ?

—Oui, Monsieur.

L'appartement était presque somptueusement meublé. Il n'y manquait rien : argenterie, vaisselle et cristallerie pour la table, avec le linge, nappes et serviettes par double douzaines, de façon à pouvoir donner des diners de douze couverts. Le linge de toilette était en abondance, ainsi que les couvertures, draps de lit, etc. En un mot, l'appartement n'attendait que ses locataires, et ceux-ci pouvaient y rentrer comme s'ils se fussent absentés pour un voyage. Ils n'avaient pas un objet de cinq sous à acheter pour assurer leur confort.

—Quel est le prix de cet appartement ?

—Deux cent cinquante francs par mois (\$50).

M. et Mme Laurent étaient étonnés du bon marché relatif de cette location, et ils conclurent séance tenante.

A ce sujet, M. Laurent consigna dans ses notes les observations suivantes :

APPARTEMENT.—Portion de maison, d'hôtel, de château, de palais, composé d'un certain nombre de pièces de plain-pied, de grandeurs diverses et propres chacune à un usage particulier. Un *appartement* est complet lorsqu'il offre une antichambre, une salle à manger, un salon, deux ou trois chambres à coucher, un cabinet de travail, un cabinet de toilette, des garde-robes, une office, une cuisine et des chambres de domestiques au dernier étage de la maison.

Il y a de grands et de petits *appartements*.

On ne donne le nom d'*appartement* qu'aux locaux composés de quatre pièces au moins et atteignant un prix de loyer annuel minimum de 400 francs (\$80). Au-dessous de quatre pièces, c'est un *logement*, et l'on qualifie de même un local de plus de quatre pièces dont le loyer est inférieur à 400 francs par an. Cette différence de classement par le prix du loyer tient à ce que les locaux habitables au-dessous de 400 francs sont exempts de certains impôts appliqués aux locaux dont le loyer atteint ou dépasse ce prix.

L'*appartement* meublé se loue à la semaine ou au mois. Lorsqu'on doit séjourner un certain temps à Paris, si l'on est en famille ou avec plusieurs amis, ce mode de location est de beaucoup préférable au séjour à l'hôtel, et il est très sensiblement plus économique avec un confort supérieur.

On ne doit jamais dire qu'un local est composé de quatre, six ou huit *appartements* ou *chambres*; mais de quatre, six ou huit pièces. Mais on dit fort bien qu'une maison contient quatre, six ou huit *appartements*, c'est-à-dire quatre, six ou huit logis séparés, semblables ou différents par le prix, la grandeur et la disposition.

LOGEMENT.—Ce mot est synonyme d'*appartement*, en ce sens qu'il indique le lieu où l'on demeure; mais ces deux termes ne peuvent être employés l'un pour l'autre. L'*appartement* est plus vaste, plus luxueux, plus cher; le *logement* est un local plus restreint par le nombre et la grandeur des pièces qui le composent et dépourvu de tout luxe, soit par l'absence des moulures et des rosaces aux plafonds, l'absence de glaces (miroirs) fixées au mur au-dessus des cheminées, la substitution de carreaux de terre cuite aux parquets de chêne, etc. En général, les *logements* sont le partage des ouvriers et des petites bourses.

PIECE.—Partie, portion, morceau d'un tout. Ce mot a un grand nombre d'acceptions, mais il n'y a à retenir ici que celle qui s'applique à chacune des différentes parties d'un logement ou d'un appartement. Un logement de trois *pièces*.

Cet appartement est composé de six *pièces*.

Le salon est la plus belle *pièce* de l'appartement.

La *pièce* est bien éclairée.

CHAMBRE.—C'est le nom donné en général à toute pièce d'un appartement, d'une maison ou d'un édifice quelconque ; dans un sens plus précis, c'est la pièce destinée au sommeil, au repos : *Une chambre à coucher*. Mais l'usage ne permet pas de dire une *chambre de bain*, une *chambre à diner*. On doit dire une *salle de bain*, une *salle à manger*.

* * *

Il y avait quelques jours que M. et Mme Laurent étaient installés dans leur appartement, lorsqu'ils reçurent, d'une de leurs nouvelles connaissances à Paris, une invitation à diner.

Au moment où, vers onze heures du matin, ils allaient sortir pour se rendre à cette invitation, Mme Laurent s'aperçut qu'elle avait laissé son mouchoir brodé dans sa chambre.

—Justine, dit-elle à la bonne, allez donc chercher mon mouchoir, que j'ai laissé sur le bureau, dans ma chambre.

Entre les deux fenêtres, il y avait, en effet, un joli bureau en bois des îles, sorte de petit meuble coquet sur lequel Mme Laurent faisait sa correspondance.



FIG. 1.—Bureau de dame, style Louis XV.

La bonne regarda là-dessus, dérangea tous les bibelots, scruta les petits

casiers et ne trouva pas le mouchoir.

Madame piétinait d'impatience.

Justine revint en disant :

—J'ai cherché partout sur le meuble, Madame, et je ne l'ai pas trouvé.

—Mais il crève les yeux !... en plein sur le bureau... je le vois d'ici.

Elle se rendit dans sa chambre, suivie de Justine et de son mari. Elle alla tout droit à son meuble de toilette :

—Tenez, le voici. Il est pourtant visible.

—Mais Madame m'avait dit qu'il était sur le bureau, répondit Justine en désignant le petit bureau-secrétaire. (fig. 1).

Mme Laurent comprit qu'elle avait fait une confusion de noms.

—Ce n'est donc pas un bureau ceci? dit-elle.

—Non, Madame, c'est la toilette.

Alors M. Laurent inscrivit dans ses notes :

BUREAU.—Meuble affectant différentes formes, sur lequel on écrit et dans lequel on renferme ses papiers. Ce meuble porte aussi le nom de secrétaire. (fig. 4 et 5). On appelle encore *bureau* la pièce, la chambre où l'on se livre au travail.—*Monsieur est dans son bureau.* L'endroit où s'expédient les affaires : *les bureaux du ministère, de la douane.* Un établissement public : — *le bureau de poste, les messageries*, etc. En un mot ce que nous appelons improprement *office*.

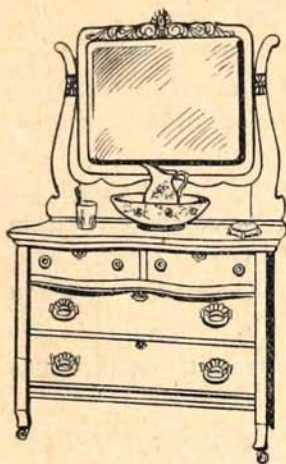


FIG. 2.—Toilette.

TOILETTE.—Meuble avec glace (miroir) garni de tous les objets destinés aux soins de la coiffure et de la propreté des mains et du visage. (fig. 2 et 3).

* * *

M. et Mme Laurent se rendirent à leur invitation. Ils s'adressèrent au concierge de leur amphytrion.

—Monsieur Gallus, s'il vous plaît ?

—Au deuxième étage; la porte à gauche.

Ils montèrent un étage et sonnèrent à la porte de gauche.

Une jeune bonne vint leur ouvrir.



FIG. 3.—Toilette anglaise

—Monsieur Gallus?

—Ce n'est pas ici, Monsieur.

—Pas ici?... Vous en êtes sûre?

—Oh! bien sûre... et je ne connais pas la personne que vous demandez.

M. et Mme Laurent, mécontents, allèrent retrouver le concierge.

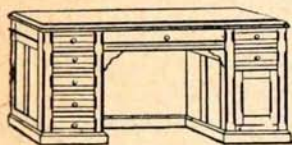


FIG. 4.—Bureau ministre.

—Vous vous êtes trompé, dit M. Laurent; M. Gallus est inconnu au deuxième étage, la porte à gauche.

—Ah! bien, par exemple! s'exclama le concierge, voilà douze ans qu'il reste là!

—Enfin, c'est ce que nous a répondu une jeune servante qui est venue nous ouvrir.

—Vous avez dû vous tromper d'étage, sûrement, car M. Gallus n'a pas de jeune servante.

—Au deuxième, la porte à gauche, n'est-ce pas? précisa M. Laurent.

—Oui.

—Eh bien, au deuxième, la porte à gauche, il y a une jeune servante qui ne connaît pas M. Gallus.

—C'est un peu trop fort!... Veuillez monter avec moi, dit le concierge, complaisant par hasard, et surtout piqué dans sa curiosité.

Les trois personnes gravirent l'escalier. Le concierge montait devant. Après avoir franchi un étage, il se disposait à continuer l'ascension, lorsque M. Laurent l'arrêta.

—Mais c'est ici, fit-il en montrant la porte où il avait sonné.

—Ici! non. Ici c'est le premier étage.

—Comment, le premier étage! Et celui d'en bas, vous ne le comptez donc pas?

—En bas, c'est le rez-de-chaussée.

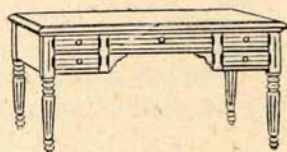


FIG. 5.—Bureau caisse.

M. Laurent vit qu'il avait encore fait une confusion en comptant à l'anglaise : premier *floor*, deuxième *floor*, etc. Il s'excusa auprès du concierge, monta à l'étage supérieur et sonna chez M. Gallus.

Un valet de chambre vint ouvrir.

Il était en tenue de service intime : gilet de livrée à manches et tablier blanc à bavette ; tenue qui n'indique pas que l'on attend des convives. Cette particularité était connue de M. Laurent et lui fit craindre une nouvelle erreur.

Le valet de chambre fit entrer M. et Mme Laurent au salon, leur demanda qui il fallait annoncer et se retira.

Constatant le silence qui régnait dans l'appartement et le temps relativement long que mettaient M. et Mme Gallus à apparaître, M. Laurent fut pris d'inquiétude.

—Je crains, dit-il à sa femme, que nous ne nous soyions encore une fois fourvoyés.

Il tira de sa poche l'invitation de M. et Mme Gallus et constata qu'elle était bien pour le jour même. Il avait reçu cette invitation six jours plus tôt et avait, selon l'usage, fait connaître son acceptation.

Il se rassura.

A ce moment Mme Gallus parut en robe d'intérieur, suivie de M. Gallus en pantalon de flanelle et veston de foyer.

Salutations embarrassées et gêne réciproque.

—Monsieur, dit enfin M. Laurent, je m'aperçois qu'il y a un malentendu entre nous. Veuillez, je vous prie, me l'expliquer et surtout excuser mon involontaire indiscretion, ainsi que mon ignorance s'il y a lieu.

On s'expliqua. L'invitation à dîner était pour le soir, non pour midi, attendu qu'à Paris le repas de midi s'appelle déjeuner, et celui du soir dîner. Cette différence dans les appellations était la cause de l'erreur de M. Laurent. M. et Mme Gallus, avec la bonne grâce et l'exquise politesse des gens de Paris, réussirent à prouver que les torts étaient de leur côté, attendu qu'à l'égard d'étrangers ils auraient dû spécifier l'heure.

La double mésaventure de cette visite motiva les observations suivantes dans les notes de M. Laurent :

ETAGE.—Espace entre deux planchers, le plancher inférieur ne compte pas et prend le nom de

REZ-DE-CHAUSSEE.—C'est la partie d'une maison qui est au niveau du sol ou qui n'est que très peu exhaussée. Les magasins et les boutiques sont au rez-de-chaussée.

Et pendant que M. Laurent inscrivait ces notes relatives à la division des maisons de Paris, il compléta :

ENTRESOL.—Appartement à hauteur réduite, compris entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Toutes les maisons n'ont pas un entresol. On pratique des entresols pour corriger la trop grande élévation des planchers. Beaucoup de boutiquiers ont leur logis dans des entresols au-dessus de leur magasin ; mais, en général, les entresols sont de petits appartements bas de plafond, luxueux, habités par des célibataires qui n'ont pas de train de maison.

SOUS-SOL.—Le sous-sol est une cave claire, étanche, située sous le rez-de-chaussée, servant de réserve aux marchandises et parfois d'atelier à la petite industrie parisienne. On y loge souvent la cuisine. Ce n'est jamais un local habitable, sans cependant être malsain. Les caves sont au-dessous.

ANTICHAMBRE.—Pièce qui débouche immédiatement sur le palier, et qui donne accès aux diverses pièces de l'appartement. C'est dans l'antichambre que vous reçoit le domestique ; c'est là que l'on dépose pelisses, manteaux, chapeaux, cannes, parapluies, cartes de visites, etc. L'*antichambre* est l'équivalent de ce que l'on appelle ici l'*entrée*.

(a) **OFFICE.**—Substantif masculin. — Il faut bien se garder de faire ce mot synonyme de bureau, cabinet. Cependant ce mot a été transporté de l'anglais en français dans le sens d'agence, exclusivement. Il existe à Paris des *Offices* de publicité, de correspondances, etc., c'est-à-dire des *Agences* de publicité, de correspondances.

(b) **OFFICE.**—se dit encore d'une charge civile, spécialement de la charge d'avoué. Acheter un *office* d'avoué, c'est acquérir sa

charge, ses privilèges, mais pas nécessairement son bureau, son matériel.

(c) **OFFICE**.—Cela désigne l'ensemble des domestiques d'une maison. — *Office nombreux*; c'est-à-dire personnel, serviteurs nombreux.

(d) **OFFICE**—est féminin lorsqu'il désigne la pièce commune destinée aux domestiques. C'est à la fois leurs corps de garde et leur salle à manger: — *Cet appartement a une belle office.* — *Conduisez ce brave homme à l'office, et régalez-le.*

Déjeuner, dîner, souper n'ont pas la même signification, du moins quant aux heures propres à ces importantes fonctions, à Paris qu'au Canada.

DEJEUNER.—A Paris, il y a le petit déjeuner et le déjeuner proprement dit. Le petit déjeuner se prend au saut du lit. Il est ordinairement composé de lait, de café au lait, de café noir ou de chocolat, accompagné de brioches ou de petits pains au beurre; on y adjoint assez souvent des oeufs; rarement de la viande.

Le vrai déjeuner se prend vers midi. C'est un repas solide, gastronomique, auquel on invite souvent des convives. Le déjeuner peut être un repas d'apparat, mais il a lieu entre hommes dans la majeure partie des cas. C'est ce que l'on appelle au Canada le lunch ou le dîner.

Dans un grand nombre de villes de province, en France, ce repas prend, comme chez nous, le nom de dîner. Il n'y a guère qu'à Paris qu'on dévie à cette règle. Paris a tort, cela est évident. Mais qu'y faire, puisque c'est l'usage absolu?

Il convient donc de noter soigneusement cette particularité, si l'on veut éviter des mécomptes. Toute invitation à déjeuner est pour midi; à dîner pour six heures, à souper pour minuit.

DINER.—Le dîner se prend vers six heures. C'est encore un repas solide, chaud et non froid, de grande ordonnance, et une des manifestations les plus ordinaires de la vie mondaine. Les dames y assistent toujours. Dans les milieux fashionables on y paraît en grande toilette.

SOUPER.—Le souper se prend dans la nuit, après le théâtre, le bal, ou une soirée prolongée. Le souper est ordinairement

moins cérémonieux que le dîner, mais il peut tout de même avoir grande allure. Le souper prend encore le nom de *médianoche*, *d'en-cas*, ou de *réveillon*. Ce dernier terme s'applique surtout au repas traditionnel que l'on fait dans la nuit de Noël.

GOUTER.—C'est une collation que l'on sert dans l'après-midi, surtout aux enfants. Autrefois, — il n'y a pas encore bien longtemps — lorsque les ouvriers des grands centres industriels, du Nord et de l'Est de la France particulièrement, travaillaient de cinq heures du matin à huit heures du soir, ils avaient droit à une demi-heure pour *goûter* — de quatre heures à quatre heures et demie.

* * *

M. Laurent se repose souvent de ses courses matinales dans un élégant café de la rue Saint-Lazare. Là, il a le loisir de lire les journaux, de feuilleter les revues, de faire sa correspondance, bien attablé et en savourant le breuvage qui lui convient.

Il rencontre un jour un de ses nouveaux amis français et lui fixe un rendez-vous pour le lendemain :

—Demain, à onze heures, je vous attendrai au restaurant de la rue Saint-Lazare. Je ne sais pas le numéro de la rue, ni le nom de l'établissement, mais c'est tout près de la rue Tronchet.

—Je trouverai bien, et j'y serai à l'heure dite.

Le lendemain, à l'heure fixée, le nouvel ami passe devant le café où se trouvait M. Laurent et continue son chemin sans s'arrêter. Par bonheur, M. Laurent l'a aperçu à travers la glace de la devanture (ce qu'il nomme à tort la vitrine) et fait courir un garçon après lui.

—Eh bien, dit M. Laurent, vous passiez tout droit?

—J'allais au restaurant que vous m'avez désigné.

—Mais c'est ici.

—Ici?

—Oui.

—Mais ce n'est pas un restaurant.

—Qu'est-ce que c'est donc?

—C'est un café.

Et M. Laurent apprit ainsi la différence qu'il y a entre un café, un restaurant, une buvette, un cabaret et un marchand de vins.

Voici comment il rédigea ses notes :

RESTAURANT.—Endroit où l'on sert des repas. On peut, en mangeant, y consommer du vin, de la bière, du cidre, des liqueurs, du café, du lait, du thé, et généralement tout ce qu'on sert dans les cafés, mais, sauf des exceptions très rares, on n'y sert pas de consommations liquides en dehors des repas. Ce n'est pas la loi, c'est l'usage qui s'y oppose.

CAFE.—Endroit où l'on sert des boissons de toute espèce. On s'y donne rendez-vous ; on y joue aux cartes, aux dominos, aux dames, aux échecs, au jacquet, au billard, etc. On y lit les journaux, on y fait sa correspondance, on y cause, on y flâne, mais on n'y mange pas. Les dames y sont admises, et de très honnêtes femmes, accompagnées de leur mari, ne se font pas faute de fréquenter ces établissements.

Celui qui tient un café se nomme couramment *cafetier*, mais son véritable nom, d'après le rôle des patentes (licences) est limonadier. Un café est un établissement de limonade.

BUVETTE.—C'est un endroit où l'on boit hâtivement, sur le comptoir. Ordinairement, les buvettes sont des lieux où l'on ne rencontre que de la populace. Mais dans certains endroits, dans les gares de chemins de fer, par exemple, il y a des buvettes, ou buffets de rafraichissements, qui sont fort bien tenues et honorablement fréquentées.

CABARET.—C'est le lieu où l'on vend de la boisson au détail. Il est généralement fréquenté par la classe ouvrière. Les consommations y sont meilleur marché, mais aussi de qualité inférieure. Ce mot est synonyme de

MARCHAND DE VINS—qui n'est autre chose qu'un cabaret. Il ne faut pourtant pas le confondre avec le marchand de vins en gros ou en détail, en fûts, au panier ou à la bouteille, qui, lui, ne vend pas et n'a pas le droit de vendre au verre, ni de faire consommer sur place.

—Justine, dit un matin M. Laurent, apportez-moi, je vous prie, mes pantalons noirs.

Un instant après Justine apportait à son maître trois pantalons noirs. C'est tout ce qu'elle avait trouvé de cette couleur.

—Mais, ma pauvre fille, que voulez-vous que je fasse de cela?

—Je ne sais pas, Monsieur.

—Pourquoi m'en apportez-vous trois?

—Monsieur m'a demandé ses pantalons noirs, je les apporte; j'ai pensé que Monsieur voulait choisir.

M. Laurent vit bien qu'il avait mal exprimé son désir. Il demanda des explications, qui lui permirent d'enrichir ses notes d'une nouvelle observation.

PANTALON.—C'est le vêtement d'homme qui va de la ceinture aux pieds. Un pantalon est une seule pièce de toilette qui ne prend le pluriel que pour indiquer plusieurs de ces vêtements.

Justine avait fort bien exécuté l'ordre de M. Laurent en lui apportant tous ses pantalons noirs, puisqu'il lui avait demandé ses pantalons noirs. Il aurait dû lui demander son pantalon noir, ou un pantalon noir. On ne doit pas dire non plus une paire de pantalons, attendu que

PAIRE—signifie deux choses de même sorte qui vont ensemble: une paire de gants, une paire de bottines. Une paire de pantalons, cela signifie littéralement deux pantalons. La faute, il est vrai, n'est pas grave. Elle ne pourrait entraîner de confusion, et beaucoup de gens la commettent en France. Tout de même, c'est une faute qu'il faut éviter.

* * *

Allant dîner en ville (c'est l'expression consacrée à Paris quand on dîne hors de chez soi), M. Laurent dit à sa bonne:

—Justine, vous mettrez des chandelles dans les candélabres et vous les allumerez vers onze heures.

Et M. Laurent désignait les deux candélabres en bronze, à cinq branches, qui composaient avec la pendule la garniture de la cheminée du salon.

Justine, étonnée de cet ordre, ne put s'empêcher de s'exclamer :

—Vous voulez que je mette des chandelles dans les candélabres, et que je les allume!...

—Oui. Je veux voir quel effet cela fera.

—C'est bien, Monsieur.

Malgré son étonnement, Justine, en servante bien stylée, exécuta l'ordre avec sa ponctualité habituelle.

Lorsque M. et Mme Laurent rentrèrent à 11 heures et quart, dix chandelles fumeuses brûlaient dans les candélabres, laissant couler des cascades de suif en répandant une odeur de graisse rance qui infectait le salon.

Mme Laurent se hâta d'ouvrir les fenêtres pendant que monsieur éteignait les chandelles, qui lancèrent chacune un dernier tourbillon de fumée puante.

—Justine, dit M. Laurent, mécontent, qu'avez-vous fait là?

—J'ai fait ce que Monsieur m'a ordonné de faire, bien que très étonnée, car on ne brûle jamais de chandelles dans un salon.

Craignant avec raison une nouvelle erreur, M. Laurent demanda, un peu inquiet :

—Que brûle-t-on alors?

—Des bougies.

—Y a-t-il une différence entre chandelle et bougie?

—Une très grande.

Et Justine lui donna les définitions suivantes :

CHANDELLE.—Flambeau de suif qui brûle à l'aide d'une mèche de coton que l'on doit couper au fur et à mesure de la combustion, à l'aide d'un instrument spécial appelé *mouchettes*. La chandelle n'a qu'un faible pouvoir éclairant, donne une flamme vacillante, est sale et répand une mauvaise odeur.

BOUGIE.—Flambeau de cire ou de stéarine qui a remplacé la chandelle. Sa mèche de coton tressée brûle et se carbonise sans avoir besoin d'être *mouchée*. Le pouvoir éclairant de la bougie est plus intense que celui de la chandelle, sa lumière plus fixe et sa combustion inodore.

—Ce que vous appelez bougie, dit M. Laurent, nous le nommons *cierge*.

—Ce n'est pas la même chose.

CIERGE.—Bien que le cierge soit, comme la bougie, un flambeau de cire, il a d'ordinaire une forme légèrement conique alors que la bougie est toujours cylindrique. Le cierge se distingue encore par sa longueur, qui peut atteindre plusieurs pieds tandis que la bougie ne dépasse pas généralement une dizaine de pouces. De plus, le cierge est le luminaire des églises, c'est-à-dire qu'il est employé exclusivement par elles sinon pour l'éclairage proprement dit, du moins pour les illuminations rituelles. Ce sont donc des objets bien différents, et vous ne pouvez confondre entre eux *cierge*, *bougie* et *chandelle*.

* * *

M. Laurent a rencontré à Paris un jeune Canadien qui exerçait à Montréal l'état de dissinateur lithographe. Dans le but de se perfectionner dans son art, et aussi pour voir du pays, ce jeune homme s'est rendu à Paris où il travaille dans un grand atelier de lithographie.

Un jour que M. Laurent réunissait quelques compatriotes dans une soirée exclusivement canadienne, il s'aperçut à temps qu'il avait oublié d'inviter le jeune dessinateur. Vite il lui expédie Justine.

—Allez de suite rue Montmartre, No 108. Il y a là une boutique de lithographe, et vous remettrez ce billet à M. Désiré Lonchamp. Autant que possible vous rapporterez la réponse.

Justine revint avec le billet.

—Monsieur, dit-elle, il n'y a pas de boutique de lithographe au numéro 108, ni dans le voisinage.

—Comment, pas de boutique de lithographe au numéro 108 ! Mais j'y ai été avec M. Désiré Lonchamp il y a seulement quelques jours ; j'ai visité l'établissement.

—Monsieur se trompe de rue ou de numéro, bien sûr. Au numéro 108, rue Montmartre, il y a trois boutiques : une boutique de mercerie, une boulangerie et un marchand de couleurs.

—Mais, ma fille, je ne vous parle pas des magasins ; je vous parle de la boutique d'un lithographe, qui occupe tout le premier

étage. Son nom, en énormes lettres dorées, court sur toute la façade de la maison.

—Alors, Monsieur, ce n'est pas une boutique, c'est un atelier.

M. Laurent se mordit la lèvre avec dépit. Il n'y avait donc pas moyen de se faire comprendre, à Paris. Il parlait pourtant français. Il ne se servait pas d'anglicismes ni des canadianismes, mais bien de mots français. Seulement, ces mots ne signifiaient pas la même chose qu'au Canada, ne désignaient pas les mêmes objets ; d'où une irritante confusion babélique.

Depuis que Justine était à son service, M. Laurent avait remarqué que cette jeune personne avait reçu une éducation et une instruction au-dessus de sa condition. Il la questionna et apprit qu'elle avait son brevet d'institutrice, mais que, comme beaucoup d'autres, elle avait dû se mettre en service pour gagner honorablement sa vie. Après un instant de réflexion, il lui dit :

—Vous savez, Justine, que nous sommes étrangers. Dans notre pays on parle indifféremment l'anglais et le français ; mais le français que nous parlons a sans doute bien vieilli, car je m'aperçois tous les jours que j'emploie des expressions erronées. Je préférerais qu'elles fussent inconnues, car on me demanderait des explications immédiates et l'équivoque ne se prolongerait pas. Vous me semblez bien connaître le langage usité à Paris ; voulez-vous me reprendre à l'occasion et me bien faire spécifier ce que je désire lorsque je demande quelque chose ? Vous me rendrez service.

—Monsieur et Madame sont si bons pour moi que je ferai cela avec empressement et plaisir. Je me suis bien aperçue de la gêne de Monsieur, mais je n'osais pas reprendre Monsieur.

—L'oserez-vous maintenant ?

—Je n'y manquerai pas.

—Et je vous en remercie d'avance.

M. Laurent résolut d'aller lui-même porter son invitation à Désiré Lonchamp, mais avant il enrichit ses notes de ses nouvelles découvertes.

BOUTIQUE.—Lieu où l'on étale, où l'on expose à la vue des passants les marchandises offertes en vente et où l'on pratique

la vente au détail. Tout local qui ouvre directement sur la rue et dont la devanture n'est pas maçonnée, mais constituée par une ou plusieurs baies vitrées, prend le nom de boutique. (fig. 6). Ce nom, cependant, peut changer selon l'usage qu'en fait l'occupant. Un relieur, par exemple, qui est un ouvrier à façon, c'est-à-dire qui transforme, qui habille les livres qu'on lui confie, et qui ne vend rien autre chose que son travail, change le nom de sa boutique en atelier. *Boutique* est pour l'extérieur, *atelier* pour l'intérieur. Ainsi l'on dira :—Allez à tel endroit ; vous verrez une *boutique* verte ; c'est l'*atelier* d'un relieur. De même pour un coiffeur. Même lorsqu'il est en boutique, le lieu où il opère prend le nom de *salon*. Exemple :—La boutique de cette maison est occupée par un *salon de coiffure*. Observons à ce sujet que le barbier n'existe pas à Paris. On dit coiffeur ou perruquier.

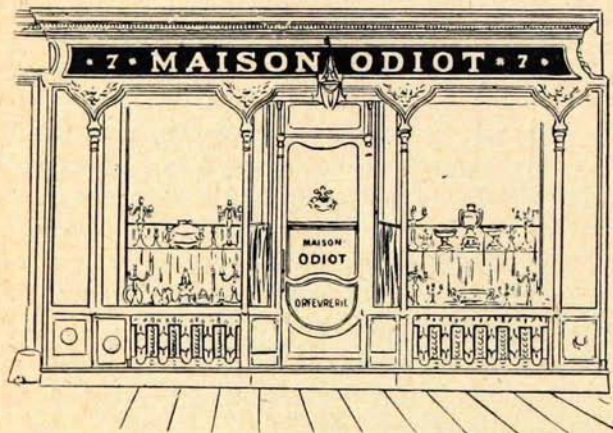


FIG. 6.—Boutique.

- (a) **BARBIER**.—C'est celui qui fait la barbe, qui rase. Or, cette unique spécialité n'existe plus ni à Paris ni dans les villes. On ne trouve plus de barbiers, dans le sens exclusif du mot, que dans les petits villages. Ce sont des gens occupés à toutes sortes de travaux et qui, une fois ou deux par semaine, font plus ou moins bien la barbe à leurs voisins. Mais plutôt mal que bien. Disons toutefois qu'on peut fort bien, à Paris, s'adresser

à un passant et lui demander de vous indiquer un barbier sans provoquer la moindre confusion. Seulement, celui qui pose la question passe pour un provincial. Ce qui d'ailleurs n'est pas déshonorant.

(b) **BARBIER**.—En France, au moyen-âge, la profession de barbier comprenait l'exercice de la chirurgie et tout particulièrement l'opération des saignées.

COIFFEUR.—C'est celui dont la profession est de soigner, de couper les cheveux, la barbe. L'ouvrier coiffeur qui exerce cet état s'appelle *garçon coiffeur*.

Les coiffeurs ou perruquiers n'aiment pas s'entendre appeler barbiers. Ils ont réagi contre cette désignation simplette en prenant le titre prétentieux, mais quelquefois justifié, d'artistes capillaires.

PERRUQUIER. — Ce mot est synonyme de coiffeur. Ces mots s'em-

ploient indifféremment l'un pour l'autre. Les perruquiers ou coiffeurs ne prennent pas seulement soin des cheveux et de la barbe des clients qui fréquentent leur salon ; ils se rendent à domicile et exécutent de savantes coiffures de dames, dans lesquelles ils placent des fleurs, des plumes, des aigrettes, des des bijoux, etc. Ce sont alors d'importants personnages et de réels artistes. Les perruquiers ou coiffeurs font également des travaux en cheveux : nattes, perruques, toupets, chaînes, bagues, tableaux, etc. Ce ne sont pas en réalité de simples barbiers ne connaissant que le maniement du rasoir.

MAGASIN.—C'est le lieu où l'on serre, où l'on accumule des marchandises, où on les tient en réserve. Par extension, toute boutique abondamment pourvue de marchandises ou ayant de grandes proportions prend le nom de magasin. (fig. 7). *Un magasin de nouveautés*. D'un petit commerçant vendant de la por-

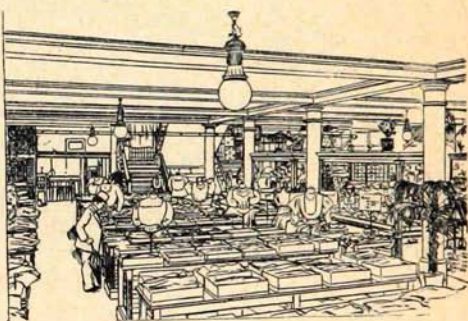


FIG 7.—Magasin.

celaine, par exemple, on dira : un marchand de porcelaine. Si on commerce est éten^{du}, actif, son local spacieux, on dira : Un magasin de porcelaine. Il y a également des magasins qui ne sont pas des lieux de vente, mais des réserves de marchandises, de denrées.

ATELIER.—Lieu où travaillent les ouvriers ou les ouvrières : atelier de couture, atelier de brochure, atelier de sellerie, de carrosserie, de menuiserie, de clichage, etc., etc. (fig. 8).



FIG. 8. —Atelier.

Dire *boutique* pour *atelier*, c'est provoquer une confusion qu'une explication quelquefois laborieuse peut seule dissiper.

* * *

En revenant de faire son invitation à Désiré Longchamp, M. Laurent entra chez un horloger.

—Monsieur, lui dit-il, j'ai cassé mon cadran ce matin, pouvez-vous le réparer rapidement?

—A moins qu'il ne soit bien précieux, un cadran ne se répare pas. Il se remplace, c'est plus économique et plus vite fait.

—Comment! il faut remplacer le cadran parce que son ressort est cassé?

—Le ressort du cadran?... Je ne vous comprends pas, Monsieur.

—Bon, se dit M. Laurent, encore une faute.

Il s'expliqua si bien que l'horloger comprit.

—Ah! fit-il, c'est votre réveille-matin (fig 9) qui est cassé, et non le cadran. C'est bien, l'accident est facilement réparable. Apportez-moi l'objet quand vous voudrez et je vous l'arrangerai rapidement.

M. Laurent comprit qu'il avait pris la partie pour le tout. C'est une faute très commune au Canada, où l'on dit couramment : le cadran est arrêté, pour la pendule, l'horloge est arrêtée.

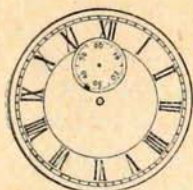


FIG. 10.—Cadran.

CADRAN.—C'est la surface en métal, en émail, en porcelaine, en verre ou en papier portant les chiffres des heures et les divisions des minutes, sur laquelle courent les aiguilles d'une montre, d'une pendule. (fig. 10).

Rentré chez lui, M. Laurent enveloppa le réveil et dit à Justine :

—Portez cela chez l'orfèvre et priez-le de faire le réparage aujourd'hui, si c'est possible.

—Monsieur, répondit Justine, avec votre permission je prends la liberté de vous dire d'abord que

REPARAGE—n'est pas français.

On doit dire :

REPARATION.—C'est l'action de réparer, de restaurer, de remettre en état tout objet abîmé, brisé, défraîchi. Or, pour faire la *réparation* d'un réveille-matin — et non le *réparage* — on s'adresse à un *horloger* et non à un *orfèvre*.

—N'est-ce pas la même chose ?

—Oh ! non, Monsieur.

—Quelle différence y a-t-il ?

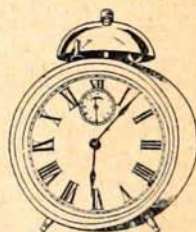


FIG. 9.—Réveille-matin, ou simplement réveil.

ORFÈVRE.—C'est celui qui fait ou qui vend toutes sortes d'ouvrages d'or ou d'argent, tels que vases, vaisselle, trophées, plaques, écussons, plateaux, reliquaires, calices, ciboires, ostensoirs, etc., etc.

HORLOGER.—C'est celui qui vend, fabrique ou répare les montres, horloges, pendules, etc.

—Merci, Justine, je vais prendre note de cela. Mais vous dites *horloges*, *pendules*, y a-t-il une différence entre ces deux objets ?

—Oui, Monsieur.

HORLOGE.—L'horloge est une machine destinée à marquer et à sonner les heures, ainsi que la pendule; mais l'horloge possède un mécanisme différent qui lui permet de marcher dans toutes les positions, comme les montres.

PENDULE.—La pendule remplit le même office que l'horloge, mais elle est munie d'un balancier, d'un pendule, c'est-à-dire d'un poids oscillant régulièrement, qui ne lui permet de marcher qu'à la condition d'être posée bien d'aplomb et de ne subir aucun déplacement.

Cependant les appareils destinés à indiquer l'heure dont sont ornés les monuments et qui, ayant un balancier sont des pendules, prennent le nom d'horloge, ainsi que toutes les pendules de grandes dimensions.

—Encore un fois, merci, Justine. Une dernière question. Vous allez porter mon réveille-matin chez l'horloger, c'est bien. Mais n'est-ce pas chez l'orfèvre que je devrais aller si je voulais offrir des boucles d'oreilles à ma femme?

—Non, Monsieur.

—Chez qui, alors?

—Chez le *bijoutier* ou chez le *joaillier*, selon la nature du bijou de votre choix.

—Veuillez donc m'indiquer la différence qu'il y a entre ces deux industries.

BIJOUTIER.—Le bijoutier fait et vend des bijoux de toutes sortes en métaux précieux ornés de perles, de pierres, d'émaux, etc., mais c'est le métal, comme poids et comme travail qui domine dans ses articles. Vous trouverez chez lui en boucles d'oreilles, bagues, chaînes, bracelets, épingles, etc., tout ce que vous voudrez. Mais si vous voulez offrir des diamants, par exemple, il faudra vous adresser au joaillier.

JOAILLIER.—Le joaillier est celui qui monte et vend les pierres précieuses, diamants, rubis, perles. Les parures, les colliers, les diadèmes sont sa spécialité.

—Alors, dit M. Laurent, il ne faut pas confondre entre *orfèvre*, *horloger*, *bijoutier* et *joaillier*?

—Non, Monsieur. Tous les quatres travaillent les métaux précieux et les pierres, mais ils ont chacun une spécialité qui ne se confond pas.

—C'est bien. Merci encore une fois, Justine. Allez chez l'horloger et priez-le de mettre mon réveil en bon ordre.

—Si vous le permettez, Monsieur, je le prierai de le mettre en bon état.

—Y a-t-il encore une différence entre ces deux expressions?

—Oui Monsieur, et une différence sensible.

ORDRE

ou

BON ORDRE.—Mettre quelque chose en ordre — et non en bon ordre, car il ne saurait y avoir de mauvais ordre, sinon du désordre — c'est disposer les choses selon le rang, la place qui leur convient. Or, toutes les pièces de votre réveil sont à leur place, même celle qui est cassée.

ETAT

ou

BON ETAT.—Mettre quelque chose en état, ou en bon état, votre réveil par exemple, c'est travailler de façon à assurer le fonctionnement de toutes les pièces du mécanisme. L'horloger remplacera le ressort brisé, s'assurera qu'aucun corps, aucune particule n'empêche la libre marche des rouages, huilera les pivots et mettra ainsi votre réveil en bon état, car il en a besoin, et non en ordre puisqu'il y est déjà.

* * *

M. et Mme Laurent se sont affiliés à quelques sociétés charitables, dont l'une d'elles a la spécialité d'habiller les enfants pauvres pour leur première communion. Ils ont résolu de fournir le costume à six garçons. Ils s'adressent à Justine pour savoir où ils pourront trouver ce qu'ils désirent.

—Justine, demande monsieur, pouvez-vous m'indiquer un magasin de hardes faites? ,

—Des hardes faites! s'exclame Justine avec surprise.

—Allons, dit M. Laurent avec résignation, je vois que je demande encore quelque chose d'impossible. Nous voudrions acheter

six costumes de communians... Est-ce que hardes n'est pas français?

—Si, Monsieur, mais ce mot n'est pas employé dans le sens de vêtements neufs.

HARDES

ou

HARDES FAITES.—Les hardes sont des vêtements usagers, généralement en mauvais état. C'est le synonyme de vieux habits. En parlant de pauvres gens, victimes d'un incendie où auraient péri leurs effets d'habillement, on dira qu'ils ont perdu leurs hardes, leurs frusques, leurs nippes. S'il est question d'un bourgeois cosu, on dira qu'il a perdu sa garde-robe, supposant que les vêtements détruits étaient en bon état et avaient encore une valeur intrinsèque. Quant à l'expression *hardes faites*, c'est un détestable pléonasme puisque les hardes sont des vêtements usés. Il ne peut donc y avoir de hardes non faites, ou défaites. Ces sortes de vêtements dépenaillés, en loques ou en lambeaux, prennent le nom de guenilles.

—Ah! ah! dit M. Laurent intéressé, c'est sans doute avec ces rebuts qu'on fait le papier de guenilles?

—Oh! non, Monsieur.

GUENILLES.—Les guenilles sont des haillons, des débris de vêtements crasseux, graisseux, tout à fait hors d'usage. Ces débris ont été jadis du drap, du feutre, ou des étofes foulées tout à fait impropres à être transformées en papier, sauf en grossières maculatures.

MACULATURES.—On nomme ainsi le grossier et raide papier d'emballage, particulièrement celui qui sert à envelopper les rames de papier.

Le papier de chiffons est une papier de luxe, très résistant et d'un prix supérieur.

CHIFFONS.—Les chiffons sont les morceaux d'étoffe hors d'usage, particulièrement des tissus de toile, de lin, de coton, de mousseline et de très légers lainages. Les vieux mouchoirs, les vieilles chemises, le vieux linge, les déchets de la coupe des vêtements de dames prennent le nom de chiffons.

La différence entre les chiffons et les guenilles, c'est que les chiffons peuvent être utilisés dans l'industrie et même dans les ménages, tandis que les guenilles sont des rebuts répugnants, bons à aller au fumier ou au feu.

—Vous m'apprenez là d'intéressantes choses que je n'oublierai pas, dit M. Laurent. Mais revenons à notre affaire. Puisque le mot *hardes* ne vaut rien, comment appelle-t-on les vêtements tout faits?

CONFLECTIONS.—Il y a des confections pour hommes, pour femmes et pour enfants. Tout vêtement, tout costume qui n'est pas taillé sur mesure, qui est mis en vente tout fait, porte le nom de *confection*, et non de *hardes faites*. Les magasins où l'on vend ces articles sont des *magasins de confections*.

* * *

M. et Mme Laurent vont faire leurs achats dans la maison de confections que leur a indiquée Justine.

Au retour, ils s'arrêtent à la devanture d'un bijoutier et contemplent l'étalage.

—Si nous achetions une épinglette pour Justine? dit Mme Laurent; la brave fille est obligeante et mérite une récompense.

—Volontiers, dit Monsieur.

Ils entrent dans le magasin.

—Voulez-vous nous montrer des épinglettes?

Le commis exhibe une collection de ces petits bijoux destinés à orner les cravates.

—Ce n'est pas cela que je veux dit M. Laurent. C'est une épinglette de dame.

—Il ne s'en fait pas de spéciales pour dames, répondit le commis.

Voulant abrégé une explication gênante, Mme Laurent intervint:

—C'est une épinglette dans ce genre, mais moins dispendieuse, dit-elle en montrant le bijou qu'elle portait au col de son corsage.

—Ah! c'est une broche alors que vous désirez. Je vais vous en montrer.

Et le commis tira plusieurs écrans qu'il présenta à Mme Laurent en disant :

—En voici de moins *dispendieuses* que la vôtre.



FIG. 11.—Épinglette ou épingle.

Le vendeur prononça le mot *dispendieuses* sur un petit ton narquois qui le fit regarder fixement par Mme Laurent.

Mais elle ne dit pas un mot, fit son choix et sortit du magasin avec son mari.

En remettant son petit cadeau à Justine, Mme Laurent lui fit part de l'erreur commise chez le bijoutier et la pria de lui expliquer la différence qu'il y avait entre une épinglette et une broche.

—Ces deux mots, répondit Justine, désignent différents objets dans diverses industries ; mais en bijouterie.

EPINGLETTE

ou

EPINGLE.—C'est une tige en or ou en similor, surmontée d'une perle, d'une pierre fine, ou d'un ornement de fantaisie. L'épinglette ou épingle se pique verticalement dans les cravates d'hommes ou de dames. (fig. 11.)

BROCHE.—La broche est un bijou destiné à orner le col des dames ou à le tenir fermé. La broche se pique horizontalement, et l'ornement visible est beaucoup plus gros que la tête de l'épinglette. Il y en a en médaillon, avec camée ; il y en a en forme de couronne, d'écusson, de cercle avec arabesques, de bâton couché incrusté de pierres, etc., etc. (fig. 12.)

—C'est bien, dit Mme Laurent, je ne me tromperai plus à cet égard. Mais dites-moi autre chose, Justine. Lorsque j'ai demandé un bijou moins dispendieux que le mien, il m'a semblé que le commis se moquait de moi en répétant ce mot. *Dispendieux* n'est-il pas français ?



FIG. 12.—Broche

—Si, Madame. Mais vous l'avez improprement employé dans le sens de coûteux ou de cher.

DISPENDIEUX.—Se dit d'une chose qui occasionne beaucoup de dépenses prévues ou imprévues. Un cheval et une voiture sont

dispendieux, parce qu'en dehors du prix d'achat, il faut compter la dépense indispensable d'un palefrenier, des harnais et de leur entretien, du fourrage, de la ferrure, d'une écurie, d'une remise, et de bien des frais accidentels.

La fréquentation habituelle du théâtre, même si l'on y va sans payer, est dispendieuse à cause des dépenses de toilette, de voitures, etc., que cela occasionne. Mais un piano, par exemple, même lorsqu'on le paie un haut prix, n'est pas un objet dispendieux, attendu qu'une fois payé il n'entraîne d'autres frais que les frais d'accordage, ce qui est insignifiant.

D'une partie de chasse où un homme aura été convié et pour laquelle il n'aura pas eu un sou à dépenser, il pourra dire, s'il a involontairement blessé quelqu'un, qu'elle a été très *dispendieuse* par suite des frais médicaux et des indemnités qu'il aura dû déboursier ultérieurement.

COUTEUX.—Se dit de toute dépense élevée. Mais une chose peut être très *coûteuse* et n'être nullement *dispendieuse*. Elle peut même être très avantageuse. Ainsi certaines valeurs de tout repos, des actions de certaines lignes de chemins de fer, par exemple, qui produisent 10 ou 12 pour cent d'intérêt annuel, peuvent avoir été acquises pour un prix bien supérieur à leur prix d'émission. Elles ont *coûté cher*, mais elles sont d'un bon rapport, par conséquent avantageuses et non *dispendieuses*.

Une ouvrière qui achète une machine à coudre à crédit la paiera deux fois sa valeur, c'est vrai. Ce sera un achat *coûteux*. Mais lorsqu'elle se sera libérée, le travail qu'elle accomplira avec sa machine lui donnera toutes les compensations désirables. L'acquisition d'une machine à coudre dans ces conditions est donc *coûteuse*, elle n'est pas *dispendieuse*.

Vous voyez, Madame, qu'il y a une très grande différence de sens entre ses deux mots.

CHER.—On dit un objet *cher*, une étoffe *chère*, pour indiquer qu'ils sont d'un prix relativement élevé, tandis que *coûteux* marque l'élévation réelle de ce prix. Une maison de 100,000 francs (\$20,000) peut être très bon marché par rapport à sa valeur réelle, c'est toujours une dépense *coûteuse*, à laquelle il

faut appliquer une somme considérable dans toutes les circonstances et dans tous les pays.

D'une pièce de drap vendue 200 francs, (\$40) et manifestement au-dessus de sa valeur, on dira que c'est une marchandise *chère*, et non une marchandise *coûteuse*. Cependant il n'y a là qu'une nuance, car *coûteux* et *cher* peuvent à la rigueur se dire l'un pour l'autre. Mais je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il vaut toujours mieux observer la nuance.

* * *

M. Laurent rencontra un jour un riche français, M. Dubien, dont il avait fait la connaissance pendant la traversée. Après avoir échangé quelques propos, M. Dubien lui dit :

— Venez donc un de ces jours me voir à mon hôtel, 6 rue de la Néva. Puisque vous vous occupez de minéralogie, je vous montrerai une collection d'échantillons curieux et rares.

— Avec plaisir, à quelle heure vous rencontre-t-on ?

— Tous les jours avant midi.

— Eh bien, j'irai demain à onze heures.

— Vous me ferez plaisir.

Le lendemain à onze heures M. Laurent s'arrêtait devant le numéro 6 de la rue de la Néva.

C'était une maison luxueuse, entièrement close, qui avait les apparences d'un petit palais.

— Ce n'est pas là se dit M. Laurent, qui cherchait un hôtel.

Il crut avoir mal compris. Ce n'est pas au six, c'est au dix, pensa-t-il. Mais au dix il trouva une maison semblable. Il parcourut la rue, très courte, et ne trouva pas un seul hôtel. Il se retira un peu froissé.

Quelques jours plus tard il rencontra M. Dubien dans un salon.

— Eh bien, lui dit celui-ci, vous n'êtes pas venu voir mes collections ?

— Pardon ! Je me suis rendu, le lendemain de notre rencontre, 6 rue de la Néva ; mais je n'ai pas trouvé d'hôtel, ni au numéro 6, ni dans toute la rue.

—Comment, pas d'hôtels? Mais il n'y a que ça!

—Rue de la Néva?

—Oui.

—Il n'y a que des résidences privées!...

On finit par s'entendre et M. Laurent eut ainsi l'occasion d'enrichir ses notes des définitions suivantes:

(a) **HOTEL**, nom masculin.—Maison destinée à recevoir des hôtes, des voyageurs: — *Un bel hôtel*; — *un bon hôtel*; — *un hôtel de premier, de second, de troisième ordre*.

Hôtel n'est pas synonyme de restaurant ou de café. On y sert à boire et à manger aux voyageurs qui y descendent, mais ceux-ci ne sont nullement tenus d'y prendre leurs repas ou d'y faire la moindre consommation. Par contre il y a des établissements de ce genre qui ont un restaurant ou un café ouvert à tous venants: — *Le café de l'hôtel*; — *le restaurant de l'hôtel*.

En France, chaque voyageur qui descend à l'hôtel doit remplir un bulletin imprimé relatant ses nom, prénoms, âge, profession, lieu de naissance, le lieu de la dernière résidence et indiquer l'endroit où il doit se rendre.

Cette formalité est imposée par la police qui exerce un contrôle utile sur la population flottante. Il ne faut rien voir de vexatoire dans cette mesure, et il est du devoir des honnêtes gens de s'y soumettre de bon gré. En dehors de la police, la statistique y trouve aussi son compte. D'ailleurs les voyageurs ne sont nullement tenus de faire des déclarations exactes, car on ne les vérifie pas. Ceux qui, pour un motif tout personnel, veulent dissimuler leur état civil, leur destination, etc., n'ont pas à se gêner. Dans la plupart des cas cette fiche est de pure forme. Seulement, celui qui ferait une déclaration fantaisiste et qui commettrait plus tard un délit, s'exposerait à se voir imputer à mal sa dissimulation. Il vaut donc mieux remplir consciencieusement ce petit billet, qui ne gêne que les malfaiteurs.

(b) **HOTEL**.—On donne encore le nom d'hôtel aux somptueuses habitations des gens riches: — *L'hôtel du duc de X...*, *du financier Z...* Celui qui a les moyens d'avoir un hôtel à la ville a généralement les moyens d'avoir un château à la campagne.

En réalité un *hôtel* est un château urbain. Pour mériter le nom d'*hôtel*, il faut que la demeure soit somptueuse et exclusivement habitée par son propriétaire ou un unique locataire. C'est un haut luxe d'habiter un *hôtel*. (fig. 13). Bien des gens très fortunés n'occupent que de vastes appartements dans des maisons

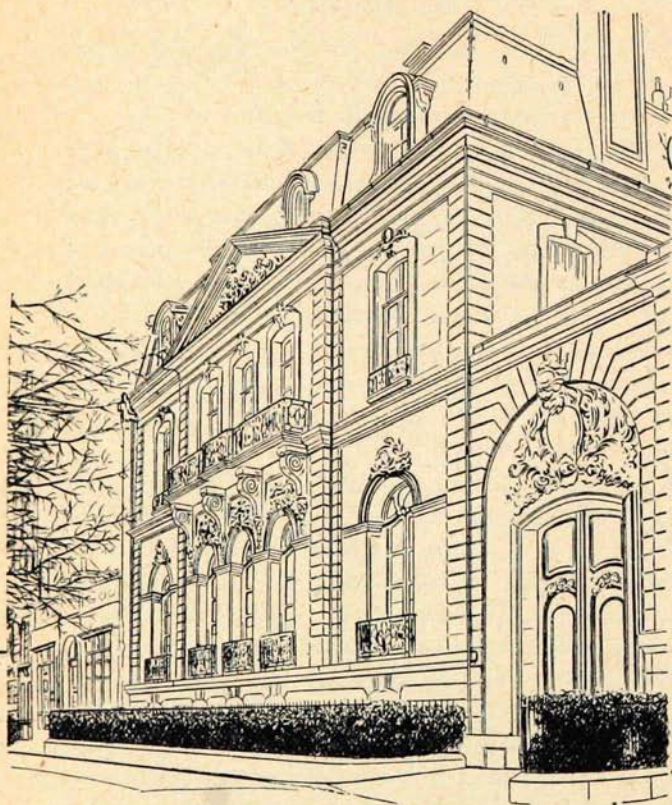


FIG. 13.—Hôtel de M. de la Ribouillère, à Paris.

habitées par de multiples locataires. On peut adresser ainsi une correspondance: Monsieur le duc de Larochefocauld, *en son hôtel*, rue de Varennes.

Le genre de maisons habitées en commun par des familles riches, prend, à Paris, le nom de *maisons bourgeoises*. Ce titre

leur est donné quand il n'existe pas de boutiques ou de magasins, soit au rez-de-chaussée, soit à l'entresol, soit aux autres étages. On dit alors que la maison est habitée *bourgeoisement*.

Les autres maisons, qui peuvent également loger des gens riches mais qui possèdent des boutiquiers ou des commerçants faisant négoce, sont des *maisons de rapport*.

* * *

Mme Laurent se sentant un peu indisposée, fait venir un médecin canadien fixé à Paris depuis longtemps. Elle lui expose son malaise, lui fait part des douleurs qu'elle éprouve et conclut en disant :

—Je crains d'avoir une maladie de rognons.

Le médecin la rassura. Ce n'était qu'un peu de courbature. Il lui prescrivit un traitement et, s'autorisant de son titre de compatriote, il ajouta :

—Même si vous étiez atteinte de l'affection que vous redoutez, il faudrait bien vous garder de dire que vous avez une *maladie de rognons* ou que vous avez mal aux *rognons*. Ce sont les animaux qui ont des *rognons*; l'homme a des *reins*.

ROGNON.—Le rognon est un viscère double qui secrète l'urine chez certains animaux.

REIN.—Le *rein* est le même appareil accomplissant la même fonction chez l'homme. Le *rein* est double, et quand on ne désigne pas particulièrement le *rein* droit ou le *rein* gauche, on emploie le pluriel : — J'ai mal aux *reins*. Jamais on ne doit dire : — J'ai mal aux *rognons*, — une maladie de *rognons*; mais, j'ai mal aux *reins*, — une maladie du *rein* ou des *reins*. Employer *rognons* pour *reins* n'est pas seulement une faute, c'est encore une grossièreté.

* * *

M. Laurent parlait un jour à un Français d'un Canadien considéré dont il venait d'apprendre la mort. Il faisait son éloge et disait qu'il laissait une grosse fortune gagnée par son travail.

—Dans quelle industrie a-t-il amassé cette fortune? lui demanda son interlocuteur.

— Dans la vente des épiceries.

— Est-ce possible ?

— Il avait la maison de gros la plus importante de Montréal.

— Ah !... Il était dans l'épicerie !...

L'exclamation et le ton dont elle fut faite donnèrent à penser à M. Laurent qu'il avait encore dit quelque chose d'incorrect, il demanda des éclaircissements à ce sujet et voici ce qu'il apprit.

EPICERIE.— Substantif féminin singulier. — C'est le nom collectif sous lequel on comprend tous les articles qui constituent ce commerce. Celui qui achète à la fois du thé, du café, du sucre, du sel, du poivre, de la mélasse, des olives, du riz, des citrons, du savon, etc., etc., achète *de l'épicerie* et non *des épiceries*.

Si l'on a commandé chez le boucher du boeuf, du veau, du mouton, et de l'agneau, on ne dit pas que l'on attend la livraison *des boucheries*, mais la livraison *de la boucherie*.

Il en est de même pour l'épicerie. Lors donc qu'il s'agit des produits vendus par l'épicier, on dit invariablement : — mon achat *d'épicerie* ; — j'ai dépensé deux dollars en *épicerie* ; — mon compte *d'épicerie* s'élève ce mois-ci à \$40.

Mettre ce mot au pluriel pour désigner la pluralité des articles de ce commerce est une faute des plus choquantes pour un Français.

EPICERIES.— Le fonds de commerce d'un épicier s'appelle *épicerie*, comme le fonds de commerce d'un boucher s'appelle *boucherie*. Dans ce sens le mot *épicerie* prend la marque du pluriel. Exemple : il y a trois *épiceries* dans cette rue, qui vendent toutes trois d'excellente *épicerie*.

Lorsque M. Laurent déclara qu'un homme avait fait une grosse fortune en vendant *des épiceries*, son interlocuteur était fondé à croire qu'il s'agissait de ventes de fonds, de ventes d'épiceries, c'est-à-dire de magasins tout agencés et achalandés. D'où son étonnement d'apprendre qu'un homme avait pu si complètement s'enrichir dans cette spécialité, qui ne suffit d'ordinaire qu'à nourrir son homme.

M. Laurent vient de rentrer chez lui un peu ému. Il lui est arrivé un accident qui aurait pu lui coûter cher et le blesser gravement. Il en fait le récit à sa femme en présence de Justine :

—En passant devant un superbe magasin, dit-il, j'ai glissé sur le trottoir et je me suis violemment heurté sur la grande vitre, qui, heureusement, a résisté.

—Par bonheur pour Monsieur, dit Justine, ce n'était pas une vitre, car Monsieur aurait sûrement passé au travers.

—Qu'était-ce donc, si ce n'était pas une vitre ? demande M. Laurent.

—C'était une glace.

—Une glace !... Allons, instruisez-moi ma bonne Justine, je vais prendre des notes.

VITRE.—On appelle vitre une feuille de verre mince dont on fait des carreaux de petites dimensions pour fenêtres, cloi-

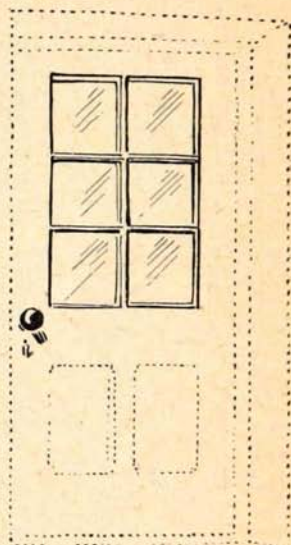


FIG. 14.—Vitres.

sons, etc. C'est un article bon marché et très fragile. (fig. 14). Lorsque la vitre est plus épaisse, elle prend le nom de verre double :—Un panneau, un carreau en verre double. On emploie le verre double aux mêmes usages que la vitre, mais il est plus solide, sa qualité supérieure et son prix plus élevé. Les carreaux qui sont à vos fenêtres sont en verre double.

(a) **GLACE.**—On appelle glace une lame de verre poli qui peut atteindre de très grandes dimensions. L'épaisseur normale des glaces varie entre 6 et 12 millimètres (2 et 4 lignes). Les

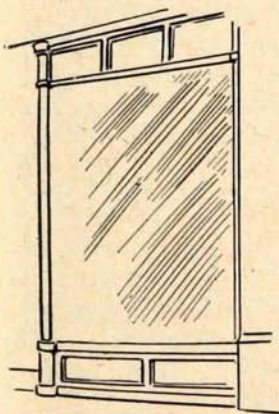


FIG. 15.—Glace de devanture.

glaces sont l'objet d'une fabrication très soignée, à l'aide de produits très purs. Elles sont assez solides, ainsi que Monsieur a pu en juger en évitant un bris onéreux et dangereux. Il n'est pas aujourd'hui un seul magasin un peu luxueux, à Paris ou ailleurs, qui n'ait une ou plusieurs glaces à sa devanture. Vous avez failli briser une glace et non une vitre. (fig. 15).



FIG. 16.—Armoire à glace.

(b) **GLACE.**—Les miroirs prennent aussi communément le nom de *glace*. Tous, ou presque tous les appartements de Paris sont ornés de *glaces*. Vous avez dû remarquer que la plupart des écriteaux annonçant des locaux vacants étaient ainsi conçus : “Appartement, orné de *glaces*, à louer.” Cela veut dire que les cheminées de chaque pièce sont surmontées de grandes *glaces*, ou *miroirs*, richement encadrés et fixés au mur à demeure.

—Y a-t-il une différence entre une glace et un miroir? Je veux dire, peut-on indifféremment employer l'un ou l'autre terme?

—Oui, Monsieur, on peut indifféremment employer l'un ou l'autre terme. Cependant, à Paris du moins, on fait une distinction assez subtile. On appelle toujours *glace* le miroir de grande dimension, fixe et non portatif :—La *glace* du salon ;—l'armoire à *glace*, etc. (fig. 16-17). Mais la *glace* qui peut se tenir à la main (fig. 18) ou qui peut aisément se déplacer, ou qui est placée sur un meuble, toilette ou autre, ou qui, montée sur un chevalot ou sur un pied peut s'incliner ou pivoter, tous ces appareils réfléchisseurs sont ordinairement nommés *miroirs*. Mais, je le répète, on peut sans faute, sans équivoque dire l'un pour l'autre. Excepté toutefois lorsqu'il s'agit d'une pièce ancienne, antérieure à l'époque relativement récente où le prix des glaces a démocratisé le miroir. Alors, le nom qui s'impose est

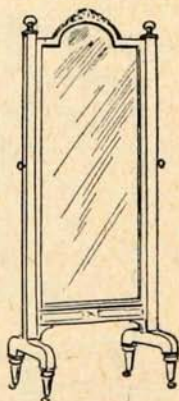


FIG. 17.—Glace ou miroir dit “Psyché”.

MIROIR.—Avant la vulgarisation des miroirs en glace on ne se servait que des miroirs métalliques, à surface soigneusement polie. Il en existe encore de nos jours et l'on en fabrique même de temps à autre en or ou en argent. On comprend qu'en présence de pareilles pièces on ne peut user du mot *glace*, qui n'a prévalu qu'à cause de la matière nouvelle employée pour la fabrication des miroirs.

—Ce que vous dites, Justine, est plein de sens. Mais puisque l'on appelle glace, indifféremment, le miroir qui est sur ma cheminée et le panneau transparent sur lequel je me suis si rudement heurté tout à l'heure, comment devrais-je m'exprimer si j'avais à commander par écrit une glace comme celles qui sont à la vitrine des magasins, pour ne pas m'exposer à recevoir une glace-miroir ?

—Vous demanderiez simplement une glace sans tain.

—Ah ! je comprends ce que vous voulez dire. L'autre est une glace étamée.

—Parfaitement. Mais, Monsieur, me permettez-vous de relever deux fautes que vous venez de commettre ?

—Je ne vous le permets pas, je vous en prie.

—Vous dites : *Je comprends ce que vous voulez dire*. Ne me suis-je pas exprimée clairement, et vous ai-je obligé de deviner ma pensée ?

—Vous vous êtes expliquée très clairement.

—Alors, vous avez compris ce que j'ai dit et non ce que j'ai voulu dire. Déclarer à quelqu'un que l'on comprend *ce qu'il veut dire* et non *ce qu'il dit*, c'est lui faire entendre que ses explications sont confuses et que vous suppléiez à la pauvreté de ses expressions par votre intelligence.

—Ce qui, je le comprends maintenant, serait impoli ou impertinent.

—Rigoureusement, oui. Mais rassurez-vous, Monsieur, il y a tant de Français, et non des moindres, qui commettent cette faute, que personne ne songe à y voir malice.

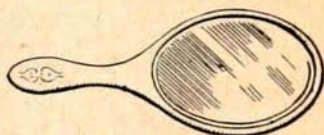


FIG. 18.—Glacé ou miroir à main.

—N'importe, Justine, je vous sais gré de me l'avoir signalée. Mais vous m'avez parlé de deux fautes. Quelle est la seconde?

—Vous avez dit la *vitrine* des magasins. Vous avez sans doute voulu désigner l'espace de caisson dans lequel on expose les marchandises à la vue du passant?

—Précisément.

—Eh bien, ce n'est pas une *vitrine*. Son nom est : *La montre*.

MONTRE.—La montre est l'espace ménagé derrière la glace pour exposer les divers articles offerts en vente à l'intérieur du magasin, pour attirer les regards des passants et éveiller leurs convoitises. Un grand nombre de personnes, je le sais, nomment

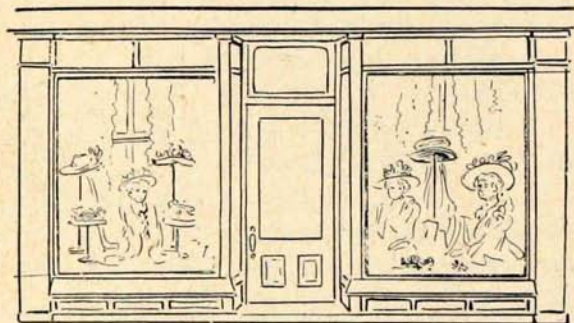


FIG. 19.—Montre.

cela la vitrine, mais c'est une impropriété. Le terme exact, c'est *la montre*, (fig. 19) à moins que l'espace servant à cette montre ne soit tout petit. Dans ce cas, *vitrine* serait bien employé.

Je dois ajouter, cependant, que certaines *montres* sont formées de compartiments, de caissons, de cases, d'étages superposés ou juxtaposés. Ces compartiments, caissons, cases, étages prennent alors, individuellement, le nom de *vitrine*. On dit, dans ce cas : *les vitrines de la montre* sont richement garnies. (fig. 20).

VITRINE.—Sorte d'armoire ou de caisse vitrée, laissant voir les objets qu'elle contient tout en les protégeant contre la poussière et contre la tentation des voleurs. (fig. 21). On jugera de la différence qu'il y a entre *la montre* et *la vitrine* par cet exemple : Vous entrez chez un bijoutier : — "Monsieur, je désire un

bracelet à mailles, en or et platine. Je n'en vois pas dans *la montre*; en avez-vous dans vos *vitrines*?

Les marchands de cigares, les confiseurs, les épiciers, etc., ont tous des *vitrines* sur leurs comptoirs; mais les spécimens placés à la devanture sont dans *la montre* et non dans *la vitrine*.

Les caisses de verre placées à la porte des dentistes, exposant des pièces diverses, sont des *vitrines*. Les *vitrines* servent également pour abriter de menus objets. Les *vitrines* affectent toutes les formes. Elles peuvent ressembler à une boîte horizontale, plate ou bombée, ou à une armoire.

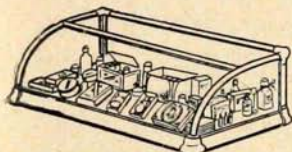


FIG. 21.—Vitrine,

VITRAIL.—C'est une grande fenêtre d'église, généralement garnie de verres de couleurs enchassés dans des rainures de plomb ou de métal, affectant des images géométriques ou offrant des tableaux composés.

Dans les palais et dans les demeures somptueuses, le vitrail prend le nom de

VERRIERE.—Ce ne serait cependant pas une faute d'appeler verrières les vitraux d'églises, et vitraux les verrières des palais.

* * *

Apprenant la mort d'un homme politique canadien qui avait de nombreuses relations en France dans le monde des affaires, M. Laurent résolut de payer un tribut à sa mémoire en publiant sa biographie et en la répandant dans certains milieux. Il s'adressa à une agence qui lui procura un rédacteur.

—Monsieur, dit M. Laurent, je voudrais faire écrire un pamphlet.

—Je suis à vos ordres. Veuillez me fournir les notes nécessaires et me donner des indications précises.

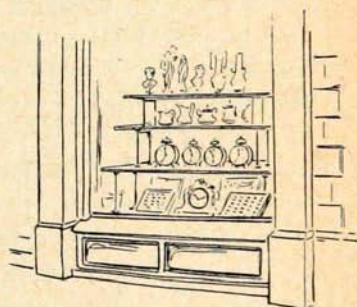


FIG. 20.—Vitrines de la montre.

—Voici les notes.

Et pendant que l'écrivain les parcourait, M. Laurent ne tarissait pas d'éloges sur le personnage défunt.

—Mais, Monsieur, c'est une oraison funèbre, un panégyrique qu'il faut faire, et non un pamphlet.

—Excusez-moi, Monsieur, dit M. Laurent, mais je suis étranger, et il m'arrive trop souvent d'employer des expressions impropres. Veuillez donc me dire ce que vous entendez, en français, par pamphlet.

PAMPHLET.—Un pamphlet est un écrit satirique, mordant, écrit dans le but de blesser quelqu'un ou de redresser des torts. Paul-Louis Courier fut le plus célèbre des pamphlétaires. Henri Rochefort s'est également illustré dans ce genre, mais il est plus brutal, plus grossier, plus passionné et plus injuste.

—Voyez, Monsieur, comme nous sommes loin de nous entendre, interrompt M. Laurent. Au Canada nous appelons pamphlet non le genre d'écrit, mais un petit imprimé de 16 ou 32 pages environ.

—Ah! il ne s'agit que du volume de la publication et non de son contenu?... En français, ce que vous nommez pamphlet s'appelle

PLAQUETTE.—Une plaquette est une petite brochure de peu d'épaisseur, de deux ou trois cahiers ordinairement, c'est-à-dire de deux ou trois feuilles pliées en huit, en douze ou en seize, selon le format. Plus épaisse, la plaquette prend le nom de

BROCHURE.—Non général de tous les livres dans l'état où ils sortent de chez le libraire-éditeur.

Lorsqu'il s'agit d'une feuille simple, tout bonnement pliée, cette feuille prend le nom de

LIVRAISON.—Cela désigne les parties d'un ouvrage débité périodiquement et mis en vente par fractions.

FASCICULE.—Lorsqu'il s'agit d'un ouvrage scientifique ou d'un ouvrage littéraire de luxe, la *livraison* prend le nom de *fascicule*.

—Merci de vos explications, dit M. Laurent. Vous ferez donc, d'après mes notes, une plaquette de 32 pages, contenant l'éloge

du personnage en question. Maintenant, vous plairait-il de traiter pour moi avec l'imprimeur, de façon à me débarrasser complètement de tout souci à cet égard?

—Si vous le désirez.

—Cela m'obligera. Mais vous voudrez bien me soumettre votre travail avant de le livrer à l'impression... Il m'en faudra cinq cents copies, et je voudrais les avoir le plus tôt possible.

—Cinq cents copies!

—Oui. Cela paraît vous étonner?

—Il y a de quoi. Je ne puis me charger de copier mon travail cinq cents fois.

—Mais je ne vous demande pas de copier le travail cinq cents fois. Je vous prie d'en commander cinq cents copies à l'imprimeur.

—Ah! parfait, vous désirez cinq cents *exemplaires* et non cinq cents *copies*. Vous serez satisfait.

—J'ai encore employé un terme ambigu, n'est-ce pas?

—Pas ambigu, mais tout à fait impropre.

COPIE.—Dans l'espèce, c'est la reproduction manuscrite d'un écrit. Me demander une ou plusieurs *copies* de mon travail, c'est me demander de le *copier* une ou plusieurs fois. On appelle encore *copie* la feuille volante sur laquelle un écolier écrit le devoir qu'il remet au professeur. De même le manuscrit ou le texte que l'on confie au compositeur pour en tirer un imprimé.

EXEMPLAIRE.—En termes d'imprimerie et de librairie, l'*exemplaire* est la pièce finie, l'unité, la feuille, la plaquette ou la brochure. On la reproduit, c'est-à-dire on l'imprime, on la tire à un nombre convenu d'*exemplaires*. Si vous avez à demander à un libraire plusieurs unités de la dernière nouveauté, vous ne lui direz pas : "Envoyez-moi six *copies* du roman de X...", mais : "Envoyez-moi six *exemplaires*." Autrement, s'il prenait votre ordre à la lettre, il serait capable de faire *copier* à la main six fois l'ouvrage demandé.

—Diable! s'écria gaiement M. Laurent, cela reviendrait cher... Je vous remercie de m'avoir mis en garde contre une pareille

erreur... Eh bien, c'est entendu, Monsieur, chargez-vous de tout et revenez me voir pour la collection.

—Quelle collection?

—Mais pour vous faire payer.

L'écrivain demeura un moment étonné, puis enfin il sourit :

—Ah ! parfait, dit-il.

En le voyant sourire, M. Laurent comprit qu'il s'était encore égaré dans le vocabulaire.

—Si je me suis mal exprimé, je vous prie de bien vouloir me le dire et me corriger.

—En effet, Monsieur, vous vous êtes mal exprimé. Vous avez employé le mot *collection* dans le sens de l'acte du *collecteur*, mais c'est une grave erreur.

COLLECTEUR.—C'est un vieux mot qui désignait autrefois celui qui percevait les impôts. Aujourd'hui ce fonctionnaire se nomme *percepteur*. Actuellement, *collecteur* se dit uniquement de celui qui recueille le fruit d'une *collecte*. Vous faites, évidemment, *collecteur* de *collecte*; mais une

COLLECTE.—Ce n'est pas une perception, le recouvrement d'une somme due; c'est une quête pour une oeuvre de bienfaisance ou pour un acte de charité accidentel. Ceux qui souscrivent à une *collecte* le font sans rien devoir et sans y être obligés. Vous pouvez donc employer le mot *collecteur* pour désigner celui qui recueille le produit d'une *collecte*, mais uniquement dans ce cas.

—Alors, comment dois-je dire pour vous inviter à venir vous faire payer?

—Mais tout simplement : "Venez ici, ou adressez-vous à moi pour le paiement".

—Mais si *collecteur* n'est plus employé en français, excepté dans le cas spécial que vous venez de m'indiquer, comment nomme-t-on les employés chargés de la *collection* des comptes?

—D'abord, si *collecte* est français dans le sens déterminé que je viens d'indiquer, *collection* ne l'est pas du tout, et ne l'a jamais été, dans celui que vous employez.

COLLECTION.—C'est une série ou un recueil d'objets qui ont du rapport ensemble. Une *collection* de tableaux, de médailles, de livres, de journaux, etc.

Les hommes chargés de percevoir les comptes pour les banques, les commerçants ou les particuliers se nomment :

GARÇONS DE RECETTES,

ou

ENCAISSEURS,

ou

AGENTS DE RECOUVREMENTS.

—Merci de votre leçon, Monsieur, vous pourrez la *charger* au compte.

—Je n'en ferai rien. Mais si je devais suivre votre avis, je ne la *chargerais* pas, j'en ajouterais le prix au compte.

* * *

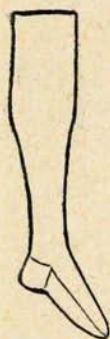


FIG. 22.—Bas.

Séduite par l'élégance de la montre d'un petit magasin de nouveautés, M. et Mme Laurent se décident à faire quelques achats.

—Je voudrais six paires de bas, demande M. Laurent.

Le marchand questionne sur la couleur, la matière, la pointure et présente à son client l'article demandé : des bas.

BAS.—Ce sont des fourreaux de fil, de coton, de laine ou de soie qui couvrent, en les moulant, le pied et la jambe. (fig. 22).



FIG. 23.
Chaussette.

—Ce n'est pas cela, dit M. Laurent un peu inquiet. Je veux des petits bas ne montant pas plus haut que le mollet.

—Alors, ce sont des chaussettes qu'il vous faut... En voici, Monsieur.

C'est en effet ce qu'il désirait.

CHAUSSETTES.—Les chaussettes sont des demi-bas que portent ordinairement les hommes et, l'été, les enfants tant qu'ils sont encore en jupes. (fig. 23). Au Canada, on désigne les chaussettes sous le nom de *chaussons*, mais M. Laurent apprit plus tard la différence qu'il y a entre ces deux objets.

CHAUSSON.—C'est une chaussure en étoffe, en feutre ou en fourrure, qui enveloppe le pied par-dessus le *bas* ou la *chaussette* et qui ne dépasse pas la cheville. Les *chaussons* n'ont pas de semelles, ne se portent qu'à l'intérieur et tiennent lieu de pantoufles chez les vieillards et les valétudinaires. (fig. 24-25).

Lorsque M. Laurent eut reçu ses chaussettes, il dit :

—Il me faudrait aussi une demi-douzaine de cols.

Le marchand atteignit quelques boîtes contenant des faux-cols de différentes coupes.

—Non. Je n'ai pas besoin de collets, je vous demande des cols.

—Des cols ? mais en voilà.

—Tenez, ceci, fit M. Laurent, en désignant sur lui l'objet qu'il désirait.

—Mais, alors, ce sont des cravates qu'il vous faut.



FIG. 24.—
Chausson d'intérieur.



FIG. 25.—Chausson
d'enfant.



FIG. 26.—Faux-col.

C'était effectivement ce que voulait M. Laurent, qui fit son emplette et qui corrigea ainsi son vocabulaire :

COL ou **FAUX-COL.**—Pièce en toile ou en coton empesée qui entoure le cou et qui se fixe à la chemise. Lorsque cette pièce fait partie de la chemise, c'est le *col*. Lorsqu'elle est mobile, c'est le *faux-col*. (fig. 26).

POIGNET.—En terme de lingerie, on nomme *poignet* la bande d'étoffe, large ou étroite, empesée ou non, qui est fixée à l'extrémité d'une manche de chemise. (fig. 27).

MANCHETTE.—C'est l'ornement de toile empesée qui se fixe aux poignets d'une chemise. (fig. 28).

COLLET.—C'est la partie du vêtement qui entoure le cou et qui se rabat sur les épaules. Lorsque le temps est piquant et que l'on relève le haut de son vêtement pour se protéger contre le froid, c'est le *collet* que l'on relève. (fig. 29-30-31).

CRAVATE.—C'est la parure en étoffes variées, de diverses couleurs et de diverses formes qui se noue ou s'attache autour du

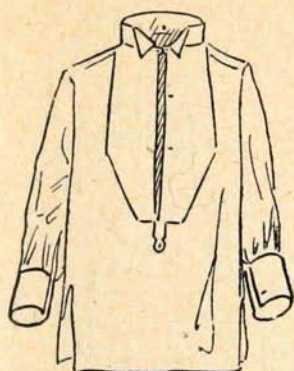


FIG. 27.—Poignets et col de chemise.

cou, par-dessus ou par-dessous le col ou le faux-col. (fig. 32).

Mais M. Laurent n'avait pas terminé ses achats.

—J'ai vu à la devanture, dit-il, de jolies vestes. Voulez-vous m'en montrer une ?

—Nous n'avons pas de vestes. C'est un vêtement qui ne se porte plus ; mais nous avons de jolis vestons.

—Le nom m'est égal, répliqua M. Laurent, qui avait ses raisons pour ne pas s'attacher avec entêtement au nom des objets. Voyons vos vestons.

Le marchand lui en montra de plusieurs modèles.

—Mais ce sont des gilets, s'exclama M. Laurent.

—Comment, des gilets ?



FIG. 29.—Collet relevé.



FIG. 30.—Collet d'habit.



FIG. 31.—Collet militaire

—Je demande une veste sans manches, qui se met sous l'habit... Comme ceci, dit-il, en désignant le vêtement qu'il portait et auquel était accroché sa chaîne de montre.

Toujours patient et voyant qu'il avait affaire à un étranger, le marchand sourit discrètement en disant :

—Nous finirons par nous entendre, Monsieur, mais à la condition que vous me désignerez les articles que vous désirez autrement que par leur nom.

Il lui montra alors l'article demandé en disant :



FIG. 32.—Cravate.

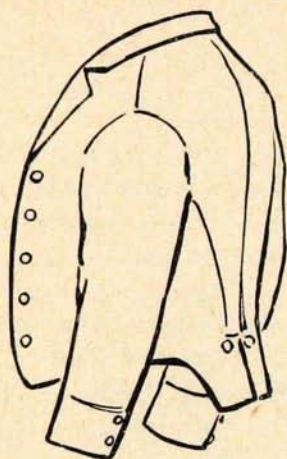


FIG. 33.—Ancienne veste campagnarde.

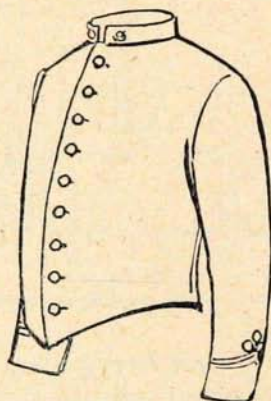


FIG. 34.—Veste militaire.

—Ceci, que vous nommez *veste*, nous l'appelons *gilet*. Et ce que vous appelez *gilet*, nous le nommons *veste* ou *veston*. (fig. 33-34-35).



FIG. 35.—Veston.



FIG. 36.—Gilet.



FIG. 37.—Gilet de flanelle.

GILET.—Vêtement court et sans manches qui se porte sur la chemise. C'est un vêtement à la fois de parure et d'utilité. Il

est garni de petits goussets dans lesquels on loge la montre, de menus petits objets et de la monnaie. (fig. 36).

GILET DE FLANELLE.—C'est le nom qu'on donne au vêtement, sorte de camisole de laine fine, d'un tissage serré, qui se porte sur la peau. (fig. 37).

—Au Canada, dit M. Laurent, nous nommons *corps*, indistinctement, toutes les sortes de vêtements qui se mettent sous la chemise.

CORPS.—En terme de mercerie ce mot n'est pas français. On désigne ce que nous appelons corps par le mot

TRICOT.—C'est un tissu à mailles serrées et élastique, en soie, en fil, en laine ou en coton, dont on fait des vêtements de dessous. (fig. 38, 39).



FIG. 38.—Tricot (corps).

Lorsque M. Laurent eut reçu ces explications, il s'excusa auprès du marchand :

—Je vous demande pardon de la peine que je vous donne, mais je viens du Canada où ces pièces de vêtements portent des

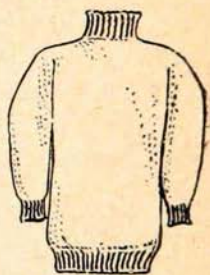


FIG. 39.—Tricot (sweater).

noms différents.

—Vous n'avez pas besoin de vous excuser, Monsieur, répondit le marchand. Si j'allais dans votre pays, je commettrais inévitablement les erreurs que vous commettez ici, et j'aurais besoin de l'indulgence de vos marchands, qui, j'en suis convaincu, ne me la refuseraient pas.

Ces paroles courtoises mirent M. Laurent à l'aise, et il demanda au marchand, à titre de service :

—Pourriez-vous, Monsieur, me céder une étampe de cinq sous ?

Comme le marchand le regardait d'un air interrogateur, M. Laurent expliqua :

—C'est pour étamper une lettre.

—Étamper une lettre ?

Voyant qu'il n'était pas compris, M. Laurent ajouta :

—Je prononce mal, sans doute ; peut-être devrais-je demander une estampe ?

Et M. Laurent tira de sa poche une lettre sous enveloppe dont la suscription était écrite.

Le marchand devina :

—Ah ! un timbre-poste !... Avec plaisir, Monsieur.

Ce nouvel incident permit à M. Laurent d'ajouter ce qui suit à ses notes :

ETAMPE.—C'est une pièce de fer, gravée en creux ou en relief, destinée à produire des empreintes sur les métaux, à froid et à chaud. On appelle également *étampe* un outil de forgeron, de serrurier, etc. Dans tout autre sens, ce mot n'est pas français sous forme de substantif. C'est un temps du verbe *étamper*.

ETAMPER.—v. tr.—C'est percer des trous évasés, à l'aide de l'étampe, dans du métal. Le maréchal-ferrant qui pratique des trous dans un fer à cheval fait un *étampage*.

ESTAMPE.—C'est une image imprimée d'après une gravure sur cuivre, sur acier ou sur bois.

ESTAMPER.—C'est imprimer en relief ou en creux sur du métal, du cuir, du carton, du papier.

Les couvertures de livres pour distribution de prix, les plats de livres ornés d'écussons ou d'autres ornements, les chiffres en relief que l'on applique sur le papier à lettre, etc., sont des *estampages* faits à l'aide d'*étampes* ou *matrices*.

ESTAMPILLE.—C'est une sorte de timbre, qui se met sur des brevets, des livres, des lettres, etc. Ce cachet rouge ou or qui est appliqué sur les certificats délivrés aux étudiants à la fin de leurs études, ou sur certaines pièces administratives, est une estampille. C'est aussi, par extension, la signature ou la marque qui atteste l'authenticité d'un ouvrage, d'un produit, afin d'en prévenir la contrefaçon.

TIMBRE-POSTE.—C'est la marque imprimée que l'on colle sur les lettres pour les affranchir. Se nomme *timbre* tout court lorsqu'il ne peut y avoir d'équivoque possible. Exemple : —

—Mettez un *timbre* sur cette lettre et jetez-la à la boîte. (Sous entendu boîte aux lettres).

Pendant que M. Laurent recevait ces explications, madame examinait les vitrines. Elle découvrit des jouets. Désirant faire un cadeau à la fille de sa concierge, elle demanda en désignant l'objet qu'elle avait choisi :

—Quel est le prix de cette *catin* ?

—Huit francs (\$1.60) toute habillée et 5 francs (\$1.00) nue.

—Donnez-m'en une habillée.

Et pendant que le marchand enveloppait l'article :

—Me permettez-vous, Madame, une petite observation ?

—Certainement.

—L'article que vous venez de choisir n'est pas une *catin*, c'est une poupée.

CATIN.—Se dit d'une personne de mauvaise vie. Pour désigner le jouet favori des petites filles, *catin* s'emploie pour une poupée laide, informe et d'un prix ne dépassant pas quelques sous. La *catin* est la poupée des enfants pauvres; c'est un jouet

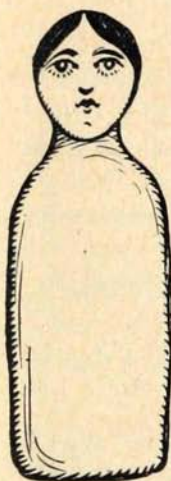


FIG. 40.—Catin ou poupard.

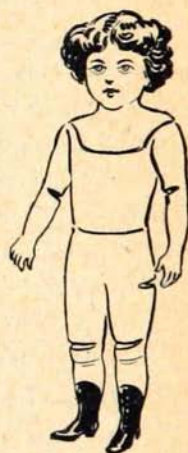


FIG. 41.—Poupée

vulgaire, en carton-pâte, nommée aussi *poupard*; (fig. 40) la *catin* est souvent faite de chiffons ficelés.

POUPEE.—C'est le jouet fini, parfois très luxueux et très cher. (fig. 41). On saisira mieux la différence qui existe entre ces deux termes par un exemple: Deux petites filles, une riche et une pauvre, jouent dans un jardin public. La première, avec la cruauté de son âge, dit à la seconde: — Moi, j'ai une belle *poupée*; toi, tu n'as qu'une *catin*. — Et c'est vrai.

BEBE.—Certaines poupées sont désignées dans le commerce sous le nom de *bébés*. Ces jouets diffèrent des autres par la fabrication. Le *bébé* a la tête plus grosse et un visage d'enfant; le

corps, au lieu d'être fait d'étoffe ou de peau, bourré de son ou de sciure de bois (appelé ici *bran de scie*) est fait de carton-pâte vernissé, et a les membres articulés. Ordinairement les *bébés* ferment les yeux lorsqu'on les couche horizontalement, et ils disent *papa* et *maman* à l'aide d'une soufflerie intérieure. La différence dans le terme est subtile pour les acheteurs. Elle n'a de valeur que pour les commerçants. Appeler *poupée* un *bébé*, et *bébé* une *poupée*, est une erreur très légère. Ce n'est pas une faute.

* * *

Rentrés chez eux, M. et Mme Laurent se mettent à table avec appétit. Justine s'empresse à les servir.

— Ah! ah! fait M. Laurent avec satisfaction, voilà une soupe qui n'est pas méchante!

— Ce qui veut dire, observe Justine, que Monsieur la trouve bonne, alors qu'elle pourrait être mauvaise.

— Je la trouve excellente. Mais je suppose que votre observation m'avertit d'une nouvelle faute.

— Précisément, et même de deux... D'abord, ce que je viens de vous servir n'est pas une *soupe*, mais un *potage*.

SOUPE.—La soupe est un aliment composé de bouillon gras ou maigre, auquel on ajoute des tranches de pain qu'on laisse tremper: Une *soupe* grasse, une *soupe* maigre.

POTAGE.—Comme la soupe, le potage est un aliment composé de bouillon gras ou maigre, mais sans pain. Le pain est remplacé par des pâtes ou toute autre substance alimentaire: *Potage* gras, *potage* maigre.

La soupe est plus démocratique. Les pauvres gens, qui n'ont souvent que le contenu de la soupière pour faire un repas, font une soupe au pain très épaisse.

MECHANT, MECHANTE.—adj.—Qui est dépourvu de bonté, qui est enclin à faire le mal: — Un *méchant* homme.

Qui exprime la méchanceté: — Un regard *méchant*.

Qui est malicieux, mordant: — Un écrivain *méchant*.

Qui est désagréable, fâcheux, mauvais en son genre : Un *méch*chant écrivain.

Bien que dans certains cas *méch*chant soit synonyme de *mauvais*, il faut se garder d'employer l'un pour l'autre.

Ainsi une chose désagréable ou nuisible est *mauvaise*, elle n'est pas *méch*ante. S'il pleut ou s'il vente, on doit dire que le temps est *mauvais*, non que le temps est *méch*ant. Si le potage ou la soupe a un goût de fumée, on dit qu'il est *mauvais*, qu'elle est *mauvaise*, non qu'il est *méch*ant, qu'elle est *méch*ante.

Lorsqu'il s'agit de propos fondés désavantageux à la réputation d'une citoyen ou d'une entreprise, on ne dit pas : il court de *méch*ants bruits, mais il court de *mauvais* bruits. Les *méch*ants bruits seraient des propos calomniateurs.

MAUVAIS, MAUVAISE.—Adj.—*Mauvais*, comme *méch*ant, exprime encore ce qui est désagréable, fâcheux, désavantageux, dangereux : — Un *mauvais* esprit. — Une *mauvaise* nature. — Un *mauvais* coeur. Mais il ne faut pas dire :—*méch*ant esprit,—*méch*ante nature, *méch*ant coeur.

Ce qui est dépourvu de qualité, de talent, d'habileté, de savoir-faire, se qualifie de *mauvais* et non de *méch*ant : Un *mauvais* chanteur, un *mauvais* juge, un *mauvais* ouvrier. On conçoit fort bien qu'un mauvais ouvrier, c'est-à-dire un ouvrier inhabile, peut être un bon, un excellent homme.

De même pour exprimer un état de santé défectueux, une faiblesse de la vue, une plante funeste à la culture, un chien hargneux, une mer très agitée, un livre dangereux, etc., on emploie *mauvais* : *Mauvaise* santé, *mauvaise* vue, *mauvaise* herbe, chien *mauvais*, mer *mauvaise*, *mauvais* livre, etc.

Substantivement.—Toute personne qui se plaît à faire le mal ou qui se réjouit de le voir faire ; tout ce qui indique la méchanceté ou la perversité se traduit pas *méch*ant. C'est un *méch*ant, une *méch*ante.

Le mot *méch*ant change de signification selon la place qu'il occupe avant ou après certains substantifs : De *méch*ants vers, une *méch*ante épigramme, ce sont des vers, une épigramme mé-

diocres au point de vue de l'art ; des vers *méchants*, une épigramme *méchante*, contiennent du fiel, rendent odieux ou ridicule celui qui est attaqué.

* * *

M. Laurent a souvent besoin de faire des courses en voiture. Il a eu le soin de s'assurer les services du même cocher. Il le prend un jour et lui dit avant de partir :

—Il faut que j'aille aujourd'hui à Saint-Germain ; mais avant de prendre le train j'ai quelques courses pressées à faire, et vous m'obligerez en allant vite.

—Entendu.

M. Laurent fait ses courses. Celles-ci terminées, il remonte en voiture en disant :

—Et maintenant, au dépôt.

Comme il a dit au cocher qu'il devrait aller à Saint-Germain, localité historique située à cinq lieues de Paris, il croit que son dernier ordre est suffisant.

La voiture se met en marche à une belle allure et s'arrête devant un sombre monument.

—Eh bien, fait M. Laurent, qu'est-ce qui vous empêche de marcher ?

—Nous sommes arrivés.

—Arrivés?.... Où ça ?

—Au Dépôt.

—Voyons, nous ne nous comprenons pas. Je vous ai dit de me conduire au dépôt pour prendre le train de Saint-Germain.

—Ah ! vous auriez dû me dire à la *gare*. Vous m'avez dit de vous conduire au Dépôt, et je vous ai conduit au dépôt de la préfecture, le seul dépôt que l'on connaisse à Paris.

Comme il y a des trains pour Saint-Germain toutes les heures le retard n'était pas bien préjudiciable à M. Laurent. Il profita de ce loisir inattendu pour questionner son cocher et il apprit ce qui suit :

DEPOT.—Lieu où l'on dépose des marchandises: — *dépôt de papiers*; où l'on met des objets en garage: — *le dépôt des petites voitures*; établissement public où l'on nourrit les mendiants en les obligeant au travail: — *dépôt de mendicité*, etc. C'est aussi l'endroit où l'on dépose, à la Préfecture de police, immense poste central, toutes les personnes arrêtées en attendant que les juges d'instruction aient statué sur leur compte.

Lorsque l'on veut se rendre à l'un de ces dépôts on le désigne spécialement: — "*Conduisez-moi au dépôt des cristalleries de Baccarat.*" Mais à Paris, lorsqu'on dit *Dépôt* tout simplement, on sous-entend toujours le dépôt de Préfecture.

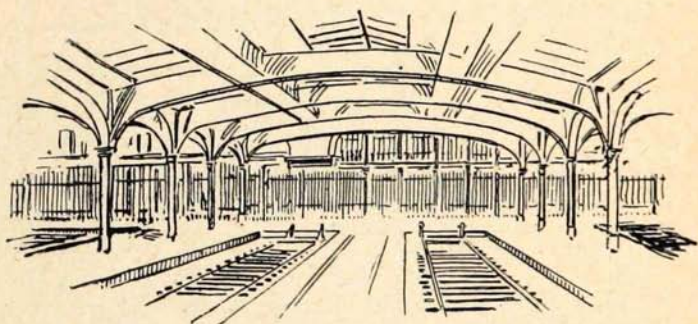


FIG. 42.— Gare.

GARE.—Point de départ ou d'arrivée d'une ligne de chemin de fer. Il peut y avoir d'autres gares sur le parcours de la ligne. Les gares sont des constructions en partie couvertes, possédant plusieurs voies de garage et ayant à leur disposition un matériel roulant suffisant pour former des trains supplémentaires ou ajouter des wagons en cas de besoin. Les gares ne sont établies que dans les localités importantes. (fig. 42).

STATION.—Les stations sont de petites constructions devant lesquelles les trains font des arrêts de courte durée. Situées dans les petites localités, elles servent à abriter les voyageurs. Là, on leur délivre des billets de parcours. Elles n'ont pas, comme les gares, de wagons ni de locomotives disponibles. (fig. 43).

Si un Canadien, attardé dans une petite localité, en France, demandait où est le *dépôt*, on lui répondrait par une question:

—Le dépôt de quoi?

—Le dépôt pour prendre le train de Paris.

—Ah! bien. C'est la station que vous voulez dire.

Et on lui fournirait le renseignement, mais on dirait alors la *station* et non la *gare*.

* * *

M. Laurent vient d'assister à une audience de la cour d'assises. Le défenseur, Maître X..., était une des célébrités du barreau. Grâce à un plaidoyer émouvant et savant, il avait réduit l'accusations à néant et enlevé un acquittement.

M. Laurent fait part de ses impressions à sa femme :

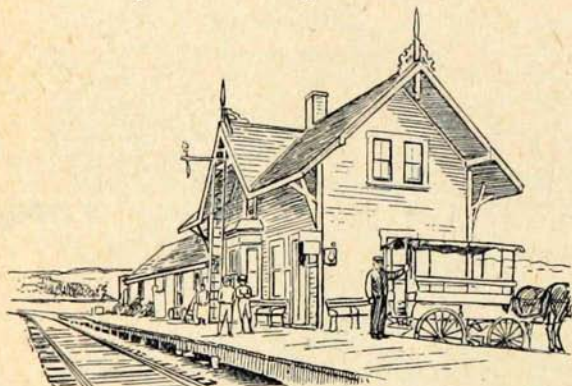


FIG. 43.—Station.

—Non, tu ne peux pas t'imaginer comme il a bien avoué cette cause-là! C'est au point que le discours de l'avocat de la couronne et la charge du juge n'ont produit aucun effet sur les jurés... Justine, fit-il en s'interrompant, comment nomme-t-on ici celui que nous appelons

AVOCAT DE LA COURONNE — c'est-à-dire celui qui est chargé de soutenir l'accusation?

AVOCAT GENERAL

ou

MINISTERE PUBLIC.—Cette fonction est remplie par le procureur général ou par un de ses substituts. Le ministère public

est la magistrature établie près de chaque tribunal pour requérir l'exécution des lois au nom de la société. L'avocat général poursuit le crime au nom de la vindicte publique.

PROCUREUR GENERAL.—C'est un magistrat supérieur qui exerce les fonctions de ministère public près de la Cour de cassation, la Cour des comptes, les cours d'appel.

PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE.—C'est un membre du parquet, qui exerce les fonctions de ministère public près les tribunaux de première instance.

PARQUET.—On appelle parquet l'ensemble des magistrats qui composent le ministère public.

SUBSTITUT.—C'est le magistrat chargé de suppléer, de remplacer au parquet le procureur général ou le procureur de la République.

Lorsque Justine eut fourni ces explications, elle ajouta :

—Puisque vous m'autorisez à corriger vos erreurs d'expressions, permettez-moi d'en relever trois dans ce que vous venez de dire.

—Allez, Justine, ne vous gênez pas.

—D'abord, il faudrait bien vous garder, si vous vouliez complimenter maître X..., pour son plaidoyer de dire qu'il a *avocassé*. Au lieu de le complimenter vous lui feriez injure.

AVOCASSER.—C'est le fait d'un mauvais avocat, obscur, bavard, maladroit et empathique.

—Alors comment faut-il dire ?

—Il faut dire

PLAIDER.—Plaider, c'est soutenir une cause en justice. Si vous voulez indiquer la qualité du plaidoyer, vous avez à votre disposition le choix des adjectifs ou des adverbes : — *J'ai entendu un bon, un excellent, un médiocre, un mauvais plaidoyer.*

—*Il a bien, très bien ou admirablement plaidé.*

—C'est parfait, Justine, je raye *avocasser* de mon répertoire... Et la seconde faute ?

—Elle n'est pas très grave. Vous avez dit le *discours* de l'avocat général. Ce n'est pas, à proprement parler, un discours, c'est un réquisitoire.

DISCOURS.—Le discours est un ensemble de paroles composé avec méthode, présentant une certaine longueur et prononcé devant un auditoire. Quand les discours n'ont qu'une étendue restreinte, ce sont, suivant le cas, des *compliments*, des *allocutions*, des *harangues* ou des *proclamations*.

COMPLIMENT.—C'est un très court discours, plus ou moins solennel, exprimant de la reconnaissance, des remerciements, des marques d'affection ou des éloges à l'égard d'une personne, d'un groupe ou d'un corps.

ALLOCUTION.—Petit discours du genre familier prononcé devant un auditoire peu nombreux.

HARANGUE.—Discours assez bref prononcé devant une assemblée ou des troupes, soit pour calmer leur ardeur, soit pour exciter leur courage.

PROCLAMATION.—C'est un discours distraité à toute règle de rhétorique, par lequel on publie verbalement un fait accompli ou des projets d'intérêt général.

Lorsque les morceaux sont de plus longue haleine ils prennent le nom de discours proprement dits. Leur composition exige la mise en oeuvre d'un art plus raffiné, qui s'appelle la

RHÉTORIQUE.—C'est-à-dire l'ensemble des préceptes qui doivent guider l'orateur.

La rhétorique comprend trois parties : l'*invention*, la *disposition* et l'*élocution*.

INVENTION. (l')—C'est la partie de la rhétorique qui s'occupe de rechercher ce que l'on doit communiquer à l'auditoire, c'est-à-dire les idées que l'on se propose d'émettre, les arguments, les preuves que l'on emploiera pour convaincre les auditeurs.

Le travail de l'invention comprend :

1. L'étude à fond du sujet ;
2. Le choix des preuves ;

3. L'examen des moyens propres à émouvoir ; ce que les anciens rhéteurs appelaient les *passions* ;

4. L'observance des procédés qui doivent gagner la confiance de l'auditoire ; ce que l'on appelait les *moeurs*.

DISPOSITION. (la).—C'est la partie de la rhétorique qui impose l'ordre à donner aux différentes parties du discours. Un discours très complet se compose de sept parties : l'*exorde*, la *proposition*, la *division*, la *narration*, la *confirmation*, la *réfutation* et la *péroration*.

EXORDE. (l').—C'est le début du discours. Il n'est soumis qu'à une seule règle, la convenance, l'adaptation de ses termes au sujet à traiter et à l'auditoire.

Il y a six sortes d'exorde : 1.—l'exorde simple, qui est toujours préférable ; 2.—l'exorde par insinuation, à l'aide duquel on se glisse dans l'esprit des auditeurs ; 3.—l'exorde grave, qui annonce un sujet élevé, noble, calme et ferme ; 4.—l'exorde pompeux, qui convient à l'oraison funèbre ou au panégyrique ; 5.—l'exorde ex abrupto, par lequel on entre de suite au cœur du sujet ; 6.—l'exorde tiré d'une circonstance fortuite.

PROPOSITION. (la).—Ce n'est que l'exposé, le sommaire du sujet que l'on va traiter.

DIVISION. (la). — C'est l'énumération des matières qui vont être abordées, dans l'ordre où elles seront traitées. La division doit être *entière*, *distincte*, *progressive*, *naturelle*, c'est-à-dire qu'elle doit embrasser le sujet dans son ensemble ; séparer nettement les diverses parties des unes des autres ; aller de la partie la moins importante à la partie la plus importante, et être fondée sur la nature même des choses.

NARRATION. (la).—C'est le récit qu'il convient de faire à l'auditoire pour l'instruire de la cause que soutient l'orateur. La narration doit être brève, très claire et aussi intéressante que possible.

CONFIRMATION. (la).—C'est l'exposé et le développement des preuves venant à l'appui de la thèse développée et soutenue par l'orateur. C'est la partie capitale du discours et il importe d'en

tirer grand effet en déroulant les preuves dans l'ordre où l'on suppose qu'elles frapperont le plus vivement l'auditoire. Les plus concluantes se réservent pour les dernières.

REFUTATION. (la).—Elle a pour objet de renverser les preuves apportées par l'adversaire, et de montrer qu'elles sont mal fondées.

PERORATION. (la).—C'est la conclusion du discours. Elle se compose de deux parties : 1.—La récapitulation de toute la substance du discours ; 2.—L'action oratoire sur l'auditoire pour émouvoir les coeurs ou exalter les imaginations. C'est la partie la plus difficile du discours et celle qui doit être la plus travaillée.

Tous les discours ne renferment pas ces sept parties ou sept points. Selon le sujet, on peut et on doit même en omettre plusieurs.

ELOCUTION. (l').—C'est la partie de la rhétorique qui traite de la manière d'exprimer ses pensées par le langage et qui contient les règles du style.

—Hélas ! soupira M. Laurent, je m'aperçois qu'un discours n'est pas chose si simple à composer qu'on le croit chez nous, et qu'il faut bien des qualités pour mériter le titre d'orateur.

—En effet, dit Justine, pour être digne du nom d'orateur, il ne suffit pas de composer un discours, même parfait ; il faut d'autres qualités acquises et naturelles.

ORATEUR.—Pour mériter ce titre, en plus du savoir, c'est-à-dire de l'érudition, il faut de la voix, de l'élégance, de la souplesse, de l'éducation, de la présence d'esprit et du sang-froid.

Mais j'ai été entraînée dans une digression ; laissez-moi me reprendre et vous faire connaître les autres variétés du discours. Selon le sujet, le discours prend le nom d'oraison funèbre, de panégyrique, d'apologie, de sermon, de plaidoyer ou de réquisitoire.

ORAISON FUNEBRE.—C'est le discours prononcé en l'honneur d'un mort illustre et par lequel on fait l'éloge du défunt au point de vue de ses qualités, en général, et spécialement de ses vertus chrétiennes.

PANEGYRIQUE.—C'est le discours prononcé à la louange de quelqu'un, mort ou vivant.

APOLOGIE.—C'est un discours ayant pour but la justification des actes ou de la conduite d'un personnage.

SERMON.—Le sermon est le discours prononcé en chaire, dans le but de propager les vérités de la religion et d'exposer la doctrine.

PLAIDOYER.—C'est le discours prononcé à l'audience des cours de justice par un avocat pour défendre une cause. Dans ce sens, on dit également

PLAIDOIRIE.—Mais on doit donner la préférence à la première expression. La plaidoirie est plutôt l'art de plaider et le plaider l'action. Au mot *plaidoirie*, Littré dit : 1.—*Art, profession de plaider*, 2.—*Action de plaider*. Et au mot *plaider*, il dit : *Discours prononcé devant un tribunal pour soutenir le droit d'une partie*. Il n'y a donc entre ces deux termes qu'une imperceptible nuance qui pourrait s'exprimer ainsi : "Je suis entré dans le prétoire au moment où l'avocat commençait sa plaidoirie ; il a prononcé un *plaider* magnifique." La différence, on le voit, est très subtile. Elle existe cependant, et les puristes font la distinction.

REQUISITOIRE.—C'est le discours que prononce le ministère public devant un tribunal. Il énumère les griefs de l'accusation, met en relief les méfaits de l'accusé et requiert contre lui, au nom de la société, les peines édictées par la loi.

Quant au discours que prononce le juge après la clôture des débats, après le plaider et le réquisitoire, ce n'est pas la *charge*, ainsi que vous l'appellez, c'est le *résumé*.

CHARGE.—En termes de palais, la charge est l'ensemble des déclarations et des témoignages contre l'accusé. Le témoin à charge est celui qui dépose en faveur de l'accusation. Le témoin à décharge est celui qui dépose en faveur de l'accusé. Le réquisitoire de l'avocat général est une charge.

RESUME.—Le résumé du juge, président le tribunal, n'est et ne doit être que la récapitulation des divers témoignages entendus,

des faits acquis à l'audience. Le président qui ajouterait à son résumé des arguments en faveur de l'accusation ou tracerait une ligne de conduite aux jurés manquerait gravement à son devoir. C'est lui qui prononce la sentence, mais ce n'est pas lui qui juge et, conséquemment, il doit se garder de toute manifestation d'opinion personnelle.

J'ajoute que depuis quelques années, en France, on a supprimé le résumé, précisément à cause d'un scandale d'audience provoqué par un président passionné.

* * *

Un soir que M. Laurent avait une longue et urgente correspondance à expédier, il lui arriva un fâcheux accident : il cassa l'ampoule électrique qui éclairait son bureau. Il appela Justine et la pria d'aller sans retard acheter une lampe avec sa cheminée, une mèche, un abat-jour, et de l'huile de charbon.

—Je sais ce que c'est qu'une lampe, répondit Justine, un abat-jour et une mèche ; mais une cheminée de lampe et de l'huile de charbon, je ne sais de quoi vous parlez.

—La cheminée ou le globe, c'est la même chose ; l'huile de charbon, c'est l'huile pour la lampe.

Justine, non satisfaite de la définition, insista pour avoir une explication plus précise.

—Le globe de lampe existe ; mais je doute fort que ce soit l'objet connu ici sous ce nom que vous désirez puisque vous demandez aussi un abat-jour. Quant à l'huile de charbon, ce produit est tout à fait inconnu ici. Je comprends que c'est de l'huile pour alimenter la lampe, mais encore faudrait-il savoir quelle sorte de lampe désire Monsieur. Il y a les lampes carcel, les lampes *modérateur* à piston, dans lesquelles on brûle de l'huile de colza, et les lampes simplifiées, les lampes à pétrole, dans lesquelles on brûle de l'huile de pétrole.

—C'est du pétrole. Nous appelons cela chez nous de l'huile de charbon, mais je sais fort bien que c'est du pétrole. Je me suis laissé entraîner par l'habitude.

—Alors, ce n'est ni une cheminée, ni un globe qu'il vous faut, mais un verre.

Il résulta de ce petit incident que M. Laurent dut allonger la liste de ses rectifications.

PETROLE.—Huile minérale provenant de sources ou nappes souterraines, situées sur divers points du globe, notamment en Amérique, en Asie et en Russie. Cette huile est rectifiée et livrée à la consommation à un prix beaucoup plus avantageux que les autres huiles combustibles.

Il ya quatre sortes de lampes en usage en France : la lampe carcel, la lampe modérateur, le quinquet, la lampe à pétrole. Dans les trois premières, on brûle du colza, que les ménagères appellent simplement *huile à brûler*.

CARCEL.—Cette lampe tient son nom de son inventeur. L'huile est versée dans le corps de la lampe et un double piston, actionné par un mouvement d'horlogerie disposé dans le culot, fait monter lentement l'huile destiné à l'alimentation d'une mèche en forme de tube glissant entre deux cylindres qui la moulent intérieurement et extérieurement.

La lampe carcel n'est plus en usage que dans les vieilles familles qui se cramponnent aux vieilles coutumes et aux vieux objets. Son prix, d'ailleurs, est relativement très élevé.

LAMPE MODERATEUR.—C'est une amélioration économique de la lampe carcel, et qui lui a succédé pendant longtemps, c'est-à-dire tant que la crainte exagérée du pétrole prohiba ce dernier mode d'éclairage. La lampe à piston ne diffère de la lampe carcel que par le mécanisme qui fait monter l'huile. Au lieu d'un mouvement d'horlogerie mettant en marche une pompe refoulante, c'est un piston, descendant verticalement dans le corps de la lampe, qui exerce une pression sur l'huile à l'aide d'une tige à crémaillère poussée par un ressort en spirale. Ces sortes de lampes tendent à disparaître pour faire place à la lampe à pétrole, partout où l'on ne peut avoir le gaz ou l'électricité.

QUINQUET.—C'est une lampe sans mécanisme à double courant d'air, avec réservoir d'huile placé plus haut que la mèche. Le

réservoir et le bec, placés parallèlement peuvent glisser sur une tige verticale plantée sur un pied lourd qui assure la stabilité de l'appareil. Ainsi que les précédentes, cette lampe tend à disparaître. Elle tire aussi son nom de son inventeur.

VERRE.—Le verre est un corps solide, transparent et fragile, produit de la fusion d'un sable silicieux mêlé de potasse ou de soude. On nomme *verre* toutes sortes d'objets faits avec cette matière: un *verre à boire*, un *verre de montre*, un *verre de lunette*, un *verre de lampe*, etc. (fig. 44, 45, 46).

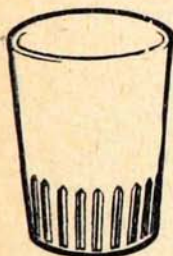


FIG. 44.—Verre à boire

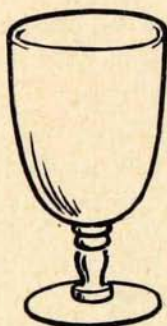


FIG. 45.—Verre à pied
(et non à patte).

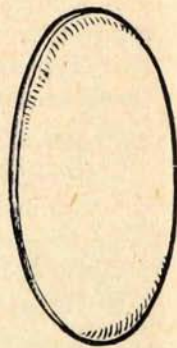


FIG. 46.—Verre de montre.

VERRE DE LAMPE.—C'est le nom unique en France de ce que l'on appelle en Canada *cheminée* ou *globe*. (fig. 47, 48).

Le nom canadien de *cheminée* pour *verre de lampe* est plus exact, plus frappant, et mériterait la préférence sur le nom banal de verre de lampe, attendu que, parmi plusieurs acceptions, on appelle

CHEMINÉE.—Un tuyau qui s'élève par-dessus les toits, par où passe la fumée et destiné à en assurer le tirage. Or, c'est à peu près cette fonction que remplit le verre de lampe, et c'est avec raison que les Canadiens lui ont donné le nom de *cheminée*, qui, certes, est préférable, et cela de l'avis de beaucoup de Français. Mais ceci est de la critique et ne corrige rien. Il faut dire *verre de lampe* et non *cheminée* sous peine d'être incompris.

GLOBE.—Le globe de lampe est la sphère semi opaque, en verre dépoli ou de couleur translucide, qui entoure le verre. (fig. 49).

* * *

Un jour Justine reçut la visite de son neveu, un bambin d'une dizaine d'années, fort intelligent et fort poli. Elle le présenta à M. Laurent qui accueillit très bien l'enfant, dont la mine éveillée prévenait en sa faveur. Il le questionna sur ses travaux d'écolier, lui demanda où il en était en grammaire, en arithmétique, en géographie, en catéchisme, etc. La perfection toute relative des ré-

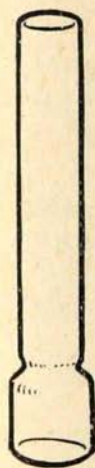


FIG. 47.—Verre de lampe à huile de colza.

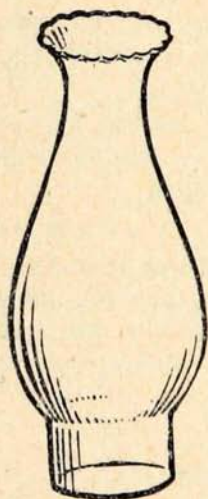


FIG. 48. — Verre de lampe à pétrole.



FIG. 49.—Globe de lampe.

ponses de l'enfant lui causa un grand plaisir, et il congédia le gamin en lui donnant une petite tape amicale sur la joue et en lui mettant dans les mains une charge de fruits confits. Lorsqu'il fut parti, il dit à Justine :

—Il est très gentil, votre neveu. Savez-vous que c'est un enfant de talent.

Justine se mit à rire :

—Oh ! Monsieur, du talent !... Il faut attendre qu'il sache ce que c'est pour lui en reconnaître. Il est intelligent, c'est vrai ; il

a des aptitudes, il est doué, studieux, j'en conviens. Mais c'est tout.

—Alors cela ne constitue pas le talent chez un enfant?

—Ni chez un enfant, ni chez un adulte.

TALENT.—Le talent est une chose acquise par l'étude ou par la pratique d'un art. Mais le talent n'est pas nécessairement le partage de ceux qui travaillent le plus ou qui s'exercent le plus longtemps dans les professions qui exigent du savoir-faire. Le talent échoit à des êtres mieux doués que les autres, et qui ont le plus souvent moins d'efforts à faire que leurs concurrents pour mériter l'épithète éminemment flatteuse d'homme de talent. Dire, en France, qu'un écrivain, qu'un artiste ou qu'un artisan a du talent, c'est le placer parmi l'élite et lui élever une sorte de monument moral.

—Eh bien, dit en riant M. Laurent, au Canada, nous donnons du talent à tort et à travers, surtout aux enfants, et je vois que nous tombons dans l'exagération. Ce que vous appelez talent, nous l'appellerions génie.

GENIE.—Le génie, c'est le talent porté à son plus haut période, au plus haut degré auquel puissent arriver les facultés humaines. Les hommes de talent sont assez nombreux, Dieu merci ! mais les hommes de génie sont très rares. On en compte quelques unités par génération.

* * *

M. Laurent doit faire un court voyage, Mme Laurent dit à Justine :

—Demain matin, comme je serai seule et que je suis dormeuse, vous viendrez m'éveiller.

—Bien Madame. A quelle heure Madame veut-elle que j'aille la réveiller ?

—A huit heures.

—Je n'y manquerai pas.

M. Laurent, toujours aux aguets, intervint :

—Donnez-moi donc une explication, Justine. Madame vous prie d'aller l'*éveiller* et vous lui répondez que vous ne manquerez pas d'aller la *réveiller*. Quelle est la bonne expression.

—Cette fois, Monsieur, j'ai corrigé madame sans m'en apercevoir. Il y a entre ces deux expressions une nuance si subtile que vraiment la correction serait excessive. Cependant, la question étant posée, il vaut mieux employer *réveiller*.

EVEILLER.—C'est tirer quelqu'un du sommeil sans en avoir l'intention. En vaquant aux soins du ménage dans une pièce voisine, je puis faire un léger bruit qui *éveillera* madame, contre ma volonté.

S'EVEILLER.—S'éveiller, c'est sortir du sommeil naturellement.

REVEILLER.—Réveiller quelqu'un c'est le tirer délibérément du sommeil. C'est ce que je ferai demain matin en entrant dans la chambre de madame. Peut-être sera-t-elle déjà *éveillée*. Alors je n'aurai pas besoin de la *réveiller*. Mais, je le répète, la nuance est presque insaisissable et il n'y a pas faute à demander à être *éveillé* ou à être *réveillé*.

La différence entre *éveiller* et *réveiller* est beaucoup plus sensible au figuré. *Eveiller* les passions, c'est exciter les passions qui ne se sont pas encore manifestées. *Réveiller* les passions, c'est les exciter de nouveau alors qu'elles s'étaient apaisées.

* * *

—Justine, lorsque vous sortirez, vous aurez l'obligeance de jeter cette lettre à la boîte.

—Oui, Monsieur.

Et Justine parcourut du regard la suscription, qui était ainsi conçue :

Monsieur Léon Daniel

Correcteur d'Épreuves

à l'imprimerie Lahure

rue de Fleurus

Cité.

—La lettre, dit-elle, arrivera sûrement à destination, et sans retard; mais si Monsieur n'est pas trop regardant de son temps et de ses enveloppes il fera mieux d'en récrire l'adresse.

—Tiens! Et pourquoi?

—Parce que cette adresse contient quatre fautes.

—Vraiment!

—Il y a d'abord deux majuscules intempestives: une à *correcteur* et une à *épreuves*. Mais il en manque une à *imprimerie*, où elle est obligatoire.

—Je ne discuterai pas pour les majuscules de *correcteur* et *d'épreuves*. Je sais qu'au Canada nous abusons de ces caractères. C'est un mal contagieux que nous tenons des Anglais, qui mettent des majuscules à huit mots sur dix. Mais je demande des explications pour *imprimerie*. C'est un nom commun qui, par conséquent, s'écrit avec une minuscule. (Voir appendice: de l'emploi des lettres majuscules).

—Ce serait exact si vous me donniez l'ordre écrit d'aller dans une imprimerie, n'importe laquelle, y faire une commande. Dans ce cas il faudrait une lettre minuscule. Mais vous désignez une imprimerie spéciale, particulière, appartenant à M. Lahure, et cette désignation en fait un substantif propre qui veut la majuscule, afin de lever l'incertitude qu'il pourrait y avoir entre le sens appellatif et le sens individuel. Plusieurs imprimeurs font des travaux pour le gouvernement; on dit alors que ces travaux sont faits dans les imprimeries de l'Etat, avec une minuscule. Mais si vous désignez l'imprimerie qui appartient exclusivement à l'Etat, l'Imprimerie nationale, c'est-à-dire une imprimerie unique, c'est un nom propre et il faut la majuscule. Or, l'Imprimerie Lahure est une imprimerie unique, comme l'Imprimerie nationale.

—Mon Dieu! ma pauvre Justine, que le français est donc difficile à parler et à écrire.

—C'est vrai, Monsieur, mais qu'y faire?

—Hélas!... Et les autres fautes, vous m'en avez signalé quatre.

—J'en ai relevé deux, les majuscules et la minuscule mal placées. La troisième est un pléonasme qui fera sourire le facteur d'abord, puis les employés du bureau de M. Lahure et enfin le destinataire.

On ne dit pas et on n'écrit pas *correcteur d'épreuves*, surtout quand on s'adresse à une imprimerie, mais *correcteur* tout court. Cependant, si l'on veut spécifier absolument on dira : correcteur d'imprimerie, et non correcteur d'épreuves.

CORRECTEUR.—C'est celui qui, dans les imprimeries, est chargé de corriger les fautes commises par les compositeurs qui lui livrent l'empreinte du travail qu'ils ont accompli. En français, le mot correcteur n'a pas d'autre acception que celle-là. Dire *correcteur d'épreuves*, c'est comme si l'on disait *marchand de marchandises*.

—Mais cependant — je ne discute pas, je questionne — lorsque le correcteur a indiqué, corrigé les fautes sur l'épreuve, c'est-à-dire sur le papier, il y a un autre agent qui les corrige sur le plomb. Comment le nomme-t-on celui-là?

—On le nomme

CORRIGEUR.—C'est lui qui d'après les corrections marquées sur l'épreuve les opère sur le caractère. Les petits dictionnaires français ne mentionnent pas ordinairement *corrigeur*, parce que ce nom appartient à la technique. Mais il est dans les dictionnaires complets. Les hommes de lettres, les journalistes, les typographes et tous les gens de métiers annexes font la distinction convenable entre le *correcteur* et le *corrigeur*.

—C'est encore quelque chose que j'apprends, dit M. Laurent. Et il ajouta : Le *corrigeur* est nécessairement un ouvrier typographe qui, malgré son habileté, doit parfois laisser passer des fautes, ainsi que le *correcteur*, du reste. Comme dans vos journaux et dans vos livres, il est rare de découvrir des fautes, il faut nécessairement que le *correcteur* repasse une fois ou deux derrière le *corrigeur*. Est-ce que ce n'est pas onéreux pour cet ouvrier de livrer des *revises* au correcteur.

—Des revises?

—Oui. Chez nous, quand l'auteur ou le correcteur a parcouru une épreuve plus chargée de fautes que d'ordinaire et qu'il redoute des omissions, il écrit au bas de l'épreuve : *revise*. Cela veut dire qu'il veut voir une nouvelle épreuve, après les corrections faites à l'atelier par le corrigeur.

REVISE — *substantif* — n'est pas français. Il y a

REVISEUR.—Celui qui revoit après un autre: *un reviseur de comptes*.

Il y a

REVISER.—C'est l'action de revoir, d'examiner de nouveau, pour modifier s'il y a lieu: *reviser un procès*.

Il y a

REVISABLE.—C'est ce qui peut être revisé: *jugement revisable*.

Il y a

REVISION.—C'est l'action de reviser: *la revision de la constitution*, etc.

Il y a même

REVISIONNISTE.—Celui qui effectue une révision. On nomme ainsi, notamment, tout partisan de la revision constitutionnelle. Mais il n'y a pas *revise*.

—Alors, comment le correcteur réclame-t-il une nouvelle épreuve?

—Il marque en tête ou au bas de l'épreuve, au lieu de *revise*, *seconde épreuve*. Lorsque celle-ci lui parvient et qu'il croit utile d'en voir une autre, il marque *troisième épreuve*, et, s'il y a lieu, *quatrième*, *cinquième épreuve*. Lorsque l'épreuve est purgée de fautes, il met son visa ou écrit *bon à tirer*.

—Je n'ai plus rien à dire. Et la quatrième faute?

—La quatrième faute, c'est le mot Cité. Il faut mettre Paris, ou En Ville, ou, par abréviation E. V. Même, pour Paris, vous pouvez vous dispenser de toute indication de cette nature. Le nom et le numéro de la rue suffisent.

—Mais *Ville* ou *Cité* n'est-ce pas la même chose.

—Non, pas tout à fait.

VILLE.—On appelle ville l'assemblage, le groupement d'un grand nombre de maisons disposées par rues et donnant asile à un nombre assez considérable de citoyens.

CITE.—C'est, ainsi que la ville, une circonscription locale, mais qui comprend la collection des citoyens. Une ville pourrait être déserte, inhabitée, en ruines. Une cité, non.

Ce qui constitue la plus grande différence entre ces deux termes, c'est que le mot *cité* appartient au langage noble, au langage poétique. En français, dans le langage courant, on n'emploie jamais le mot *cité*, à moins que ce ne soit pour désigner la plus ancienne partie de certaines villes. Ainsi il y a la *Cité* de Paris. C'est une petite île formée par la Seine, au centre de la ville, et où Paris, sous le nom de Lutèce, a pris naissance. Elle est connue sous le nom d'Ile de la Cité, ou, plus simplement, *la Cité* tout court.

Permettez-moi d'appuyer ces observations d'un exemple :

Je suppose que, rentré au Canada, vous vouliez acheter une maison de rapport à Paris, et qu'à cette fin vous vous adressiez à un notaire parisien, officier ministériel en qui on peut avoir toute confiance. Vous lui écrivez dans ce sens :

"J'ai séjourné quelque temps à Paris et je désire y faire un placement foncier. Veuillez donc acquérir en mon nom une maison de rapport dans n'importe quelle rue de la cité, à la condition toutefois que le prix d'achat ne dépassera pas deux cent mille francs et que le revenu ne sera pas inférieur à sept et demi pour cent".

Les propriétés particulières sont rares dans *la Cité*, île minuscule que l'on traverse, à pied, en longueur ou en largeur, en quelques minutes, et qui est occupée par de vastes monuments : Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, la Préfecture de police, le Tribunal de commerce, la caserne de la Cité, le Marché aux fleurs, la Morgue, le Palais de Justice et ses dépendances : la Sainte-Chapelle, le Dépôt, la Conciergerie.

Il y a, par conséquent, des chances pour que le notaire vous réponde :

"Dans les conditions de prix et de rendement que vous fixez, il n'y a pas un seul immeuble à vendre dans *la Cité*".

Selon vos ordres formels, le notaire n'aurait cherché une propriété que dans *la Cité* et non dans la ville, dans n'importe quelle rue.

Vous seriez étonné d'apprendre qu'il n'y a pas de propriétés à vendre à Paris, mais le notaire ne le serait pas moins que vous du choix que vous auriez fait.

L'erreur ne tiendrait qu'à l'emploi du mot *cité* pour *ville*.

* * *

M. Laurent avisa un jour, dans le voisinage de sa demeure, une boutique sur laquelle il vit : "Atelier de reliure". Comme il tenait à consigner ses notes journalières autrement que sur des feuilles volantes, il voulut faire faire un livre avec une réglure spéciale. Il entra.

—Monsieur, dit-il, pouvez-vous me faire un livre blanc?

La demande était baroque; mais le relieur crut avoir affaire à un bourgeois tout à fait ignorant des termes de la reliure. Il pensa qu'il s'agissait d'exécuter une reliure blanche, et il répondit :

—Oui, Monsieur. Mais je vous ferai observer que le blanc est la couleur du Saint-Père, et qu'on lui réserve presque exclusivement ce genre de travaux.

Ce fut au tour de M. Laurent à tomber des nues.

—Mais le pape n'a rien à voir là-dedans, et je ne pense pas commettre un attentat à son autorité ni à sa majesté en faisant faire un livre blanc à mon usage.

—Sans doute, Monsieur, et je peux exécuter votre ordre. Seulement, je vous préviens que les peaux blanches coûtent sensiblement plus cher que les peaux de couleur. Voulez-vous du chagrin ou du maroquin du Levant?

—Oh! je ne veux pas de luxe. Il me suffira d'avoir un livre blanc solide.

—La peausserie en blanc ne se fait que dans les articles de luxe.

—Enfin, combien cela me coûtera-t-il, pour un livre de trois cents pages environ?

—De quel format est votre livre?

—Mon livre?...quel livre?...

—Mais le livre que vous voulez faire relier.

—Je ne vous ai pas dit que je voulais faire relier un livre. Je vous demande de me faire un livre blanc, mais vous emploierez la peau de la couleur qui vous conviendra le mieux, blanc, noir, vert ou bleu, ça m'est égal.

Le relieur pensa qu'il avait affaire à un mauvais plaisant.

—Monsieur, dit-il d'un ton pincé, si vous êtes sérieux expliquez-vous plus clairement; mais si vous voulez badiner, je vous préviens que j'ai autre chose à faire et qu'il me plaît peu de vous donner la réplique.

M. Laurent, qui se heurtait pour la première fois à Paris à un industriel manquant de complaisance, répondit à son tour avec aigreur.

—Je ne badine pas. Je suis étranger, Américain, et si je m'exprime mal, je sais du moins fort bien ce que je veux.

Le relieur se radoucit.

—Eh bien, Monsieur, excusez un mouvement d'humeur, et expliquez-moi ce que vous voulez.

—Je veux un livre blanc, rayé en travers et divisé dans le sens de la hauteur par trois filets rouges.

—Bon! bon! bon! fit le relieur. Mais c'est un registre qu'il vous faut?

—Un registre?... oui, en effet, c'est un registre. Mais un petit registre.

—C'est que je ne fais pas cet article-là.

—Comment, un relieur ne fait pas de registres?

—Non, Monsieur, il faut vous adresser à un papetier.

—Quoi!... on spécialise, on divise les métiers à ce point, à Paris!

—Ce n'est pas de la spécialité, ni de la division. Le métier de relieur et celui de papetier sont bien différents. Je n'ai ni l'outillage ni les ouvriers pour faire un registre, de même que le papetier n'a ni l'outillage ni les ouvriers pour faire une reliure.

—J'apprends du nouveau... Mais je ne voudrais pas vous avoir dérangé pour rien. Pouvez-vous du moins me faire une douzaine de petits *pads*.

—J'ignore totalement ce que vous entendez par des *pads*.

—Hélas! soupira tout bas M. Laurent, et moi qui passe à Montréal pour un citoyen parlant bien le français. Puis il dit tout haut :

PAD.—Nous appelons *pad* une certaine quantité de feuillets de papier blanc, fixés sur un carton et légèrement collés en tête de façon à les empêcher de voler. On les arrache un par un, au fur et à mesure des besoins.

—Fort bien, Monsieur ; mais nous appelons

BLOC-NOTES

ou

BLOC — ce que vous appelez des *pads*. Mais c'est encore le papetier qui vous livrera cet article.

—Voudriez-vous, Monsieur, puisque j'ai tant fait que de vous faire perdre votre temps, ajouter deux minutes à ce temps perdu pour me faire connaître la différence qui existe entre un relieur et un papetier.

—Volontiers :

RELIEUR.—C'est celui à qui on confie des livres en feuilles ou des livres brochés. Il les coud, les travaille, les rend solides et d'une ouverture facile. S'il y a lieu il répare les déchirures, lave les livres tachés ou piqués, et finalement les enferme dans une couverture protectrice et élégante selon le prix qu'on veut y mettre. Le prix des reliures varie, pour un livre de format courant entre 1 franc 25 (0.25 cents) et 500 francs (\$100). Naturellement les reliures de luxe et de prix sont réservés aux livres rares ou précieux.

—Alors, le relieur, en France, ne fait absolument que la reliure des livres imprimés? demanda M. Laurent.

—Absolument, répondit le relieur.

—Au Canada, reprit M. Laurent, les relieurs font bien cette besogne, mais ce genre de reliure se nomme :

LIVRES DE PRATIQUES.—Ce n'est autre chose que ce que vous nommez simplement reliure.

Le relieur continua :

PAPETIER.—C'est celui qui travaille, manufacture les papiers non imprimés. Il fabrique les registres, dont la reliure n'a aucun rapport comme travail à celle que nous exécutons. Il fait des cahiers d'écolier, des cartons à soufflet pour renfermer des valeurs ou des correspondances, et tout ce qui se rapporte à son commerce. Car le papetier est marchand, tandis que le relieur n'est que façonnier.

* * *

M. et Mme Laurent ont assisté la veille à la première représentation d'une pièce de théâtre et en lisent dans le journal un compte rendu critique avec intérêt. Ils arrivent à la conclusion de l'article : "C'est une oeuvre dramatique puissante et pathétique, dont l'interprétation a été un peu gâtée par le grand premier rôle, trop mou, trop vulgaire même dans le personnage d'Adrien. Quant à la direction, elle a vraiment trop lésiné sur la décoration. L'oeuvre méritait une mise en scène plus somptueuse."

—L'auteur de l'article a peut-être raison, dit M. Laurent, mais j'avoue franchement qu'aucun de ces défauts ne m'a frappé et que j'ai été très fortement ému. Je ne connais pas grand chose en matière de théâtre, mais je trouve que celui qui tenait le rôle d'Adrien a très bien acté et que les scènes étaient très belles, surtout celle qui représentait un cimetière par un clair de lune.

S'apercevant que ces paroles causaient une surprise à Justine, il demanda :

—Ai-je encore commis une faute ?

—Pas une, deux.

—Lesquelles ?

—Vous dites qu'un des artistes a très bien *acté*. Je comprends que vous estimez qu'il a bien tenu son emploi et que les observations du journal ne vous semblent pas justes, ou du moins vous paraissent trop sévères. Mais

ACTER—n'est pas français, et son emploi constitue un néologisme affreux. Le substantif *acteur* ne découle pas d'un verbe, comme *travailleur* de *travailler*, *mangeur* de *manger*, *fumeur* de *fumer*, etc. J'ai compris votre pensée, mais la façon dont vous l'avez

exprimée m'a frappée d'étonnement par l'imprévu et l'audace du terme. Il ne faut jamais dire : l'artiste a bien *acté*, mais : l'artiste a bien *joué*.

JOUER.—C'est un verbe actif qui a un grand nombre d'acceptions, propres et figurées. Dans le cas présent, *jouer* se dit d'un acteur, d'un comédien qui représente un personnage. L'acteur a bien, ou passablement, ou mal *joué* le rôle d'Adrien.

—Et la seconde faute ? Justine.

—Vous avez dit : "Les *scènes* étaient très belles." Si vous aviez terminé là votre phrase, j'aurais pensé qu'il s'agissait des scènes successives constituant l'oeuvre, et que votre compliment s'adressait à l'auteur. Mais vous avez ajouté : *surtout celle qui représentait un cimetière vu par un clair de lune*. Alors j'ai compris qu'il s'agissait de la décoration critiquée par le journal, et l'emploi abusif que vous faisiez du mot *scène* m'a frappée.

—Alors, comment faut-il dire ?

—Il faut dire

DECOR.—On appelle *décor*, au théâtre, l'ensemble des toiles peintes, montées ou non sur des châssis, et constituant un tableau : paysage, forêt, palais, cimetière, prison, cathédrale, etc. Il s'agit là du cadre, du lieu dans lequel se déroule l'action, et ce tableau se nomme *décor* et non *scène*. Les pièces de théâtres, imprimées ou manuscrites, portent en tête de chaque *acte* les indications de nature à en permettre la représentation exacte. Exemple : — Le théâtre représente une place publique : Au centre, une fontaine. A droite, au premier plan, le portique d'une chapelle, etc." Il s'agit du *décor* (fig. 50) à dresser sur la *scène*.

SCÈNE.—C'est la partie du théâtre où jouent les acteurs. (fig. 51). On dit : *la scène est large, profonde, petite, grande, trop élevée, trop basse*.—*Enlevez les décors de la scène*.—*Eclairez toute la scène*.—*Ce décor compliqué rend la scène trop petite*.

On appelle encore *scène* les subdivisions d'un acte. La *scène* première, la *scène* huitième. La *scène* du quatrième acte entre Ruy blas et don Salluste est empoignante.

ACTE.—C'est la division d'une pièce de théâtre. Les *actes* séparent les actions dramatiques, qui n'ont pas lieu dans le même temps ou dans le même endroit. Mais une pièce peut parfaitement avoir cinq *actes* et se dérouler dans un décor unique. Lorsqu'un *acte* contient deux ou plusieurs actions simultanées ou d'une succession très rapide, le changement de décor se fait sans interruption, soit à vue, soit en baissant le rideau pendant un temps très court et sans entr'acte. On dit alors que l'*acte* a deux ou trois tableaux.

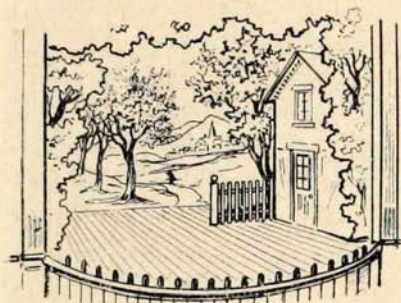


FIG. 50.—Décor.

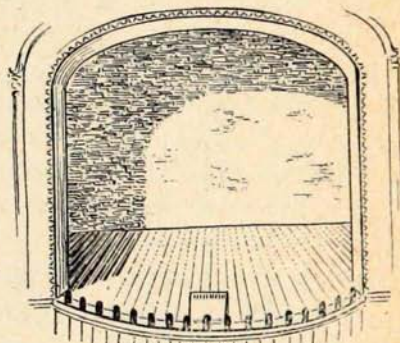


FIG. 51.—Scène.

TABLEAU.—On appelle *tableau*, au théâtre, toute action se déroulant dans un décor différent. Voici, par exemple, une féerie en cinq actes et vingt-deux *tableaux*. Les indications seront ainsi fournies :

PREMIER ACTE

“En route pour l'inconnu”

Premier tableau. — *Le défi.*

Deuxième tableau. — *En mer.*

Troisième tableau. — *La provocation.*

DEUXIEME ACTE

“La lutte”

Premier tableau. — *Sur l'abîme.*

Deuxième tableau. — *Un revenant.*

Troisième tableau. — *Courage.*

Quatrième tableau. — *Sauvés.*

Etc., etc., etc.

Dans les pièces de théâtre, l'*acte* est l'équivalent de la partie d'un livre, avec ou sans titre; les *tableaux* en sont les chapitres, avec ou sans titre également; les *scènes* indiquent la rentrée ou la sortie des personnages.

—Dites-moi, Justine, puisque nous parlons de choses de théâtre, quelle différence il y a entre *entr'acte*, *intermède* et *intermission*.

ENTR'ACTE.—On appelle ainsi l'intervalle entre les actes d'une pièce. Ce temps est consacré à la pose, ou mieux à la *plantation* du décor nouveau, au repos des artistes et à celui des spectateurs.

INTERMEDE.—C'est un spectacle en hors-d'oeuvre, ou une audition musicale n'ayant aucune relation avec la pièce. L'*intermède* a lieu généralement entre deux pièces d'une représentation théâtrale; mais il peut aussi remplir les *entr'actes* et distraire ou divertir les spectateurs qui restent à leur siège en attendant la reprise du spectacle.

INTERMISSION.—Ce mot signifie interruption, discontinuation. C'est une sorte d'*entr'acte* plus prolongé. Ce mot est français, mais il est peu usité.

* * *

M. Laurent fait la connaissance dans un salon d'un sous-préfet du département des Vosges. Celui-ci l'invite à venir le voir.

—Où est votre résidence? lui demande M. Laurent.

—A Saint-Dié.

—Je parle de votre résidence à Paris.

—Hélas! je ne réside pas à Paris. Je n'en ai pas le droit. Je n'y viens qu'en congé, et pendant ce temps je demeure chez mon frère, 6, rue Richelieu.

M. Laurent s'informa et il apprit que

RESIDENCE.—C'est le lieu, la ville ou la province où l'on a sa demeure habituelle. M. Hector Fabre réside à Paris. Il demeure (ou il habite) rue de Rome. Il peut changer de domicile tous les trois mois, s'il ne quitte pas Paris il ne change pas de *résidence*.

Résidence se dit encore du séjour obligé où un officier, un fonctionnaire exercent leurs fonctions. Le général commandant le septième corps d'armée doit résider à Besançon. Le préfet du département du Nord doit résider au chef-lieu, c'est-à-dire à Lille. Ils ne peuvent quitter leur *résidence*, et cela ne veut pas dire qu'ils sont consignés dans leur palais.

Le consul général de France *résidait* autrefois à Québec. Aujourd'hui le lieu de sa *résidence* est Montréal. Les bureaux du consulat sont rue Saint Jacques ; le consul a sa demeure rue Sainte-Famille.

Le lieutenant-gouverneur de la Province est tenu d'habiter la capitale. Il a donc sa *résidence* à Québec, mais il *habite* Spencer Wood.

Ne jamais dire, en France, si l'on ne veut pas provoquer l'étonnement sa *demeure privée* et encore moins sa *résidence privée*.

PRIVE, E — *adjectif*.—C'est un mot qui sert à déterminer un état : l'homme *privé*, est un homme qui n'exerce pas de fonctions publiques ; la vie *privée*, celle qui est impénétrable à la curiosité d'autrui ; un animal *privé*, l'animal apprivoisé : un chevreuil *privé*, un hibou *privé*. Mais *privé* ne se dit pas des animaux domestiques. On ne peut pas dire un chien, un chat, un cheval, un boeuf *privé*.

Maison privée ne se dit pas. On peut questionner ainsi : — "Où vous rencontrerai-je, à votre bureau ou chez vous?"

Mais non à votre bureau ou à votre *maison privée*.

* * *

Une personne qui avait séjourné à Montréal demandait à M. Laurent où il demeurerait en cette ville.

Il répondit :

— Je demeure sur la rue Sherbrooke.

Après le départ du visiteur, Justine lui fit l'observation suivante :

SUR LA RUE.—En français, on ne dit pas je demeure *sur la rue* Lafayette, ni j'ai passé *sur la rue* Saint-Denis.

On dit simplement, je demeure rue Lafayette, j'ai passé rue Saint-Denis. Si cependant on croit devoir orner l'indication d'une préposition de lieu, bien inutile du reste, on doit dire

DANS LA RUE.—Je demeure *dans la rue* Lafayette, j'ai passé *dans la rue* Saint-Denis.

Les rues, par rapport aux avenues, aux boulevards, aux places, sont plus étroites, plus resserrées, plus encaissées. On s'y trouve en quelque sorte comme dans un couloir dont les parois sont formées par les maisons. On est *dans* la rue et non *sur* la rue.

SUR LA PLACE.—Par contre, les avenues, les boulevards, les places, ayant plus de largeur, plus d'étendue, offrant un espace beaucoup plus vaste que les rues, on tient compte de la surface libre du sol sur lequel on se trouve, et on dit *sur l'avenue*, *sur le boulevard*, *sur la place* ! Exemples : — Après 10 heures du matin, il est interdit aux voitures non suspendues de passer *sur l'avenue* des Champs-Élysées. — Le théâtre du Gymnase est *sur le boulevard* Bonne-Nouvelle. — L'obélisque de Louqsor est *sur la place* de la Concorde. — La fontaine Molière est *dans la rue* Richelieu.

DANS LA PLACE.—Être dans la place, c'est avoir pénétré par surprise, adresse, ruse, ou autrement dans une ville, dans un établissement, dans une maison ou un palais dont l'accès vous était interdit.

—Mais, demande M. Laurent, quelle différence y a-t-il entre une avenue et un boulevard ?

AVENUE.—On nomme *avenue* une large allée, ordinairement bordée d'arbres, qui conduit à un temple, à un palais, à une habitation, à un rond-point, etc. — *L'avenue du Trocadéro*, conduit, aboutit au palais du Trocadéro ; *l'avenue de l'Opéra* conduit à l'Opéra.

BOULEVARD.—Le boulevard est une promenade, une large voie plantée d'arbres. On multiplie les boulevards autant que l'on peut dans les grandes villes, pour les aérer et concourir à leur beauté. Aujourd'hui, on fait peu de différence entre ces deux mots pourtant bien différents, et l'on donne assez indistinctement le nom de *boulevard* à une *avenue* et, réciproquement, le

nom d'*avenue* à un *boulevard*. Il est à observer cependant que le mot *boulevard* est essentiellement citadin. Dès que l'on quitte les villes, les *boulevards* prennent le nom de *routes*.

—J'ai vu souvent, dit M. Laurent, le mot *boulevard* écrit avec un *d* ou avec un *t*. Quelle est la bonne orthographe?

—Les deux sont bonnes. Vous n'avez que l'embarras du choix. Etymologiquement, *boulevard* est préférable. Autrefois, on jouait aux boules dans de grandes allées ombrées, sur le gazon, sur le *vert*, on disait alors : *bouler sur le vert*, dont on a fait *boulevert*, puis *boulevard*. Mais comme pour indiquer, à Paris, les habitués, les flâneurs, les gens qui fréquentent les grands *boulevards* on a créé le mot *boulevardier*, il a bien fallu être logique et écrire *boulevard* avec un *d* sous peine d'être obligé de dire *boulevertier*, qui est de consonnance teutonne.

* * *

M. Laurent vient de recevoir une pièce de gibier, un superbe lièvre que lui a adressé un ami de la campagne. Malheureusement l'envoi s'est attardé en route, la pièce est gâtée et M. Laurent ne demande qu'à s'en débarrasser.

—Justine, les vidangeurs passent-ils ici tous les jours?

—Oh ! non, Monsieur, répond-elle, surprise de la question.

—C'est fâcheux. Qu'est-ce que je vais faire de ce lièvre gâté.

—Je vais le jeter aux ordures.

—Mais si les vidangeurs ne passent pas tous les jours, la maison va être empestée.

—Je vais le jeter ce soir à la *poubelle* et il sera enlevé demain matin.

—Qu'est-ce que c'est que la *poubelle*?

POUBELLE.—On nomme *poubelle* une vaste caisse très solide, que les concierges placent chaque soir devant les maisons, et dans laquelle les locataires vident leurs ordures ménagères, qui sont enlevées chaque matin. Autrefois, les ordures étaient jetées sur le sol, en tas, et on les ramassait à la pelle dans des tombereaux. Par mesure d'hygiène, M. Poubelle, préfet de la

Seine, a imposé des récipients uniformes pour recevoir les ordures, d'où le nom de *poubelle* donné à ces caisses.

—Alors, d'après ce que vous dites, ils passent tous les matins.

—Qui?

—Les vidangeurs.

—Les vidangeurs n'ont rien à faire ici. Ce sont les *boueurs* qui vont ramasser cela.

—Ah! ah! encore du nouveau. Qu'appellez-vous donc *vidangeurs*?

VIDANGEUR.—C'est celui qui vide les fosses d'aisances et transporte les matières aux dépotoirs.

—Tiens! les fosses d'aisances ne coulent donc pas à l'égout ou ne se déversent pas dans des puisards?

—Oh! non, Monsieur. A Paris, les fosses d'aisances sont des caveaux solides, parfaitement étanches, qui se vident très rapidement à l'aide de gros tuyaux aboutissant à de vastes cylindres roulants dans lequel le vide est fait. L'opération, parfaitement inodore, s'exécute en quelques minutes. Il y a un autre système, qui se substituera à la longue au système des fosses, c'est le système diviseur. Les matières solides et liquides se séparent d'elles-mêmes et sont recueillies dans des tinettes. On utilise ces matières pour l'industrie et les engrais agricoles.

—C'est très intéressant ce que vous me dites là. Mais, au Canada, les *tinettes* servent à un autre usage.

—Ici aussi, Monsieur.

TINETTE.—C'est un récipient, une cuve pour recueillir ou transporter le lait ou le beurre. C'est aussi une sorte de tonneau en tôle, à fermeture hermétique, pour recueillir les vidanges.

—Alors, dit M. Laurent, on appelle à Paris

VIDANGES—seulement les matières contenues dans les fosses d'aisances... Chez nous, les vidanges sont toutes les saletés, tous les détritits de la maison.

—Ici, dit Justine, cela se nomme

ORDURES—et plus exactement *ordures ménagères*. Elles sont enlevées chaque matin par les

BOUEURS—ainsi nommés parce qu'ils ont la charge d'enlever les boues, les ordures et tous les résidus de la ville et des habitations.

* * *

En rentrant chez lui un soir, M. Laurent assista à une scène le brutalité: un fort gaillard sautant tout à coup sur un individu malingre et lui portant des coups de poing et des coups de pied. Il s'agissait d'une vieille rancune.

Au bruit de la lutte, des agents de police arrivèrent et arrêtrèrent l'assaillant. Le battu pria M. Laurent, seul témoin de l'affaire, de l'accompagner au poste voisin. Il y consentit, donna son nom et son adresse, témoigna de l'exactitude des faits et se retira. Quelques jours après il était appelé au tribunal correctionnel, en qualité de témoin.

Après lui avoir fait prêter serment le président lui dit:

—Eh bien, dites ce que vous savez.

—Jeudi dernier, à onze heures du soir, en passant rue d'Amsterdam, j'ai vu le plaignant, qui marchait à quelques pas devant moi, subir un assaut de la part de l'accusé.

—Diable! fit le président en souriant légèrement, un assaut! Qu'entendez-vous par là?

—J'entends que l'accusé s'est jeté sans provocation sur le plaignant et qu'il l'a brutalement frappé des pieds et des poings.

—Ah! il l'a très brusquement assailli, sans motifs apparents.

—Oui, Monsieur le président.

—C'est tout ce que vous avez vu; tout ce que vous savez?

—Oui, Monsieur le président.

—C'est bien. Je vous remercie. Vous pouvez vous retirer.

Le délinquant, qui était un triste sire, fut condamné à un mois de prison.

Mais M. Laurent était piqué et intrigué par l'espèce d'étonnement qu'avait manifesté le juge au mot *assaut*. Il s'informa.

ASSAUT.—Attaque combinée, pratiquée dans des circonstances particulières, pour emporter une place de guerre, une ville for-

tifiée, l'amener à capitulation et la faire occuper par des troupes. On nomme

ASSAILLANT—celui qui attaque quelqu'un dans le but de le frapper. Au pluriel, ce mot désigne particulièrement ceux qui donnent *assaut* à une ville.

AGRESSEUR—est synonyme d'assaillant. C'est le mot propre, en français, pour désigner celui qui se livre à une violence sur autrui, provoquée ou non.

ASSAILLIR.—C'est l'acte d'attaquer un individu ou de commencer l'*assaut* d'une place forte. C'est vraisemblablement du verbe *assaillir* qu'au Canada on a fait *assaut* pour désigner l'action subie par la victime aussi bien que l'action faite par l'*assaillant* ou l'*agresseur*. En français, un *assaut* ne peut s'effectuer qu'à l'égard des choses, non des hommes ou des êtres. On prend d'*assaut* une forteresse ; des bandits peuvent prendre ou tenter de prendre d'*assaut* une maison ; la foule, impatiente et indisciplinée, peut prendre d'*assaut* un train de chemin de fer, un bateau, un tramway, une salle de spectacle, c'est-à-dire s'y précipiter sans ordre, sans droit, sans égards pour le voisin. Mais un homme ne peut — au figuré — subir d'autres *assauts* que ceux de ses créanciers ou des quémandeurs. C'est le fait d'être l'objet d'importunités sans fin.

M. Laurent aurait dû déclarer que le plaignant avait été victime, non d'un *assaut* mais d'une

ATTAQUE

ou d'une

AGRESSION—c'est-à-dire d'un acte brutal, non provoqué par le geste ou par la parole.

* * *

M. Laurent entre chez un pharmacien :

—Je voudrais deux onces d'huile de castor.

—De l'huile de castor?... je ne connais pas ce produit-là.

—Nous appelons ainsi, au Canada, une huile qui ressemble à la glycérine, un peu plus épaisse cependant, et qui sert aux purgations.

—C'est probablement de l'huile de ricin.

Le pharmacien prend un flacon d'huile de ricin, le débouche, l'incline dans tous les sens et le présente à M. Laurent qui l'examine et le flaire.

—C'est cela, précisément.

Lorsque M. Laurent fut servi, il dit :

—Il me faudrait maintenant une petite bouteille d'acide carbolique.

—Je ne connais pas plus l'acide carbolique que l'huile de castor, répond le pharmacien sur un ton qui ne peut blesser le client ; mais si vous voulez m'indiquer quel usage vous faites de l'acide carbolique, nous en trouverons peut-être ici sous un autre nom.

—C'est un désinfectant. J'en mets quelques gouttes dans une certaine quantité d'eau et j'emploie ce mélange au lavage de divers objets.

Le pharmacien atteint un flacon contenant un liquide jaunâtre, le débouche et le met sous le nez de M. Laurent.

—Est-ce cela que vous nommez acide carbolique ?

—Tout juste.

—Eh bien, cela s'appelle ici de l'acide phénique.

M. Laurent n'eut pas de peine à rédiger ses notes de la façon suivante :

HUILE DE CASTOR.—C'est la traduction littérale de l'anglais. Aucun produit en France ne porte ce nom.

HUILE DE RICIN.—C'est le nom scientifique, commercial et populaire de l'huile purgative et vermifuge que nous appelons *huile de castor*. L'*huile de ricin* est tirée de la racine d'une plante qui porte le nom de *ricin*.

ACIDE CARBOLIQUE.—Cette expression n'est pas française et ne signifie rien.

ACIDE PHENIQUE.—Acide tiré du *phénol*. C'est un composé organique extrait du goudron de houille, très employé comme antiseptique.

* * *

Le parquet de la pièce qui sert de bureau (office) à M. Laurent est recouvert d'un *prélart* encore en bon état mais un peu fatigué, de couleur sombre et unie. Il veut le remplacer par un autre plus clair et fleuri. A cet effet il se rend avenue de l'Opéra, dans un important dépôt de fabriques de cet article.

—Je voudrais un prélart d'une seule pièce, de trois mètres et demi sur quatre.

—Nous ne tenons pas cet article.

—Vous n'avez pas de prélarts ! s'exclame M. Laurent, confondu, puisqu'il ne voit que cela dans le magasin.

—Non, Monsieur, nous ne vendons que le tapis.

—Tenez, voilà ce qu'il me faut, dit M. Laurent en désignant un modèle à sa convenance.

—Ah ! très bien, mais ce n'est pas du prélart.

—Qu'est-ce que c'est ?

—C'est du linoléum.

—Alors, Monsieur, ce n'est pas du prélart, c'est du linoléum qu'il me faut.

Il fait sa commande, puis il ajoute :

—Veuillez donc me dire, Monsieur, ce que c'est du prélart ?

—On appelle

PRELART.—Une grosse toile solide, goudronnée, imperméable, dont on se sert sur les navires et dans les entrepôts pour abriter les marchandises.

LINOLEUM.—C'est un tissu imperméable, une sorte de feutrage fait de fibres de jute, de liège et d'huile de lin, avec lequel on fabrique des tapis, de diverses épaisseurs et de diverses qualités. Cet article se nomme *tapis de linoléum*, ou plus simplement *linoléum*.

Le marchand complaisant compléta ses explications, en indiquant à M. Laurent le nom et la destination des divers tissus imperméables.

TOILE CIREE.—C'est un tissu fin, recouvert d'une matière qui le rend imperméable en lui conservant presque toute sa souplesse. On s'en sert surtout pour couvrir les tables.

TAFFETAS IMPERMEABLE.—Le taffetas est un tissu de soie très fin, imperméabilisé, qui sert à divers usages. On en fait des aérostats, des vêtements pour les officiers de marine à bord des paquebots, pour les pilotes, pour les pêcheurs, etc. On l'emploie également en chirurgie pour mettre les pansements à l'abri de l'air. Le taffetas spécialement appliqué à cet usage se nomme

MACKINTOSH—du nom de son inventeur.

TAFFETAS D'ANGLETERRE.—On appelle ainsi un taffetas revêtu d'une couche de gomme. On applique ce taffetas sur les petites plaies, les coupures, les excoriations légères, pour les soustraire à l'action de l'air, des poussières, etc.

—Au Canada, dit M. Laurent, nous nommons ce produit

PLASTER.—Mais le plaster n'est pas seulement un taffetas gommé. Il est parfois aussi recouvert d'une substance médicamenteuse, faisant fonction d'emplâtre.

* * *

—Justine, dit Mme Laurent au moment de sortir, la modiste doit venir en mon absence. Vous lui donnerez ma jupe de robe bleu marin, et vous la prierez de la garnir sobrement avec des dentelles crème.

—Mais, Madame, la modiste ne se chargera pas de ce travail.

—Pourquoi donc ?

—Parce que la

MODISTE — est celle qui vend, confectionne ou répare les chapeaux de femmes. Elle peut être très habile dans son métier et ne pas savoir poser une agrafe à une jupe, ou un bouton à un corsage.

—Mais ce n'est pas à la modiste qui fait les chapeaux que j'ai dit de venir aujourd'hui, c'est à la modiste qui fait les robes.

—Alors, c'est la couturière qui viendra, et non la modiste.

COUTURIERE.—C'est le nom général par lequel on désigne les ouvrières qui font des travaux de couture, mais plus spécialement celles qui confectionnent les robes.

Modiste et couturière sont deux ouvrières absolument distinctes.

—Merci, Justine, je saurai faire la distinction à l'avenir.

Justine répliqua :

—Madame m'a bien dit de faire poser des garnitures à la jupe, mais Madame ne m'a pas parlé du corsage. On ne peut pas relever la jupe avec un ornement dont est dépourvu le corsage.

—Le corsage?... quel corsage?

—Le corsage de la robe.

—Je ne comprends pas... Allez, je vous prie, chercher ma jupe de robe bleu marin.

Justine revint avec l'objet demandé, c'est-à-dire avec la robe bleu marin.

—Mais ce n'est pas cela. C'est la jupe de robe que je portais hier.

Justine comprit, alla chercher la jupe demandée et expliqua à Mme Laurent :

ROBE.—La robe est un vêtement de femme, composé de deux parties liées ensemble et ne se séparant pas : le corsage et la jupe, qui forme un tout appelé robe. (fig. 52).

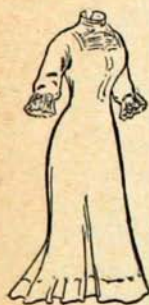


FIG. 52.—Robe.

JUPE DE ROBE — ne se dit pas.

—Parfait, dit Mme Laurent. Mais si cependant j'ai besoin de désigner spécialement la jupe de ma robe, comment doit-je dire?

—Si vous avez besoin de désigner clairement une de vos robes, vous direz : J'ai fait une tache à la jupe de ma robe noire, ou à la jupe de ma robe mauve, veuillez l'enlever. Mais non à *ma jupe de robe* noire, à *ma jupe de robe* mauve. Si vous voulez seulement signaler l'accident, vous direz : J'ai fait une tache à *ma jupe*, ou à *ma robe* noire, indifféremment.

—Mais cette jupe sans corsage, que l'on met avec n'importe quel vêtement couvrant le buste, comment la nommez-vous?

—Tout simplement

JUPE.—C'est la partie de l'habillement des femmes qui descend de la ceinture aux pieds. (fig. 53). Faisant la description de la toilette d'une élégante on pourra dire: "Elle portait un *corsage* échancré, en surah gris argent, garni de valenciennes, et une *jupe* en soie bleu azur passentée d'argent.

Si l'on me demandait comment madame est habillée en ce moment, je répondrais: "Madame a un corsage en soie marron et une *jupe* en drap de même couleur.

—Alors, cette jupe sans corsage, que nous appelons au Canada *jupe de robe*, s'appelle ici *jupe*, tout court?

—Oui, Madame.

—Chez nous, on nomme *jupe*, tout court, les vêtements qui se mettent sous la jupe de robe, car il faut pourtant bien ne pas confondre la jupe de dessus avec la jupe de dessous.

—Sans doute, Madame, aussi, pour éviter cette confusion, ils portent deux noms différents. La *jupe*, qui est le vêtement de dessus, le vêtement apparent, et le

JUPON.—Qui comprend toutes les *jupes* de dessous, blanches ou de couleurs, en toile ou en lainage. (fig. 54).

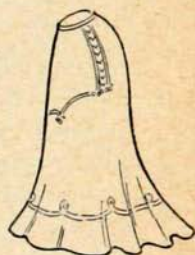


FIG. 53.—Jupe.

* * *

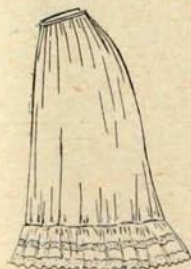


FIG. 54.—Jupon.

On parle dans un salon d'une nouvelle entreprise, d'un théâtre qui ne donne que des pièces à grand spectacle, féeries, ballets, etc. Ouvert depuis peu, la direction a lancé sur le marché une nouvelle émission d'actions. On discute les risques de succès ou d'insuccès de cette nouveauté.

—Je ne crois pas, dit M. Laurent, que ces actions vaudront jamais grand chose, car ce n'est pas un théâtre payant.

—Pas payant! s'exclame un assistant. Les places sont le double plus chères qu'ailleurs, et on n'accorde aucun billet de faveur.

M. Laurent ne releva pas l'observation, sentant qu'il avait lancé un mot impropre. Mais avisant dans l'assemblée un Canadien fixé depuis de longues années à Paris, il alla le trouver et lui demanda l'explication de la réplique qu'il venait de recevoir.

Voici ce que lui dit son compatriote :

PAYANT.—Au Canada, nous employons le mot *payant* dans un sens qu'on ne lui donne pas en français. Ainsi, un théâtre payant, un musée payant, une bibliothèque payante, c'est un théâtre, un musée, une bibliothèque où l'on ne peut entrer qu'en payant. L'opposé de ce mot est *gratuit*. Mais, en français, *payant* ne se dit pas dans le sens de *bon rendement*, d'entreprise rémunératrice. Un établissement payant, c'est-à-dire qui fait de grosses recettes, peut être une affaire ruineuse si elle est mal administrée.

—Merci, dit M. Laurent, j'ai saisi votre explication. Mais comment dois-je m'exprimer pour dire qu'une affaire donne des bénéfices certains ?

—Dites une bonne affaire, une affaire avantageuse, une affaire lucrative, productive, sûre, prospère, de rendement, de bon rapport, sans risques ; une affaire où l'on ne peut pas perdre, où l'on peut s'engager, une affaire de tout repos, une affaire d'or, tout ce que vous voudrez, excepté une affaire *payante*.

* * *

M. Laurent vient de faire l'emplette d'une magnifique collection de gravures chromolithographiées exposant l'histoire du costume à travers les âges. Il destine cette collection, renfermée dans un carton qu'il porte sous le bras, à un jeune ariste-peintre de Montréal. Il fait très chaud et un boutiquier arrose son trottoir à l'aide d'un tuyau d'arrosage. Par suite d'une distraction, il relève maladroitement sa lance et la dirige en plein sur M. Laurent qui est inondé des pieds à la tête, sans excepter le bel ouvrage qu'il vient de payer 100 francs (\$20).

Un agent de police témoin du fait dresse procès-verbal au boutiquier, conseille à M. Laurent de l'actionner en dommages-intérêts à la Justice de Paix et lui donne le nom et l'adresse de l'arroseur maladroit.

M. Laurent se rend au greffe de la Justice de Paix de l'arrondissement et fait assigner le commerçant.

Quelques jours après, il se rend, sur convocation, devant le juge de paix, dans la chambre de conciliation où les parties seules comparaissent.

Il expose ses griefs :

—Je me plains d'une offense commise par ce monsieur, qui a totalement gâté l'ouvrage que voici, dont je venais de faire l'achat.

—Je ne pense pas, dit le magistrat d'un ton sévère, que monsieur, qui est un honorable commerçant, ait jamais eu l'intention de vous offenser. Il a commis une maladresse dont il est responsable, mais il n'a pas — je le crois du moins — commis le délit que vous lui attribuez.

—D'ailleurs, Monsieur, dit à son tour le commerçant, je suis tout prêt à vous faire de sincères excuses et à payer les dommages que j'ai pu vous occasionner.

Dans ces conditions, l'entente se fit vite et bien. M. Laurent abandonna ses gravures à celui qui les avait gâtées et en reçut le prix, avec les excuses du payeur, qui se retira aussitôt.

—Monsieur le juge de paix, dit M. Laurent une fois seul avec le magistrat, vous m'avez repris un peu sévèrement au sujet d'une expression que j'ai employée à l'égard de mon adversaire. Je suis étranger et je connais mal la valeur des mots, ce qui me fait souvent commettre des erreurs. En employant le mot *offense*, je n'ai pas voulu dire que j'avais été personnellement outragé, mais que j'avais subi une action qui, même involontaire, devait être soumise au tribunal. Au Canada, nous appelons cela une offense. Puis il y a la nuisance, le quasi-délit, le délit et le crime.

—Ici, dit le magistrat, une

OFFENSE — est un acte ou une parole constituant une injure volontaire, qui tombe sous le coup de la loi. En vous entendant parler d'offense, j'ai cru que vous aviez l'intention d'en faire un nouveau chef d'accusation, et c'est pour cela — mes fonctions étant essentiellement conciliatrices — que je voulais vous écar-

ter de cette voie. Mais tout est arangé à l'amiable, donc tout est pour le mieux.

—Et j'en suis fort aise, ajouta M. Laurent. Mais auriez-vous la bonté de me dire quel mot j'aurais dû employer?

—Vous auriez dû dire, je me plains d'une

FAUTE

ou d'une

MALADRESSE

ou d'une

IMPRUDENCE de ce monsieur, qui a gâté, abîmé ou perdu l'ouvrage que je venais d'acheter, mais non d'une *offense*.

—Je vous remercie infiniment, Monsieur, et je tiendrai compte de l'utile correction que vous venez de faire à mon vocabulaire.

Le juge de paix avait sans doute du temps à perdre, car, au lieu de laisser partir M. Laurent, il le retint en lui disant :

—Vous avez employé des termes, tout à l'heure, qui, quoique français, ne sont pas employés ici, du moins dans le répertoire judiciaire : offense et nuisance. Me permettez-vous, pour le cas où vous auriez besoin de vous en servir, de vous indiquer les termes qui s'appliquent à toutes les infractions à la loi.

—Je vous en serai reconnaissant.

—Nous avons d'abord la

CONTRAVENTION.—C'est une infraction aux lois ou règlements ; par exemple : — ne pas allumer les lanternes de voiture à la nuit tombante ; — conduire sa voiture à une trop vive allure, la tenir sur la gauche et non sur la droite de la rue ; — laisser divaguer son chien sans collier portant le nom du propriétaire ; — négliger de se soumettre aux règlements de voirie ; — secouer les tapis par les fenêtres donnant sur la rue, etc., etc. Ce sont là des fautes, des oublis, des négligences qui entraînent nécessairement une répression, car toute contravention est légalement sans excuse.

NUISANCE.—C'est un vieux mot très expressif, caractérisant ce qui est nuisible ; mais il n'est plus employé en français, ni au Palais, ni ailleurs. Ce qui est très regrettable.

DELIT.—Il y a de petits et de gros délits. Les propos grossiers offensants, les injures publiques, les batteries, l'ivresse, le vol, l'escroquerie, l'abus de confiance, sont des délits qui sont punis selon une échelle variable, soit par l'amende ou par la prison, soit par les deux peines combinées. Il y a des délits qui n'entraînent pas de flétrissure, tels que les délits de chasse, de pêche et de presse, mais qui peuvent être réprimés parfois avec sévérité.

QUASI-DELIT.—C'est un fait illicite commis sans intention de nuire, mais qui cause néanmoins du tort à autrui. Il donne ouverture à une action en dommages-intérêts ou à des poursuites pénales de simple police. Les *contraventions* ne sont autre chose que des *quasi-délits*.

CRIME.—Sont qualifiés crimes tous les attentats graves contre la propriété, la personne, la morale ou la sécurité publique. Un vol ordinaire, même lorsqu'il est commis par un récidiviste endurci, n'est qu'un délit. Pour constituer un crime, il faut qu'il soit accompli à main armée, ou avec effraction, escalade, ou dans d'autres conditions prévues par la loi. Dans ce cas, il prend le nom de crime et est soumis à une plus haute juridiction.

Les *contraventions* sont jugées par la justice de paix, les *délits* par la chambre correctionnelle ; les *crimes* par la cour d'assise.

—J'ai constaté, Monsieur le juge, que le vocabulaire français est abondant pour désigner les coquins. Il y a *filou*, *voleur*, *escroc*, *griveleur*, *bandit*, *pickpocket*, *cambricoleur*, *maraudeur*, *braconnier*, etc. Quelle différence exacte y a-t-il entre ces désignations ?

—Tous ces gens-là pratiquent le vol, mais de différentes façons. Leur manière d'opérer les rend plus ou moins dangereux, aussi y a-t-il des différences dans la pénalité.

FILOU.—Celui qui s'empare du bien d'autrui ou lui cause un préjudice à son avantage par adresse, ruse ou audace, mais sans violence, même pour se défendre en cas de surprise, est un filou. Celui qui triche au jeu est un filou ; celui qui se fait servir un repas dans un restaurant et qui, au moment de payer, déclare n'avoir pas d'argent est un filou ; celui qui se dispense de payer

son cocher en se faisant conduire à une maison ou à un magasin ayant double issue est encore un filou.

VOLEUR.—Le voleur est celui qui profite de l'occasion ou qui la fait naître pour s'emparer du bien d'autrui, soit furtivement, soit par force. Le voleur exerce sa coupable industrie dans les magasins, dans les maisons, au sein des foules ou sur des sujets isolés. Le vol accompli dans certaines circonstances aggrave le délit et le classe parmi les crimes, par exemple, le vol de grand chemin à main armée, le vol avec effraction ou escalade, la nuit, dans une maison habitée, etc. Dans ces cas, le vol prend le nom de *vol qualifié*.

ESCROC.—C'est celui qui par persuasion, fourberie, manoeuvres frauduleuses, etc., se fait remettre des objets, des valeurs, de l'argent pour un but déterminé en faisant naître dans l'esprit de sa dupe une espérance chimérique ou l'appât d'un profit illusoire. De tous les genres de voleurs, l'escroc est le plus dangereux, car il est le plus roué, celui auquel on peut rarement échapper lorsqu'il exerce son industrie avec art. Aussi la loi française punit-elle l'escroc avec une particulière sévérité.

GRIVELEUR.—C'est celui qui réalise au détriment de ses patrons ou de ses maîtres des gains illicites, des petits profits inadmissibles. Celui qui majore légèrement un compte de dépense; celui qui ayant reçu le prix d'un tramway ou d'une voiture pour faire une course la fait à pied pour encaisser l'argent; la servante qui surcharge le prix de son marché, etc., ceux-là sont des griveleurs et commettent le délit de grivèlerie.

—Permettez-moi, Monsieur, une question en parenthèse, interrompit M. Laurent. Vous venez de dire que le griveleur est celui qui trompe ses *patrons* ou ses *maîtres*. Y a-t-il une différence entre ces termes?

—Une légère différence, oui Monsieur. Les employés de toutes sortes, les ouvriers, les journaliers sont au service d'un

PATRON.—Le patron est donc le chef d'une entreprise commerciale ou industrielle.

MAITRE.—Les domestiques de toute espèce, y compris les cochers spécialement attachés à une maison, sont au service d'un maître et non d'un patron. Ainsi le veut l'usage.

Ainsi l'on ne s'informerait pas auprès d'un commis, d'un comptable ou d'un ouvrier en lui demandant : "Votre *maître* est-il là ? Mais bien : "Votre *patron* est-il visible ?" Et on ne chargerait pas un domestique d'une commission pour son *patron*, mais d'une commission pour son *maître*.

—Bien, Monsieur. Mais dans le classement des délits, on énonce, en les distinguant, l'*escroquerie* et l'*abus de confiance*. D'après la définition que vous venez de faire de l'escroc, il me semble que pour commettre son délit il doit nécessairement abuser de la confiance d'autrui.

—Non, l'*escroquerie* et l'*abus de confiance* sont deux délits bien différents.

ABUS DE CONFIANCE.—On commet un *abus de confiance* toutes les fois que l'on trompe la foi de son prochain. Mais pour tromper la confiance de quelqu'un, il faut que ce quelqu'un ait confiance en vous, soit qu'il vous connaisse de longue date, soit que sa confiance repose sur des faits réels, ou d'apparence réelle ; des faits sur lesquels il peut prendre des références. Je vais vous citer deux exemples qui me feront mieux comprendre.

Vous avez un ami. Obligé de changer précipitamment de résidence, vous lui confiez la clé de votre logis et vous le chargez de vous expédier vos effets que vous n'avez pas le temps d'emporter. Or, abusant de votre confiance, il s'empare de vos effets, se les approprie ou les vend à son profit. Il a abusé de votre confiance, car vous n'auriez pas confié cette mission à un inconnu.

Autre exemple. Un individu est employé dans une administration quelconque. Il touche des appointements qui lui permettent d'acheter un piano à crédit. Il fait un marché dans ce sens, disant au facteur d'instruments : "Je suis employé à tel endroit ; je gagne 500 francs par mois (\$100). Voulez-vous me vendre un piano payable 100 francs (\$20) comptant, et le solde par mensualités de 50 francs (\$10) ?

Le facteur de pianos prend ses renseignements et les déclarations de son acheteur sont confirmées. Il lui livre le piano contre le premier versement convenu et le solde est représenté par les billets à ordre échelonnés de mois en mois. C'est donc une vente ferme, à crédit, basée sur la confiance qu'inspire l'acquéreur. Une

circonstance imprévue lui fait perdre son emploi au bout de trois mois et l'oblige à suspendre ses paiements. Le vendeur n'aura contre son client que le droit de recours civil accordé aux porteurs de billets à ordre et ne pourra revendiquer la reprise de l'instrument, ni exercer de poursuites correctionnelles. Il n'y a pas de la part du débiteur, mauvaise foi, *abus de confiance*. C'est un malheur, un accident, un risque du commerce.

Mais si au moment où l'employé a traité avec le facteur, son congé lui avait été signifié; s'il savait que dans trois mois il serait insolvable, et que malgré cette certitude il ait profité de sa position offrant des apparences de sécurité pour se faire livrer, ferme et à crédit, un piano qu'il savait ne pas pouvoir payer, il aurait commis un *abus de confiance* et se serait rendu passible d'une peine variant entre deux mois et deux ans d'emprisonnement, sans préjudice de la reprise de l'instrument. J'ajoute que l'*abus de confiance* commis par un employé à l'égard de son patron, ou par un domestique à l'égard de son maître, constitue une aggravation et est qualifiée *crime*.

Quant à l'*escroc*, il n'abuse pas de la confiance des gens, mais de leur crédulité ou de leur cupidité. L'*escroc* ne s'adresse et ne peut s'adresser qu'à des inconnus, et il met tous ses soins à ne jamais rencontrer ses victimes. Il n'abuse pas de leur confiance, attendu qu'on ne peut tromper la confiance de quelqu'un qui ne vous l'a jamais accordée.

Voici un exemple d'*escroquerie* très fréquente à Paris. C'est un coup classique, si j'ose ainsi m'exprimer.

L'*escroc* fait insérer un peu partout des annonces demandant des directeurs, des gérants, des surveillants, des régisseurs, des gardes, etc., etc. Il ajoute que ces emplois ne nécessitent pas de connaissances spéciales et sont très largement rétribués. Les gogos viennent chez lui en foule. L'*escroc* leur promet à tous des appointements invraisemblables; il déclare à chaque postulant que la place lui convient autant qu'il convient à la place, et se fait fort de la lui faire obtenir. Seulement, le solliciteur devra verser un cautionnement en espèces en garantie de sa bonne gestion.

Ceux qui se livrent à ce genre d'*escroquerie* sont de véritables artistes, qui savent persuader et allumer la dupe. Aidés d'un

complice jouant le rôle d'employeur, ils obtiennent le cautionnement demandé 29 fois sur 30. Ils fixent alors la date de l'entrée en fonctions de la victime à deux, trois ou quatre semaines de là, se hâtent de multiplier les dupes et disparaissent pour aller opérer ailleurs. Il n'y a pas là abus de confiance, mais exploitation de la naïveté, de la bêtise, de l'imprudence, de l'irréflexion.

BANDIT.—Ce terme s'applique à tout malfaiteur en révolte ouverte contre les lois et qui pratique des attaques à main armée. Les bandits agissent ordinairement par troupe.

PICKPOCKET.—(*Mot emprunté de l'anglais*). Ainsi que son nom l'indique, le pickpocket est un voleur à la tire, très habile à vider les poches et les goussets sans que ses victimes s'en aperçoivent.

CAMBRIOLEUR.—On nomme ainsi ceux qui volent dans les maisons ou les appartements, en y pénétrant, par escalade, effraction ou à l'aide de fausses clefs. Ces malfaiteurs sont d'une espèce très dangereuse, car ils hésitent rarement à tuer en cas de surprise.

MARAUDEUR.—C'est celui dont la spécialité consiste à voler des fruits, des légumes non encore détachés du sol ou des arbres, ainsi que les volailles ou les oeufs.

BRACONNIER.—C'est celui qui chasse en temps défendu, ou avec des engins prohibés, ou sans permission, ou sur des terres réservées.

* * *

Dans le but d'encourager deux ou trois jeunes artistes canadiens qui s'exercent à la peinture à Paris, M. Laurent a joué à leur égard le rôle de Mécène et leur a acheté une vingtaine d'ébauches, d'études, de pochades qui ornent les murs de son salon et de son bureau. Mais il ne trouve pas cela à son goût et désire en faire l'échange contre trois ou quatre oeuvres plus remarquables. A cet effet il entre chez un marchand de tableaux, qui est aussi un encadreur.

—J'ai chez moi, dit-il, une vingtaine de cadres que je voudrais échanger contre trois ou quatre pièces plus riches. Veuillez les

faire prendre. Vous jugerez de leur valeur et je viendrai ici faire un choix.

—Y a-t-il des gravures sous verre dans vos cadres.

—Oui, deux peintures à l'eau. Mais je les garde. Les autres sont des peintures à l'huile.

—C'est bien, Monsieur, dit le marchand en souriant malicieusement, je les ferai prendre demain.

M. Laurent se retira en se demandant pourquoi le marchand souriait ainsi.

Le marchand souriait à cause des deux expressions employées par M. Laurent: *peinture à l'eau* et *peinture à l'huile*. Cette double désignation indiquait que son client était absolument étranger aux choses artistiques. Ce n'était qu'un *bourgeois*, pour employer le mot dont se servent dédaigneusement les artistes en parlant d'un profane.

Et M. Laurent s'était dénoncé comme profane en employant

PEINTURE A L'EAU — qui ne se dit pas en français—pour

AQUARELLE.—L'aquarelle est une peinture d'un genre spécial, très difficile, exécutée sur papier avec des couleurs délayées dans l'eau. L'expression *peinture à l'eau* sonne étrangement aux oreilles des artistes, des connaisseurs et même des gens du monde.

Il en est de même de l'expression

PEINTURE A L'HUILE — employée pour

PEINTURE — tout simplement, ou mieux encore pour

TOILE.—On nomme ainsi les oeuvres peintes à l'huile sur des toiles préparées et tendues sur des châssis de bois. On dit: un tableau peint sur toile; des toiles de maîtres.

A la question du marchand, M. Laurent aurait dû répondre: — J'ai deux aquarelles. Les autres sont des *peintures* ou des *toiles*.

Ainsi on doit dire: "J'ai un magnifique portrait du pape sur toile. Cela signifie que c'est une peinture à l'huile, attendu que les autres genres de peinture ont un nom particulier. Ce portrait pourrait être un

PASTEL.—C'est-à-dire un portrait exécuté avec des crayons faits de couleurs pulvérisées. C'est un genre de travail qui diffère beaucoup de la peinture à l'huile, faite à la brosse et au pinceau. Il y a un autre genre de peinture qu'on appelle

GOUACHE.—C'est une peinture exécutée à l'aide d'une préparation faite avec des substances colorantes détrempées avec de l'eau additionnée de gomme, rendues pâteuses par un mélange de miel.

FRESQUE.—C'est une peinture murale faite sur un enduit particulier avec des couleurs trempées dans l'eau de chaux.

Il y a encore la peinture sur porcelaine, qui doit être fixée par la cuisson, et la

MINIATURE.—Qui est une peinture très délicate, exécutée sur papier, sur vélin, sur ivoire, sur tôle, etc.

On dira donc : Le salon carré du Louvre contient une merveilleuse collection de *tableaux*, ou une merveilleuse collection de *peintures*, ou une merveilleuse collection de *toiles*. Mais on ne dira jamais, sous peine de s'exposer au ridicule, une merveilleuse collection de *peintures à l'huile*.

Et voilà pourquoi le marchand souriait.

Le lendemain avant de sortir, M. Laurent prévint Justine qu'on viendrait enlever tous les *cadres*, sauf les deux qu'il réservait. Il la pria de surveiller cette opération et d'empêcher les dégâts possibles.

Un peu plus tard deux hommes se présentèrent pour accomplir cette besogne. Ils enlevèrent toutes les *toiles* que Justine leur fit soigneusement ranger le long du mur et emportèrent les *cadres*.

Lorsque M. Laurent rentra, il ne fut pas peu surpris de voir ses peintures alignées, la face à la muraille.

—Mais pourquoi ont-ils laissé cela ici ? pourquoi les avez-vous laissé faire ? demanda-t-il à Justine.

—Parce qu'ils avaient ordre de n'enlever que les *cadres*. Monsieur m'avait dit qu'on viendrait prendre les *cadres*, et je n'aurais pas laissé emporter les *toiles* avec.

—Allons, fit M. Laurent avec un accent de découragement, j'ai sans doute commis une nouvelle erreur.

—Quelle était donc l'intention de Monsieur?

—D'échanger mes cadres contre d'autres, parce que les sujets représentés ne me plaisent pas.

—C'est une nouvelle erreur, en effet, dit Justine. Monsieur comprend l'ensemble, la peinture et la brodure, sous le nom de *cadre*; il confond sous ce nom le contenant et le contenu.

—C'est vrai. Au Canada, nous appelons *cadre*, l'image, le verre et la bordure.



FIG. 56.—Tableau non encadré.

—Eh bien, ici, un

CADRE.—C'est la bordure de bois ou de métal qui entoure, *encadre*, une glace ou un tableau. Le *cadre* est une pièce distincte; (fig. 55) mais la *peinture* et le *cadre* réunis ne font plus qu'un objet qui prend le nom de *tableau*.



FIG. 55.—Cadre.



FIG. 57.—Tableau encadré.

TABLEAU.—C'est un ouvrage de peinture exécuté sur toile, sur bois ou sur tôle. Qu'il soit encadré ou non, il s'appelle toujours *tableau*. (fig. 56, 57).

Exemple : Un acheteur se présente chez un marchand. Il voit un paysage peint sur toile, non encadré : — Combien ce *tableau*? demande-t-il. — Tant, lui répond le marchand.

L'acheteur n'est pas satisfait et en examine d'autres. — *Et ce tableau-là*, combien le vendez-vous? dit-il en désignant une autre toile encadrée. — Six cents francs. — Pouvez-vous me laisser ce *tableau* :

pour cinq cents francs, en me fournissant un *cadre* moins riche, moins travaillé?

—Certainement.

Et le marché se conclut.

—Cet exemple doit suffire, ajouta Justine, pour montrer à Monsieur la différence qui existe entre un *cadre*, partie d'un tout, et un *tableau* unité comprenant deux objets : la *toile* et le *cadre*.

—C'est juste. Alors j'aurais dû dire au marchand que je voulais échanger mes *tableaux* et non mes *cadres*.

—Oui, Monsieur. Mais l'erreur est réparable.

—Sans doute, Justine; mais vous conviendrez que ces erreurs répétées sont un peu humiliantes pour mon amour-propre.

—Mais non, Monsieur. En France, on ne tient pas compte de ces erreurs aux étrangers, et on fait au contraire tout ce que l'on peut pour les leur épargner. Savez-vous ce qui est le plus nuisible à Monsieur?

—Non, je ne le sais pas, mais je vous prie de me l'apprendre.

—C'est la bonne prononciation de Monsieur.

—Comment cela?

—A entendre parler Monsieur, on le prend pour un habitant d'une des provinces de l'ouest de la France et l'on suppose par conséquent qu'il connaît parfaitement la signification des mots qu'il emploie. Tandis que si Monsieur avait un accent exotique, on lui ferait souvent spécifier ce qu'il désire.

—Tiens, c'est une bonne idée. Quand j'aurais des doutes, je parlerai français avec un fort accent anglais.

—Que Monsieur essaye, et il verra qu'on ne le prendra plus au mot sur tout ce qu'il dira.

—Mais vous m'avez fait tout à l'heure un drôle de compliment, en disant qu'on me prend pour un habitant de l'ouest de la France. Ai-je donc l'air si gauche, si emprunté?

—Mais les habitants de l'ouest ne sont pas plus gauches et plus empruntés que les habitants de l'est ou que les habitants de Paris.

—C'est qu'on appelle *habitant* au Canada, les cultivateurs, les

gens de la campagne. Ce sont de braves gens, mais qui manquent d'élégance et de manières. Prendre quelqu'un pour un *habitant*, c'est constater la rusticité de son esprit et de son extérieur.

—Ah! ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

HABITANT.—En français, on appelle *habitant* celui qui réside habituellement dans un endroit, ville ou village.

Les gens de la campagne portent différents noms: paysans, villageois, campagnards, cultivateurs, etc., mais ils font partie des habitants de la région et de la France, au même titre que les citadins et que l'aristocratie.

* * *

Dans l'immeuble voisin de celui qu'habite M. Laurent, il y a un magasin occupé par un armurier, où sont emmagasinées des matières explosibles: poudre, cartouches, etc.

Le feu prit un jour dans ce magasin.

Lorsque M. Laurent rentra chez lui, il trouva tout le monde en émoi, à cause de la vive alerte que cet événement avait jeté dans la maison.

—Ah! dit Mme Laurent, nous avons eu bien peur, Justine et moi. Nous étions prêtes, ainsi que les autres locataires, à abandonner la maison, lorsqu'un officier des pompiers nous a tous rassurés en nous affirmant qu'il n'y avait plus de danger.

—Alors, demanda M. Laurent, les pompiers n'ont pas été longs à contrôler l'incendie?

—Le contrôler! dit Justine, ils avaient mieux à faire. Ils avaient d'abord à s'en rendre maîtres. C'est ce qu'ils ont fait. Au bout d'une heure tout danger pour le voisinage était écarté.

Cette réponse fit sentir à M. Laurent qu'il avait encore employé un mot improprement.

—Contrôler ou maîtriser, dit-il, pour nous c'est la même chose. Au Canada, nous disons couramment, lorsqu'il n'y a plus de danger pour le voisinage: le feu est sous contrôle.

—Quand Monsieur a demandé si les pompiers avaient été longs à contrôler l'incendie, j'ai compris, malgré la forme bizarre de la question, que Monsieur s'informait s'ils avaient recherché les

causes de l'incendie. C'est pourquoi j'ai répondu qu'à ce moment ils avaient mieux à faire.

CONTROLLER.—C'est vérifier les actes, surveiller les opérations des divers agents subalternes chargés d'un service public ou privé. Ces fonctions sont remplies par des agents spéciaux nommés *contrôleurs*. Pour constater que le caissier d'un établissement n'a pas commis d'erreurs ou de détournements, on fait le *contrôle* de la caisse par l'examen des livres et des pièces de comptabilité. Les attributions des contrôleurs sont très multiples : on *contrôle* le titre des monnaies, celui des objets d'or ou d'argent, les poids et les mesures, le droit d'un voyageur ou d'un spectateur à occuper une place en chemin de fer ou au théâtre ; on *contrôle* la qualité et la quantité des vivres fournis à la troupe, aux hôpitaux, aux prisons. On *contrôle* les actes d'un serviteur, d'un employé, d'un mandataire. Mais *on ne contrôle pas* un incendie, une catastrophe. Lorsqu'on en recherche les causes pour établir les responsabilités, on *contrôle* les déclarations suspectes ou intéressées, c'est-à-dire qu'on les examine à fond, qu'on recherche si les faits allégués sont confirmés par la réalité des choses, par des preuves matérielles ou, à leur défaut, par des causes probantes.

—Alors, on ne peut pas dire qu'une chose ou qu'un être dont on s'est rendu maître, un incendie par exemple, ou un cheval emporté est *sous contrôle* lorsqu'on a fait reprendre l'allure normale à l'un et que l'on a eu raison de l'autre.

—Non, Monsieur.

SOUS CONTROLE — n'est pas français.

On peut être *sous le contrôle* de quelqu'un ; on peut avoir un *droit de contrôle* sur des hommes ou sur des choses. Mais on n'est pas *sous contrôle*.

—Eh bien, c'est une faute que nous commettons tous les jours au Canada. Nous disons qu'un incendie est *sous contrôle* quand, sans être éteint, les pompiers sont parvenus à l'empêcher d'étendre ses ravages. Tout accident, toute menace du fait des hommes, des animaux ou des éléments est *sous contrôle* lorsque le danger immédiat a disparu. Ainsi un taureau furieux parcourt les rues,

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SU-PIRE

menaçant la vie des passants. On parvient à l'acculer dans une impasse et à l'empêcher d'en sortir. Il est *sous contrôle* parce qu'il ne peut plus faire de mal, quoique libre encore. Nous employons cette forme journellement, et nous commettons une faute?

—Oui, Monsieur. Ainsi, dans l'exemple du taureau échappé, on pourra dire qu'il est maîtrisé, dompté, vaincu, réduit, paralysé, et quantité d'autres termes propres ou figurés, tout, excepté *sous contrôle*.

—Enfin! soupira M. Laurent... Mais puis-je au moins employer le mot contrôlable ou incontrôlable?

—Oui, Monsieur... Cependant, ajouta Justine un peu méfiante, Monsieur devrait bien me dire dans quel sens il voudrait faire usage de ces mots.

—Dans ce sens, par exemple: j'ai un employé plein de savoir et de bonne volonté, mais aussi d'une initiative audacieuse qui m'est préjudiciable; je le congédie parce qu'il enfreint mes ordres tout en voulant servir mes intérêts. Puis-je dire que je le renvoie parce qu'il est *incontrôlable*?

—Non, Monsieur. Dans ce cas,

INCONTROLABLE — n'est pas français.

—Eh bien, expliquez-moi cela.

—Dans l'exemple que Monsieur vient de donner, il est certain que le patron a un droit de contrôle sur les actes de son employé. Il contrôle ces actes de manière à s'assurer qu'ils sont accomplis conformément à ses ordres et aux règles de la probité. Les faits qui peuvent être contrôlés sont *contrôlables*, c'est-à-dire qu'ils peuvent être vérifiés, examinés, surveillés, approuvés ou blâmés. Le contrôle d'un employé s'exerce donc sur ses actions, non sur sa volonté, sur son caractère, ses qualités ou ses défauts. C'est l'autorité qui agit sur les facultés, les dispositions ou les imperfections d'un homme. Tout cela se *constate*, mais ne se *contrôle* pas.

CONSTATER.—C'est reconnaître l'état d'une chose, la vérité d'un fait, l'existence d'un être, la place d'un objet. Lorsque vous reconnaissez que votre employé manque habituellement d'exactitude, vous faites une *constatation*, non un contrôle.

—Alors, comment dois-je m'exprimer, pour dire que je congédie mon employé parce qu'il n'en fait qu'à sa tête?

—Il n'y a que l'embarras du choix. On le congédie pour son *indépendance*, son *insoumission*, son *insubordination*, son *entêtement*, sa *désobéissance*, son *zèle intempestif*, etc., etc. On le congédie pour toutes sortes de raisons, sauf pour la raison qu'il est *incontrôlable*. Car ce n'est pas l'homme qui est *contrôlable* ou *incontrôlable*. C'est son service.

Il est cependant certaines fonctions qui échappent à la possibilité de tout contrôle, qui sont, conséquemment, *incontrôlables*. Par exemple, un gardien de phare, au large, a une mission de confiance. Il doit allumer ses feux à la nuit tombante. S'il ne le fait pas, vous l'ignorez et vous n'avez aucun moyen de *contrôle* pour vous assurer de la régularité de son service, lequel est *incontrôlable*. Surviennne un accident du fait de sa négligence, vous êtes informé de sa faute, vous la constatez, mais vous n'avez pas pu exercer un *contrôle*, vous permettant d'établir si cette négligence est un fait habituel ou isolé.

* * *

—Justine, demande M. Laurent, pouvez-vous m'indiquer un bon encanteur?

—Un encanteur? Je ne sais pas ce que Monsieur veut dire.

—Je veux dire un homme qui fait encan. J'ai l'intention d'acheter ici divers objets mobiliers que je me propose *d'apporter* à Montréal.

—Ah! fort bien.

ENCAN — est français et signifie vente à l'enchère. On dit *vendre à l'encan*, mais non *faire encan*.

ENCANTEUR — n'est pas français. En France, les fonctions de ceux qui président aux ventes publiques à l'enchère, ou à la *prise*, ou à l'encan, ce qui est la même chose, sont remplies par des officiers publics nommés

COMMISSAIRES PRISEURS.—Ces officiers sont chargés d'effectuer les ventes publiques volontaires ou forcées. Ils ont un privilège mais sont responsables de leurs opérations.

—Eh bien, voulez-vous m'indiquer une salle d'encan?

—Les encans réguliers se font, à Paris, à l'Hôtel des ventes, rue Drouot.

—Merci, je vais m'y rendre.

—Monsieur, dit Justine, me permet-il de lui signaler une faute assez grave qu'il a commise.

—Certainement.

—Monsieur a dit qu'il voulait acheter divers objets mobiliers pour les *apporter* à Montréal.

—Oui.

—Eh bien, Monsieur ne devra pas les *apporter* mais les *emporter* à Montréal.

—Ah! Ah!

APPORTER.—C'est transporter un objet d'un lieu éloigné à un lieu plus proche. Si Monsieur veut sortir avec sa canne, il devra me dire apportez-moi ma canne. J'irai la chercher et je l'*apporterai* à Monsieur.

EMPORTER.—C'est enlever, c'est ôter du lieu présent un objet que l'on veut transporter dans un lieu plus éloigné. En rentrant, Monsieur me dira: *emportez* ma canne, et je la transporterai ailleurs, à sa place, dans l'antichambre.

Il en est de même des verbes *amener* et *emmener*.

AMENER.—C'est conduire, mener un être humain, ou un animal d'un lieu éloigné dans un lieu plus proche. Exemple: Un agent de police conduit un délinquant au poste. Il le présente au chef en disant: — Je vous *amène* un individu que j'ai pris en flagrant délit de vol. — C'est bien, mettez-le en cellule, et à dix heures vous l'*emmenez* au poste central.

EMMENER.—C'est conduire, mener un être humain ou un animal du lieu où l'on est dans un autre. Exemple: — Monsieur le vétérinaire, je vous *amène* mon cheval pour que vous l'examiniez. Après l'examen, le vétérinaire s'adresse à un de ses aides et lui dit: — *Emmenez* ce cheval à l'infirmerie.

—Je vois, dit M. Laurent, qu'il y a en effet une notable différence entre ces expressions, et j'en prends bonne note. Mais on

me rendant à l'Hôtel des ventes, savez-vous si je trouverai un marchand de fer sur ma route?

—Un marchand de fer?... Si Monsieur me dit ce qu'il désire acheter, peut-être pourrai-je le renseigner.

—Je veux acheter des pièges à vermine.

—Des pièges à vermine?... je ne comprends pas.

—J'ai constaté qu'il y a de la vermine dans la cave, et je voudrais m'en débarrasser.

—Que Monsieur veuille bien me dire le nom d'un de ces insectes et je comprendrai peut-être.

—Il ne s'agit pas d'insectes, il s'agit des rats et des souris.

—C'est cela que Monsieur nomme vermine?

—Oui.

—Nous étions loin de nous entendre.

VERMINE.—On nomme ainsi toutes sortes d'insectes parasites, nuisibles aux hommes et aux animaux, tels que poux, puces, punaises, etc. Les rats, les mulots, les souris et tous les petits rongeurs qui ravagent les maisons ne sont pas compris, au propre du moins, dans la vermine, quoiqu'ils soient aussi incommodes et aussi désagréables que les petites bêtes désignées sous ce vocable. C'est donc un piège à rats et une souricière que Monsieur veut se procurer.

—Précisément.

—Mais ce n'est pas chez un marchand de fer que Monsieur trouvera ces articles; c'est chez un quincaillier.

—C'est très juste. Nous connaissons fort bien les quincaillers chez nous, mais l'habitude l'emporte et nous persistons à les nommer marchands de fer.

—Ce qui n'est pas la même chose.

MARCHAND DE FER.—C'est celui qui vend le fer en barre, en plaque, en saumon ou en gueuse, pour les besoins de l'industrie.

QUINCAILLIER.—C'est celui qui vend toutes sortes d'articles manufacturés, en fer, en cuivre, ou en tout autre métal.

M. Laurent sortit après avoir noté l'adresse d'un magasin de quincaillerie que lui indiqua Justine.

Il s'adressa ainsi au marchand :

—Monsieur, avez-vous une patente spéciale pour les pièges à rats ?

—Mais je n'ai pas besoin d'une patente spéciale pour un seul article. Ma patente de quincaillerie m'autorise à vendre tous les articles compris dans mon commerce.

—Je dois mal m'exprimer, Monsieur, puisque vous ne me comprenez pas. Je veux dire, par patente spéciale, un piège nouveau, perfectionné.

—Bon. Vous voulez un article breveté.

Le marchand en présenta plusieurs modèles et M. Laurent fit son choix. Puis il questionna :

—Voulez-vous me dire, Monsieur, ce que vous avez compris lorsque je vous ai demandé si vous aviez une patente spéciale pour les pièges à rats ?

—Volontiers.

a) **PATENTE.**—La patente est la contribution annuelle que paye tout commerçant. Le prix de la patente est variable selon la nature du négoce. En me demandant si j'avais une patente spéciale pour les pièges à rats, j'ai compris que vous me demandiez si j'avais le droit de vendre ces articles.

—Je comprends la confusion. Au Canada, d'où je viens, dit M. Laurent, on appelle

b) **PATENTE** — le droit garanti par l'Etat à tout inventeur d'exploiter exclusivement son invention ou sa découverte.

—Ici, dit le marchand, cela s'appelle un

BREVET.—Le brevet d'invention est délivré par le gouvernement à l'auteur d'une invention, pour lui en assurer la propriété pendant un certain nombre d'années, soit quinze ans au maximum.

—D'autre part, ajouta M. Laurent, la contribution que vous payez pour exercer votre commerce et que vous nommez *patente* se nomme chez nous.

LICENCE.—C'est le droit d'exercer un commerce ou une industrie moyennant l'acquit d'un droit variable, comme ici. Un commerçant, *patenté* en France est un commerçant *licencié* au Canada.

—Le mot *licence* existe aussi en France, dit le marchand, mais dans le sens de privilège ou de grade universitaire. On obtient aussi une *licence* exceptionnelle pour importer des marchandises prohibées. Un

LICENCIE — est celui qui a obtenu une licence de cette nature ou un second grade dans une faculté. Il y a des licences en droit, en belles-lettres, en sciences, en philosophie, etc. C'est le grade qui suit celui de bachelier et qui précède le grade de docteur.

* * *

M. Laurent a donné une brillante soirée à laquelle assistaient la colonie canadienne et un grand nombre de personnalités appartenant à la haute société parisienne.

Pour des raisons d'intérêt et non par vanité, il voudrait que cette fête fût signalée dans un grand journal. Il se rend à la rédaction d'un quotidien élégant, fait passer sa carte, est introduit et demande à faire insérer dans les échos un petit événement social.

—Nous ne nous occupons guère de ces graves questions, lui répond le secrétaire de la rédaction. Cependant, pour complaire à un étranger, nous ferons exception à la règle. Veuillez me dire de quoi il s'agit.

M. Laurent s'expliqua.

—Ah! pardon! je me reprends, dit le journaliste. Ceci est tout à fait intéressant pour nous. J'avais mal interprété votre demande.

—Vous y mettez beaucoup de courtoisie, Monsieur, car je crois plutôt que c'est moi qui avais mal présenté ma requête. Je sais que j'emploie souvent des mots, des expressions qui prêtent à l'équivoque, et vous m'obligeriez vraiment en me disant ce que vous aviez compris.

—Eh bien, Monsieur, puisque vous le désirez, voici: Vous m'avez demandé l'insertion d'un petit événement social, alors qu'il s'agissait d'un événement mondain, ce qui n'est pas du tout la même chose.

—Ayez donc la complaisance de me fixer sur la différence qu'il y a entre ces deux termes. Au Canada, nous n'en faisons pas entre eux.

SOCIAL.—C'est le terme employé pour désigner tout ce qui concerne la société, prise dans son ensemble, c'est-à-dire l'état des hommes vivant sous des lois communes. Un événement social est un incident susceptible d'affecter les lois, les règles qui régissent la société et les intérêts généraux de ses membres.

MONDAIN.—C'est le terme qui s'applique aux manifestations élégantes de cette partie de la société qui constitue le monde, c'est-à-dire la haute société, le grand monde, par opposition au petit monde, qui est composé des gens du commun.

* * *

M. Laurent est intéressé dans une entreprise minière canadienne, dont le siège principal est à Paris, et il est le mandataire d'un groupe d'actionnaires canadiens fixés dans la capitale française. Il alla un jour trouver le directeur de cette entreprise et lui exposa que les intérêts qu'il représentait, ainsi que ses intérêts personnels exigeaient une *audition* des comptes.

—Selon le rapport de l'*auditeur*, ajouta-t-il, les actionnaires canadiens, dont j'ai la procuration, participeront ou ne participeront pas à la nouvelle émission.

Le directeur, étonné, répondit :

—*Audition des comptes?... Auditeur?* Qu'est-ce que cela veut dire?

—Cela veut dire, repartit M. Laurent, que notre groupe d'actionnaires veut connaître exactement la situation de la compagnie, et qu'il m'a chargé de faire *auditer* les comptes.

—Voyons, Monsieur, dit le directeur, expliquons-nous clairement. Je ne comprends pas du tout ce que signifie, dans l'espèce, *audition*, *auditeur* et encore moins *auditer*.

—Il s'agit de connaître exactement la situation financière de la société.

—C'est donc une *vérification* des comptes que vous désirez?

—Justement.

—C'est facile. Je me tiendrai à votre disposition pour cette opération quand vous voudrez. Mais que viennent faire là-dedans les *auditeurs* et les *auditions*?

AUDITION.—C'est l'action d'écouter, d'entendre, soit la déposition d'un témoin, soit l'exécution d'une oeuvre, soit la séance d'essai d'un artiste lyrique ou dramatique.

AUDITEUR.—C'est la personne qui écoute, soit un discours, soit une lecture, soit une leçon. Certains fonctionnaires aspirants à la Cour des comptes ou au Conseil d'Etat, font un noviciat au grade de conseiller en se bornant à entendre les débats sans y prendre part. Au Conservatoire, il y a également des novices, nommés auditeurs, qui assistent aux cours sans participer aux leçons. Mais le verbe

AUDITER — n'est pas français et ne peut être compris de personne en France.

—Je n'insiste pas sur ces termes, répliqua M. Laurent. Au Canada ils sont compris, mais je vois, par vos définitions, qu'il n'en est pas de même ici. En résumé, je réclame un examen sérieux de la comptabilité, suivi d'un rapport sur lequel nous nous baserons pour effectuer de nouveaux versements ou pour nous en abstenir; peut-être même pour provoquer la liquidation de la société.

—Vous n'avez pas tort, répondit le directeur, de vous entourer de précaution, mais, alors, demandez une *vérification*, un *contrôle*, un *examen*, une *surveillance*, une *censure*, une *expertise*, un *rapport*, des *comptes*. Demandez tout ce que vous voudrez, excepté une *audition*. L'audition d'une comptabilité, c'est comme si vous prétendiez écouter, entendre les chiffres d'une addition. Cela se voit, se constate, se prouve, se discute, mais cela ne s'entend pas.

* * *

Depuis longtemps, M. Laurent avait l'intention d'aménager dans son appartement une chambre d'ami, et il songeait à réaliser ce projet lorsqu'il reçut par hasard le catalogue illustré d'une fabrique de meubles, sur lequel il vit le dessin et le prix d'un magnifique lit de cuivre. Comme cette fabrique était établie hors de Paris, M. Laurent fut obligé de traiter par correspondance. Il écrivit donc :

"Veuillez m'envoyer au plus tôt une couchette de cuivre, modèle 222 de votre dernier catalogue. Paiement à votre gré."

Par retour du courrier il reçut la réponse suivante :

"Nous n'avons pas en magasin de couchette de ce modèle. Nous serons obligés de la faire sur commande, sans augmentation de prix, et nous pourrons vous la livrer huit jours après la confirmation de votre demande. Nous nous paierons par une traite à vue."

M. Laurent accepta ces conditions.

Dix jours après, il recevait un meuble exigu, qui ne pouvait lui convenir. Il refusa d'en prendre livraison et écrivit à la fabrique en motivant un peu amèrement son refus.

La maison répondit qu'elle avait exécuté ponctuellement et exactement la commande ; qu'elle la tenait pour bonne et valable. En conséquence, elle annonça que la traite serait présentée à M. Laurent dans la huitaine.

Avant de pousser plus loin la résistance, M. Laurent alla consulter un avocat, et il apprit qu'il avait encore une fois fait mauvais emploi d'un mot.

En effet, il avait demandé une *couchette* ; alors qu'il aurait dû demander un *lit* ou un *châlit* du modèle 222.

COUCHETTE.—Ce mot est le diminutif de couche, pris dans le sens de lit. Le diminutif, comme son nom l'indique, diminue ou adoucit la force du mot dont il est formé. Fillette, signifie petite fille ; femmelette, une femme faible ; maisonnette, petite maison ; clochette, petite cloche ; couchette, petite couche ou petit lit. (fig. 58).



FIG. 58.—Couchette.

En commandant une *couchette* conforme au modèle 222, qui représentait un lit, M. Laurent demandait un article spécial dont il spécifiait très clairement la dimension réduite.

LIT.—Meuble en bois, en fer ou en cuivre sur lequel on se couche pour se reposer ou pour dormir. Il y a le lit d'enfant, le lit d'une ou de deux personnes. On désigne ce dernier sous le nom de grand lit. (fig. 59). La couchette est ou un lit d'en-

fant, ou un lit d'adulte, très étroit.

CHALIT.—C'est le bois du lit ou la charpente quelconque sur laquelle reposent tous les effets de couchage.

Devant l'évidence de son erreur, M. Laurent dut entrer en arrangement avec son fournisseur, qui y mit du reste beaucoup de courtoisie. La *couchette* fut échangée pour un *grand lit*, et M. Laurent fut plus contrarié de la confusion qu'il avait faite que des légers frais additionnels qu'elle avait entraîné.

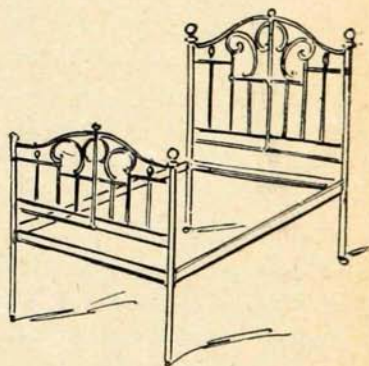


FIG. 59.—Grand lit.

* * *

—Justine, dit M. Laurent, un de nos compatriotes, M. Demers, ingénieur à bord d'un paquebot qui fait le service entre Montréal et Liverpool, va venir passer le temps de sa vacance avec nous. Cela occasionnera un peu de trouble ici, mais je vous en dédommagerai.

—Si Monsieur prévoit que la visite qu'il m'annonce doit apporter du trouble dans la maison, il ferait mieux de se dispenser d'inviter son ami; attendu que Monsieur et madame en souffriront plus que moi.

—Votre réponse, Justine, me donne à croire que j'ai encore mal traduit ma pensée.

—Que veut donc dire Monsieur?

—Simplement ceci: par sa présence, M. Demers vous occasionnera un supplément de soins et de travail contre lequel vous seriez en droit de murmurer, si ce service extra ne vous valait pas une juste compensation.

—Ah! Monsieur, ce n'est pas du *trouble* cela. C'est un surcroît d'ouvrage, un accroissement de fatigue, un peu plus de mal, un peu plus de peine, comme vous voudrez. Mais le

TROUBLE.—C'est une agitation constante, c'est la mésintelligence, l'émoi, l'inquiétude, la désunion dans la maison. Le trouble, c'est l'opposé du calme. Ce n'est donc pas la petite augmentation de travail que je rencontrerai dans mon service.

—Oh! soyez tranquille, mon ami ne va rien révolutionner ici. Tout ce que je veux dire c'est que tant que durera sa vacance vous aurez un peu plus de travail.

—Cela n'est rien. Mais Monsieur veut-il me dire ce qu'il entend par la *vacance* de son ami?

—J'entends le congé de vingt jours auquel il a droit tous les ans.

—Je me doutais bien, dit Justine en souriant, qu'il y avait une équivoque sous roche.

VACANCE.—Au singulier, cela se dit de l'état d'une charge, d'une place, d'une fonction, d'un emploi non occupé ou sans titulaire fixe. On dit: il y a une *vacance* au ministère, au musée, au collège, etc., c'est-à-dire qu'il y a une place vacante. Mais

VACANCES — prend toujours la marque du pluriel quand il s'agit du congé, du repos annuel accordé aux écoliers, aux employés, aux étudiants, aux tribunaux. On dit alors *les vacances* dureront deux mois. Avez-vous passé de *bonne vacances*. Votre ami passera ici *ses vacances* et non *sa vacance*.

Après cette nouvelle leçon, dont M. Laurent avait pris note, suivant sa coutume, Justine se hasarda à questionner.

—Monsieur vient de me dire que son ami naviguait entre Liverpool et Montréal, en qualité d'ingénieur; Monsieur serait bien

obligeant s'il voulait satisfaire ma curiosité: quel service permanent un ingénieur peut-il avoir à remplir à bord d'un paquebot?

—Comment quel service permanent? mais c'est lui qui surveille, dirige et répare les engins.

—Les engins?... quels engins?

—Les machineries.

—Monsieur désigne ainsi, sans doute, les machines motrices du bateau?

—Précisément.

—Eh bien, Monsieur, permettez-moi de vous faire observer que M. Demers n'est pas *ingénieur*, qu'il ne dirige aucun *engin*, et ne surveille aucune *machineries*.

—Eh bien, ma bonne Justine, dit M. Laurent piqué et amusé, prouvez-moi cela.

—C'est facile.

INGENIEUR.—On nomme ainsi l'homme qui conçoit et qui fait exécuter, à l'aide des mathématiques appliquées, des travaux d'art, tels que la construction d'un pont, d'un chemin de fer, de grands édifices publics, d'un tunnel, d'une tour, etc. Selon leur spécialité, on les classe parmi les *ingénieurs civils*, ou les *ingénieurs des mines*, *ingénieurs des ponts et chaussées*, etc.

M. Demers n'est donc pas *ingénieur*; il est

MECANICIEN.—On donne ce nom à celui qui possède la science de la mécanique, qui invente ou construit des machines, depuis la serrure d'un petit meuble jusqu'aux grues à vapeur. Mais le nom de *mécanicien* s'applique spécialement à celui qui dirige une machine, et particulièrement celle d'un navire ou une locomotive.

Il y a aussi l'

INGENIEUR MECANICIEN.—C'est celui qui dresse les plans des machines à construire.

ENGIN.—On nomme ainsi tout instrument, arme, piège, ustensile propres à un usage déterminé: les *engins* de chasse, de pêche, de guerre. Le canon est un *engin* destructeur.

MACHINERIE.—La machinerie est constituée par l'ensemble des machines qui donnent le mouvement à une usine, par exemple.

Ainsi la *machinerie* d'une filature, d'une usine, peut se composer d'un nombre indéterminé de machines, ce sera toujours la *machinerie*, au singulier. On nomme également ainsi l'endroit où sont logées les machines dans un navire : l'eau a envahi la *machinerie*. (fig. 60).

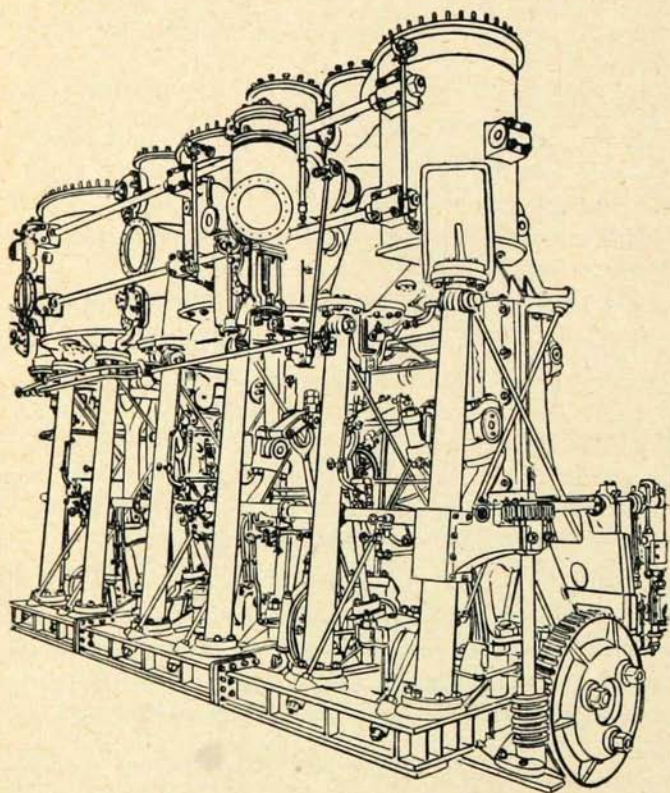


FIG. 60.—La machinerie d'un navire.

MACHINERIES — au pluriel, n'est pas français.

* * *

Les rayons supérieurs de la bibliothèque de M. Laurent sont trop élevés pour sa taille ; il ne peut y atteindre qu'en se servant d'une chaise. Pour obvier à cet inconvénient, il charge Justine de

commander un escabeau à cet usage. Il désire que cet escabeau soit léger, élégant, verni, afin de pouvoir rester en permanence dans son cabinet de travail sans déparer l'ameublement par sa rusticité.

Justine s'acquitte de sa commission et fait choix d'un escabeau très coquet. Elle s'attendait à des compliments, elle n'éveilla que le mécontentement de M. Laurent, à qui on livra un

ESCABEAU — c'est-à-dire un siège de bois, sans bras ni dossier, (fig. 61) comme il y en a dans les magasins, dans les bureaux, et dans certains buffets de chemins de fer, de forme ronde ou carrée, à l'usage des employés et des clients. Les sièges qui servent aux pianistes, nommés tabourets, sont des sortes d'*escabeaux*. On dit aussi une *escabelle*.



FIG. 61.—Escabeau.

—Mais ce n'est pas cela qu'il me faut, protesta M. Laurent. Une chaise ordinaire aurait aussi bien fait mon affaire.

—Monsieur m'a pourtant commandé d'acheter un *escabeau*.

—C'est vrai, confessa M. Laurent. Puis il reprit avec une pointe d'impatience :

—Quel diable de pays, aussi, où il semble qu'on ait changé à plaisir les noms de presque tous les objets.

Mais sentant que la mauvaise humeur n'était pas de mise en l'occurrence, il se mit à rire de sa mésaventure.

—Ce que je veux, c'est un escabeau à échelons, une échelle si vous préférez.

—Mais c'est justement le nom de ce que Monsieur désire. Il y a des échelles légères, élégantes, spécialement construites pour cet usage et que l'on nomme *échelles de bibliothèques* ou de *librairies*.

ECHELLE.—C'est un appareil qui se compose de deux montants reliés entre eux par des échelons cylindriques ou plats fixés à petite distance l'un de l'autre. Il y a des échelles simples, des échelles doubles, affectées à des destinations spéciales. Ce que

vous nommez *escabeau* est une *échelle de ménage* ou *échelle articulée*. (fig. 62).

* * *

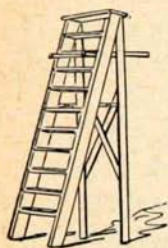


FIG. 62.—Échelle de ménage.

—Justine, dit Mme Laurent à sa bonne au moment où celle-ci sortait pour faire quelques courses, voulez-vous remettre cette lettre à l'église Saint-Augustin et attendre la réponse.

—Bien, Madame.

Justine jeta les yeux sur l'enveloppe et lut :

“Au révérend M. Thomas, curé de Saint-Augustin.”

—Madame, fit observer Justine, veuillez refaire l'adresse, car la qualité de *révérend* que vous attribuez à un prêtre catholique le surprendra beaucoup.

—Est-ce possible ?

—Oui, Madame.

REVEREND.—C'est un titre d'honneur donné à certains religieux ou à certaines religieuses et plus particulièrement aux pasteurs ou ministres protestants.

—Alors, comment dois-je le qualifier ?

—Simplement, M. l'abbé Thomas, curé de Saint-Augustin.

—Donnez que je refasse non seulement l'enveloppe, mais aussi la lettre. Car je lui donne du révérend partout. Dans notre pays, voyez-vous, on nomme *révérend* et souvent *messire* tous nos curés.

Justine continua :

MESSIRE.—C'est un titre honorifique complètement tombé en désuétude. Il signifie *Monseigneur*. On donna jadis ce titre aux personnages de haut rang, puis à tout homme noble. Plus tard les prêtres, les médecins et les gens de robe l'accollèrent à leur nom. Mais aujourd'hui il n'est plus porté par personne en France, et on ne le donne que par dérision.

* * *

Au retour de la grand'messe, M. et Mme Laurent se répandent en louanges sur le *choeur de chant* de la paroisse, qui a exécuté avec un art admirable une messe de Palestrina.

Usant de la liberté qui lui a été conférée, Justine fait remarquer que

CHOEUR DE CHANT — est un affreux pléonasme, puisque, dans cette acception, *choeur* signifie troupe de musiciens qui chantent ensemble. C'est comme si l'on disait l'*orchestre des instrumentistes* a joué un air de ballet. Au lieu de dire : l'orchestre a joué un air de ballet.

—Alors, demanda Mme Laurent, comme faut-il désigner les personnes qui chantent en choeur dans une église ou ailleurs.

CHOEUR — tout bonnement. Le choeur du Conservatoire, le choeur de l'Opéra, le choeur de Notre-Dame. On dit aussi

MAÎTRISE.—C'est l'école où l'on formait autrefois les enfants de choeur au chant de la musique sacrée. On appelait aussi *maîtrise* l'ensemble de ces enfants eux-mêmes. Aujourd'hui les chants sacrés ne sont plus exécutés par les enfants de choeur, mais par des chantres adultes professionnels. Ce *choeur*, bien stylé, c'est la *maîtrise*. Celui qui en a la direction est le "Maître de chapelle".

* * *

Pendant l'absence de M. et Mme Laurent, il est venu un visiteur inconnu qui a paru dépité de ne pas les trouver au logis. Il s'est informé s'il les rencontrerait dans la soirée. Sur la réponse affirmative de Justine, il a annoncé qu'il viendrait le soir même, refusant de dire son nom afin de leur ménager une surprise.

Cette visite mystérieuse intrigua M. Laurent.

—Pouvez-vous me donner la *description* exacte de cet homme ? demanda-t-il à Justine.

—Certes oui, répondit-elle. Mais je préfère vous donner son *signalement*.

—Oh ! oh ! fit M. Laurent en souriant. Il paraît que *description* n'est pas le mot convenable.

—A la rigueur, si. Mais l'autre est préférable.

DESCRIPTION.—C'est dépeindre par l'écriture ou par la parole l'apparence d'un objet, d'un paysage, d'un être quelconque, en

employant des termes assez précis pour évoquer aux yeux de ceux qui lisent ou qui écoutent la réalité de la chose ainsi décrite.

Lorsqu'il s'agit d'un homme, la description de ses traits, de sa taille, de ses vêtements prend le nom de

SIGNALEMENT.—C'est la mention aussi exacte que possible de la caractéristique de son visage, de la nuance de ses yeux, de la coupe de ses cheveux, de la taille de sa barbe, du son de sa voix, de sa stature, etc. Employer *description* pour *signalement* n'est pas une faute contre la langue, mais c'en est une contre l'usage.

Ceci dit, Justine donna à M. et à Mme Laurent un signalement si parfait de leur visiteur qu'ils n'hésitèrent pas à le reconnaître pour un Canadien de leurs amis, survenant à Paris sans crier gare.

—Mais c'est l'ami Turgeon, s'écrièrent-ils d'une seule voix.

Et c'était en effet l'ami Turgeon.

Au cours de la visite que leur fit le soir même M. Turgeon, Justine apprit, tout en faisant son service, qu'il *avait marié* Mlle Sicotte de Québec, et que pour vivre dans l'intimité conjugale il avait *résigné* son emploi de voyageur de la maison Crook and Co.

Lorsqu'il fut parti, Justine demanda la permission de signaler deux grosses fautes commises par le visiteur, permission qui lui fut accordée avec empressement.

—Ce monsieur a d'abord dit qu'il avait *marié* une jeune fille de Québec. Il l'a épousée, oui, mais mariée, non.

MARIER.—C'est unir deux personnes par le lien conjugal: le prêtre *a marié* M. Turgeon à Mlle Sicotte. — C'est donner un époux à sa fille, ou une épouse à son fils: M. Sicotte *a marié* sa fille à M. Turgeon. M. Turgeon n'a pas *marié* Mlle Sicotte, il *a été marié* à elle, il l'a *épousée*. En disant qu'il *avait mariée*, il a, sans le vouloir et sans le savoir, usurpé les fonctions du père et du prêtre.

SE MARIER.—C'est s'unir par le mariage, qu'un ministre de l'église bénit et consacre.

—Ce que vous dites est fort juste, interrompit Mme Laurent. Nous connaissons cette distinction chez nous; mais l'empire de

l'habitude est si fort, que nous commettons presque toujours cette faute grossière.

—Et la seconde faute? questionna M. Laurent.

—M. Turgeon a dit qu'il avait *résigné* son emploi. Par les détails qu'il vous a donnés, j'ai compris qu'il avait *démissionné*, mais non *résigné*.

—Ces deux mots n'ont donc la même signification?

—Pas du tout.

RESIGNER.—C'est se démettre d'une charge, d'un bénéfice, d'une fonction dont nul ne peut vous priver, en abandonnant ses privilèges en faveur de quelqu'un que l'on a le droit d'imposer comme successeur.

RESIGNATAIRE.—C'est celui au profit de qui on a *résigné* une charge. Le seul fait que le bénéficiaire de cette charge, le successeur imposé et accepté, porte un nom dans le répertoire des mots français prouve que la

RESIGNATION — ou abandon de ses droits en faveur d'une personne spécifiée, établir un droit strict. La preuve, c'est que le décès du résignataire, ou son incapacité, autoriserait le

RESIGNANT, c'est-à-dire celui qui a *résigné* son office, à reprendre sa charge.

DEMISSIONNER.—C'est se démettre volontairement de sa charge, de sa fonction, de son emploi, pour des raisons souvent très honorables et en emportant le regret des chefs, mais sans avoir la faculté d'imposer ou même de désigner son successeur. J'ajoute que dans les grandes administrations, dans l'armée et dans la marine, les officiers *démisionnaires* ont accompli un acte définitif qui leur interdit la réintégration, même si leur emploi reste vacant, tandis que celui qui a *résigné* a fait cet acte en vertu d'un droit qui lui permet de reprendre son office dans des cas prévus.

—Si le président de la République voulait *résigner* en faveur de son fils, le pourrait-il?

—Non. Ni en faveur de son fils, ni en faveur de qui que ce soit. Il devrait se contenter de *démisionner*, comme Grévy et Casimir Perrier, ou comme un simple bourgeois.

—Et le roi d'Angleterre, pourrait-il *résigner* en faveur du prince de Galles?

—Oui, à la condition toutefois que les Chambres et le peuple ne mettent pas opposition à son désir ou à sa volonté. Seulement, dans ce cas, ce ne serait ni une démission, ni une résignation, ce serait une

ABDICATION.—Abdiquer, c'est renoncer à l'autorité souveraine, soit volontairement, soit par la force. Napoléon a *abdiqué* deux fois malgré sa volonté. Déchu par le Sénat, il dut abdiquer à Fontainebleau en 1814; vaincu à Waterloo, il abdiqua une seconde fois à Paris en 1815.

Lorsqu'il s'agit de très hautes fonctions auxquelles on renonce, de gré ou de force, on emploie figurément le mot *abdiquer*, mais, au propre, l'*abdication* désigne l'acte de retraite des souverains.

* * *

M. Laurent constate avec étonnement que la pendule de la salle à manger est arrêtée.

—Tiens, quel caprice a donc cette pendule?

—Elle a peut-être besoin d'être remontée, insinua Justine.

—Je l'an remontée hier.

—En es-tu bien sûr, mon ami, dit Mme Laurent. Je sais que tu en as manifesté l'intention en constatant qu'elle battait lentement; mais nous sommes sortis si précipitamment que tu as pu oublier cette petite corvée.

—Oh! non. Je suis positif de l'avoir remontée.

—Vois-donc toujours, mon ami.

M. Laurent ouvre la pendule et constate qu'elle est remontée à fond. Il donne un petit coup au balancier, et la pendule se met en marche.

—Monsieur est *positif*, dit Justine malicieusement, d'avoir remonté la pendule hier, mais il n'est pas si *positif* d'avoir mis le balancier en mouvement.

—Vous, dit M. Laurent à Justine en la menaçant du doigt, je vous vois venir avec une nouvelle leçon. S'il en est ainsi, allez, je vous écoute.

—Eh bien, Monsieur, on ne doit pas dire, sans commettre un gros barbarisme : *je suis positif de...* ; il faut dire : *je suis sûr, je suis certain. je suis positivement convaincu de...*

POSITIF.—C'est la certitude d'un fait. Je suis certaine que Dieu est bon, parce que sa bonté est un fait avéré, prouvé, incontestable, *positif*. C'est le fait seul de la bonté de Dieu qui est *positif*. Je ne puis, moi, qu'être *positivement* convaincue de cette bonté. Un être humain n'est *positif* que lorsqu'il s'attache au côté matériellement profitable des choses de la vie.

—Mais pour exprimer la certitude absolue où l'on est de la réalité d'une chose, comment faut-il dire pour lever tous les doutes ?

—Dites que vous êtes

CERTAIN,

ou

CONVAINCU,

ou

SUR,

ou

ASSURE.

Ces adjectifs établissent suffisamment la force de votre affirmation, sans que vous ayez besoin de recourir à d'autres vocables.

* * *

Après une absence de quelques jours, absence nécessitée par un voyage d'affaires, M. Laurent rentre chez lui un peu moulu. Il s'écrie avec conviction :

—Oh ! qu'il fait bon de réintégrer le domicile conjugal !

Justine l'interrompt :

—Ne dites pas cela, Monsieur. Si l'on vous entendait, les personnes malveillantes ne manqueraient pas de supposer, et de colporter partout, que vous aviez abandonné madame pour aller courir la prétantaine.

—Pas possible !

—C'est vrai, pourtant :

REINTEGRER.—Dans le sens où vous employez ce verbe, cela signifie s'établir de nouveau dans son domicile. Or, vous ne l'aviez pas abandonné. Vous l'aviez quitté momentanément et bien malgré vous. Vous ne *réintégrez* donc pas le domicile, vous y revenez avec bonheur, sachant que les joies pures vous y attendent. On *réintègre* le domicile conjugal par force, par persuasion, ou par raison, après l'avoir quitté délibérément sous l'empire de la colère ou d'une passion moins avouable.

—Alors, comment aurai-je dû dire pour exprimer la satisfaction de mon retour?

—Tout simplement: Ah! qu'il fait bon de rentrer chez soi!... sans plus allonger la phrase.

* * *

Depuis quelques jours, un chien errant a adopté M. Laurent. Chaque fois qu'il sort, il trouve à la porte le roquet qui le suit, sans indiscretion du reste. Comme l'animal a l'air très éveillé et très fin, M. Laurent s'amuse de son manège, sans pourtant se compromettre par des relations plus intimes. Il se laisse suivre, rien de plus.

Ce matin-là, le chien suivit le sillage de M. Laurent. Au moment où il passait devant la porte d'une maison sur le seuil de laquelle se tenait la concierge et son chat, le roquet abandonné se jeta sur le félin et l'étrangla net.

La concierge, en furie, interpelle M. Laurent et ameuté la foule autour du pauvre homme, qui se défend d'être propriétaire du chien.

Un agent arrive, et sur la dénonciation de la maîtresse du chat défunt, conduit M. Laurent devant le commissaire de police.

Quelques passants, témoins du drame, s'étaient rendus volontairement chez le commissaire pour témoigner que, selon les apparences, le chien appartenait bien à M. Laurent.

Le commissaire était assez embarrassé.

—Mais enfin, dit-il, il est patent que le chien vous suivait. Or, les chiens ne suivent ordinairement que leur maître.

M. Laurent se défendait de toutes ses forces. Poussé à bout, il eut recours à un mot énorme.

—Monsieur le commissaire, dit-il d'une voix solennelle, je vous déclare *emphatiquement* que ce chien n'est pas à moi !

—Gardez votre emphase pour une meilleure occasion, répondit le magistrat en fronçant les sourcils. Je vais tirer la chose au clair.

Il prit le nom et l'adresse de M. Laurent, fit faire une brève enquête qui établit que le maître de Justine n'avait jamais eu de chien.

L'affaire en resta là.

Mais l'apostrophe du commissaire intriguait M. Laurent, qui renseignements pris, s'expliqua pourquoi l'adverbe qu'il avait employé avait fait si fâcheuse impression.

EMPHASE.—C'est un défaut grave du discours, ou s'étale la pompe inutile, la phrase ampoulée, la boursofflure des mots, le ton doctoral intempestif, bref tout le ridicule qui caractérise les pédants et les sots.

EMPHATIQUEMENT.—C'est parler avec emphase.

De ce qui précède, on peut conclure aisément comment on accueille, en France, un homme qui déclare une chose *emphatiquement*.

M. Laurent fut fort humilié de ce lapsus. Il avait voulu dire, d'après le mot anglais, qu'il déclarait *fortement, énergiquement, expressément*, que le chien ne lui appartenait pas.

Au Canada, on ignore généralement la valeur exacte de ce mot. On dit d'un bon orateur qu'il a parlé avec *emphase*, lorsqu'on veut lui faire un compliment et exprimer qu'il a mis de la force, de la couleur, de l'énergie dans son discours. Devant un tribunal, un témoin ou un avocat qui veut faire une déclaration indubitable, ne manque pas de dire qu'il déclare *emphatiquement* que le fait qu'il affirme est rigoureusement vrai.

Cette faute est une des plus grossières que l'anglais nous ait légué. Nous la signalons tout particulièrement à l'attention des gens qui ne sont indifférents ni à la langue française, ni aux blessures d'amour-propre.

* * *

Mme Laurent rentre fortement émue. Elle a été bouleversée par

un accident mortel qui a eu lieu sous ses yeux. Lorsqu'elle est un peu remise de son émotion, elle raconte qu'un homme a été *rué* par un cheval et qu'il a eu la poitrine défoncée.

Lorsqu'elle fut tout à fait calmée, Justine lui fit observer qu'en faisant du verbe neutre *ruer* un verbe actif, elle commet une faute impardonnable.

—Le verbe actif, dit-elle, exprime une action qui se dirige directement vers son objet, tandis que l'action du verbe neutre n'aboutit vers l'objet qu'indirectement, c'est-à-dire à l'aide d'une préposition. D'où il suit que le verbe neutre n'a jamais de régime direct, de même qu'il ne peut jamais adopter la voix passive, puisqu'il n'y a que les verbes qui aient un régime direct qui en soient susceptibles. C'est pourquoi *agir, marcher, ruer*, et tous ceux de ce genre sont des verbes neutres, puisqu'ils ne peuvent être suivis des mots *quelqu'un* ou *quelque chose*, et qu'ils ne peuvent pas non plus se tourner par le passif. *Agir quelqu'un, marcher quelqu'un, ruer quelqu'un, être agi, être marché, être rué*, ne sont d'aucune langue.

RUER — *verbe neutre*.—Se dit d'un cheval qui jette avec force en l'air ses pieds de derrière.

On dit : ce cheval vient de ruer *dans* les brancards ; de ruer *contre* le mur ; de ruer *sur* la porte ; de ruer *dans* la poitrine d'un homme. Mais on ne peut pas dire, il a *rué* les brancards, il a *rué* le mur, il a *rué* la porte, il a *rué* un homme.

Dire qu'un homme a été *rué*, c'est donner un régime direct à un verbe qui n'en peut avoir.

—Vos raisons sont excellentes, Justine, mais comment faut-il dire pour exposer qu'un cheval, en ruant, a tué un homme ?

—Mais vous venez de le fort bien dire ; en ruant, il a tué un homme. Cependant il y a une autre tournure. L'action de ruer se nomme

RUADE.—On peut donc dire : cet homme a été tué par une *ruade* de cheval. Ou : il a reçu une *ruade* mortelle. Mais jamais on ne peut dire : il a été *rué*.

* * *

M. Laurent a rassemblé un certain nombre de coupures de journaux, qu'il désire coller dans un album. Il lui faut pour cela de la

colle de pâte. Il appelle Justine et lui demande s'il y a dans le voisinage un marchand de fleur.

—Oui, Monsieur.

—Veuillez donc aller en acheter une livre.

—Une livre de fleurs? fait-il, au comble de l'étonnement.

—Mais oui.

—Est-ce qu'en Amérique les fleurs se vendent au poids? Ici, on les vend par tige, à la botte, au bouquet, au pot.

—Je ne vous prie pas d'aller chercher des fleurs, mais de la fleur.

—Qu'est-ce que c'est?

—De la fleur avec quoi on fait la pâte, avec quoi on fait le pain.

—C'est de la farine alors que Monsieur désire?

—De la farine, soit. C'est pour faire de la colle.

—Il ne s'agit que de s'entendre, conclut Justine.

FARINE.—C'est le grain de blé, ou de maïs, ou d'avoine, réduit en poudre. Pour la farine de blé, dont on fait le pain, on n'ajoute aucune distinction et on la nomme *farine* tout court. Pour les autres, on désigne la matière première d'où elles sont tirées: *farine de maïs*, *farine d'avoine*, etc.

—C'est la même chose chez nous, répondit M. Laurent. A cette différence près que nous appelons

FLEUR — la farine de blé destinée à faire le pain et les pâtisseries. Les autres farines sont désignées sous des noms divers.

—Nous avons en français, dit Justine, une appellation analogue.

FLEUR DE FARINE.—Au figuré, on nomme *fleur* la partie la plus fine, la meilleure de quelques substances ou de quelques catégories d'êtres, qui forment l'élite. *Fleur de farine* signifie farine de premier choix, c'est-à-dire la *fleur* pour le *meilleur*, telle que la *fleur* de la jeunesse, la *fleur* de l'armée, etc. Mais on ne pourrait dire *fleur*, tout court, que s'il ne pouvait y avoir d'équivoque. Par exemple si on demandait à un marchand: — Combien le sac de farine? — Tant. — Bon, et la *fleur*? — Il ne

pourrait y avoir d'erreur, car il comprendrait qu'il s'agit de la *fleur de farine*.

* * *

En lisant un journal parisien, M. Laurent tombe sur ces lignes :

"Mme Veuve Gallion, si généreusement dévouée à toutes les bonnes oeuvres, vient de mourir dans sa retraite de Bellevue, à l'âge de 78 ans."

—Qu'est-ce que c'est que Mme Gallion, demanda Mme Laurent.

—Une femme très riche, éminemment charitable. C'est la veuve de *feu* le banquier Gallion, aussi renommé pour sa fortune que pour sa dureté au pauvre monde.

En entendant la réponse de son maître, Justine, qui servait le thé au salon, ne put s'empêcher de rire.

Déconcerté, M. Laurent la regarda sans rien dire.

—Excusez-moi, dit-elle, mais Monsieur vient d'accoupler deux expressions si inattendues, si bouffonnes même, que je n'ai pu me retenir.

—Lesquelles, s'il vous plaît?

—*Veuve de feu* le banquier Gallion.

—Mais je ne vois pas...

—Que Monsieur me permette de lui donner la définition exacte de ces deux mots :

VEUVE.—Se dit d'une femme dont le mari est mort. Pour désigner son état, le mot *veuve* suffit. Il n'est pas besoin de dire, par exemple : "C'est une veuve qui n'a plus de mari", attendu que si elle avait un mari, elle ne serait pas veuve.

FEU — est un adjectif qui signifie *défunt depuis peu*. On ne peut donc pas l'employer à l'égard des personnages morts depuis fort longtemps. Il serait absurde de dire ou d'écrire, *feu Charlemagne*, qui est mort au commencement du neuvième siècle, à moins que l'on emploie cette expression dans un discours ou dans une pièce burlesque.

On dit très correctement : — "M. Achille Benoît, fils de *feu* Charles Benoît, continuera l'entreprise de son père." Mais si

Charles Benoît était mort depuis de longues années, il ne conviendrait pas d'employer cette tournure, et il faudrait dire: "M. Achille Benoît, fils de Charles Benoît, *décédé*, va épouser Mlle Blanche Jolicoeur."

J'ajoute qu'en France, sauf dans les actes de l'état civil et certains actes publics, on ne mentionne que très rarement la filiation des sujets exposés, pour une raison quelconque, à la publicité.

Quand il s'agit de personnages très connus ou célèbres, on ne mentionne jamais, sous aucune forme, leur état de défunt. On ne dirait pas, sans verser dans le ridicule: *feu* Casimir-Perrier, *feu* Pasteur, *feu* le général Boulanger, etc. Aussi ai-je été étonnée de lire dans les journaux canadiens que Monsieur reçoit: "La fête de la *feue* reine Victoria sera célébrée avec pompe le 24 mai prochain." Comme si le monde entier ne savait pas que la respectable et digne souveraine est morte. C'est une question de convenance, de goût et de logique.

Il en est de même lorsqu'il s'agit des funérailles.

FUNERAILLES.—C'est l'ensemble des cérémonies qui s'accomplissent à l'occasion de la sépulture d'une personne.

On ne doit donc pas dire, les

FUNERAILLES de **FEU** Grégoire, puisqu'il s'il n'était pas *feu*, c'est-à-dire défunt, mort, on ne lui ferait pas de funérailles.

VEUVE de **FEU** — Gallion. Si Gallion n'était pas dans l'autre monde, Mme Gallion ne serait pas veuve, et après la mort de sa femme c'est lui qui serait veuf.

Ces tournures sont vicieuses et ridicules.

* * *

Après avoir lu le journal parisien, M. Laurent prit un journal canadien et s'arrêta sur une cause criminelle qui avait passionné l'attention publique peu de temps avant son départ de Montréal.

Le journal, qui annonçait l'ouverture du procès, relatait les faits en ces termes:

"Le 11 août dernier, un journalier à l'emploi du Grand Tronc, se rendant à son ouvrage fit une sinistre *trouvaille*. Un homme

était étendu en travers de la voie, exposé à se faire broyer par un train. Pensant que c'était un ivrogne endormi, il s'approcha et constata avec horreur que ce corps n'était plus qu'un cadavre rigide, lacéré de coups de couteau. On transporta le cadavre à la morgue, et l'enquête, immédiatement ouverte, découvrit que la victime était un colporteur syrien et que le *meurtrier* était un rôdeur redoutable nommé Pierre Gontier. Il avait attiré le malheureux Syrien dans un guet-apens, l'avait criblé de coups et lui avait enlevé une somme de \$60.

"Cette affaire sera jugée demain. Cet après-midi on a procédé à la formation du jury, opération qui s'est trop prolongée pour permettre l'audition des témoins.

"L'*indictement* se lit ainsi :

"Pierre Gontier, vous êtes accusé d'avoir, dans la nuit du 10 au 11 août dernier, *malicieusement* et *illégalement* assassiné Toboco Xima pour le dépouiller de la somme de \$60 dont il était porteur."

"L'accusé plaida non coupable, et la cour fut ajournée."

—Eh bien, Justine, dit M. Laurent, vous qui trouvez, peut-être avec raison, que nos journalistes canadiens sont trop prolixes, que dites-vous de cette information.

—Cette fois, répondit Justine, je n'ai rien à dire. On annonce simplement l'ouverture des débats d'un procès criminel avec une discrétion irréprochable. Il est seulement regrettable que ce petit morceau contienne quelques expressions impropres qui le gâtent.

—Voulez-vous me les signaler ?

—Volontiers.

Justine prit le journal et parcourut des yeux l'information.

—Il y a d'abord : "un journalier à l'emploi du Grand Tronc."

A L'EMPLOI.—Cette tournure est très peu usitée en français. On ne s'en sert que lorsque l'on ne désigne pas l'employeur d'une façon précise : "Il est à l'emploi d'un entrepreneur," Mais si l'on désigne l'employeur, l'usage veut qu'on dise : "Il est employé chez M. Radis, entrepreneur de serrurerie."

Il fallait dire "un journalier employé au Grand Tronc", ou mieux encore, *un journalier du Grand Tronc*, mais non à l'emploi

du Grand Tronc. J'ajoute que cette faute choque plutôt l'oreille que la raison.

Mais voici qui est plus grave. Le rédacteur de l'information dit que ce journalier a fait une *sinistre trouvaille*.

TROUVAILLE.—Ce mot s'applique exclusivement aux découvertes heureuses. Celui qui découvre un trésor fait une *trouvaille*. Le compositeur de musique qui trouve un motif original nouveau, fait une *trouvaille*. Le poète et l'écrivain qui ont des inspirations hors de la banalité peuvent dire qu'ils ont fait des *trouvailles*. Il ne peut y avoir que d'heureuses, de riches, de bonnes, d'agréables *trouvailles*. Il ne peut pas plus y avoir de *sinistre trouvaille* qu'il ne peut y avoir de *malheureux bonheur*.

DECOUVERTE.—C'est l'action de découvrir, de trouver une chose que l'on ne connaissait pas, un objet dont on ignorait l'existence, un être ou un état inconnu. Trouver un cadavre sur son chemin, c'est une *découverte* sinistre, émouvante, troublante, excitante, etc., mais ce n'est pas une *trouvaille*.

Une autre faute est l'emploi du mot *meurtrier* pour désigner celui qui a frappé sa victime avec préméditation. Le seul mot qui convienne c'est le mot

ASSASSIN.—L'assassin est celui qui tue son semblable de dessein prémédité ou par trahison. Qu'il soit poussé par la vengeance, la cupidité, la passion, peu importe. Dès qu'il a conçu son crime, ou qu'il s'est placé dans des conditions telles qu'il sait que ce crime peut devenir inévitable pour assurer sa propre sécurité, s'il tue, c'est un *assassin* et non un *meurtrier*.

MEURTRIER.—C'est celui qui commet un meurtre, c'est-à-dire qui tue son semblable, mais sans avoir prémédité son action. Un homme surprend un voleur chez lui et le tue net. C'est un *meurtrier*. Les circonstances dans lesquelles il aura accompli son action lui fourniront peut-être des excuses. Mais si, prévoyant la venue d'un voleur, il s'est embusqué pour le tuer alors qu'il pouvait prévenir la police, c'est un *assassinat*, non un *meurtre* qu'il a commis.

Celui qui, involontairement, tue son semblable est qualifié

HOMICIDE.—Deux hommes se battent. L'un d'eux porte un coup de poing qui fait tomber son adversaire sur le sol où il s'assomme. Il meurt, et le meurtrier sera poursuivi et puni pour *homicide*, c'est-à-dire pour un acte ayant occasionné la mort sans intention de la donner. Un cocher imprudent renverse un passant avec sa voiture et le tue, c'est un *homicide*. Un contre-maître fait monter ses ouvriers sur un échafaudage dont il n'a pas constaté la fragilité. L'échafaudage s'écroule et il y a mort d'homme. C'est un *homicide*.

—Je vois plus loin, continua Justine, le mot *indictement* que je ne comprends pas mais que je devine par ce qui suit, et que je traduis par *acte d'accusation*.

—C'est exactement la traduction de ce mot anglais, dit M. Laurent.

—Alors pourquoi le rédacteur, dans un journal français, ne l'a-t-il pas traduit en français?

—Hélas! Justine, vous touchez là une question affligeante à tous les égards. Nous sommes dans un pays bilingue et nous négligeons trop la traduction. Nous nous comprenons fort bien chez nous, mais je conçois que l'on nous comprenne plus malaisément en France.

—Eh bien je passe, reprit Justine, et j'arrive à cette accusation étrange portée contre Gontier, d'avoir *malicieusement* et *illégalement* assassiné un homme pour le voler.

MALICIEUSEMENT.—Dans l'espèce, cela signifie *méchamment*. Qu'on reproche à l'assassin d'avoir tué un homme pour le voler; que le vol soit un nouveau grief à sa charge, c'est bien. Mais lui reprocher de l'avoir assassiné *malicieusement*, *méchamment*, c'est reconnaître implicitement qu'il aurait pu avoir des intentions plus pures, plus humaines en commettant son forfait, par exemple le tuer avec regret, en lui faisant des excuses.

Quand au second adverbe: *illégalement*, son emploi est véritablement scandaleux et macabre.

ILLEGALEMENT — signifie toute action accomplie d'une manière illégale, c'est-à-dire contrairement aux prescriptions de la loi. Reprocher à un homme d'avoir assassiné un autre homme

illégalement, cela sous-entend qu'il existe au moins un moyen d'assassiner *légalement*.

Ces deux mots bizarres devaient céder la place à un autre, très clair et très expressif :

PREMEDITATION.—C'est l'action de préméditer, c'est-à-dire de résoudre d'avance, avec réflexion, ce que l'on veut exécuter. L'acte d'accusation, pour être concis et en bon français, aurait dû reprocher à Gontier d'avoir, avec *préméditation*, assassiné un homme pour le voler.

* * *

Dans la maison occupée par M. Laurent, il y a, au fond de la cour, un magasin inoccupé depuis fort longtemps. Depuis longtemps aussi M. Laurent a l'intention d'acheter un cheval et une

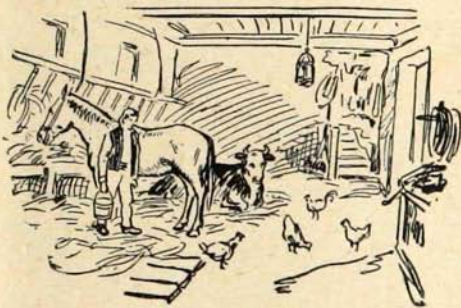


FIG. 63.—Étable.

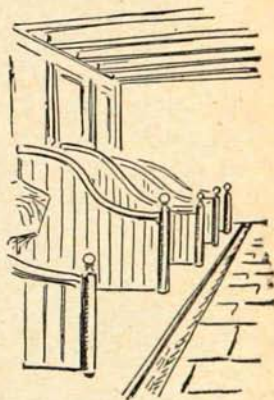


FIG. 64.—Écurie.

voiture et de prendre un groom qui aura soin de l'équipage, tout en aidant Justine, vraiment trop occupée.

Il cause de ce projet à Mme Laurent et se propose de demander à son propriétaire de lui louer le magasin sans utilité, pour le transformer en étable pour le cheval et en hangar pour la voiture.

Justine, questionnée sur l'accueil probable du propriétaire à cette proposition, répondit que, vraisemblablement, le propriétaire consentirait à transformer ce magasin en *écurie* et en *remise*, mais non en *étable* et en *hangar*.

ETABLE.—C'est le lieu destiné au logement des animaux domestiques, aux bestiaux de la ferme, comprenant les chevaux, mulets, ânes, boeufs, vaches, veaux, etc. Les étables n'existent qu'à la campagne. (fig. 63).

ECURIE.—C'est le lieu destiné au logement des chevaux. (fig. 64). A Paris, il n'y a pas d'étables, parce qu'on n'a pas le droit de tenir des bestiaux. Exception est faite pour certains

NOURRISSEURS. — On nomme ainsi des industriels qui nourrissent des vaches pour vendre leur lait et qui engraisent du bétail pour la boucherie. Le lieu où ils logent leurs vaches est une *étable*, soumise à des conditions hygiéniques très sévères. Mais à Paris cette étable prend le nom de

VACHERIE.—C'est dans cette étable à vaches que l'on fait la traite et que l'on vend le lait. C'est dire que les vacheries sont tenues dans un état de propreté qui confine au luxe.

—Donc, Monsieur, ajouta Justine, ne demandez pas au propriétaire de transformer son magasin en *étable* et en *hangar*, mais en *écurie* et en *remise*.

HANGAR.—C'est une construction ouverte sur les côtés et destinée à abriter des marchandises, des matériaux, etc. (fig. 65).

REMISE.—Lieu où l'on loge les voitures et leurs accessoires. Les écuries et les remises, dans les maisons parisiennes, sont établies avec un luxe relatif et agencées de telle façon qu'elles n'incommodent personne.

* * *

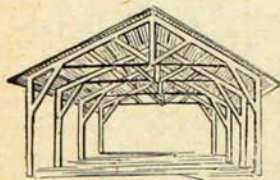


FIG. 65.—Hangar.

Un individu nommé Léon Lemaire, qui avait habité Montréal pendant quelques années, s'est introduit chez M. Laurent et, par son bagout et ses manières déluées, a réussi à lui en imposer.

Il arrive un jour, très affairé, chez M. Laurent, et lui raconte tout d'une haleine qu'un jeune Canadien, étudiant à Paris, venait de renverser avec sa bicyclette lancée trop rapidement une femme âgée, qu'il avait très grièvement blessée. Le maladroît bicycliste était en prison,

où il demeurerait jusqu'à son procès, c'est-à-dire deux mois, s'il ne pouvait fournir dans les ving-quatre heures un cautionnement en espèces de 500 francs (\$100). Léon Lemaire était chargé, disait-il, par des amis du jeune homme, de réunir immédiatement cette somme à l'aide des souscriptions qui seraient ultérieurement remboursées. Bref, il parla si éloquemment, il montra si à propos une liste où s'étaient les noms des principaux membres de la colonie canadienne, que M. Laurent, ignorant les usages policiers de Paris, versa 50 francs (\$10) entre les mains de l'aventurier, qui se retira pour aller faire d'autres dupes.

Le lendemain, M. Laurent rencontra un de ceux dont il avait vu le nom sur la liste de souscription que lui avait présenté Léon Lemaire, et lui demanda si on avait réuni à temps la somme libératrice.

Etonnement de son interlocuteur. Explications et découverte de la vérité, savoir que M. Laurent avait été grossièrement abusé.

En rentrant chez lui, M. Laurent dit à Justine.

— Si ce petit sauteur de Léon Lemaire remet les pieds ici en mon absence, je vous prie de le mettre rudement à la porte, en le prévenant que s'il se trouve jamais sur mon chemin, je le fais arrêter pour faux prétexte.

— Pour *faux prétexte* ! qu'est-ce que Monsieur entend par là ?

FAUX PRETEXTE.—On nomme ainsi, au Canada, tout vol, toute action malhonnête accomplie à l'aide d'un mensonge, d'une manoeuvre, d'une tromperie. Ce gaillard-là, m'a arraché 50 francs sous le prétexte mensonger de secourir un compatriote dans la peine. Voilà ce que c'est qu'un *faux prétexte*.

— Eh bien, Monsieur, je ne l'aurais pas deviné.

— Comment qualifiez-vous cette action, alors ?

— Cela s'appelle une escroquerie, délit qui peut valoir à son auteur cinq ans de prison. Mais je ne puis m'empêcher de faire observer à Monsieur que *faux prétexte* est bien la plus singulière expression qui soit.

PRETEXTE.—Un prétexte est une raison apparente pour cacher un motif inavouable. C'est donc un mensonge. On se sert d'un prétexte pour décliner une invitation ennuyeuse. On dit, par

exemple, qu'on est désolé de ne pouvoir s'y rendre parce qu'on a un malade à la maison, ou parce que le jour de la réception on doit se trouver à la campagne. Ce sont là des prétextes innocents qui ne trompent personne et dont on fait un usage courant. Mais quand on prétexte l'infortune d'autrui pour arracher de l'argent à un bon cœur, le mensonge cesse d'être anodin et se double d'un vol. Le prétexte invoqué aggrave la mauvaise action. Votre escroc est un coquin. Il s'est servi d'un prétexte, il a allégué, inventé un malheur pour vous apitoyer. Il a fait usage d'un prétexte, non d'un faux prétexte, puisque le prétexte est déjà une fausseté. On ne peut pas plus se servir d'un faux prétexte que d'un faux mensonge. Un faux mensonge, si cela pouvait exister, serait une vérité.

* * *

M. et Mme Laurent se sont rendus à une fête foraine dans la banlieue de Paris.

Poussés par la curiosité, ils ont voulu assister aux exercices d'un dompteur de bêtes fauves. Il y avait foule sous la tente. Au cours de la représentation, un des lions fit mine d'attaquer le moderne belluaire et cet incident faillit provoquer une panique.

M. Laurent raconte cet incident à Justine, et termine en disant qu'il n'avait jamais vu un auditoire si excitable.

—Ce qui est plus curieux, dit-elle, c'est que Monsieur ait pu voir un *auditoire* dans un pareil lieu.

—Expliquez-vous, Justine.

AUDITOIRE.—On appelle auditoire un groupe, une réunion de personnes qui *écoutent*, qui *entendent* un discours, une conférence, un opéra, une tragédie, un orchestre, un phonographe, etc. On ne nomme pas *auditoire*, mais

SPECTATEURS.—Les gens qui assistent à la représentation d'un cirque ou d'une pantomime, à une course, à une partie de balle, aux exercices d'un dompteur, etc.

Un *auditoire* doit être recueilli pour entendre. Les *spectateurs* peuvent librement causer et rire entre eux; cela ne les empêche

pas de voir le spectacle. Ce sont ou les spectateurs, ou l'assistance, ou l'assemblée, ou la foule, ou le public, comme on voudra, mais ces gens-là ne forment jamais un auditoire.

* * *

M. et Mme Laurent attendent deux de leurs compatriotes : un médecin de Montréal et son fils, un jeune avocat d'avenir.

—Je suis vraiment *anxieux* de les voir arriver, dit M. Laurent.

—Monsieur a-t-il une raison de supposer qu'il leur soit arrivé malheur en route ?

—Oh ! non. La "Savoie", qui les transporte, n'est *due* au Hâvre que demain, et j'ai été informé, au siège de la compagnie, qu'elle arriverait à temps.

—Mais alors, qu'est-ce qui peut jeter Monsieur dans l'anxiété ?

—Mon grand désir de les voir, tout simplement.

—Ah ! vous êtes impatient. Vous trouvez le temps long. Mais l'impatience, le désir ardent, ce n'est pas de l'anxiété.

ANXIETE.—C'est une sensation d'inquiétude poignante, un tourment de l'esprit, fait de crainte et d'appréhension. Si vous aviez appris que le navire qui amène vos amis a fait naufrage et qu'une partie seulement des passagers a été sauvée, vous pourriez être *anxieux* de recevoir des nouvelles certaines, mais vous ne pouvez être et vous n'êtes pas *anxieux* parce que vous êtes pressé de leur donner la franche accolade de l'amitié.

Un homme

ANXIEUX — est celui qui est en proie à tous les soucis d'une grave inquiétude, qui est dans l'attente d'un malheur, d'une catastrophe presque inévitable. Un criminel est *anxieux* en attendant le verdict qui doit décider de son sort. Un inventeur est *anxieux* tant que dure une expérience d'où dépend sa réputation ou sa fortune. Un amoureux fortement épris, qui a déclaré ses sentiments par lettre, est *anxieux* tant qu'il n'a pas reçu la réponse qui comble ses désirs. Mais un homme n'est pas *anxieux* parce qu'il attend un ami. Il est simplement

DESIREUX

ou

IMPATIENT de voir se réaliser ce qu'il souhaite.

—Merci, Justine, vous avez mis du baume sur ma plaie, répondit M. Laurent avec une bonne humeur qui prouvait que son *anxiété* n'était pas trop tenace, et vous m'avez corrigé d'une expression dont je reconnais si bien l'impropriété que je n'en ferai plus jamais usage.

—Monsieur m'a dit tout à l'heure que la "Savoie" était *due* au Havre demain. Que dois-je comprendre par là?

—Un navire, dit M. Laurent, un train, un messenger

DU — cela veut dire que ce navire, ce train, ce messenger, qui accomplissent périodiquement un trajet fixé, doivent arriver à leurs diverses étapes à des jours ou à des heures prévus. On affiche dans nos gares: le train de Québec, *dû* à 6 heures 45, est en retard de 28 minutes.

—Bon, fit Justine, vous employez dans ce cas le participe du verbe devoir. C'est une tournure tout à fait étrangère au génie de la langue française.

Nous disons, pour exprimer la même idée, que le train qui est attendu à heure fixe est

A L'HEURE

ou

EST EXACT — ce qui veut dire qu'il arrivera à la minute prescrite par les horaires.

Dans nos gares, on affiche également le retard des trains et l'on dit: le train de Bordeaux, *attendu* à 7 h. 15, ou *qui devait arriver* à 7 h. 15, est en retard de 16 minutes.

* * *

Dans la soirée, un marconigramme apprit à M. Laurent que ses amis étaient en bonne santé et en vue du port.

—Préparez tout pour les bien recevoir, dit-il à Justine. Le père est un médecin célèbre à Montréal, qui a le bureau le plus achalandé de la ville, et le fils est un avocat de talent qui vous charmera en jouant du piccolo, car il en joue comme un ange.

—Qu'est-ce que c'est qu'un piccolo?

PICCOLO.—C'est un petit instrument que l'on tient en travers, comme la flûte.

—Le *piccolo*, dit Justine, n'est pas connu en France comme instrument. On appelle *piccolo* un petit vin léger de certains pays, particulièrement de Beaugency.

L'instrument que vous désignez sous le nom de *piccolo* se nomme

PETITE FLUTE.—C'est une flûte de petites dimensions, construite exactement comme les grandes flûtes, mais qui a un son beaucoup plus aigu. (fig. 66).

On nomme encore

OCTAVIN — la petite flûte qui sonne à l'octave supérieure de la grande.

Enfin, on appelle

FIFRE, — la petite flûte qui n'a qu'une seule clef et qui ne peut par conséquent produire les sons chromatiques. (fig. 67).



FIG. 66.—Petite flûte.

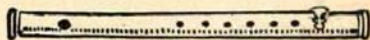


FIG. 67.—Fifre.

—Eh bien, le *piccolo* de mon jeune ami est une *petite flûte*. Il sera peut-être content d'apprendre cette particularité.

—Vous m'avez dit aussi, Monsieur, que le père de votre ami est médecin et qu'il avait le *bureau* le plus achalandé de la ville. Dois-je comprendre que c'est l'endroit où il reçoit sa clientèle, où il donne ses consultations?

—Précisément.

—Eh bien, Monsieur, cet endroit se nomme ici

CABINET.—Un médecin vous reçoit, vous examine, vous ausculte dans son cabinet. On doit dire, en français, le *cabinet de consultations* du docteur X... est le plus réputé de la ville.

—Et dit-on aussi le cabinet d'un avocat?

—Ce mot désigne le bureau de tous les hommes d'étude et des hommes d'affaires. Mais on nomme plus particulièrement

ETUDE — le local où les avocats, les notaires, les avoués, les huissiers exercent leur profession.

* * *

—Justine, dit M. Laurent en revenant de faire une course assez longue, *surintendant* est-il français?

—Oui, monsieur.

—*Assistant* est-il français?

—Oui, monsieur.

—*Greffier* est-il français?

—Oui, monsieur.

—Comment se fait-il alors qu'on ait semblé ne pas me comprendre, au ministère des finances, quand j'ai demandé si je pouvais obtenir une audience du *surintendant*?

—Et qu'a-t-on répondu à Monsieur?

—Que je me trompais, qu'il fallait m'adresser au ministère de la guerre ou directement à la surintendance. Voyant que j'avais affaire à des employés pas plus complaisants que les nôtres pour le public, je n'ai pas insisté dans la crainte de me faire moquer par ces blancs-becs.

—Quel fonctionnaire Monsieur désirait-il voir?

—Le plus haut après le ministre, le chef qui dirige tous les services, le *surintendant* enfin.

—Je vais expliquer à Monsieur d'où vient l'erreur.

SURINTENDANT — est français, mais c'est une fonction qui n'est plus exercée depuis la chute de l'ancienne monarchie. Le titre de *surintendant*, comme sa fonction, a disparu, sauf dans l'administration militaire. Le *surintendant* est un officier général, chargé de la surveillance des *intendants* militaires.

Un

INTENDANT — a pour mission de pourvoir aux besoins des soldats, en temps de paix et en temps de guerre, de les approvisionner, de les équiper, de les armer, etc.

—Comment nomme-t-on alors le fonctionnaire qui est à la tête d'un service public, les finances ou un autre?

—Le

DIRECTEUR GENERAL — quand le service comporte plusieurs directeurs, c'est-à-dire une direction complexe, et

DIRECTEUR — quand le service est simple et n'exige pas de division.

—Eh bien, soit. Je vais noter ce que vous venez de m'apprendre.

Je me suis ensuite rendu à la mairie de l'arrondissement et j'ai demandé à être introduit près du *greffier*. Savez-vous ce qu'on m'a répondu.

—Je m'en doute.

—On m'a répondu qu'il n'y avait pas de *greffier*.

Pour la même raison qui m'a rendu muet au ministère des finances, je n'ai pas questionné et j'ai été ailleurs.

—En effet, Monsieur, il n'y a pas de greffier dans les mairies.

On nomme

GREFFIER.—Le fonctionnaire public qui tient un *greffe*, qui expédie et garde les actes de justice et qui tient la plume aux audiences.

Il y a des *greffiers* dans les cours de justice, là où il y a des *greffes*, non ailleurs.

GREFFE.—On nomme ainsi le lieu où sont déposées les minutes des jugements, où se font les déclarations, les dépôts concernant la procédure.

—Vous me donnez encore du travail pour enrichir mes notes, qui commencent à devenir singulièrement volumineuse. Passons. De là, je me suis rendu au siège de la compagnie d'assurance la "Foncière", désirant m'entretenir avec le directeur. J'allais m'adresser au messenger assis devant un petit bureau dans la vaste antichambre, lorsque je fus devancé par une dame qui demanda à voir ce personnage.

—Il est très gravement malade, lui fut-il répondu, et il ne sera pas rétabli avant quelques semaines.

La dame se retira. Jugeant inutile de demander le directeur

que je savais absent, je demandai à être introduit auprès de l'*assistant-directeur*.

Le messager me regarda avec des yeux stupides en disant qu'il ne savait pas ce que je voulais dire. Furié de mes échecs précédents, je partis sans questionner davantage. Et me voilà, rompu de fatigue, ayant perdu mon temps à me heurter à l'ignorance générale.

—Il est évident que l'employé à qui vous vous êtes adressé n'y a pas mis de bonne volonté, car le plus borné des hommes aurait compris votre demande, bien qu'elle fût faite dans une forme inusitée.

—Mais ne venez-vous pas de me dire qu'*assistant* était français.

—Oui. Mais, comme *surintendant* et comme *greffier*, *assistant* ne se dit pas en français dans le sens où vous l'avez employé.

ASSISTANT, adj.—C'est celui qui assiste, qui aide, qui secoure son prochain sans y être obligé. Substantivement se dit d'une des personnes qui *assistent* à une assemblée.

Celui qui aide, qui assiste un employé, un fonctionnaire d'un grade supérieur, n'est pas son *assistant* mais son *adjoint*, et porte ce dernier titre à la suite de celui de la fonction qu'il remplit en second, ou le préfixe *sous*.

Dans le premier cas, on dit

DIRECTEUR-ADJOINT, — et non *assistant-directeur*.

Dans le second cas, c'est le

SOUS-DIRECTEUR, — c'est-à-dire, dans les deux cas, celui qui dirige en second.

Ainsi, en français, *assistant* ne se dit jamais pour indiquer qu'un fonctionnaire partage les travaux d'un autre ou le supplée en son absence.

Mais on dit :

SOUS-AIDE — d'un homme qui est aux ordres d'un autre qui n'est lui-même qu'un aide.

SOUS-BIBLIOTHECAIRE — c'est l'adjoint subordonné au bibliothécaire.

SOUS-BRIGADIER.—Qui commande sous l'autorité d'un brigadier.

SOUS-CHEF.—Celui qui dirige en l'absence du chef.

SOUS-DELEGUE.—Celui qu'une personne revêtue d'une délégation de quelque autorité commet pour agir en sa place.

SOUS-ECONOME.—Employé adjoint à l'économe.

SOUS-GOUVERNEUR — gouverneur en second.

SOUS-SECRETAIRE.—Celui qui aide ou qui remplace un secrétaire.

—Je pourrais allonger cette liste indéfiniment, dit Justine, je préfère demander à Monsieur comment était fait le *messenger* qui l'a reçu dans l'antichambre de la "Foncière"?

—C'était un homme glabre qui s'efforçait d'être solennel. Il était vêtu d'un habit de cérémonie et portait une chaîne d'argent.

—J'en étais sûre. Ce n'était donc pas un *messenger*, mais un *huissier*.

HUISSIER.—On nomme ainsi celui qui garde la porte chez les hauts personnages ou dans les ministères, les grandes administrations, et qui est chargé d'introduire et d'annoncer les visiteurs, les sollicitateurs ou les suppliants qui se présentent.

On donne également le nom d'*huissier* à l'officier ministériel chargé de signifier les actes de justice, de mettre à exécution les jugements, etc.

De même pour celui qui fait le service des séances de certains corps, des assemblées délibérantes, etc.

MESSAGER.—Celui qui est chargé de dire ou de porter quelque chose à un tiers. Un *huissier*, de par ses fonctions, peut remplir un *message*, mais il n'est pas un *messenger*. Il reste *huissier*.

* * *

M. et Mme Laurent et leurs deux amis s'apprêtent à aller au théâtre.

Madame sort de sa chambre, un peu affairée.

—Justine, dit-elle, savez-vous où est ma *lunette d'opéra*?

—La *lunette d'opéra*?... ah! Madame parle sans doute de sa *jumelle*.

—Je ne sais pas, moi. Ma lorgnette pour voir de près les artistes en scène.

—Oui, Madame. Elle est au salon, sur la console.

Monsieur, tout en mettant ses gants, demande à Justine :

—Alors,

LUNETTE D'OPERA — n'est pas le nom français de cet instrument?



FIG. 68.—Lunette ou lorgnette d'approche.

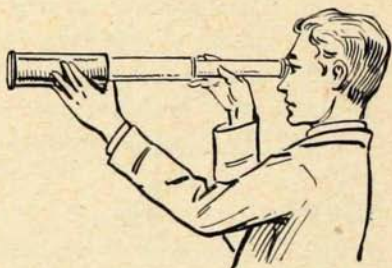


FIG. 69.—Longue-vue.

—Non, Monsieur. Et si je n'avais pas su que madame et ces messieurs allaient au théâtre, je n'aurais certes pas compris la réclamation de madame. Une

LUNETTE

ou

LORGNETTE.—C'est une petite lunette d'approche portative, (fig. 68), pouvant avoir des dimensions minuscules et pouvant également atteindre, toute développée, deux pieds de longueur et plus. Lorsqu'elle atteint ces proportions, la lunette d'approche ou lorgnette prend le nom de

LONGUE-VUE.—La portée de la longue-vue peut être assez considérable. On s'en sert pour faire des observations en mer et pour surveiller l'ennemi en temps de guerre. (fig. 69).

TELESCOPE.—C'est un puissant instrument d'optique qui sert à voir les objets très éloignés, particulièrement les corps célestes. Ce n'est autre chose qu'une *lunette d'approche*, qu'une *longue-vue* gigantesque. Il y a des *télescopes* qui font apparaître les objets trois ou quatre mille fois plus grands en les rapprochant. (fig. 70).

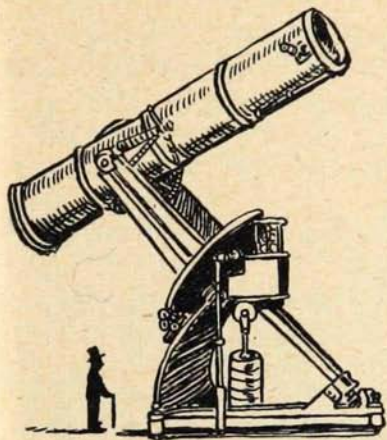


FIG. 70.—Télescope.

JUMELLE

ou

JUMELLES.—C'est la lunette d'approche double, dont on se sert au théâtre, aux courses, ou pour les observations à la campagne. (fig. 71). On emploie

indifféremment le singulier ou le pluriel pour désigner cet instrument. Mais à Paris, c'est ordinairement le singulier dont on fait usage. On dit *une jumelle* en nacre, *une jumelle* en chagrin, *une jumelle* puissante.

* * *

M. Laurent a loué une voiture automobile dont il connaît parfaitement la manoeuvre. Il veut faire une longue et belle excursion aux environs de Paris, et il invite Justine à faire partie de ce petit voyage.

Une carte de l'état-major est étendue sur la table du salon, et M. Laurent règle son itinéraire à travers les belles routes qui sillonnent la forêt de Saint-Germain :

—Arrivé à la route de Poissy, dit-il, nous prenons la *jonction* de Meulan que nous suivons jusqu'à Triel, où nous faisons halte pour déjeuner.

—Permettez, Monsieur, interrompit Justine, vous ne pouvez pas prendre la *jonction*.



FIG. 71.—Jumelle ou jumelles.

—Tiens ! et pourquoi ?

—Parce qu'une *jonction* n'est ni une route, ni un chemin.

JONCTION.—C'est le point où se joignent, où se confondent deux routes en une seule. (fig. 72). Au-delà de l'endroit précis où cette réunion s'établit, il n'y a plus de *jonction*. Il y a un

EMBRANCHEMENT.—C'est-à-dire une voie secondaire, une ramification. (fig. 72). Vous devez donc dire : "à la jonction de Meulan, nous prendrons la route de Triel que nous suivrons jusqu'au village." C'est un embranchement qui vous conduira jusqu'à ce point et non une jonction.

—Ah ! ma pauvre Justine, que de nuances dans votre belle langue ! Je les saisis bien lorsque vous me les faites sentir ; mais les retiendrai-je ? Je m'y appliquerai du moins.

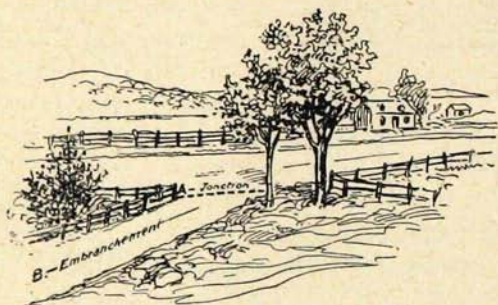


FIG. 72.—Jonction (point A). Chemin B joignant la route au point A.

Mais puisque nous sommes en classe, dites-moi donc, Justine, de quel genre est réellement le mot *automobile*. Je le vois tantôt masculin, tantôt féminin, et ce n'est, certes, pas moi, qui peut donner de mon chef la préférence à l'un ou à l'autre genre.

—C'est une question double, à la fois grammaticale et euphonique, qui a soulevé des discussions, toutes intéressantes, sans ébranler, je le crois bien, les opinions, ou plutôt les impressions auditives formées *a priori*.

Pour décider du genre d'un mot nouveau, il convient de l'analyser, de le disséquer.

AUTOMOBILE — est composé d'une particule *auto* qui signifie *soi-même*, par *soi-même*, de *soi-même*, et du mot *mobile*.

Or, qu'est-ce qu'un mobile ?

MOBILE.—C'est un corps qui se meut, ou qui peut se mouvoir, ou qui est naturellement en mouvement, ou qui est disposé à être mû. La vapeur est un mobile; un boulet de canon lancé est un mobile; une voiture mécanique est un mobile. Si vous mettez devant le préfixe *auto*, qui, je le répète, signifie *soi-même, de soi-même, par soi-même*, vous avez le mot *automobile* qui signifie exactement: *Un mobile qui ne doit le mouvement qu'à lui-même*. Ce mot est donc composé d'un substantif masculin et d'un préfixe qui ne semble pas, logiquement, devoir modifier le genre du mot.

De ceci je conclus que, grammaticalement, *automobile* est et doit rester *masculin*.

Les partisans du féminin ont pour unique argument la raison d'euphonie. Il est certain que *une automobile* est plus doux à l'oreille que *un automobile*. Il est probable que cette raison l'emportera définitivement, car ceux qui veulent le féminin sont déjà en majorité. Les dictionnaires les plus récents, sans leur donner gain de cause, leur font la concession de reconnaître que si le mot est masculin, ce n'est pas une faute de le mettre au féminin.

—Eh bien, dit M. Laurent, je me range du côté de la majorité et je dis: "Demain, nous ferons une délicieuse promenade dans *une belle automobile*."

—Je suis plus intransigente, répliqua Justine, et je ne céderai qu'à la force de l'usage. En attendant qu'il ait triomphé, je dis, avec Monsieur, mais non comme lui: "Demain, nous ferons une délicieuse promenade dans *un bel automobile*."

—Comme nous aurons pas mal de provisions à emporter, ainsi que de la vaisselle, quelques livres pour nous aider à faire la sieste et divers menus objets, nous mettrons tout cela dans la valise qui est dans le cabinet noir.

—Une valise ne suffira pas, observa Justine.

—Comment, la valise carrée dans laquelle je loge mes albums et mes plans ne suffira pas?

—Ah! mais c'est une *malle*, ce n'est pas une *valise*.

—Allons! encore une confusion de termes?

VALISE.—Petite malle très légère, en cuir, en toile à voile, en tapisserie, qui se porte à la main. (fig. 73).

MALLE.—Petit coffre en bois utilisé surtout par les voyageurs pour transporter leurs effets. (fig. 74).

—Eh bien, voyez Justine, ce que vous nommez *malle* se nomme chez nous *valise*, et ce que vous appelez *valise*, nous l'appelons *portemanteau*.

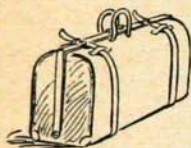


FIG. 73. —Valise.

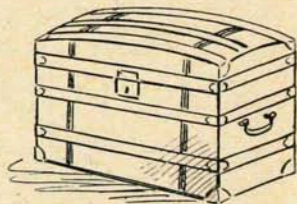


FIG. 74. —Malle.

PORTEMANTEAU — est français. C'est une petite valise de forme particulière. (fig. 75). On nomme de même un étui de



FIG. 75. —Valise portemanteau.

drap qui renferme les effets des soldats de cavalerie et qui se boucle sur le troussequin de la selle.

—C'est bien, Justine, merci. Allez vous reposer. demain, nous ferons un joyeux pique-nique.

—Ah! mais, Monsieur, distinguons. Si c'est un pique-nique, je ne peux y participer que selon mes moyens.

—Qu'entendez-vous par là?

—Un

PIQUE-NIQUE — est un repas, une partie de plaisir en commun ou chacun paye son écot ou fournit sa part de vivres et des dépenses générales. Or, si Monsieur y va trop grandement, je ne pourrais pas figurer en sa compagnie.

—Soyez sans inquiétude, Justine. Chez nous, nous appelons *pique-nique* toute partie de plaisir en commun, mais cela ne veut pas dire que chacun contribue forcément aux dépenses. Une famille composée du père, de la mère et des enfants fait une promenade: c'est un *pique-nique*. Dans notre *pique-nique* de demain, je me charge de tous les frais. Mais s'il est vrai que chez nous, comme chez vous, ceux qui participent à un *pique-nique* se par-

tagent parfois les frais de la partie, ce n'est pas une condition inévitable de ce genre de fête. *Pique-nique* signifie surtout une sortie, une récréation, un banquet en groupe, dont les patrons, souvent, se chargent de toutes les dépenses.

—Ah! bien, dit Justine; mais ici, *pique-nique* signifie une partie de plaisir ou un banquet où toutes les dépenses sont partagées entre ceux qui y participent. Si un seul se charge des dépenses, ce n'est plus un *pique-nique*, c'est une partie de plaisir ordinaire, une promenade en famille ou avec des amis.

* * *

M. Laurent voudrait placer des fonds dans une grande entreprise industrielle. A cet effet, il alla voir un des directeurs de la compagnie. Il ne fut pas enchanté de sa démarche, car le soir, au salon, il en rendait compte à sa femme, en présence de Justine, depuis longtemps promue à la qualité de dame de compagnie.

—Le directeur, à toutes mes demandes, n'a dit ni oui ni non, mais il a été très *réticent*. Il faudra que je m'adresse aux *officiers* de la compagnie, que je fasse auprès d'eux une démarche officielle. J'ai un certain *montant* disponible, et je ne vois pas de meilleure occasion d'*investir* mes capitaux.

M. et Mme Laurent discutèrent entre eux la question. Lorsque M. Laurent passa à un autre sujet, Justine lui demanda l'autorisation de relever quelques expressions singulières dans son discours.

—Allez, Justine.

—Le directeur, dites-vous, a été très *réticent*. Voulez-vous me dire ce que vous entendez par là.

—Je veux dire qu'il s'est tenu sur la réserve d'une façon exagérée; qu'il a, autant que possible, évité de me répondre; en un mot, qu'il m'a plutôt manifesté de la méfiance.

—Eh bien, Monsieur, jamais je n'aurais soupçonné cela d'après l'étrange vocable que vous avez employé.

RETICENT — n'est pas français, et c'est la première fois que j'entends prononcer mot bizarre. Mais j'ai compris que, par

un néologisme audacieux, vous vouliez dire que cet homme avait été à votre égard plein de réticences.

RETICENCE.—Cela veut dire qu'un interlocuteur omet volontairement des choses qu'il devrait faire connaître. La *réticence*, en rhétorique, est une figure par laquelle un orateur s'arrête, s'interrompt avant d'avoir achevé la période commencée pour en aborder une autre, puis y revenir pour l'abandonner encore, afin de laisser entendre des choses qu'il ne dit pas, qu'il ne veut pas dire.

Or, ce n'est pas ce qui s'est passé entre vous et le directeur à qui vous vous êtes adressé. Il a été, à votre égard, *prudent, circonspect, discret, réservé, méfiant*, même. Mais ce n'est pas là de la *réticence*. Et en supposant que le mot soit français, *réticent* ne pourrait qualifier son attitude à votre égard.

—Bien, dit M. Laurent, mais alors comment qualifier cette attitude.

—Dites tout simplement qu'il s'est tenu sur la réserve, qu'il a été réservé.

—Soit... Et les autres expressions!

—Vous avez parlé des *officiers* de la compagnie. Je crois comprendre que vous avez fait allusion aux délégués des actionnaires, qui, conjointement avec les directeurs, administrent les affaires de la société.

—Précisément.

—Eh bien, en français, ce ne sont pas des *officiers*. Ce groupe d'hommes se nomme

CONSEIL D'ADMINISTRATION.—C'est la réunion des personnes chargées de faire observer les statuts de la société dont elles font partie, et qui peuvent, à l'occasion, trancher une difficulté sous leur responsabilité.

Le titre d'

OFFICIER — ne se donne, en français, qu'à certains personnages remplissant une charge bien déterminée :

OFFICIER SUBALTERNE.—Militaire qui a le grade de sous-lieutenant, de lieutenant ou de capitaine.

OFFICIER SUPERIEUR.—Grade des commandants, lieutenants-colonels et colonels.

OFFICIER GENERAL.—Les généraux de brigade, de division; les amiraux, les vice-amiraux et les contre-amiraux.

Les grades équivalents, dans la marine, à ceux de l'armée de terre, sont sujets aux mêmes qualifications.

Il y a encore :

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR.—Le titulaire du grade immédiatement supérieur à celui de chevalier. Cette distinction s'accorde aux civils aussi bien qu'aux militaires.

Dans le civil, on nomme :

OFFICIER DE PAIX — un magistrat de police municipale.

OFFICIER MINISTERIEL - - les hommes de loi choisis, sous l'autorité du ministre de la justice, pour dresser et recevoir les actes authentiques, tels que les notaires, les avoués, les huissiers.

OFFICIER D'ACADEMIE.—Titulaire des palmes académiques.

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE — Titulaire de la décoration immédiatement supérieure à la précédente.

OFFICIER DE SANTE — Médecin autorisé à exercer sa profession sans avoir le grade de docteur.

Le grade d'officier de santé a été supprimé en 1892.

—Cela est fort intéressant, dit M. Laurent; mais comment nommez-vous les divers officiers qui ont des fonctions honorifiques ou actives, dans les sociétés de sport, de mutualité, de bienfaisance, de musique et autres?

—Ces gens là composent le

BUREAU.—Il y a le président, actif et honoraire; les vice-présidents, le ou les directeurs, le secrétaire, le trésorier et leurs adjoints, s'il y a lieu, puis les censeurs. On les désigne en masse sous le nom de *bureau*. On dit: le *bureau* se réunira jeudi. Individuellement, ils portent le nom des fonctions qu'ils remplissent. En France, ce serait les couvrir de ridicule de les appeler *officiers*.

—Justine, dit M. Laurent, un peu narquois, vous me faites rêver, tant par votre érudition que par les choses que vous m'ap-

prenez. Continuez donc, et signalez-moi les autres expressions singulières qui me sont échappées.

—Il n'y en a plus que deux. Vous avez dit: "J'ai un certain *montant* disponible..." Qu'est-ce que c'est qu'un *montant*?

—C'est une somme d'argent.

—Je m'en doutais, d'après le sens de votre conversation avec madame; mais si votre phrase était isolée, personne ici ne pourrait vous comprendre.

MONTANT.—En matière de finance, on nomme ainsi le total d'un compte. On dit le *montant* des dépenses se chiffre par tant. Vous établissez, d'après diverses pièces, un devis pour un ameublement. Après avoir appelé tous les chiffres, vous dites à votre secrétaire: "Additionnez, et donnez-moi le *montant*." Cela est très français, et très employé. Mais dire le *montant* tout court, pour sous-entendre une somme, cela n'est pas français.

—Oh! que vous étonneriez les hommes d'affaires, mes compatriotes, s'ils vous entendaient.

—Pas seulement les hommes d'affaires, corrigea Mme Laurent, Justine étonnerait tout le monde, car tout le monde chez nous parle ainsi. Tiens, par exemple, je viens de recevoir une lettre de Mme Tremblay, la femme du nouveau juge, qui me prie de lui acheter des jobs de soieries au "Louvre", au *montant* de \$300.

—Une pareille commande, dit Justine, serait difficilement comprise ici. Surtout avec ce mot étrange, *job*, qui est peut-être très clair, très expressif au Canada, mais qui me déroute complètement.

—C'est un mot anglais, dit Mme Laurent, qui a des significations diverses, et que nous avons le tort, je le reconnais, d'employer à chaque instant.

JOB.—En l'occurrence, ce mot signifie soiries démodées, coupons disparates, restes de magasin encore utilisables et que l'on peut avoir à bon compte.

—Au moins, Madame, dit Justine, votre définition est claire, et le mot *job* a un équivalent très exact en français.

—Lequel?

Le mot

SOLDE.—Les marchandises qui ont subi une dépréciation, soit par suite des changements de la mode, soit par suite de leur exposition en montre, soit parce qu'elles encombrant le magasin, soit pour toute autre cause, sont vendues au rabais, le plus souvent au grand avantage des acheteurs. Les maisons qui se débarrassent ainsi de marchandises encombrantes, annoncent à grand éclat dans les journaux, en offrant : Un *solde* de soieries ; un *solde* de chapeaux, etc., etc.

—C'est tout-à-fait comme à Montréal, dit Mme Laurent, seulement, au lieu d'annoncer un *solde*, les marchands annoncent un *job*.

—Mais le mot *job*, dit à son tour M. Laurent, ne s'applique pas seulement à cette opération commerciale ; on l'emploie encore dans de nombreuses occasions. Par exemple pour désigner des travaux divers. On dit d'un imprimeur qu'il a obtenu un *job* du gouvernement, pour indiquer que le gouvernement lui a fait exécuter des travaux. Un bon *job*, c'est une bonne entreprise. Par contre, un mauvais *job*, c'est une entreprise qui ne paye pas... Mais mettons fin à cette digression Justine, et signalez-moi la dernière expression singulière que j'ai employée.

—Oui, Monsieur. Mais avant, laissez-moi saisir au passage celle dont vous venez de vous servir à l'instant, et vous demander ce que vous entendez par une entreprise *qui ne paye pas*.

—J'entends une entreprise que l'on croyait bonne et que l'on exécute à perte.

—C'est une tournure singulière et pittoresque, dit Justine.

PAYER.—C'est remettre à qui de droit ce qui lui est dû. C'est acquitter une dette, un droit, un impôt. C'est récompenser généreusement un service rendu. Payer est donc un verbe actif qui exprime une action faite par le sujet. S'il y a des entreprises qui ne payent pas, il y a nécessairement des entreprises qui payent. Or, comment voulez-vous que le sujet *entreprise*, nom abstrait, fasse l'action de payer ?

Au lieu de dire une entreprise

QUI NE PAYE PAS.—Il faut dire une mauvaise entreprise, — une entreprise malheureuse, déplorable, ruineuse, etc. Pour une entreprise

QUI PAYE.—On dira une bonne entreprise, une heureuse entreprise, une entreprise lucrative, rémunératrice, etc.

—Bien, bien, Justine, dit M. Laurent, mais ma dernière expression singulière. J'y tiens, car voici l'heure d'aller tous nous coucher.

—Et bien, voici. Vous avez dit... "Je ne vois pas de meilleure occasion d'*investir* mes capitaux". Je me demande ce que cela signifie. Si je n'avais entendu que ce membre de phrase, je penserais que vous êtes exposé à subir une perte si vous manquiez de prudence, et que vous voulez exercer sur vos capitaux une surveillance étroite, pour les empêcher de s'échapper, car,

INVESTIR — signifie environner une place forte avec des troupes, afin d'en faire le siège et de ne laisser échapper personne.

Mais le sens de votre conversation m'a persuadée qu'au contraire vous vouliez mettre vos capitaux disponibles dans l'entreprise; alors, leur investissement, est pour moi une énigme, dont je vous demande la clef.

—C'est toujours la même chose, ma pauvre Justine. *Investir* nous vient de l'anglais, que nous avons mal traduit. Investir des capitaux dans une entreprise, c'est s'y intéresser en y plaçant des fonds.

—C'est un problème de linguistique, dit Justine en souriant, que le vulgaire ne peut pas aisément résoudre. En bon français, on doit dire, au lieu d'*investir*:

PLACER — mes capitaux, c'est-à-dire, faire un placement de fonds avantageux, de manière qu'il me rapporte des intérêts. Vous avez donc une bonne occasion de *placer* votre argent, non de l'*investir*.

* * *

M. Laurent, qui a tant intérêt à étendre ses relations à Paris, se répand le plus qu'il peut et ne néglige pas de s'affilier aux bonnes oeuvres et aux oeuvres populaires.

En conséquence de la sympathie qu'il a témoigné à une société de jeunes gens, il en a été nommé président honoraire. Il fait part à sa femme de cette promotion inattendue:

—Figure-toi, ma chère amie, que je viens d'être nommé président honoraire de la bande de Vaugirard.

Cette communication fit une vive impression sur Justine.

La bande de Vaugirard! s'exclame-t-elle; qu'est-ce que c'est que cela ?

—C'est la *bande de musique* du quartier.

—Ah!... Est-ce ainsi qu'au Canada vous nommez les corps de musique ?

—Oui. C'est un mot qui nous vient de l'anglais; il signifie troupe, compagnie de musiciens.

—Eh bien, Monieusr, en français,

BANDE — signifie aussi troupe, compagnie, mais ce mot s'applique toujours en mauvaise part: — Une *bande* de voleurs. Une *bande* d'aventuriers. Si vous voulez exprimer votre dédain ou votre mépris pour un groupe, vous le qualifierez: — *Bande* d'individus. S'il s'agit d'une compagnie financière dont les opérations sont suspectes, vous la désignerez ainsi: — C'est une *bande* de faiseurs. D'un individu méprisable qui s'entoure d'êtres de son acabit, vous direz: — Un tel et sa *bande*.

Une *bande* de musiciens, cela veut dire—musiciens ambulants dont il faut se méfier, parce que la musique ne leur est qu'un prétexte pour se faire accueillir parmi les honnêtes gens et préparer un mauvais coup.

—Ah! mais ce n'est pas cela du tout. La *bande* de Vaugirard est composée de très braves gens.

—Alors, Monsieur, ne la qualifiez pas *bande*, car vous feriez à ces braves gens un compliment négatif.

—Eh bien, comment faut-il dire ?fanfare ?

—Cela dépend.

FANFARE.—Se dit d'une société musicale qui ne se sert que d'instruments de cuivre, sans grosse caisse ni cymbales.

HARMONIE.—On appelle ainsi un corps de musique qui comprend tous les instruments de la fanfare, plus les instruments de bois, flûtes, clarinettes, hautbois, bassons, et grosse caisse, caisse claire et cymbales.

SYMPHONIE.—C'est le nom donné aux orchestres ou corps de musique qui emploient les instruments de cuivre, les instruments de bois et les instruments à cordes : violons, altos, violoncelles, contrebasses, harpes, violes d'amour, et qui ajoutent les timbales à la batterie.

—Alors, dit M. Laurent, la musique de Vaugirard est une *harmonie*. Vous avez bien fait de me prévenir, et je me garderai bien de l'appeler *bande*...

* * *

M. Laurent converse avec le président d'une importante société de secours mutuels, dont les membres doivent donner une fête superbe au profit de leur caisse. Après avoir assez longuement parlé du fonctionnement et de l'administration de la société, M. Laurent, faisant allusion à la fête et voulant y contribuer pour sa part, demanda quel était le prix d'admission.

Le président se méprenant sur la portée de sa demande, répondit :

—Cela dépend de l'âge, de la profession et de l'état morbide du sujet. Tout le monde n'est pas admissible.

—Comment cela ! fit M. Laurent au comble de l'étonnement.

Une explication eut lieu, et M. Laurent constata qu'il avait employé un terme tout à fait impropre : *prix d'admission* pour *prix d'entrée*.

ADMISSION.—C'est l'action d'admettre, de recevoir un nouveau membre dans une société, dans une compagnie où l'on ne pénètre que sous certaines conditions ; mais *admission* ne se dit pas pour *autorisation* ou *droit d'entrée*.

On dit

ENTREE.—L'*entrée* du musée du Louvre est gratuite, et non l'*admission* au musée du Louvre est gratuite. Le *prix d'entrée* au cirque est de 2 francs, et non le *prix d'admission* est de 2 francs. L'*entrée* de Notre-Dame est libre, et non l'*admission* à Notre-Dame est libre.

Tout le monde peut entrer dans un théâtre, dans un monument public, dans un église, selon les conditions généralement imposées

à la foule ; mais pour se faire admettre dans une société, dans un corps, dans un concours, dans une faculté, il faut d'abord être *admissible*, c'est-à-dire satisfaire à certaines conditions fixées par l'usage ou par des règles dont nul ne peut s'écarter et que tout le monde ne réunit pas. On dit alors : — Son *admission* est décidée. — Son *admission* aura lieu dans huit jours. — Son *admission* est impossible.

Admission — *prix d'admission* dans un lieu public où l'on paye en entrant, et même où l'on pénètre sans payer, ne se disent pas en français. On dit *entrée*, *prix d'entrée*, *droit d'entrée*.

* * *

M. Laurent va chez un tailleur. Il désire se faire faire une redingote.

Avant de prendre la mesure de ce vêtement, le tailleur veut d'abord faire choisir à son client la marchandise qui lui conviendra le mieux.

— Quelle étoffe désirez-vous ? demande-t-il.

— Ce que vous avez de mieux en serge.

— En serge ?

— Oui.

— Vous voulez une redingote en serge ?

— Sans doute... Est-ce que je vous demande quelque chose d'extraordinaire ? questionne M. Laurent, avec une pointe d'inquiétude.

— Extraordinaire, oui, répliqua le tailleur, car, depuis trente ans que je suis établi, non seulement je n'ai jamais fait de redingotes en serge, mais je n'en ai jamais vu.

M. Laurent s'excusa.

— Je dois mal m'exprimer, dit-il, mais au Canada, mon pays, nous portons couramment des étoffes françaises ou anglaises que nous désignons sous le nom de serge.

Pour toute réponse, le tailleur étala diverses pièces d'étoffe sur son comptoir, en disant :

— Veuillez voir si vous trouverez là l'article à votre convenance.

M. Laurent mit aussitôt la main sur un drap tissé en diagonale.

—Voilà, dit-il, ce que je veux.

—Ce n'est pas de la serge, dit le tailleur, c'est du très bon drap de Roubaix.

—Mais, alors, qu'appellez-vous *serge* en français?

SERGE.—C'est une étoffe légère et commune, ordinairement de laine, au tissu croisé, formant des sillons obliques séparés par un fil. On ne fait pas de vêtements d'homme en serge, sauf des vestons d'été, très légers, sans doublure et très bon marché. Les femmes du peuple portent des robes de serge. C'est un article de qualité inférieure.

DRAP.—C'est une étoffe résistante, le plus souvent toute laine, tissée et foulée. Les draps se distinguent surtout par leur lieu de provenance, désignation suffisante pour marquer leur qualité et leur prix: drap de Roubaix, de Sedan, d'Elbeuf, de Louviers, drap d'Angleterre, etc.

Il y a autant de différence entre la serge et le drap, qu'il y en a entre le papier et le carton.

* * *

—Justine, dit Mme Laurent, habillez-vous ; nous allons aller magasiner.

—Volontiers, Madame, si je suis apte à la chose ; car j'avoue que je ne sais pas ce que Madame entend par magasiner.

—Est-ce que magasiner n'est pas français?

—Non, Madame.

—Je n'insiste pas, dit Mme Laurent. Mais voici ce que nous entendons chez nous par

MAGASINER — c'est aller, seule ou avec une compagne, à travers différents magasins, faire déployer les marchandises, les palper, s'informer des prix, acheter ou ne pas acheter, peu importe, mais passer une ou plusieurs heures agréablement.

—Le mot n'est pas français, dit Justine, et c'est grand dommage, car il est très expressif et tout à fait conforme au génie de la langue. Mais si le mot n'existe pas la chose existe, et nos dames

ne se font pas faute d'affairer les commis et les vendeuses pour tuer le temps.

—Alors, comment dit-on, à Paris, pour exprimer cette action.

—On dit qu'on va

COURIR

ou, mieux,

VISITER—les magasins.—Cela traduit exactement votre verbe *magasiner*, avec cette différence que l'expression est moins concise et plus hypocrite. Je m'en veux de n'avoir pas compris du premier coup ce mot très simple, très net, et qui passera, je l'espère, dans notre vocabulaire.

—Allons, dit M. Laurent, qui assistait à ce petit débat, je vois avec plaisir que parmi nos expressions canadiennes, il y en a au moins une qui n'est pas trop baroque.

—Oh ! il n'y en a pas qu'une, reprit Justine. Je vous ai parfois entendu employer des mots qui nous sont inconnus, mais qui font image, et que nous devrions bien vous emprunter. *Poudrierie* est de ce nombre, ainsi que bien d'autres que je n'ai pas eu l'occasion d'arrêter au passage, parce que vous étiez en compagnie. Ainsi, par exemple, *incendiat* et *noyade*, dont vous faisiez usage hier.

—Comment, ces deux mots ne sont pas français ?

—Distinguons : le premier, non ; le second, oui, mais pas dans le sens que vous lui donniez.

INCENDIAT — n'est pas français, et l'on doit le déplorer. Nous avons le substantif *incendie*, les adjectifs *incendié* et *incendiaire*, le verbe *incendier*, mais nous n'avons pas le mot désignant l'acte criminel commis avec préméditation.

Nous avons *assassin*, *assassiné*, *assassinat*, pourquoi pas *incendiat* ?

—Mais, conclut Justine, le mot n'est pas admis dans la langue, et ce serait une faute grossière que d'en faire usage.

—Alors, comment doit-on dire ?

—*Incendiat* se traduit par *incendie volontaire*.

—Moi, dit Mme Laurent, je croyais de bonne foi que *noyade* était français.

NOYADE — est français, dit Justine, mais seulement pour exprimer l'action de noyer quelqu'un volontairement. *Noyade* se dit surtout lorsqu'on noie plusieurs personnes à la fois. Une page hideuse de notre histoire a été remplie par le conventionnel Carrier, qui commanda les *noyades* de Nantes. La *noyade* a de tout temps été employé comme supplice. Les foules irritées et livrées à elles-mêmes noient souvent ceux qui ont provoqué leur colère.

Il n'y a pas en français d'expression pour dire, en un seul mot, qu'un ou plusieurs individus se sont noyés accidentellement. Cette pénurie étrange dans une langue si riche, fait que beaucoup de gens risquent la faute. Il est probable que dans un temps prochain le mot *noyade*, employé dans le sens d'accident, passera sans efforts dans le vocabulaire.

* * *

Pendant que Mme Laurent et Justine sont allées *magasiner*, M. Laurent observe avec curiosité le va-et-vient d'un agent de police faisant les cent pas depuis une heure devant la maison qui fait face à celle qu'il habite. Ce manège l'intrigue beaucoup, car c'est la première fois qu'il voit un agent posté à cet endroit. Espérant se rendre compte du motif de la présence de cet homme, M. Laurent ouvre la fenêtre et se penche sur l'appui pour tâcher de découvrir la chose insolite qui lui donnera l'explication de ce petit mystère. A ce moment un courant d'air se produit, la fenêtre se referme brusquement et frappe M. Laurent au coude avec violence. Le coup a provoqué une contusion sur laquelle M. Laurent, tout en pestant contre le fâcheux coup de vent, applique une compresse d'arnica.

Malgré la douleur occasionnée par cet accident vulgaire, M. Laurent eut la satisfaction de contenter sa curiosité. Il se rendit compte que l'agent était là pour constater une contravention commise journellement par une servante, qui jetait des poussières par la croisée.

Lorsque ces dames revinrent, M. Laurent leur fit le récit de sa mésaventure :

—Je voulais savoir ce que faisait ce *policier* qui *patrouillait* la rue. Je me mis alors dans le *châssis*, qu'un courant d'air referma aussitôt, me donnant un coup si violent que j'en ai eu le bras *démanché* pendant dix minutes.

Mme Laurent s'inquiéta, mais monsieur la rassura.

—Ce n'est rien, dit-il, le coup a été *souffrant* sur le moment, mais il n'a rien de dangereux.

—Alors, dit Justine, puis-je donner une nouvelle leçon à Monsieur?

—Si je la mérite, n'y manquez pas.

—Vous avez parlé d'un *policier*. Qui est-ce que vous désignez ainsi?

—Un agent de police *en devoir*.

POLICIER.—On désigne sous le nom de policier les gens qui appartiennent à la police, cela est exact; mais ce terme s'applique spécialement aux fonctionnaires qui prescrivent les règles de police, à ceux à qui incombe l'initiative, la partie intelligente et raisonnée dans l'ensemble des mesures qui doivent assurer l'ordre et la sécurité publique. Mais un simple agent de police n'est pas un *policier*, attendu qu'il n'est qu'une machine, que son devoir est d'exécuter à la lettre les instructions qu'il reçoit, sans avoir le droit de les juger, même mentalement. Son nom est

GARDIEN DE LA PAIX.—On l'appelle encore *agent de police*, *agent*, tout court, et même encore *sergent de ville*, du nom que le corps portait jusqu'à la chute du second Empire, en 1870.

Un agent de police

EN DEVOIR — cela ne signifie rien. On doit dire un agent *en fonctions*, ou *de service*, mais non *en devoir*. Le devoir d'un agent — agent de police ou autre — est de remplir ses fonctions et de faire son service.

—Mais, continua Justine, Monsieur a dit aussi que ce *policier en devoir*, *patrouillait*.

—Oui.

—Eh bien, c'est là une très grosse faute.

PATROUILLER.—C'est l'action d'une patrouille exécutant sa consigne. Or, qu'est-ce qu'une

PATROUILLE.—C'est un petit détachement, c'est-à-dire un groupe de quelques hommes chargés d'exercer une surveillance active sur un parcours déterminé. Il résulte de cette définition qu'un homme seul ne peut pas *patrouiller*, puisqu'il ne peut pas constituer une *patrouille*. De plus, *patrouiller* est un verbe neutre, qui ne peut être employé sans une préposition. Donc, en supposant que vous puissiez employer un temps du verbe *patrouiller* pour indiquer ce que faisait cet homme, vous devriez dire qu'il patrouillait *dans* la rue, et non qu'il patrouillait *la* rue.

—C'est bien, Justine, je note... Continuez.

—Vous avez ajouté: "Je me suis mis dans le *châssis*, qu'un courant d'air referma aussitôt", etc. Je demande à Monsieur ce qu'il entend par se mettre dans le *châssis*.

—C'est-à-dire que je me suis placé dans l'ouverture du *châssis*.

—Quelle ouverture?

—Celle-ci.

—Pour bien nous comprendre, dit Justine, il faut d'abord que je vous donne la définition du mot

CHÂSSIS.—On appelle *châssis* tout encadrement en fer ou en bois, destiné à enchâsser, à contenir quelque chose, des vitres par exemple. (fig. 76). Ce mot a un grand nombre d'acceptions,

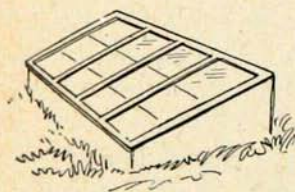


FIG. 76.—Châssis.

mais nous ne retiendrons que celle qui attire notre attention en ce moment: le *châssis* d'une fenêtre. C'est le cadre, la charpente extérieure, qui enchâsse les autres pièces de bois et les vitres. Vous remarquerez que votre fenêtre a deux battants et qu'elle est composée de trois *châssis*. Le plus grand, qui est scellé à

la maçonnerie, est un *châssis* à demeure, ou *dormant*. Les deux autres forment le cadre des vitres ou carreaux. (fig. 77). L'ensemble de ces trois pièces principales se nomme fenêtre ou croisée. Lorsque vous voulez regarder dehors ou donner de l'air, vous ouvrez la fenêtre ou la croisée, et non le *châssis*. On n'ouvre pas plus un *châssis* que l'on ouvre les vitres ou carreaux.

FENÊTRE.—C'est l'ouverture ménagée dans un mur pour donner du jour et de l'air dans une pièce, dans un escalier, dans un couloir, etc. La boiserie fixe et les cadres vitrés qui garnissent cette ouverture portent également le nom de *fenêtre*.

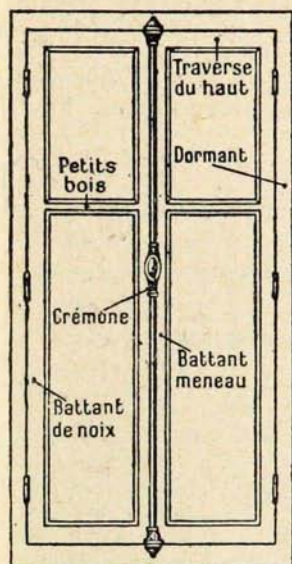


FIG. 77.—Fenêtre.

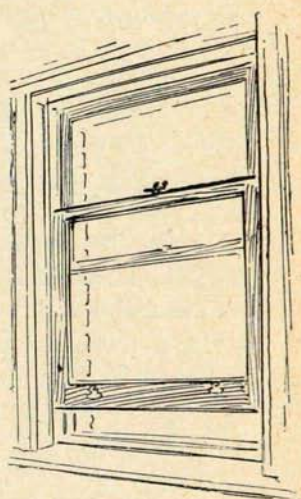


FIG. 78.—Fenêtre à guillotine.

—C'est très bien, Justine, interrompit M. Laurent. Je conçois que l'on fasse une distinction avec vos fenêtres à battants. Mais, chez nous, on n'utilise guère, pour les croisées, que de grands panneaux vitrés qui se déplacent de bas en haut et de haut en bas. C'est donc véritablement le *châssis* selon votre définition que nous faisons mouvoir.

—Permettez, Monsieur, fit Justine. Si vous dites: *levez le châssis* ou *baissez le châssis*, vous vous exprimez très correctement. Mais si vous dites *ouvrez* ou *fermez* le *châssis*, vous commettez une faute grossière. En levant ou en baissant le *châssis*, c'est la fenêtre que vous *ouvrez* ou que vous *fermez*.

Ce genre de fenêtre à panneaux, d'un usage presque général en Angleterre et au Canada, n'existe pas à Paris. Il y en a cependant dans certaines provinces. On les nomme

FENETRE A GUILLOTINE.—C'est une fenêtre qui s'ouvre au moyen d'un *châssis* glissant verticalement. (fig. 78). Remarquez bien encore que c'est la *fenêtre* qui s'ouvre et non le *châssis*. Je conclus donc que vous ne vous êtes pas mis *dans le châssis*, ni *dans la fenêtre*, mais *à la fenêtre*.

—Je capitule, Justine, je capitule... Et après ?

—Après, vous avez dit que vous aviez reçu un coup si violent que vous en avez eu le bras *démanché* pendant dix minutes.

—C'est vrai.

—Non. Ça ne peut pas être vrai.

DEMANCHER.—Au propre, *démancer* signifie ôter le manche d'un instrument. Au figuré, cela veut dire, séparer, désunir, disjoindre, diviser, rompre. Or, heureusement, vous n'avez été victime d'aucun de ces accidents. Et si l'un d'eux vous avait frappé, cela n'aurait pas été seulement un *démanchement* de dix minutes.

—C'est juste. Alors, comment aurai-je dû dire ?

—J'ai eu le bras engourdi, ou endolori pendant dix minutes.

—Merci, Justine ; j'inscris... Est-ce tout ?

—Non. Il y a encore une faute, la plus grosse.

—Vous me faites peur !... Laquelle ?

—Le coup a été *souffrant*, avez-vous dit.

SOUFFRANT — est un adjectif. Or, l'adjectif ne désigne ni un être physique, ni un être métaphysique ; il exprime seulement la qualité ou la manière d'être du substantif. *Souffrant*, adjectif, signifie qui souffre. Un homme peut être *souffrant*, parce qu'un homme peut souffrir. Mais un coup ne peut pas être *souffrant*, parce qu'un coup ne peut pas souffrir. Le coup fait souffrir celui qui le reçoit, mais le coup ne souffre pas.

—Alors, comment devais-je dire ?

DOULOUREUX.—Le coup a été douloureux, très douloureux,

— si douloureux que j'en suis encore souffrant, — ou que j'en souffre encore.

* * *

M. et Mme Laurent doivent aller le soir à une représentation de grand gala à l'Opéra, représentation donnée en l'honneur d'une Majesté de passage à Paris.

Mme Laurent ne sait quelle toilette arborer. Elle hésite entre une robe en crêpe de Chine claire, ornée de cannetille d'argent, et une robe noire, richement rehaussée d'appliques de jais.

M. Laurent, qui ne dédaigne pas de se mêler de ces détails, la tire de perplexité en disant :

—Veux-tu t'en rapporter à ma suggestion?

—Mais certainement.

—Eh bien, *mets ta robe mauve*. Elle est très jolie; ni trop claire, ni trop foncée, et elle te sied à ravir.

—Hum! fit Mme Laurent, je ne l'aime pas beaucoup moi, cette robe.

—Tu as tort, car elle est belle et t'habille admirablement. Et puis, pour une fois, tu peux bien te mettre à mon goût.

—Allons! fit madame en riant, après une pareille raison je ne puis que céder... Je mettrai ma robe mauve.

Justine intervint :

—Monsieur a une singulière façon de suggérer les choses.

—Aurais-je encore mal employé le mot suggestion?

—On ne peut plus mal :

SUGGESTION.—Cela signifie que l'on pousse quelqu'un, adroitement, par insinuation, sans avoir l'air d'y attacher d'importance, à faire quelque chose que l'on n'ose pas ou que l'on ne veut pas lui recommander. Suggérer une idée à quelqu'un, c'est lui souffler cette idée, la faire surgir dans son esprit à l'aide d'allusions, de phrases détournées, de paroles susceptibles de faire naître la pensée de la chose dont vous désirez la réalisation.

Si, voyant l'hésitation de madame, vous aviez dit : — "En effet, ta robe de crêpe de Chine et ta robe noire ne sont pas convenables. L'une est trop claire, l'autre est trop sombre. Il te faudrait une robe de nuance mixte, à la fois jeune et sévère, une sorte de demi-deuil élégant", vous auriez fait une suggestion.

Impressionnée, madame aurait songé à sa robe mauve, qui précisément réalise les qualités que vous auriez énumérées, et elle eût d'elle-même proposé de la revêtir pour la soirée.

Mais ce n'est pas ainsi que vous avez procédé; vous avez dit à madame: — "*Mets ta robe mauve.*" Ceci n'est pas une *suggestion*, c'est un conseil qui ressemble beaucoup à un ordre.

— Il y en a, en effet, dit M. Laurent, une différence notable entre la façon dont vous et moi nous interprétons ce mot. Au Canada, il est beaucoup employé dans le sens que je lui ai donné. Ainsi, par exemple, on dit couramment, en proposant une partie de plaisir: — Je *suggère* que nous allions au Lac bleu. Et l'on répond: — Approuvé la *suggestion*.

— Ce n'est pas une *suggestion*, dit Justine, c'est une

PROPOSITION — c'est-à-dire un projet de promenade soumis à l'examen, au choix de ceux qui doivent participer à cette partie de plaisir.

En résumé, ajouta Justine, je vois que vous traduisez par *suggestion*, à la fois *conseil*, *avis*, *ordre*, *proposition*, etc., tout, excepté

INSINUATION — qui est le plus proche synonyme de *suggestion*.

J'ajoute que ceux qui ont recours à l'*insinuation* ou la *suggestion* ne doivent pas s'en faire honneur, car ce sont des actions qui se prennent presque toujours en mauvaise part. En effet, l'on n'a recours à la *suggestion* ou à l'*insinuation* que lorsque l'on ne peut honorablement exprimer toute sa pensée.

* * *

Mme Laurent entre dans un grand

BAZAR.—On nomme ainsi, en France, de vastes magasins où l'on vend toute espèce de marchandises: des tissus, des articles de ménage, des outils, des jouets, des engins de chasse et de pêche, des articles de voyage, de la parfumerie, de la papeterie, des armes, de la bijouterie, de la mercerie, etc., etc. Le mot *bazar* vient de l'arabe et signifie marché.

En parcourant les rayons de cet établissement, Mme Laurent s'arrêta devant un éblouissant étalage d'écheveaux de soie torse, c'est-à-dire de cordonnet, de toutes couleurs. Séduite par la beauté de ces articles, elle demanda au vendeur, en désignant de la main le lot d'écheveaux:

—Comment vendez-vous cela?

—A la pièce ou au poids, selon le désir de l'acheteur, répondit le commis.

—Ce n'est pas cela que je demande; je veux savoir comment vous vendez ceci?

Et Mme Laurent prit six écheveaux de nuances assorties et les présenta au commis.

—Mais, je viens de vous le dire, Madame : à la pièce ou à la livre, à votre gré.

Mme Laurent eut un geste d'impatience.

—Enfin, dit-elle, comment vendez-vous ces six écheveaux?

L'équivoque aurait pu se prolonger longtemps, si le commis n'avait, sinon compris du moins deviné le sens exact de la question.

—Vous voulez connaître le prix de ces six écheveaux?

—Mais je ne vous demande pas autre chose.

—Bon. Soixante-quinze centimes (15 sous) pièce.

Mme Laurent paya 4 francs 50 (90 sous) et se retira ravie de son achat, mais intriguée de son petit débat avec le commis. Dès son retour à la maison, Justine lui donna l'explication de son malentendu.

COMMENT — signifie de quelle manière, par quel moyen, pour quoi. En demandant *comment* vendez-vous cela... le marchand a compris que vous vouliez savoir s'il vendait ces articles en gros, en détail, à l'unité, à la douzaine, au poids, à crédit, au comptant, etc., bref, il a dû comprendre que vous désiriez savoir de quelle manière il en effectuait la vente.

COMBIEN — signifie quelle quantité, quel nombre, quel prix. Dans l'espèce, vous deviez demander : *Combien* vendez-vous cela, et non *comment*. En vous exprimant ainsi, vous eussiez obtenu une réponse satisfaisante et immédiate.

* * *

M. Laurent lit, au salon, les journaux du soir, pendant que Mme Laurent et Justine exécutent quelques travaux d'aiguille. Soudain il s'exclame :

—Mais c'est ici comme en Amérique; il n'y en a que pour les monopoleurs!

—Qu'y a-t-il de nouveau? demanda Mme Laurent.

—Il y a que les raffineurs du Nord viennent de faire un coup qui leur livre le monopole de la vente du sucre. De sorte qu'ils vont élever les prix à leur guise.

—Mais à quel moyen ont-ils recouru pour obtenir ce monopole, demanda Justine.

—C'est bien simple, ils se sont entendus entre eux et ont acheté deux ans d'avance tout le sucre existant et à fabriquer.

—Ah! ce n'est pas un monopole cela.

—Vraiment! Qu'est-ce que c'est donc?

—C'est de l'accaparement.

—Eh bien, Justine, dites-nous donc, s'il vous plaît, quelle est la différence entre ces deux termes.

MONOPOLE.—Le *monopole* est un privilège accordé à un individu, à une compagnie, à une municipalité à un gouvernement, pour vendre certains produits, exploiter certaines entreprises à l'exclusion de tout concurrent. Le gouvernement français a le *monopole* de la fabrication et de la vente des tabacs, des poudres, des allumettes, etc. Les compagnies de chemins de fer ont le *monopole* des transports. La compagnie des tramways, celle du gaz, celle des petites voitures, celle des bateaux-mouche, etc., ont un *monopole*. Le *monopole* n'accorde pas aux privilégiés qui en jouissent le droit d'établir des prix arbitraires, car l'octroi d'un *monopole* est toujours précédé de la fixation d'un tarif dont les compagnies ne peuvent pas s'écarter.

Au point de vue de l'économie politique, le *monopole* peut être un privilège discutable, mais il ne peut jamais donner lieu à un danger public, comme celui, par exemple, qui résulte des syndicats de coalition qui s'entendent pour faire hausser le prix de certains produits, de certaines denrées. En résumé, le *monopole* est une chose légale, et, lorsqu'il est accordé avec discernement, une chose ordinairement avantageuse.

—Mais si ce n'est pas un *monopole* qu'ont réalisé les raffineurs du Nord, qu'est-ce que c'est?

—C'est un

ACCAPAREMENT.—*Accaparer* veut dire prendre, amasser, cacher pour un temps une denrée quelconque ; la retirer autant que l'on peut de la circulation pour en produire la rareté et pouvoir ainsi la revendre fort cher. L'*accaparement* est un crime commercial qui est vigoureusement combattu et sévèrement puni en France. Toute manoeuvre faite en vue d'écarter la concurrence par des moyens anormaux, dans le but de déterminer la hausse des prix à l'aide du retrait momentané des marchandises de même espèce, se nomme *accaparement*.

—En effet, dit M. Laurent, *accaparement* et *monopole* sont deux choses bien différentes. Aussi je me corrige, et je dis que les raffineurs du Nord viennent d'*accaparer* et non de *monopoliser* les sucres.

—Pardon, Monsieur, fit Justine. Les raffineurs du Nord n'ont pas le *monopole* du sucre, mais cela ne les empêche pas de l'avoir *monopolisé*.

—Alors, Justine, je n'y comprends plus rien.

—C'est pourtant assez simple :

MONOPOLISER.—C'est exercer un *monopole*. Vous admettez bien qu'on puisse exercer une chose, fût-ce un *monopole*, sans en avoir le droit. Combien de coquins se targuent d'avoir le *monopole* de la probité. Combien d'hypocrites se vantent d'avoir celui de la vertu. Et pourtant ce *monopole* ne leur a été concédé par aucune autorité, hors la leur. Les raffineurs du Nord n'ont pas le *monopole* de la vente du sucre, cela est hors de conteste, mais en *accaparant* ce produit de première nécessité, ils l'ont rendu rare, c'est-à-dire précieux, et l'ont ainsi *monopolisé* à leur profit. Un *monopole* ne peut s'obtenir que légalement. La *monopolisation* est une violence, qui attire des représailles. On peut donc *monopoliser* quelque chose sans en avoir le *monopole*.

—C'est très clair, Justine ; mais avouez que c'est aussi très subtil.

—Je l'avoue. Mais j'ajoute que ce sont ces subtilités qui font la beauté, la richesse, l'élégance de la langue française.

* * *

M. Laurent vient de recevoir un colis des Etats-Unis. Ce colis, entre autres objets, contient plusieurs montres de fabrication américaine. Il en offre une à Justine, en lui disant :

—Je ne vous offre pas cette montre à cause de sa valeur, mais pour vous donner une idée de l'industrie américaine. Cette montre, très coquette, et qui marche très bien, est établie au prix de revient vraiment extraordinaire de 2 francs 40. (48 sous).

Justine n'en revenait pas.

M. Laurent, voyant son étonnement, lui expliqua que tout était fait à la machine emporte-pièce, tout : le boîtier, les pièces intérieures, les rouages, les aiguilles et le reste.

—J'ai visité, ajouta-t-il, une de ces manufactures de montres, et j'ai été véritablement émerveillé de la complication et de la beauté de l'outillage.

—Ah ! dit Justine malicieusement, on manufacture les montres en Amérique?...

—Votre observation me fait comprendre que je viens encore de commettre une faute.

—Une faute, non. Mais un mauvais emploi du mot *manufacture*. Du reste, beaucoup de Français commettent cette erreur, et je ne la relève que parce que je sais votre souci relativement à la pureté du langage.

Il y a une différence sensible entre manufacture, fabrique et usine, différence à laquelle, même en France, on ne fait pas assez attention.

MANUFACTURE.—Ce mot est composé de *manus*, main, et de *facture*, qui signifie faire. *Manufacture* veut donc dire, littéralement, *faire à la main*. Tous les objets faits à la main, ou du moins ceux dans la confection desquels les machines ne jouent qu'un rôle secondaire, sont des objets *manufacturés* et l'endroit où ils sont faits se nomme *manufacture*. Les cigares, par exemple, qui sont faits à la main, sont exécutés dans une *manufacture*, non dans une fabrique, et encore moins dans une usine.

FABRIQUE.—On nomme ainsi les établissements où l'on exécute certains objets suivants des procédés mécaniques, et lorsque la production est abondante. La montre dont vous venez de me faire présent a été faite dans une *fabrique*, non dans une *manufacture*, parce que le travail à la mécanique l'emporte de beaucoup sur le travail à la main.

Une grande cordonnerie, par exemple, peut être une *manufacture* ou une *fabrique* de chaussures, selon que l'on fait le travail à la main ou à la mécanique. De même pour un établissement de lingerie. Il prend le nom de *manufacture* ou de *fabrique* d'après les procédés de confection.

USINE.—On appelle *usine* tout grand établissement de fabrication où l'on fait de grosses pièces, surtout des pièces de métal. Les forges, les fonderies, les ateliers de constructions de locomotives, de wagons, sont des usines.

* * *

Mme Laurent reçoit la visite d'une parisienne élégante. Cette personne porte une pelisse de grande valeur, doublée de renard bleu, qui fait l'admiration et l'envie de toutes les femmes.

Mme Laurent ne manque pas de s'extasier de nouveau sur la beauté de ce vêtement, marquant ainsi le bonheur qu'elle aurait d'en posséder un semblable, et après avoir échangé quelques paroles, elle dit à sa visiteuse :

—Voulez-vous vous défaire de votre pelisse ?

—Oh ! non. A aucun prix !

En disant ces mots, elle l'enleva et la posa sur un siège voisin.

Mme Laurent fut surprise de la réponse et de l'acte de cette personne, mais elle ne laissa rien paraître de son étonnement. Seulement, après son départ, elle questionna Justine.

—Pouvez-vous m'expliquer, dit-elle, comment il se fait que Mme Bélair *enleva* sa pelisse aussitôt après m'avoir répondu qu'elle ne voulait s'en *défaire* à aucun prix ?

—C'est sans doute parce que sa pelisse la gênait au salon.

—Alors, pourquoi m'a-t-elle refusé de s'en *défaire*.

—Évidemment, parce qu'elle y tient beaucoup.

—Voyons, Justine, il y a quelque chose que je ne m'explique pas. Vous semblez trouver tout naturel qu'elle ait d'abord refusé de se *défaire* de sa pelisse et qu'elle l'ait aussitôt *enlevée*.

—Ah! fit Jutsine, je crois comprendre la cause de l'équivoque... Quelle question avez-vous posée à Mme Bélair?

—Je lui ai demandé si elle voulait se *défaire* de sa pelisse.

—Et quelle proposition aviez-vous l'intention de lui faire alors?

—La proposition de *retirer* sa pelisse, simplement.

—Eh bien, elle a cru que vous lui proposiez de la lui *acheter*.

—Pas possible!

—Mais oui.

DEFAIRE (se) — c'est vendre, donner, changer un objet auquel on ne tient plus. *Se défaire* d'un animal, d'un meuble, d'un vêtement, c'est le vendre, le donner ou le troquer. On dit: — Mon cheval est trop fougueux, je vais *m'en défaire*, c'est-à-dire le vendre, ou l'échanger contre un plus tranquille, moins vif.

Mais on ne dit pas *défaites-vous*, ou voulez-vous *vous défaire* de votre pelisse, de votre manteau, de votre chapeau. On emploie pour cela le verbe

DEBARRASSER.—*Débarrassez-vous* de votre pelisse.—Voulez-vous vous *débarrasser* de votre chapeau. Cela signifie: voulez-vous ôter, enlever votre pelisse, votre chapeau, qui vous gêne, qui vous embarrasse.

* * *

M. Laurent est en pourparlers avec un représentant de fabrique, au sujet d'une compagnie canadienne. Il s'agit d'une grosse fourniture de ciment. Le représentant a donné son dernier prix et M. Laurent a fait une offre inférieure, qui n'a pas été acceptée. Quelques jours après, M. Laurent va voir l'agent et lui dit:

—Monsieur Bernard, j'ai réfléchi, j'ai tout pesé, tout calculé, et je suis prêt à *transiger* avec vous au sujet de notre affaire de ciment.

—Je regrette, répond l'agent, de ne pouvoir vous satisfaire, mais il n'y a pas entre nous de *transaction* possible. Je vous ai fait toutes les concessions qu'il était en mon pouvoir de faire.

—Je le reconnais si bien, répondit M. Laurent, que je n'insiste plus et que je viens vous trouver pour *transiger l'affaire*.

Son interlocuteur le regarda avec étonnement puis il dit :

—Voyons, Monsieur je ne saisis pas du tout votre proposition. Vous reconnaissez que mes conduitions ne peuvent être modifiées, et vous venez me demander de *transiger*. Mais, alors, sur quelles basses?

—Sur les bases que vous avez posées; c'est-à-dire que j'accepte votre *taux*, à la condition que vous tiendrez à la disposition de mes commettants, *en aucun temps*, la quantité de barils dont ils auront besoin.

—Excusez-moi, dit l'agent; si je vous fais répéter, mais je comprends mal ce que vous dites, et vous conviendrez qu'avant de traiter une affaire de cette importance il est nécessaire de s'entendre parfaitement.

—Rien n'est plus juste.

—Eh bien, dois-je comprendre qu'en disant que vous voulez *transiger l'affaire*, vous entendez par là la *conclure*?

—C'est, en effet, mon intention.

—Bien. Mais je ne saisis pas ce que vous entendez en disant que vous acceptez mon *taux*... Quel *taux*?

—Le *taux* que vous avez établi pour votre fourniture.

—Voulez-vous dire le *prix* de mon ciment?

—Justement.

—Ah! ce n'est pas la même chose. Vous dites aussi que je dois tenir à la disposition de votre compagnie, *en aucun temps*, la quantité de barils dont elle aura besoin. Que signifie, dans votre pensée, *en aucun temps*?

—*En aucun temps*, répondit M. Laurent, c'est-à-dire à n'importe quel moment, au premier avis qu'on vous donnera, vous devez être prêt à faire l'expédition immédiate du nombre de barils qui vous sera demandé.

Les parties étant bien d'accord, l'affaire fut traitée séance tenante.

Mais M. Laurent ne laissa pas passer l'occasion d'apporter de nouvelles réformes à son vocabulaire. Il eut recours à l'obligeance de M. Bernard, et voici ce qu'il apprit :

TRANSIGER — *verbe neutre*.—C'est, à l'aide de concessions mutuelles, arranger, régler une affaire en suspens par suite de non entente ; — c'est terminer un différend en cédant, chacun de son côté, en abandonnant de part et d'autre une partie des exigences qui l'avaient fait naître ; — c'est terminer un procès à l'amiable, etc.

Transiger étant un verbe neutre ne peut avoir de régime direct. On ne peut donc *transiger quelqu'un* ou *quelque chose*. On *transige avec quelqu'un*, *pour quelque chose*. On ne *transige* pas une affaire, on *transige dans* une affaire.

Transiger, c'est faire l'opération suivante :

A... met son cheval en vente. Z... se présente pour l'acheter. Le vendeur demande \$100 pour sa bête. L'acheteur en offre \$90, et s'en tient à ce prix. L'affaire va manquer. A... désirant la conclure, dit : "*Transigeons*. Je vais faire un sacrifice, faites-en un également. Montez votre prix de \$5, je vais abaisser le mien d'autant."

Le marché se conclut pour la somme de \$95. C'est là une *transaction*. Les parties, A... et Z... ont *transigé*.

Mais M. Laurent n'a pas *transigé* avec M. Bernard, puisqu'il s'est soumis à ses conditions. Il a *conclu* l'affaire.

CONCLURE.—*Conclure* une affaire, c'est l'achever, la terminer, en accepter les conditions après les avoir débattues. On *conclut* une affaire même après avoir *transigé*, car ce sont deux opérations distinctes. La *transaction*, c'est le débat ; la *conclusion* en est le dénouement définitif.

TAUX.—Le *taux* est la somme fixée, réglée par une convention ou par l'usage, établissant le prix uniforme d'une marchandise, d'une denrée, de l'intérêt de l'argent. Le cours de la Bourse, le cours du marché établissent le *taux*, c'est-à-dire la valeur momentanée des titres de rente, actions, obligations, du blé, des fourrages, du sucre, etc. Le *taux* est variable selon les circonstances. Il s'élève ou il s'abaisse quand l'harmonie entre

l'offre et la demande est rompue, soit par suite d'une manoeuvre coupable des détenteurs de valeurs ou de produits, soit par suite de la rareté ou de la surabondance de ces valeurs ou de ces produits.

Le *taux* n'est donc pas un prix fixé par la volonté du producteur ou du marchand, mais un prix établi par les fluctuations du marché.

PRIX.—Le *prix* d'une marchandise est la somme fixée par le producteur ou par le marchand, représentant ou étant censé représenter la valeur vénale de la chose vendue. Le *prix* d'une chose se débat librement entre le vendeur et l'acheteur, tandis que le *taux* est fixe et ne peut être modifié à la volonté de deux trafiquants qui opèrent isolément. Il y a, on le voit, une différence capitale entre ces deux termes, et M. Laurent ne manqua de la noter tout spécialement.

AUCUN TEMPS (en).—*Aucun* signifie nul, pas un. Placé devant un nom, aucun est adjectif; employé seul il est pronom.

En aucun temps, cela signifie jamais. On dit: — "*en aucune* circonstance je ne consentirai à le voir", c'est-à-dire, jamais à l'avenir je ne consentirai à le voir. Si un médecin dit: — "*En aucun temps* je ne me rendrai chez ce malade", cela veut dire:—quelque soit le moment où j'y serai appelé, je ne m'y rendrai pas.

En employant cette expression, M. Laurent a dit tout le contraire de ce qu'il voulait exprimer. Il aurait dû dire, *en tout temps*.

TOUT TEMPS (en).—C'est-à-dire: — à tout moment vous devez être prêt à livrer. La condition que je mets à la conclusion du marché, c'est que vous tiendrez à la disposition de mes commettants, *en tout temps*, la quantité de barils dont ils auront besoin, et non *en aucun temps*.

* * *

Pendant que Justine met le couvert, monsieur parcourt les journaux et madame, sur le balcon, regarde le spectacle de la rue. Tout à coup elle pousse une exclamation et rentre précipitamment dans la salle à manger.

—Qu'y a-t-il? questionne monsieur.

—C'est un pauvre cheval qui vient de s'abattre si malheureusement qu'il s'est cassé la *patte*.

—C'est très malheureux pour la bête et pour son maître, mais ce n'est pas une raison pour te mettre en révolution.

—Que veux-tu, c'est nerveux.

M. Laurent reprend sa lecture. Mais comme il a faim, le mot *patte*, prononcé tout à l'heure par sa femme, l'amène, par relation d'idée, à penser à un mets national.

—Justine, dit-il, madame vous donnera la recette, et vous nous ferez demain un ragoût de *pattes* de cochon, à la mode canadienne.

—Si la recette n'est pas trop compliquée, répondit Justine, je m'en tirerai bien pour la sauce. Mais pour les *pattes de cochon*, je ne me charge pas d'en découvrir.

—Comment cela?

—Je trouverai bien des *pieds* de cochon, tant que vous en voudrez, mais des *pattes*, non. Cela n'existe pas.

—C'est bien, Justine, je comprends. Donnez-vous votre leçon du matin.

PIED.—On dit le *pied* d'un cheval, d'un boeuf, d'un veau, d'un cerf, d'un chameau, d'un éléphant, d'un mouton, d'une chèvre, d'un cochon, etc., et non la *patte*. En général, *pied* se dit en parlant des animaux chez lesquels cette partie est de corne.

PATTE.—On dit la *patte* d'un chien, d'un chat, d'un lièvre, d'un loup, d'un ours, d'un singe, d'un rat. On se sert aussi du mot *patte* en parlant de tous les oiseaux, hormis les oiseaux de proie, qui ont des serres.

Colin d'Ambly, grammairien, fait observer que si l'on se sert du mot *pied*, ce n'est pas parce que cette partie est de corne, mais parce qu'elle sert de soutien; et que si l'on dit la *patte* d'un chien, d'un lièvre, d'un oiseau, etc., c'est parce que ces animaux se servent de leurs *pattes* non seulement pour se soutenir, mais encore comme nous nous servons de nos mains pour prendre et pour accrocher.

—Justine, demande Mme Laurent, quel est, à Paris, le plus important magasin de *marchandises sèches*?

—De marchandises sèches? questionne Justine, faisant des efforts inouis pour comprendre la signification de cette expression, si baroque qu'elle jetterait dans la stupeur tous les Français, savants ou ignorants... De marchandises sèches?... De quelle espèce de marchandises, Madame veut-elle parler?

—Mais, répond Mme Laurent, des marchandises de toutes sortes qu'on trouve dans les grands magasins.

—Madame veut-elle me désigner un de ces articles? pour me servir d'exemple.

—Des étoffes, du linge, des objets de fantaisie, de la mercerie, des tapis, enfin tout ce que l'on désigne chez nous sous le nom de *marchandises sèches*.

—Oh! Madame, dit Justine, appelez cela des nouveautés, des articles de nouveautés; mais jamais des *marchandises sèches*, si vous ne voulez pas provoquer un profond étonnement d'abord, puis, quand on aura compris, un irrésistible éclat de rire.

Et, en effet, Justine riait de tout son cœur.

La bonne Mme Laurent répondit avec dépit:

—C'est vrai. Je le sais, ou plutôt je m'en souviens. On emploie également le terme *nouveautés* au Canada, mais très rarement. Dans la crainte de passer pour maniéré, on lui préfère *marchandises sèches*, traduction hideuse de l'anglais *Dry Goods*.

Justine donna alors les définitions suivantes:

MARCHANDISES SECHES.—Cette expression ne signifie rien en français. L'adjectif *sec* — *sèche*, qui a beaucoup d'applications, désigne dans ce sens des articles qui ont subi, par rapport à d'autres articles de même sorte, une plus grande dessiccation. On dit: — Des bois, des légumes *secs*, par opposition aux bois, aux légumes *verts*. — Des herbes *sèches*, par opposition aux herbes *fraîches*.

Dans ce sens *sec* n'est pas antonyme de mouillé ou d'humide. Ainsi, on dit: — du champagne *sec*, — du vermouth *sec*, — du vin blanc *sec*, pour désigner un champagne, un vermouth, un vin blanc moins doux, moins sucré.

NOUVEAUTES.—C'est le nom donné à tous les articles vendus dans les grands magasins qui tiennent des marchandises très variées, généralement soumises aux capricieux changements de la mode, c'est-à-dire susceptibles de varier de forme, de matière, de nuance. Nouveautés, cela signifie que les articles offerts sont nouveaux, de création récente et conformes aux derniers décrets de la mode.

Cette petite leçon épuisée, Justine indiqua à sa maîtresse les magasins de nouveautés de premier ordre qui existent à Paris.

* * *

En entrant dans le premier de ces magasins, Mme Laurent s'adressa à un des inspecteurs et lui demanda où elle trouverait des mouchoirs brodés.

—Au rayon de la lingerie, répondit-il, deuxième étage, comptoir F.

Mme Laurent fit son achat de mouchoirs, puis elle consulta la liste qu'elle avait dressée pour se rappeler quelles emplettes elle devait faire. Elle avait classé les objets selon un ordre qui lui permettrait, pensait-elle, d'abrégé son séjour au magasin, en épuisant d'un coup tous les articles dont elle avait besoin et qui se trouvaient dans le même rayon. Après pointage, elle dit à la vendeuse :

—Il me faudrait maintenant une jaquette de nuit.

—De nuit ? questionna la vendeuse, avec un étonnement marqué.

Mme Laurent redoutant une explication en présence des nombreuses clientes qui l'entouraient, y coupa net en disant fort aimablement :

—Oh ! de nuit ou de jour, Mademoiselle, cela m'est égal. Je désire une jaquette, rien de plus.

—C'est au rayon de confections que Madame trouvera cet article.

—Ah ! fit simplement Mme Laurent, qui s'était juré de ne manifester aucun étonnement.

Et elle écrivit sur sa liste, en regard du mot jaquette : Voir confections. Puis elle ajouta :

—Je voudrais aussi des caleçons.

—C'est au rayon de la bonneterie qu'il faudra que Madame s'adresse, lui fut-il répondu.

—Bien, fit Mme Laurent en notant ce nouveau renseignement.

—Et tenez-vous de la mousseline?

—Non, Madame. La mousseline se trouve au rayon de blanc. Sans dire un mot, elle inscrivit : rayon de blanc.

—Maintenant, dit-elle, il me faudrait un peignoir en toile fine. La vendeuse lui en montra de différents modèles.

—Ce n'est pas cela, fit Mme Laurent, sourdement irritée... Tenez, dit-elle après avoir jeté les yeux sur les divers articles épars sur le comptoir, voilà ce qu'il me faut.

—Ce n'est pas un peignoir alors, c'est une camisole que désire Madame.

—Vous avez raison, Mademoiselle, c'est une camisole, dit-elle, ne voulant pas discuter.

Et elle en acheta deux.

Mme Laurent se rendit alors au rayon de blanc, où, à sa grande satisfaction, elle trouva la mousseline qu'elle désirait sans avoir à parlementer.

Elle se fit alors indiquer le rayon de la bonneterie et elle constata avec gêne qu'il était tenu par des vendeurs et non par des vendeuses.

—Veuillez me montrer des caleçons, dit-elle.

—En toile, en cachemire ou en soie?

—En toile.

—Quel point de ceinture?

—Je ne sais pas, répondit-elle, embarrassée et avec un peu d'humeur ; montrez-moi ce que vous avez, je choisirai.

Le commis plaça devant elle divers de ces articles.

—Mais non, dit Mme Laurent en les repoussant. Je ne demande pas des caleçons d'homme. Il me faut des caleçons de dame.

—Cet article n'est pas dans le commerce, Madame ; mais on peut le faire sur commande. Il faudra pour cela vous adresser au rayon de la lingerie.

—Mais j'en viens de la lingerie. On m'a renvoyée ici.

—Avez-vous demandé alors des caleçons de dame?

—Non, j'ai simplement demandé des caleçons. Mais j'aurais cru que quand une dame en faisait la demande, on ne supposerait pas qu'elle voulait des caleçons d'homme.

—C'est que, Madame, l'article ne se demande jamais. Il faut que vous retourniez au rayon de la lingerie, car cet article ne peut se faire que sur commande et sur mesure.

Très contrariée de ces déceptions successives, Mme Laurent se rendit au rayon des confections pour choisir sa jaquette de nuit. Mais elle n'en fit pas la demande, dans la crainte d'une nouvelle et humiliante erreur. En effet, ce rayon était garni uniquement de vêtements de dessus, de manteaux, de robes, de jupes, de costumes divers en drap, en soie, en lainage, en velours, etc.

Elle comprit qu'elle allait encore se fourvoyer et elle quitta le magasin, dans l'intention de demander des renseignements précis à Justine.

Rentrée chez elle, Mme Laurent mit Justine au courant de ses aventures dans le magasin.

—Le premier malentendu s'est produit, dit-elle, lorsque j'ai demandé une jaquette de nuit.

—Je ne sais pas, en effet, ce que Madame entend par une jaquette de nuit.

Mme Laurent entra dans sa chambre et en sortit aussitôt, tenant le vêtement de nuit improprement nommé *jaquette* au Canada.

—Voilà une jaquette de nuit, dit-elle.

—Ah! non, Madame. C'est une *chemise* de nuit.

—Alors, gémit Mme Laurent, je suis tout à fait déroutée... Qu'est-ce que c'est qu'une *jaquette*?

JAQUETTE.—C'est un vêtement de dessus, d'homme ou de femme, généralement en drap, qui est le complément indispensable d'une toilette de ville complète.

JAQUETTE D'HOMME.—La *jaquette* d'homme ne descend pas tout à fait jusqu'aux genoux. Elle est à taille, se ferme par trois boutons et les pans sont ouverts sur le devant, coupés en biais depuis la ceinture jusque sur la face externe des cuisses.

Derrière, ces pans tombent comme ceux d'une redingote ou d'un habit. (fig. 79).

JAQUETTE DE FEMME.—Ce vêtement se porte par-dessus le corsage. Il est ajusté à la taille et a des basques très courtes. La *jaquette* se porte ouverte ou fermée devant. (fig. 80).

CHEMISE DE NUIT.—C'est une *chemise* beaucoup plus longue que celle de jour ; elle descend jusqu'aux pieds. (fig. 81). Peu ou pas échancrée, elle est à manches longues et est complètement fermée. Parfois cependant, dans les articles de luxe, elle s'ouvre devant dans toute sa longueur et se ferme avec des rubans, des agrafes ou des boutons.



FIG. 79.—Jaquette d'homme.



FIG. 80.—Jaquette de femme.



FIG. 81.—Chemise de nuit.

C'est, continua Justine, exactement ce que vous me montrez sous le nom de *jaquette*.

—Vraiment, dit Mme Laurent, je n'oserai plus aller dans les magasins. Lorsque j'ai demandé un *peignoir*, on m'a montré un vêtement très coquet, garni de dentelles et de fanfreluches fort élégantes, mais de la longueur et de l'apparence d'une robe de matin. Ce n'était pas ce que je voulais, et j'ai appris que ce que nous nommons chez nous *peignoir* se nomme à Paris *camisole*.

—Ce n'est pas la même chose, en effet.

PEIGNOIR.—C'est une sorte de robe non ajustée que les dames portent en déshabillé coquet du matin. On en fait en toutes sortes d'étoffes et de fort riches. (fig. 82).

On appelle encore *peignoir* une espèce de manteau très ample, en toile ou en flanelle, avec ou sans manches, qu'on met sur ses épaules et dans lequel on s'enveloppe en sortant du bain. Les coiffeurs se servent d'un *peignoir* lorsqu'ils coiffent les dames, rasant les hommes ou leur taillent les cheveux, pour préserver leurs clients contre toute souillure.



FIG. 82.—Peignoir.



FIG. 83.—Matinée.

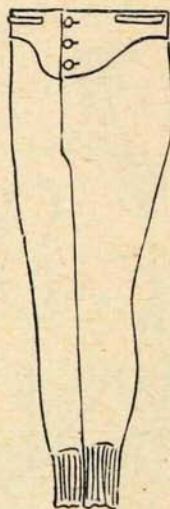


FIG. 84.—Caleçon.

CAMISOLE.—La *camisole* est un vêtement de femme, court, à manches, dont la taille reste flottante ou rentre dans la ceinture de la jupe, au gré de celle qui la porte. La *camisole* se met ordinairement le matin, à l'intérieur. Elle est beaucoup plus commode que le *peignoir* pour les maîtresses de maison qui mettent la main aux travaux du ménage.

La *camisole* est ordinairement en toile, en cretonne ou en calicot. Mais il y a un vêtement de forme analogue nommé

MATINÉE.—La *matinée* n'est autre chose qu'une *camisole* ajustée, qui change de nom avec l'étoffe dont elle est faite. Une

camisole en flanelle, en drap léger, en molleton, etc., s'appelle *matinée*. De plus, la *matinée* est un peu plus longue que la *camisole* et ne rentre jamais dans la jupe. (fig. 33).

—Mais où j'ai été le plus gênée, dit Mme Laurent, en continuant le récit de ses petits malheurs, c'est quand j'ai demandé des caleçons de dame. On m'a répondu que cet article n'existait pas. Je n'ai point osé insister, mais à vous rien ne m'empêche de vous demander comment on nomme en France les caleçons de dame.

Justine se fit donner des renseignements complémentaires et fut bientôt en état de répondre :

CALEÇON.—Le *caleçon* est une sorte de pantalon de dessous, en tissus divers, qui va de la ceinture jusqu'au-dessus de la cheville. (fig. 84). (C'est un vêtement exclusivement réservé aux hommes, du moins dans les pays occidentaux, car en Orient les femmes portent des *caleçons*.) Ce que les femmes portent, en France, ainsi qu'au Canada, ce sont des *pantalons*. Lorsqu'on suppose qu'il pourrait y avoir équivoque, on les désigne sous le nom de

PANTALON DE FEMME.—C'est-à-dire une sorte de culotte en toile, en batiste, en soie, en molleton, etc., qui va de la ceinture au genou. (fig. 85).

—Vous venez de dire, que l'on fait des pantalons de femme en batiste. Or, ce que nous appelons

a) **BATISTE** — au Canada, c'est une étoffe très ordinaire, lustrée et apprêtée, que l'on emploie pour les doublures de jupes et de jupons. Il est évident que ce n'est pas de cette étoffe que vous parlez. Veuillez donc me dire ce que c'est que vous appelez batiste,

Justine répondit :

b) **BATISTE.**—La batiste est une toile de lin très fine. C'est avec la batiste que l'on fait les pièces de lingerie de grand prix. Ce tissu est si fin que l'on dit, pour faire image, qu'une chemise de femme pourrait passer à travers une bague. Cela est évidemment exagéré, mais cette image peut vous donner une idée de la finesse de la batiste. C'est un article de luxe et très cher.

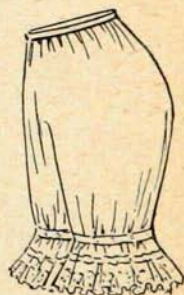


FIG. 85.—Pantalon de femme.

Quand à ce que vous appelez *batiste* et dont vous vous servez pour les doublures, nous le nommons

LUSTRINE.—C'est une étoffe de soie ou de coton, qui a beaucoup de brillant et qui est légèrement raidie par l'apprêtage.

* * *

M. Laurent veut faire un cadeau-souvenir à un jeune Canadien qui quitte Paris, après y avoir fait de sérieuses études musicales, pour regagner Montréal. M. Laurent a décidé de lui offrir un bijou.

Il se rend donc chez son fournisseur habituel et lui demande un loquet en or solide.

Le bijoutier fronce les sourcils en répétant :

—Un *loquet* en or *solide* ?

Cette interrogation, qui ne laissait aucun doute sur l'étonnement du marchand, intimida M. Laurent.

—Je veux dire, reprit-il, un loquet entièrement en or, et non plaqué ou doré.

—Ah ! c'est cela que vous appelez de l'or solide.

—Précisément. Cela nous vient de l'anglais.

—Nous appelons cela, ici, de l'or massif.

OR MASSIF.—On désigne ainsi toutes les pièces de bijouterie et d'orfèvrerie qui ne sont pas *fouillées*, c'est-à-dire des pièces creuses, dans lesquelles on a introduit des métaux de moindre valeur, de la résine, du ciment ou du plâtre.

ARGENT MASSIF.—Comme l'or, l'argent massif, et non l'argent solide, désigne les pièces pleines, ne dissimulant aucun métal inférieur.

—En France, ajouta le bijoutier, toutes les pièces d'orfèvrerie et de bijouterie en or et en argent, sont soumises au contrôle de l'État qui les poinçonne. On dit alors que ces pièces sont *contrôlées*, c'est-à-dire marquées d'un sceau officiel, qui garantit la pureté du métal au titre arrêté par la loi. On vend des bijoux faux, cela est vrai, mais ils ne sont et ne peuvent être vendus que comme tels, c'est-à-dire, pour du plaqué ou du doré, sous peine de punitions très sévères.

—Vous êtes toujours obligeant, Monsieur, dit M. Laurent, et toujours intéressant. Mais revenons à notre affaire.

—Ah! oui. Vous voulez un loquet en or.

—Oui.

—Il faudra le faire sur commande, car ce n'est pas un article ordinaire.

—Oh! je ne veux pas un bijou extraordinaire. Un loquet de 150 à 200 francs (30 à 40 dollars) fera mon affaire.

—Je le ferai au prix que vous fixerez. Mais j'ai besoin d'avoir la mesure du coffret auquel vous voulez l'adapter.

—Du coffret? mais il ne s'agit pas de coffret.

—Ah! pardon! J'avais supposé... un loquet...

—C'est pour pendre à une chaîne de montre.

—Alors, c'est un tout petit loquet, une pièce attributive, sans doute, faisant fonction de breloque.

—Peut-être... Qu'est-ce que c'est qu'une breloque?

BRELOQUE.—C'est un petit bijou symbolique, ou un cachet, ou une relique que l'on attache à la chaîne de montre à l'aide d'une petite chaînette.

—C'est bien ça que je veux, une breloque ou loquet, afin que celui à qui je destine ce présent puisse y mettre un petit portrait, des cheveux, ou tout ce qu'il voudra.

Le bijoutier réfléchit quelques secondes, puis il présenta à M. Laurent un écrin de bijoux ronds, ovales, carrés et en losange, et dit :

—Ne serait-ce pas cela, par hasard, que vous nommez loquet?

—Précisément.

—Ici, cela s'appelle médaillon.

MÉDAILLON.—En bijouterie, c'est un tout petit caisson plat, s'ouvrant à volonté, destiné à renfermer des objets très menus ou des souvenirs minuscules. (fig. 86).

LOQUET.—C'est une pièce de serrurerie très rudimentaire, destinée à fermer une porte au moyen d'un levier qu'on soulève à l'aide d'une petite bascule. (fig. 87).

Lorsque vous m'avez demandé un *loquet* en or, continua le bijoutier, j'ai compris que vous vouliez faire adapter un loquet à un coffret à bijoux. Et tout autre à ma place n'aurait pas compris autre chose.

* * *

Surpris par un orage dans le haut d'un faubourg de Paris, M. et Mme Laurent se réfugient sous une porte cochère, où ils étaient exposés aux coups de la rafale et à des courants d'air menaçants.

Une brave femme, qui tenait tout près de là un petit commerce de mercerie installé dans une modeste boutique, les invita à se mettre à l'abri chez elle. M. et Mme Laurent acceptèrent et ils demeurèrent là tant que dura l'orage. Pendant ce temps, la mercière se fit très empressée auprès d'eux.



FIG. 86.—Médaillon.

Au moment de partir, M. Laurent eut l'idée de donner une gratification à cette personne, et il fit part de son intention à sa femme, pendant que la marchande était occupée dans l'arrière-boutique auprès d'un de ses enfants qui relevait de la rougeole.

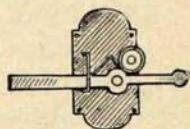


FIG. 87.—Loquet.

—Non, mon ami, dit Mme Laurent. Cette excellente femme nous a visiblement offert l'hospitalité de grand cœur, sans aucune arrière-pensée de lucre, et l'offre d'une rémunération pourrait la blesser.

—Tu as raison, répondit M. Laurent. Seulement, demain, je lui enverrai un petit mot aimable et un beau jouet pour le petit convalescent.

—Parfait. Comme cela tu lui feras plaisir sans l'humilier.

Pour tenir sa promesse, M. Laurent acheta le lendemain un polichinelle de grande taille et remit sa lettre au marchand en le priant de la faire porter à domicile avec le beau pantin.

—C'est une boutique de mercerie, dans le haut de la rue du Faubourg du Temple; je ne sais pas le numéro de la rue, mais

c'est en face d'un grand clos de bois. Il n'y a pas moyen de se tromper.

—C'est vous qui vous trompez, Monsieur, répondit le marchand; il n'y a sûrement pas de *clos de bois* dans la rue du Faubourg du Temple.

—Oh! pardon, répliqua M. Laurent; je suis sûr de ce que j'avance.

—Non, Monsieur, vous ne pouvez pas être sûr de ce qui n'est pas. Non seulement il n'y a pas de clos de bois dans le Faubourg du Temple, mais il n'y en a pas dans Paris.

L'assurance du marchand fit réfléchir M. Laurent.

—Alors, Monsieur, dit-il, c'est que j'emploie une mauvaise expression. Cela m'arrive trop souvent, hélas! Je suis étranger, et dans mon pays, au Canada, nous nommons *clos de bois* ce que j'ai vu hier au Faubourg du Temple.

—Voulez-vous me dire ce que vous avez vu?

—C'est une grande cour remplie de planches appartenant à un marchand en gros.

—Bon! bon! C'est un *chantier de bois*!... Un *clos de bois*, ce n'est pas la même chose... Eh bien, Monsieur, je vais faire porter votre achat et votre lettre immédiatement.

Rentré chez lui, M. Laurent fit part à Justine de ce qui lui était arrivé chez le marchand de jouets, et lui demanda ce que celui-ci avait bien pu comprendre lorsqu'il avait parlé d'un clos de bois.

Justine lui donna les explications suivantes:

CLOS.—C'est un terrain de culture fermé par des haies, des murs, des palissades, des fossés. Un jardin, un potager, une vigne, un terrain vague même, entouré d'une clôture quelconque, se nomme clos, ou enclos, quelque soit sa destination.

CLOS DE BOIS — n'est pas une expression française. En l'entendant, le marchand de jouets à évidemment cru que vous vouliez désigner un clos ou un enclos planté de bois, c'est-à-dire de jeunes arbres destinés à être transplantés. En vous disant qu'il n'y avait pas de clos de bois dans Paris, il avait rai-

son; il n'y a réellement pas dans Paris de pépinières. Et c'est par le seul mot pépinière que l'on peut traduire, en essayant de la deviner, l'étrange expression *clos de bois*. Et, je le répète, quoique le terme ne soit pas français, on ne peut comprendre, par *clos de bois*, qu'un *clos* renfermant du bois vif.

a) **CHANTIER.**—Ce mot a d'assez nombreuses acceptions. Dans l'espèce, il désigne l'endroit, *clos* ou non, c'est-à-dire fermé ou non fermé, où les marchands tiennent en réserve le bois, la pierre, le charbon, les matériaux divers qu'ils ont à vendre. On dit *chantier de bois de chauffage*, et non *clos de bois*... On dit également:—Mon *chantier* de charbon peut emmagasiner dix milles tonnes, et non mon *clos* de charbon.—Quand il ne peut y avoir d'équivoque, on dit *chantier* tout court.

b) **CHANTIER** — se dit encore du lieu, clôturé ou non, couvert ou non, où l'on travaille à l'air libre le bois, la pierre, et où l'on exécute des travaux de démolition ou de construction.—L'endroit où les marbriers exécutent ou déposent les monuments funéraires est un *chantier*.—Le lieu où l'on taille la pierre pour les édifices soit à l'endroit même où l'on doit les employer, soit dans un *clos* ou dans un enclos spécial, se nomme *chantier*.—Les points divers où l'on exécute des travaux dans les rues, soit pour le pavage, le creusement d'un égout, l'aplanissement du sol, la pose des rails, des tuyaux pour le gaz ou pour l'eau, sont encore des *chantiers*. En se rendant au travail le matin, les ouvriers disent qu'ils se rendent au *chantier*.—C'est encore un *chantier* l'endroit où les bûcherons se livrent, dans une forêt ou dans un bois, à l'abattage des arbres.

—Alors, interrompit M. Laurent, quand nous disons, au Canada, les *hommes de chantier* pour désigner les hommes qui vont abattre le bois dans nos forêts, nous nous exprimons correctement.

—Non, répondit Justine.

HOMMES DE CHANTIER.—Cela signifie des hommes qui travaillent dans les *chantiers* — qui fréquentent les *chantiers*. Mais cette expression est insuffisante pour indiquer exactement le genre de travail auquel ils se livrent. Les *hommes de chantier*

sont les terrassiers, les tailleurs de pierre, les charpentiers, les paveurs, les charroyeurs, les journaliers et, en général, tous ceux qui travaillent à l'air libre, en un lieu temporaire ou fixe. Pour les désigner clairement, il faut indiquer l'état spécial qu'ils exercent. Les *hommes de chantier* qui abattent le bois dans les forêts sont des *bûcherons*, dont le champ d'action se nomme *chantier*.

Les maçons, les peintres, les menuisiers, les serruriers, les plombiers, les couvreurs, etc., sont connus sous le nom général d'*ouvriers de bâtiment*. Mais on ne pourrait les désigner ainsi que s'il s'agissait de réunir tous ces corps de métier dans une action commune. Par exemple : — *Les ouvriers du bâtiment se sont mis en grève*. Dans le cas contraire, il faut les désigner selon leur état : les peintres, les serruriers, etc. De même pour les *hommes de chantier*. Dès qu'il s'agit uniquement de ceux qui travaillent dans la forêt, il faut les nommer *bûcherons*, sous peine de s'exposer à une équivoque.

* * *

M. Laurent, qui s'occupe d'importantes affaires industrielles, est depuis huit jours à Nancy, grande ville de l'Est, autour de laquelle sont installées d'intéressantes usines qu'il visite méticuleusement. Un matin qu'il se trouvait à la terrasse du café de son hôtel, il appela le garçon et le pria d'aller dans sa chambre prendre sa malle et de la lui apporter.

— Vous désirez que je vous apporte votre malle ici ?

— Oui, mon ami, et faites vite, car je suis pressé.

Les serviteurs, en France, ne discutent pas les ordres qu'ils reçoivent, surtout quand ceux qui les donnent se montrent généreux à leur égard. Ce qui était le cas de M. Laurent. Le garçon ne dit pas un mot et exécuta à la lettre l'ordre qu'il venait de recevoir. Deux minutes après, il était devant M. Laurent, avec une *malle* assez lourde sur son épaule, disant :

— Où faut-il la déposer ?

M. Laurent le regardait avec des yeux énormes :

— Qu'est-ce que vous m'apportez-là ! s'écria-t-il lorsqu'il fut revenu de sa surprise.

—Mais, votre *malle* (voir p. 144) que vous venez de me commander d'aller chercher dans votre chambre.

—Ce n'est pas cela du tout, mon pauvre garçon. Il s'agit de ma *malle*, c'est-à-dire de toutes les lettres que le facteur a apportées pour moi ce matin.

Tous les voyageurs qui assistaient à cette scène partirent d'un éclat de rire, auquel M. Laurent eut le bon esprit de faire chorus.

L'explication ne fut pas longue. Le garçon remonta la malle, rapporta les lettres et reçut pour sa peine un pourboire inattendu.

Cette mésaventure fournit à M. Laurent l'occasion d'apprendre ce qui suit :

MALLE-POSTE

ou simplement

MALLE.—On nommait ainsi autrefois la voiture qui faisait le service général des dépêches et qui prenait quelques voyageurs. En France, les *malles-poste* sont presque partout supprimées, excepté dans quelques régions montagneuses où le chemin de fer ne pénètre pas encore.

COURRIER DE LA MALLE.—Courrier qui accompagnait la malle pour distribuer et recevoir les paquets de dépêches sur le parcours.

MALLE DES INDES.—On désigne sous ce nom le plus important service postal du globe, tant par la longueur du trajet que par la rapidité du parcours.

Les administrations et les particuliers emploient indifféremment les mots :

LETTRES

ou

COURRIER

ou

CORRESPONDANCE — pour désigner les épîtres, les missives ou les dépêches que la poste leur sert à chaque distribution. N'employez jamais le mot *malle* dans ce sens, sous peine d'être incompris.

Dans la chambre d'hôtel occupée par M. Laurent, il y a un lavabo pour la toilette. Mais il se trouve dans un endroit un peu obscur, de sorte qu'il ne peut pas l'utiliser à son gré pour pratiquer le lavage de quelques échantillons de minéraux chargés de terre. Il appelle le garçon et le prie de lui apporter un grand bol.

Au bout d'un instant, le garçon lui apporte un vase demi-sphérique, sans anse, de la capacité d'une pinte environ.

—C'est beaucoup trop petit. Je vous demande un grand bol, et vous m'apportez ça?

—Eh bien, Monsieur, il n'y en a pas de plus grand.

—Pas de plus grand?

—Non, Monsieur. Je vous assure que quand un homme a pris un bol de lait ou de bouillon de cette contenance, il ne le trouve pas trop petit.

—C'est possible, mais je ne vous demande pas un bol pour contenir du lait ou du bouillon; je vous demande un bol comme celui dans lequel vous vous lavez la figure et les mains, le matin, dans votre chambre.

—Alors, ce s'est pas un *bol*, c'est une *cuvette*.

Le garçon alla chercher ce nouvel objet, qui était bien celui que désirait M. Laurent.

Parmi les voyageurs qui se trouvaient à l'hôtel, il y avait un jeune homme tout particulièrement sympathique à M. Laurent. Ils avaient souvent ensemble de longues et intéressantes conversations. Sans la moindre gêne, M. Laurent lui exposa les fréquents embarras où le plaçaient la différence de son vocabulaire, et lui fit part du petit mécompte qu'il avait éprouvé à propos du bol et de la cuvette.

Voici ce que lui dit ce jeune homme :

BOL.—Un *bol* est un petit vase arrondi, sans rebord, en faïence ou en porcelaine, porté sur un pied très bas. Le *bol* a la forme d'une calotte. (fig. 88). La cuvette est beaucoup plus grande, n'a pas une forme fixe et possède toujours un rebord.

—Je ne conteste pas, dit M. Laurent, que cuvette soit le nom propre de cet objet; seulement, au Canada, nous le nommons *bol*. Jamais il ne me serait venu à l'esprit de l'appeler cuvette, qui est

le diminutif de cuve, attendu que cette sorte de vase a une forme toute différente de la cuve.

—En effet, dit le nouvel ami de M. Laurent, la

CUVETTE — est un vase large, peu profond, qui sert à la toilette et à divers autres usages domestiques. La *cuvette*, évasée par le haut, étroite par le bas, a vaguement la forme d'un entonnoir sans tube, (fig. 89) tandis que la



FIG. 88 — Bol.

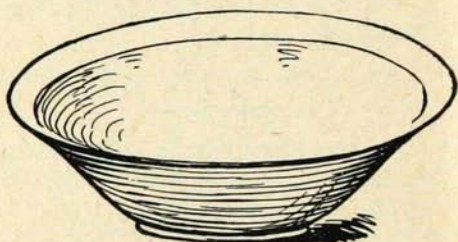


FIG. 89 — Cuvette.

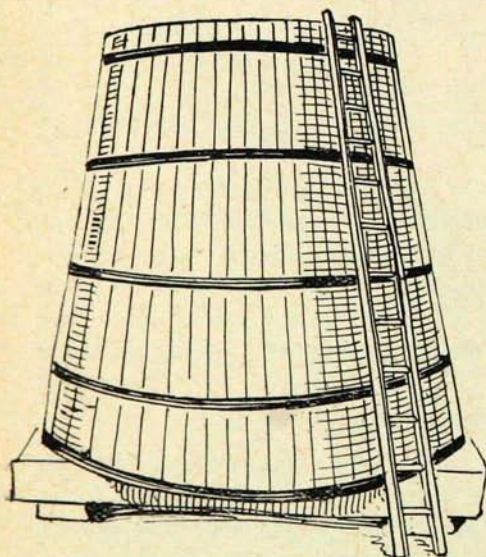


FIG. 90.—Cuve.

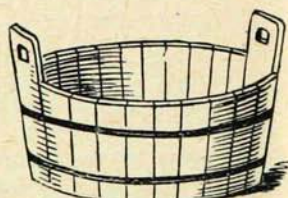


FIG. 91.—Baquet.

CUVE — est un grand vaisseau C U V E à plusieurs usages industriels, notamment à la fermentation du raisin, du malt. La cuve peut atteindre des proportions énormes, et elle est plus large par le bas qu'à

son ouverture. (fig. 90). Il n'y a en effet aucune analogie de forme entre une cuve et une cuvette.

—Eh bien, vous m'apprenez encore du nouveau, ce n'est pas ce vaisseau que nous nommons *cuve* au Canada. C'est un vaisseau de dimensions très moyennes, en bois, profond d'un pied et demi à deux pieds, ayant un diamètre de trois pieds au plus, et muni de deux anses. C'est dans cet ustensile, que nous appelons *cuve*, que l'on fait le lavage du linge de la famille à la maison.

—Alors, ce n'est pas une *cuve*, c'est un

BAQUET.—Le *baquet* est un petit cuvier de bois, ayant la forme et les proportions que vous venez de décrire. On s'en sert pour laver le linge, pour rincer les bouteilles, pour recueillir l'égouttement des eaux, etc. (fig. 91).

—Vous venez de dire, interrompit M. Laurent, que le baquet est un petit cuvier. Cela me donne logiquement à penser qu'il existe un autre ustensile nommé *cuvier*, plus grand que le baquet, et d'une destination analogue.

—Il n'y a pas que le cuvier, il y a encore le *cuveau*.

CUVEAU.—Le *cuveau* est une *cuve* plus petite que celle que je vous ai décrite, mais de forme semblable. Les *cuves* qui contiennent 400 hectolitres ne sont pas rares (à peu près 10,000 gallons). La contenance des *cuveaux* ne dépasse ordinairement pas 100 hectolitres (2,500 gallons).

CUVIER.—C'est une *cuve* à lessive, mais beaucoup plus grande que les *baquets*, dont elle a la forme très amplifiée. On ne s'en sert que dans les grandes buanderies, non dans les ménages.

* * *

Le lendemain, le nouvel ami de M. Laurent frappa à sa porte. Il avait des renseignements à lui demander sur certaines productions canadiennes, M. Laurent le fit entrer, lui offrit un excellent cigare et le pria de prendre place sur le sofa, se plaçant, lui, sur un fauteuil.

Le jeune homme acquiesçait visiblement à l'invitation de son hôte, mais il ne se décidait pas à s'asseoir, cherchant des yeux, dans la chambre, un objet invisible. Il s'assit enfin.

Cette mimique, quoique très courte, n'avait pas échappé à M. Laurent, qui devina le motif de l'hésitation du jeune homme.

—Je vous ai sans doute offert un siège illusoire, en vous priant de vous asseoir sur un sofa?

—En effet, Monsieur, mais l'absence de tout meuble concurrent m'a fait comprendre que vous m'offriez votre canapé sous le nom de sofa.

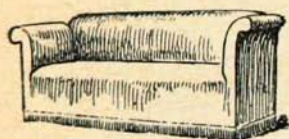


FIG. 92.—Sofa.



FIG. 93.—Divan.

—Quelle différence y a-t-il entre sofa et canapé?

—La différence est dans la forme. Il y a quatre espèces de sièges sur lesquels plusieurs personnes peuvent prendre place : le *sofa*, le *divan*, le *canapé* et la *causeuse*.

SOFA.—Le *sofa* est un lit de repos à trois dossiers ; un au fond, de toute la longueur du meuble et un à chaque bout, dans le sens de la largeur. (fig. 92).

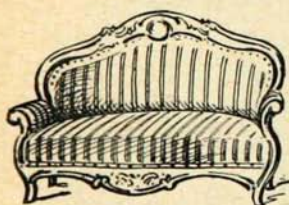


FIG. 94.—Canapé.

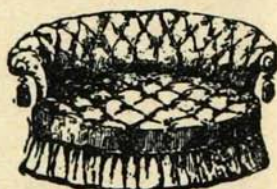


FIG. 95.—Causeuse.

DIVAN.—Le *divan* est une sorte de sofa sans dossiers. Il comporte trois coussins mobiles qui servent de dossiers ou d'oreillers lorsqu'on veut s'y étendre. (fig. 93).

CANAPE.—Le *canapé* est un long siège à dossier et à bras sur lequel peuvent prendre place plusieurs personnes. (fig. 94).

CAUSEUSE.—La *causeuse* est un petit canapé pour deux personnes seulement. (fig. 95).

Ces quatre meubles ont beaucoup d'analogie entre eux, surtout par leur destination ; mais ils portent un nom différent qu'il importe d'appliquer proprement.

* * *

M. Laurent a acheté un lot de très jolies pièces des célèbres cristalleries de Baccarat. C'est une affaire exceptionnelle qu'il a traitée, et il doit prendre livraison de son achat à ses frais et à ses risques. Il s'adresse au maître d'hôtel :

—M. Collin, lui dit-il, pouvez-vous me procurer un express pour deux heures ?

—Certainement. De quoi s'agit-il ?

—Ils s'agit d'aller chercher trois caisses, tout près de la gare.

—Alors, il faudra aussi une voiture.

—Une voiture, oui, mais une voiture express, car les caisses sont assez grandes.

—Le camion de l'hôtel pourrait-il faire l'affaire ?

—Voulez-vous me le montrer ?

—Certainement.

M. Collin conduisit M. Laurent à la remise et lui montra le camion en question.

—Mais c'est tout à fait cela... Ah ! vous appelez cela camion ? c'est bon à savoir. Au Canada nous appelons ces voitures *express*.

—Je pensais, moi, que vous vouliez dire, par

a) **EXPRESS** — un mesager, un commissionnaire de confiance, que vous vouliez charger d'une mission particulière. C'est pour-quoi, lorsque j'ai su qu'il s'agissait de colis à prendre, j'ai ajouté qu'il faudrait une voiture.

—Et c'est une voiture seulement que je demandais ; une voiture avec son conducteur, naturellement. Il n'a d'autre mission que de charger ces caisses et les apporter ici. Nous appelons

b) **EXPRESS**.—Les voitures faites exactement comme votre camion, dont nous nous servons journallement pour le transport des marchandises, bagages, meubles, etc.

- a) **CAMION**.—Alors, Monsieur, puisqu'à Montréal vous appelez express nos camions, nous pouvons bien, par réciprocité, appeler nos camions express, dit gaiement M. Colin, qui était d'humeur joviale. Mais puisque nous sommes sur ce chapitre, laissez-moi vous dire qu'il y a deux sortes de camions. Le camion léger, à ridelles, les roues de derrière dépassant la plate-forme de la voiture, comme le camion que vous voyez ici. Puis le camion bas, sans ridelles, destiné à transporter des objets très pesants. La plate-forme en est beaucoup plus basse et les roues ne la dépassent pas, car ces véhicules sont susceptibles de recevoir des fardeaux lourds et volumineux qui débordent de la plate-forme. (fig. 96-97).

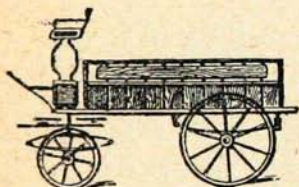


FIG. 96.—Camion à ridelles.

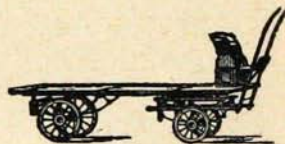


FIG. 97.—Camion.

Fier de son rôle de professeur, M. Collin voulut faire preuve d'érudition, et il ajouta : On appelle encore

- b) **CAMION** — le vase dans lequel les peintres délayent leur peinture.

—Tiens ! tiens ! fit M. Laurent, chez nous, nous appelons cela tout bonnement un pot.

* * *

M. Laurent s'occupait activement, à Nancy, d'affaires industrielles. Il se trouvait ainsi en rivalité avec un sieur Choucroultman, représentant d'une maison allemande, qui lui montra aussitôt de l'hostilité.

Dédaigneux de ces procédés mesquins, M. Laurent ne s'y arrêta d'abord pas ; mais ayant eu connaissance que cet homme tenait sur son compte des propos graves, de nature à porter atteinte à sa réputation et au crédit des honorables commerçants canadiens pour lesquels il s'agissait, il se décida, après s'être assuré le té-

moignage de plusieurs notables personnages de l'endroit, à aller trouver un avocat pour le charger de poursuivre son calomniateur.

—Monsieur, lui dit-il, je viens vous consulter au sujet de plusieurs libelles commis à mon égard, par un nommé Choucrouôtman. J'ai résolu de mettre fin à ces actes malhonnêtes. Ma qualité d'étranger me permet-elle de poursuivre mon calomniateur devant les tribunaux français?

—Mais certainement, Monsieur... Que disent, en général, ces libelles?

—Que je suis un aventurier, un insolvable, un homme de moeurs douteuses, un dénicheur de secrets de fabrication, bref, tout ce qui est de nature à ébranler la confiance que peuvent avoir en moi les industriels avec lesquels je travaille à nouer des relations d'affaires solides et durables.

—Avez-vous une idée du mobile qui fait agir ainsi M. Choucrouôtman?

—Tout simplement parce que nous sommes en compétition.

—En compétition?... Qu'entendez-vous par là?

Cette interrogation fit comprendre à M. Laurent qu'il s'égarait encore dans le vocabulaire. Il pria l'avocat de l'excuser s'il s'exprimait incorrectement, puis il ajouta :

M. Choucrouôtman vend aux industriels chez qui je me présente des matières premières allemandes, des produits miniers que j'offre à de meilleurs conditions, pour le prix et la qualité. C'est cette compétition de ma part qui l'enrage et qui a provoqué les libelles dont je me plains.

—Très bien, Monsieur, mais alors il ne s'agit pas d'une *compétition* ; il s'agit d'une *concurrence*.

COMPETITION.—C'est une rivalité dans la poursuite d'un titre, d'un emploi, d'un avantage quelconque ; c'est la revendication par une ou plusieurs personnes d'un privilège, d'un poste, d'une faveur à laquelle les *compétiteurs* croient avoir des droits.

COMPETITEUR.—Le *compétiteur* est celui qui aspire à une chose qui lui est disputée par un ou plusieurs individus.

—En ce moment, ajouta l'avocat, le théâtre de Nancy est sans directeur par suite du décès de celui qui remplissait cette charge. Il s'en présente quatre pour le remplacer. Ce sont des *compétiteurs*. La recherche de ce poste avantageux fait l'objet de leur *compétition*.

CONCURRENCE.—C'est également une rivalité entre fabricants ou marchands, avec cette différence que le prix et la qualité des produits qu'ils offrent sont seuls considérés par celui ou par ceux qui doivent leurs accorder la préférence; tandis que lorsqu'il s'agit d'une *compétition*, ce sont les qualités individuelles des *compétiteurs* que l'on apprécie.

CONCURRENT.—Le *concurrent* est celui qui vend les mêmes produits que son rival en affaires. La *concurrence* est une chose légale, sauf lorsque l'un des *concurrents* emploie à l'égard de son adversaire des manœuvres déloyales, comme il semble apparaître dans votre cas. La loi protège alors les victimes de ces manœuvres.

—Merci, Monsieur, dit M. Laurent. Veuillez maintenant me guider pour mener à bonne fin le procès que je veux intenter à M. Choucrouïman... Je vous déclare que je puis produire quatre témoins très honorables.

—Il n'y a pas besoin de témoins dans l'espèce. Il faudra seulement réunir les cartes, lettres, circulaires, articles de journaux ou autres écrits vous concernant et répandus par votre adversaire.

—Ah! par exemple, j'ignore s'il a écrit une seule des infamies qu'il a débitées sur mon compte.

—Mais, alors, Monsieur, sur quoi basez-vous votre plainte? Vous accusez un homme de vous avoir attaqué par libelles, et vous déclarez en même temps que vous ignorez s'il a écrit un seul propos offensant à votre égard!

—J'ignore, en effet, s'il a écrit ces propos, mais je suis en état de prouver qu'il les a tenus un peu partout: au cercle, au café, dans divers bureaux, dans la rue.

—Bien, bien, Monsieur. Ce n'est qu'une erreur d'expression. Le délit subsiste. Il ne s'agit plus de *libelle*, mais de *diffamation*. Dans ce cas, les témoins que je tenais pour inutiles tout à l'heure me seront indispensables.

—Voulez-vous me dire, Monsieur, quelle différence il y a entre un *libelle* et une *diffamation*?

—Une différence essentielle, mais dans la forme seulement, non dans la gravité du délit.

LIBELLE.—On nomme ainsi tout écrit, quelle que soit sa forme et son volume, à l'aide duquel on cherche à ternir la réputation d'autrui.

DIFFAMATION.—La *diffamation* est l'acte verbal de celui qui attente à la réputation ou à l'honneur d'un autre, dans des conditions de publicité prévues par la loi.

En termes plus précis, le *libelle* est le délit par écrit ; la *diffamation* est le délit par la parole.

Pour ne pas faire attendre nos lecteurs aussi longtemps que dut attendre M. Laurent, disons tout de suite que Choucrouzman fut honteusement condamné.

* * *

M. et Mme Laurent ont loué un petit chalet aux environs de Paris, dans l'intention d'aller s'y reposer de temps à autre pendant la belle saison. Ils ont acheté par morceaux l'ameublement de ce chalet ; ils ne leur reste plus que la cuisine à garnir.

—Si cela vous convenait, leur dit M. Bonnaire, un de leurs amis devant qui ils parlaient de cette installation, je pourrais vous céder à bon compte une cuisinière.

—Nous n'aurons là qu'un pied-à-terre, répondit Mme Laurent ; lorsque nous irons au chalet, Justine nous accompagnera et fera notre petite cuisine. Une cuisinière serait pour nous plutôt une charge qu'une utilité.

M. Bonnaire n'insista pas.

—Tans pis, répondit-il, car ma cuisinière est en très bon état ; mais comme elle m'encombre, si je ne trouve pas bientôt amateur je l'enverrai à la ferraille.

A ces mots, M. et Mme Laurent ouvrirent de grands yeux étonnés. M. Laurent, se doutant qu'il y avait une équivoque sous roche, questionna :

—Pardon, Monsieur, je crois que nous ne nous entendons pas, ou plutôt que ma femme et moi nous ne vous comprenons pas. Qu'appellez-vous *cuisinière*?

CUISINIÈRE.—C'est un fourneau mobile, en fonte ou en tôle, avec plusieurs foyers et un four pour faire cuire les aliments. (fig. 98). Cet appareil remplace aussi parfaitement que possible le *fourneau de cuisine* dans les locaux où celui-ci n'existe pas.

—Ah! dit Mme Laurent en riant de bon coeur, je croyais que vous nous offriez une cuisinière vivante, en chair et en os, tandis que c'est un *poêle de cuisine*.

—Un *poêle*, non pas, Madame, une *cuisinière*. Mais la *cuisinière* que je vous propose est en fonte et en nickel.

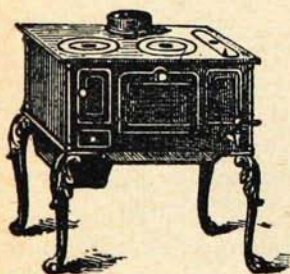


FIG. 98.—Cuisinière.

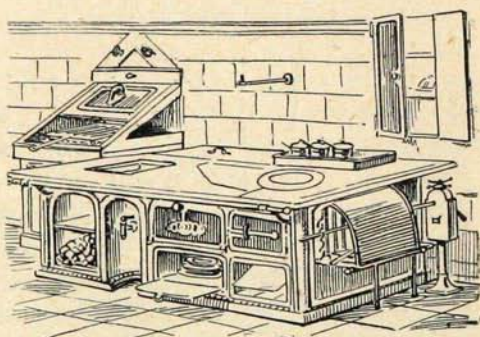


FIG. 99.—Fourneau de cuisine.

—Eh bien, dit M. Laurent, nous allons faire affaire pour votre *cuisinière*. Mais j'y mets une condition.

—Laquelle?

—C'est que vous allez nous expliquer la différence que vous faites entre un *poêle*, un *fourneau de cuisine* et une *cuisinière*.

—Bien volontiers.

POELE.—C'est le nom générique de tous les appareils de chauffage qui exercent leur action calorifique par rayonnement dans l'espace où ils sont installés.

FOURNEAU.—C'est une construction en maçonnerie, ou un appareil portatif de dimensions variables, destinés à contenir un brasier. Le

POELE DE CUISINE — n'existe pas plus que le *poêle de salon*, le *poêle de salle à manger* ou le *poêle de chambre à coucher*. Un *poêle*, c'est un *poêle*, tout simplement, c'est-à-dire un appareil fixe ou mobile qui fournit la chaleur aux pièces dans lesquelles il est installé.

FOURNEAU DE CUISINE.—C'est une construction en briques, en maçonnerie, en fonte et en faïence, qui sert spécialement à la préparation des mets. On y brûle de la houille et du charbon de bois. Ces fourneaux sont fixés à demeure et font partie de l'immeuble au même titre que les glaces et les cheminées. (fig. 99).

La différence qu'il y a entre le *fourneau de cuisine* et la *cuisinière*, c'est que le premier est plus grand, plus compliqué, qu'il tient au local loué, tandis que la seconde est un meuble appartenant au locataire.

—Mon Dieu! s'écria Mme Laurent, que de subtilités, que de nuances même dans l'appellation des choses vulgaires! C'est à désespérer de jamais savoir le français.

—Oh! que non, Madame. Cela vous semble ainsi à cause de l'habitude que vous avez de votre vocabulaire défectueux. Mais, ici, un enfant de douze ans n'hésitera pas sur l'emploi du nom propre de chaque chose. Où le français, pour lui et pour tous, devient réellement difficile, c'est dans la langue écrite, lorsqu'il s'agit de faire l'application des règles syntaxiques et grammaticales. Et encore le mot *compliqué* serait plus exact que le mot *difficile*. Il faut dire aussi qu'on trouve de savoureuses compensations dans les difficultés vaincues. Mais pour la langue parlée, surtout lorsqu'il s'agit du vocabulaire, c'est une question de dressage naturel. Je suis bien sûr que si dans toutes les écoles françaises du Canada on employait rigoureusement le vocabulaire français, au lieu du vocabulaire hybride dont vous vous servez, il ne faudrait que deux générations d'écoliers pour que les Canadiens-français parlassent leur langue exactement comme on la parle en France.

—Peut-être, Monsieur, êtes-vous trop optimiste, dit M. Laurent. Vous ignorez que les parents, loin d'aider aux maîtres en encourageant leurs enfants à bien parler le français, se moquent de ces derniers lorsqu'ils mettent leurs leçons en pratique à la maison. "Tiens! dit-on, écoute donc Joseph comme il parle "dans les tannes", on dirait un vrai Français!"

Cette apostrophe dérisoire couvre l'enfant de confusion, et, dès lors, le français correct, tant sous le rapport de la prononciation que sous le rapport de l'expression juste, ne franchit plus le seuil de l'école. Et j'ajoute que les maîtres, dressés, du reste, comme leurs élèves, dans la *contemption* de la langue pure, et certains que leurs efforts pour réagir seront inutiles, se bornent à des leçons vagues d'une langue qui ne leur est ni familière, ni agréable, ni utile.

—Ce que vous m'apprenez, dit M. Bonnaire, serait désolant si cela était sans remède. J'ai parlé de deux générations d'écoliers, mettons-en quatre, six s'il le faut. et le résultat sera obtenu, car les élèves accoutumés au langage pur ne verseront pas dans l'erreur de leurs parents et ne se moqueront point de leurs enfants. J'en ai pour garant l'amour filial que les Canadiens ont gardé pour leur mère patrie et leur attachement opiniâtre à la langue de leurs pères. Mais j'ai tout lieu de croire que, sous l'empire d'un regret fondé, vous exagérez les choses. Madame Laurent et vous-mêmes êtes la preuve vivante que le français parlé dans votre pays n'est en rien inférieur au nôtre pour la traduction de vos pensées et de vos sentiments.

—Je vous remercie sincèrement du compliment; mais laissez-moi vous dire que je suis parfaitement fixé sur la valeur du français que je parle, que nous parlons au Canada. Sans doute, dans une conversation comme celle que nous tenons en ce moment, où il s'agit d'échange d'idées, de propositions spéculatives, nous vous entendons et nous nous faisons entendre fort bien; mais lorsqu'il s'agit d'aborder le langage pratique, quand il faut nommer les objets par leur nom, nous nous égarons en employant bien des mots français, mais des mots qui désignent des choses différentes de celles que nous avons en vue. Vous vous en êtes rendu compte tout à l'heure, puisque vous avez été obligé de nous donner la dé-

finition de quelques substantifs très communs chez vous. C'est à ce point de vue que notre ignorance du français est regrettable. J'entame ici des affaires importantes, mais il me faudra engager un secrétaire français pour reviser ma correspondance, lorsque je serai de retour à Montréal, sous peine d'être obligé de la multiplier onéreusement et de lasser la patience de mes correspondants.

* * *

—Justine, en faisant vos courses, cet après-midi, vous irez chez Mme la présidente de la Crèche de l'Enfant-Jésus, et vous la prierez de vous remettre les billets complimentaires qu'elle nous a réservés.

—Bien, Madame. Mais si Mme la présidente ne sait pas plus que moi ce que c'est qu'un billet complimentaire, que devrais-je dire pour lui faire comprendre ce que désire Madame?

—Comment! ce mot-là n'est pas français?

—Non, madame.

COMPLIMENTAIRE — n'est pas français, et j'ignore tout à fait ce qu'il peut signifier.

—Nous appelons *billets complimentaires* des billets qui nous donnent droit d'entrée libre au concert de charité qui aura lieu jeudi, concert pour lequel nous avons versé, avec plaisir du reste, une somme dix fois supérieure à la valeur des billets.

—Alors, dit Justine, ce sont des

BILLETS DE FAVEUR.—Le *billet de faveur*, ainsi que son nom l'indique, est un billet, ou une carte, qui permet à une personne désignée d'occuper gratuitement une place en chemin de fer, en bateau, au spectacle, ou dans un lieu réservé, et cela en échange d'un service, en vertu d'un usage, d'un droit acquis, ou d'une marque particulière de considération.

—Alors, Justine, vous réclamerez nos *billets de faveur*; et si vous voyez Mme la présidente, vous lui présenterez nos compliments.

Maintenant, Justine, un renseignement: Je dois aller tout près de la Porte-Maillot. Puis-je m'y rendre, d'ici, directement en tramway, ou dois-je prendre un billet de transfert?

—Un billet de transfert?... Quel usage veut en faire Madame?

—Je veux, si c'est nécessaire, m'en servir pour prendre un second tramway, sans payer deux fois.

—Ah! Madame désire savoir si elle doit réclamer une *correspondance*... Oui, Madame, et vous changerez de voiture à la Madeleine.

—Alors, ma bonne Justine, *transfert* n'est pas français?

—Si fait, mais pas dans le sens employé par Madame.

TRANSFERT.—C'est un acte verbal ou écrit, par lequel on transporte à un autre la propriété d'une valeur, la jouissance d'un droit, le titre d'une créance, etc. *Un billet de transfert*, si cela se délivrait dans les tramways, serait un billet qui donnerait droit à une autre personne d'occuper votre place jusqu'à l'extrémité de la ligne. Droit qui vous est exclusivement accordé et que vous n'avez pas le pouvoir de transmettre.

—Mais pourtant, Justine, *transférer* signifie passer d'un lieu dans un autre. Or, il me semble que *transfert* est tiré de *transférer*, et qu'un *billet de transfert* me donne le droit de me *transférer*, c'est-à-dire de me transporter exactement là où il faut que je me rende.

—C'est une erreur, Madame.

TRANSFERER — ne signifie pas *passer* d'un lieu dans un autre, mais *faire passer* d'un lieu dans un autre, ce qui est bien différent. On *transfère* un prisonnier d'une prison dans une autre. On *transfère* un fonctionnaire public d'une ville dans une autre, etc. C'est l'acte d'une autorité étrangère à votre volonté. Tandis que

CORRESPONDANCE — pour ce qui concerne le service des transports, soit par chemin de fer, bateaux ou voitures publiques, signifie *communication*. Ces divers services, qui transportent des voyageurs ou des marchandises, ont des itinéraires invariables. A leurs points de croisement, ils *correspondent*, c'est-à-dire qu'ils *communiquent* entre eux et se chargent, sans frais additionnels, des voyageurs ou des colis à destination d'un point quelconque de leur parcours. Dans les véhicules qui, comme les tramways, prennent des voyageurs tout le long de leur route,

et où le prix uniforme des places est encaissé par le conducteur, on délivre à ceux qui en font la demande un

BILLET DE CORRESPONDANCE — ou plus communément, et par abréviation, une

CORRESPONDANCE — qui leur donne droit de prendre place, à certains points, dans un autre tramway qui se dirige dans une direction différente.

* * *

Une maison de Montréal a prié M. Laurent de se charger de lui faire de la publicité dans un des bons journaux de Paris. Il s'agit de faire connaître en France un produit canadien.

M. Laurent se rend dans une agence de publicité. Il expose l'objet de sa visite et demande conseil au sujet du journal qu'il doit adopter.

L'agent lui indique un grand organe parisien comme étant celui qui conviendrait le mieux.

—Et quelle est sa circulation? demande M. Laurent.

—Sa circulation? fait l'agent, étonné... Vous voulez savoir dans quels centres ou dans quel monde il circule? ,

—Non. Je voudrais connaître le chiffre de sa circulation.

—Je ne sais vraiment pas, Monsieur, ce que vous voulez dire.

—Je veux simplement savoir combien d'exemplaires il s'en imprime ou s'en vend tous les jours.

—Ah! bon. C'est cela que vous nommez la *circulation du journal*?

—Oui.

—Alors, c'est le *chiffre du tirage* que vous désirez connaître. Eh bien, il tire 900,000 exemplaires par jour.

TIRAGE.—En termes d'imprimerie, on nomme *tirage* l'opération qui consiste à faire passer les feuilles blanches sous la presse d'où elles sortent imprimées. Le résultat de cette opération se nomme également *tirage*. On peut dire: le *tirage* est terminé depuis une heure, et ajouter, en montrant la masse des im-

primés : tout le *tirage* est là. On dit aussi : ce journal *tire* à 100,000 exemplaires, ou a un *tirage* de 100,000, mais non a une *circulation* de 100,000.

CIRCULATION.—On fait circuler un journal dans certaines localités, parmi certains groupes, dans certains milieux auxquels il est plus spécialement destiné. Certains journaux ne circulent que dans l'aristocratie, conséquemment dans les villes opulentes et dans les châteaux ; d'autres, faits pour le peuple, ne circulent que dans les centres populaires ; d'autres encore, rédigés en vue du plus grand nombre de lecteurs, circulent dans tous les mondes. On dit alors d'un journal qu'il a une circulation restreinte, spéciale, générale, etc., c'est-à-dire que ses lecteurs appartiennent à différentes classes ou à toutes les classes de la société.

Connaître la *circulation* d'un journal, c'est connaître la catégorie sociale de ses abonnés et les lieux où il pénètre ; connaître le *tirage*, c'est savoir le chiffre de ses abonnés.

* * *

M. Laurent est en conférence avec M. Verdier, directeur d'une société industrielle qui manufacture l'amiante. En qualité de représentant d'une société canadienne qui exploite des mines d'amiante, M. Laurent échange avec M. Verdier des idées touchant la communauté de leurs intérêts.

—Je crois, Monsieur, finit par dire M. Laurent, que nos deux sociétés feraient bien de s'amalgamer.

—S'amalgamer ! s'écria M. Verdier, oh ! la pittoresque expression !

—N'est-elle pas française ? demanda timidement M. Laurent.

—Très française, certes. Mais c'est la première fois que je l'entends employer dans ce sens.

—Avez-vous, du moins, compris le sens que j'y attachais ?

—Compris, non. Mais deviné par suite de la tendance de notre conversation.

—Dites-moi alors, je vous prie, le mot français dont j'aurais dû me servir.

—Vous auriez dû employer le verbe réfléchi

SE FUSIONNER — qui signifie réunir en une seule association plusieurs entreprises concurrentes, ou ayant des intérêts réciproquement subordonnés à leurs opérations isolées. Il est évident que nous dépendons de vous pour la matière première, comme vous dépendez de nous pour le débit. Votre idée d'unir nos intérêts mérite une très sérieuse attention. Dans le cas où nous arriverions à une entente sur ce point, nous opérerions une *fusion*, non une *amalgamation*.

AMALGAMER.—C'est un terme de chimie par lequel on désigne l'union du mercure avec un autre métal. En *amalgamant* du mercure avec de l'étain, par exemple, on obtient un produit qui sert à l'étamage des glaces. Au figuré, *amalgame*, *amalgamer*, *s'amalgamer*, *amalgamation*, cela signifie que l'on obtient, par le mélange de choses ou d'êtres qui manquent de rapport, de conformité, un tout bizarre et confus.

—Eh bien, Monsieur Verdier, dans l'hypothèse d'une *fusion* possible entre nos deux sociétés, est-il indiscret de vous demander la valeur de votre stock.

—De notre stock? Mais nous n'en avons pas. Nous n'en avons jamais, car nous ne manufacturons que sur commande, et nous n'avons en magasin que nos échantillons.

—Je crois, dit M. Laurent, que je ne m'explique pas convenablement. Voulez-vous me dire, Monsieur, comment vous interprétez ma question?

—Mais tout simplement. Vous me demandez la valeur de notre stock, et je vous réponds que nous n'en avons pas.

M. Laurent réfléchit une seconde :

Alors, Monsieur, je vous prie de me dire ce que vous entendez par *stock*?

STOCK.—C'est la quantité de marchandise qui se trouve en dépôt dans un magasin, ou qui est disponible sur les marchés d'une place de commerce.

—Eh bien, reprit M. Laurent, nous nommons *stock*, au Canada, non seulement la réserve des marchandises, mais encore le capital

formé par l'apport des actionnaires, et c'est de ce dernier *stock* que je voulais parler.

—Bon, répondit M. Verdier, vous me demandez la valeur de notre capital-actions, qui est justement ce que vous nommez *stock*.

CAPITAL-ACTIONS.—C'est la somme représentée par le prix des parts prises par les actionnaires au moment de la constitution de la société.

—Cette valeur, ajouta M. Verdier, est représentée par 3,000 actions de 500 francs (\$100), entièrement libérées, soit un capital de 1,500,000 francs (\$300,000). Aujourd'hui ces actions sont cotées à la Bourse 520 francs (\$104), ce qui élève ce capital à la somme de 1,560,000 francs (\$312,000).

* * *

Contre son habitude, M. Laurent se laisse aller à critiquer un peu amèrement les usages parisiens. Il s'agit d'une station très prolongée dans un bureau de tramway. Au fur et à mesure que les voyageurs se présentent, on leur donne un numéro d'ordre selon lequel ils sont appelés pour prendre place dans le véhicule. Le premier arrivé prend donc la première place vacante et ainsi de suite. Ce système paraît fort convenable et fort juste à M. Laurent, mais il ne peut comprendre que le nombre des places soit limité au nombre des sièges et il proteste contre la règle parisienne qui n'admet pas de voyageurs debouts.

—A Montréal, dit-il, on songe plus à l'accommodation du public, et on laisse pénétrer dans le tramway autant de personnes qu'il en peut contenir.

—Ici, répondit Justine, en soulignant le mot, on songe plus à sa *commodité*, et le public en est fort aise.

Toujours en éveil, M. Laurent comprit qu'il y avait une différence de sens entre *accommodation* et *commodité*; il pria donc Justine de l'éclairer à ce sujet.

ACCOMMODATION.—C'est l'action d'accommoder, c'est-à-dire de rendre commode, d'un usage facile, pratique, agréable, un local, un véhicule, des instruments, etc. On procède, par exemple, à l'*accommodation* d'un grand magasin en salle de spec-

tacle, c'est-à-dire que l'on transforme ce magasin de façon à le faire convenir à sa nouvelle destination. On opère également l'*accommodation* d'un navire de guerre lorsqu'on l'agence de façon à transporter un souverain et sa suite, ou un mort illustre, ou lorsqu'on pratique sur ce navire des changements en vue d'une réception.

ACCOMMODER.—C'est rendre une chose commode, propre à l'emploi qu'on se propose d'en faire. On *accommode* les chambres d'amis lorsqu'on attend leur visite. Ce verbe signifie aussi concilier, régler, accorder : *Accommoder une affaire à l'amiable*. On l'emploie encore dans le sens d'apprêter : *Accommoder un canard aux navets*. Il y a en France un livre de cuisine très populaire, qui porte ce titre : *L'art d'accommoder les restes*.

On ne peut donc *accommoder* que les choses, non les personnes, conclut Justine. D'où il suit que l'*accommodation* du public est un non-sens.

—Comment, alors, convient-il de dire ? demanda M. Laurent.

—Il faut dire

COMMODITE.—C'est une chose, une place, une situation commode, dont on peut jouir avec tranquillité, aise, agrément. Ce mot s'emploie au pluriel pour désigner le plaisir, le contentement, la joie de l'existence : *Les commodités de la vie*. Lorsque l'on détermine le nombre des places d'un tramway, ou que l'on multiplie le départ des voitures, on agit en vue de la *commodité* du public, et non de son *accommodation*.

* * *

M. Laurent veut apporter quelques améliorations et embellissements à la petite maison de plaisance qu'il a louée aux environs de Paris. Il se rend chez un peintre de la localité, lui remet la clef de la maison et le charge de repeindre toutes les jalousies. Le travail doit être terminé dans la huitaine. Au bout de ce temps M. Laurent a le déplaisir de constater que le peintre n'a pas exécuté ses ordres et il ne manque pas d'aller lui manifester son mécontentement.

—Mais, Monsieur, répond le peintre, vous m'avez chargé de repeindre les *jalousies* de votre maison ; or, il n'y en a pas, il n'y a que des *persiennes*.

—Mon Dieu ! que c'est donc irritant, grommela M. Laurent. Toujours des distinctions entre ceci et cela !... Comment n'avez-vous pas compris que c'étaient mes persiennes, ou mes volets, ou mes jalousies... ce qui m'abrite contre le soleil, enfin !... que je voulais faire repeindre.

—Monsieur, répondit le peintre un peu piqué, je ne suis pas sorcier. Vous m'avez commandé de repeindre vos jalousies, et j'ai cru bonnement que vous aviez fait changer vos persiennes contre ces abris plus conformes à votre goût, mais qu'on vous avait manqué de parole. J'attendais donc que le changement fût fait pour exécuter vos ordres.

Les deux hommes finirent par s'entendre, et les persiennes de M. Laurent furent repeintes à sa satisfaction. Cet incident apprit à M. Laurent la différence qu'il y a entre, *jalousie*, *persienne* et *volet*.

JALOUSIE.—Ce sont des lames de bois superposées, mobiles, reliées entre elles par deux rubans solides et qui peuvent s'incliner à volonté pour laisser passer la lumière du jour ou pour l'obscurcir complètement. Ces lames peuvent se remonter en accordéon et se loger dans une petite caisse découpée à jour placée au sommet de la croisée. (fig. 100).

PERSIENNE.—Ce sont des lames minces, placées obliquement et montées sur un châssis s'ouvrant en dehors. Comme les *jalousies*, les *persiennes* ont la fonction d'abriter les appartements contre le soleil. (fig. 101).

VOLET.—Panneau de bois plein qui se referme extérieurement sur une fenêtre, ou qui se fixe, la nuit, sur la devanture d'une boutique pour la protéger contre les tentatives des voleurs. Le volet pivotant qui protège les fenêtres est le plus souvent nommé *contrevent*. (fig. 102).

* * *

Mais M. Laurent n'en avait pas fini avec les petits dépits que lui ménageait l'installation de sa maison de campagne.

Demandant un jour à Justine à qui il pourrait s'adresser pour faire placer un auvent au-dessus du balcon du salon, sur lequel on avait accès par une porte-fenêtre, il reçut cette réponse à laquelle il était loin de s'attendre :

—Je crois que Monsieur devrait obtenir préalablement l'autorisation du propriétaire pour faire établir un auvent. Sans cela Monsieur s'expose à des inconvénients divers, dont le moindre serait de faire enlever l'auvent sans délai et de subir les frais que la détérioration de cette double opération, la pose et la dépose, occasionnera à l'imeuble.

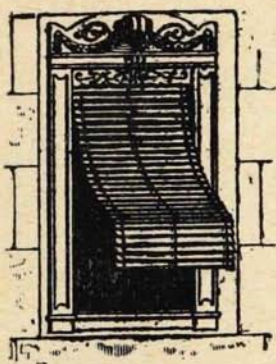
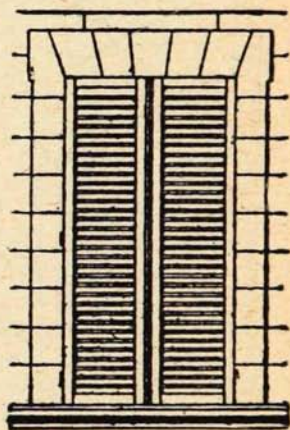


FIG. 100 —Jalousie.



F.G. 101.—Persienne.

—En quoi la pose d'un auvent peut-elle concerner mon propriétaire, et comment cette simple opération peut-elle détériorer l'immeuble.

—Mais, Monsieur, d'abord parce qu'un auvent est une addition à l'architecture, addition qui peut gâter l'harmonie de la façade ; puis, pour établir cet auvent, il faudra forcément attaquer la maçonnerie, percer la muraille, et il est douteux que le propriétaire consente à vous passer cette fantaisie.

—Comment ! les propriétaires français sont si rigoureux, même lorsqu'il s'agit d'un travail aussi simple !... Je ne comprends pas un traître mot de ce que vous me dites au sujet d'une addition à l'architecture, de l'attaque de la maçonnerie et du percement de la muraille.

—Peut-être aussi, Monsieur, ne me faites-vous pas bien comprendre ce que vous avez l'intention de faire exécuter... Qu'entendez-vous exactement par *auvent*.

—Mais cet élégant abri de toile rayée de rouge et de blanc, comme il y en a un précisément en face de nous.

Et M. Laurent désignait du doigt un balcon, de l'autre côté de la rue, garanti du soleil par un appareil semblable à celui dont il ambitionnait la possession.

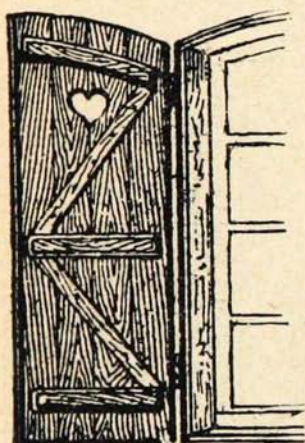


FIG. 102.—Contrevent.

Justine se mit à rire ;

—Oh ! dit-elle, la question change, et vous n'avez nullement besoin de l'autorisation de votre propriétaire pour vous payer ce luxe. Seulement, ce n'est pas un *auvent* que vous désirez, c'est un *store*.

—Un *store* ?

—Oui, Monsieur.

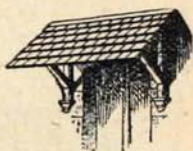


FIG. 103.—Auvent.

AUVENT.—L'*auvent* est un petit toit en saillie et en pente, qui garantit une porte ou une fenêtre. L'*auvent*

est fixé à demeure et fait partie de la construction. (fig. 103).

STORE.—Le *store* est un abri composé d'une toile solide montée sur une armature articulée, qui garantit une porte, une fenêtre, un balcon, une devanture. Le *store* est mobile et se relève à volonté.

On nomme aussi *store* le rideau qui se lève et se baisse devant une fenêtre, à la portière d'un wagon ou d'un tramway au moyen d'un ressort. (fig. 104, 105).

A Paris, on nomme plus communément *tente*, les *stores* de grande dimension qui protègent les magasins.

* * *

Le soir, au salon, M. Laurent lit un journal sous la lampe.

—Sont-ce les caractères qui sont trop fins, dit-il, ou est-ce ma vue qui baisse?... mais il me faudra bientôt quatre yeux pour lire le soir.

—Il vous faudra quoi? demande Justine.

—Quatre yeux; c'est-à-dire des lunettes.

—J'ai bien compris l'image. Je ne vous faisais répéter que pour m'assurer de la singularité de votre prononciation.

—Expliquez-vous Justine.

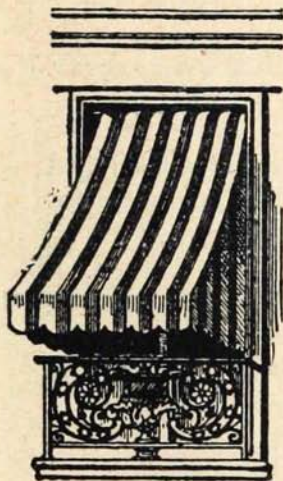


FIG. 104.—Store.

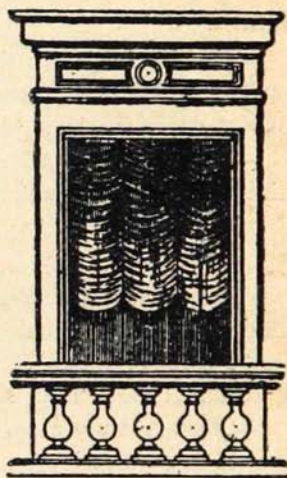


FIG. 105.—Store à l'Italienne.

—Monsieur dit qu'il lui faudra *quatre yeux*, en donnant à *yeux* deux syllabes: *i-eux*. Pourquoi Monsieur ne dit-il pas tout simplement et tout naturellement: *quatre-z-yeux*?

—Mais, Justine, parce que la liaison n'existe pas, et qu'il n'y a que les gens ignorants et grossiers qui prononcent ainsi.

—Monsieur est dans l'erreur, ainsi, du reste, que beaucoup de Français. On écrit: entre

QUATRE YEUX — pour signifier un tête-à-tête; on écrit qu'on aura bientôt besoin de *quatre yeux* pour faire comprendre que le secours des lunettes va être indispensable, mais on doit dire:

QUATRE-Z-YEUX — pour la douceur de la prononciation. C'est ainsi que le veut l'Académie, qui s'en exprime clairement dans son Dictionnaire, au mot *oeil* et au mot *quatre*.

Certains grammairiens sont d'avis qu'il serait mieux d'écrire *quatre-z-yeux*, avec un *z*, parce qu'alors il ne resterait aucun doute sur la prononciation de cette expression. Autrement, il faudrait prononcer *quate yeux*, en altérant le premier mot, ou *quatre i-eux*, comme l'a fait Monsieur tout à l'heure, en décomposant le second. En introduisant un *s* ou un *z* euphonique on ne gâterait rien, et l'on fixerait une fois pour toutes la prononciation.

—Je vous crois, Justine, et à l'avenir je dirai *quatre-z-yeux*, puisque l'Académie l'ordonne... ou plutôt je tâcherai de me dispenser de faire usage de cette expression.

—Cela sera préférable, conclut Justine; d'autant plus qu'il est aisé de trouver une autre tournure pour exprimer la même chose.

* * *

M. Laurent ayant besoin d'un aide pour faire ses commissions, classer ses papiers, copier des pièces, etc., a fait une demande dans les "Petites Affiches". Dès le lendemain de la première insertion il reçoit la visite d'un solliciteur.

—Quelle est votre occupation? lui demande-t-il.

—Hélas! Monsieur, je n'en ai pas.

—Vous n'avez pas d'occupation?... De quoi vivez-vous alors?

—De mon métier, Monsieur. Je suis graveur sur bois; mais c'est un état qui s'efface devant les progrès incessants de la photogravure; les chômages sont fréquents et prolongés.

—Ah! fort bien. Vous êtes sans travail. Eh bien, Monsieur, comme la position que j'ai à vous offrir est de toute confiance, vous ne trouverez pas mauvais que je vous demande de me fournir des références.

—Rien n'est plus juste, Monsieur, et, Dieu merci! je puis vous satisfaire sous ce rapport. En attendant, vous plairait-il de me faire connaître le genre et les avantages de cette position?

—Il s'agit d'un service très simple, très doux, pour lequel je vous donnerai 150 francs par mois. (\$30).

—C'est peu ; mais enfin je préfère une position modeste, mais fixe, aux aléas de mon métier qui périlite de jour en jour.

—Entendons-nous bien, dit M. Laurent, je ne vous offre pas une position permanente, mais un travail qui durera quatre mois, cinq mois, six mois peut-être, mais pas plus.

—Alors, ce n'est pas une position, c'est un emploi temporaire. . . N'importe, Monsieur, je l'accepterai avec reconnaissance, si les références que je vous fournirai peuvent vous satisfaire.

Au dîner, M. Laurent parla de cette visite à sa femme en présence de Justine.

—Ce garçon-là a très bonne mine, une bonne tenue et inspire confiance à première vue. Cependant il a débuté dans son entretien avec moi par une dissimulation qui m'indispose un peu contre lui. Ainsi quand je lui ai demandé quelle était son occupation, il m'a répondu qu'il n'en avait pas, pour reconnaître aussitôt après qu'il était graveur sur bois. . . Pourquoi ce détour ?

—Mais il n'y a pas de détour là-dedans, interrompit Justine. Le pauvre garçon vous a répondu en toute sincérité. Il est sans travail, donc sans occupation. Cela ne l'empêche pas d'avoir un état, un métier, une profession.

—Je constate que vous avez raison, Justine, et que je me suis encore perdu dans les termes. Au Canada, occupation est employé pour état, pour métier. Lorsqu'on demande à quelqu'un : Quelle est votre occupation ? la réponse est : — Je suis cordonnier, ou menuisier, ou commis, ou comptable, etc.

—Ce n'est pas la même chose, dit Justine.

OCCUPATION.—C'est l'action de s'occuper, non seulement des devoirs de son état, mais de toute espèce de choses. On peut vivre de ses rentes, sans travailler pour gagner sa vie, sans exercer un état, et avoir de nombreuses occupations, par exemple celle d'élever ses enfants, de cultiver ses relations mondaines, de s'intéresser aux sports, de suivre les cours de la Bourse, etc. Un ouvrier manuel peut, en dehors de son travail journalier, et même pendant son travail, s'occuper, c'est-à-dire occuper son esprit non retenu par un labeur machinal, à la recherche d'une invention. En français, *occupation* signifie travail, affaire dont on est occupé, accidentellement ou habituellement, mais non

travail, affaire à quoi l'on est astreint par obligation professionnelle. La preuve, c'est que si votre graveur sur bois avait eu du travail, à la question: "Quelle est votre *occupation*", il eût pu répondre: — "Je n'en ai pas et n'en ai pas besoin, mon métier me suffit."

—Alors, je devais lui demander: "Quelle est votre profession?"

—Précisément, Monsieur.

PROFESSION.—C'est l'état, le métier, l'emploi que l'on exerce pour gagner sa vie ou pour ne pas demeurer dans l'oisiveté.

—Y a-t-il une différence entre l'état et le métier?

—Oui.

ETAT.—Cela désigne surtout la condition sociale: état militaire, ecclésiastique, bourgeois, ouvrier.

METIER.—On nomme ainsi toute profession manuelle ou mécanique qui semble exclure toute participation obligatoire de l'esprit.

—Mon solliciteur, ajouta M. Laurent, m'a fait aussi remarquer que le travail que je lui offrais n'était pas une position, mais un emploi. Il avait raison, je n'en doute pas, mais je vous prie de m'expliquer la différence qu'il y a entre ces deux expressions.

POSITION.—C'est la situation qu'un homme occupe dans une administration, dans une entreprise ou chez un patron. On ne fait usage du mot position que quand la fonction est durable, de tout repos. Cet homme a une belle *position*. — Sa *position* est modeste, mais sûre.

EMPLOI.—Se dit de toute fonction que l'on remplit dans l'industrie, le commerce, l'administration. Si l'on dit: "Cet homme a un *emploi* dans la compagnie du gaz", on indique qu'il est au service de la compagnie, mais que son maintien est subordonné à des circonstances diverses. Tandis que si l'on dit: "Cet homme a une position dans la compagnie du gaz" on indique que son emploi est assuré.

En un mot, *position* veut dire situation, condition fixe, sûre, acquise; *emploi* sous-entend souvent situation précaire —

“L'emploi de X... est avantageux pour le moment, mais ce n'est pas une position.

—Vous avez dit tout à l'heure, Justine, que la profession était l'état, le métier ou l'emploi que l'on exerce. Au Canada, nous faisons une distinction et nous ne reconnaissons, comme hommes de profession, que les médecins, les avocats et les notaires.

—Les gens de la catégorie que vous venez de désigner, répondit Justine, appartiennent aux *professions libérales*.

HOMME DE PROFESSION.—En français, cette expression n'a aucun sens.

PROFESSIONS LIBERALES.—On comprend dans les professions libérales les professeurs, les savants, les hommes de lettres, les artistes, les avocats, les médecins, les journalistes, les architectes, les magistrats, les ministres des différents cultes et les hommes d'Etat.

—De sorte, dit M. Laurent, que tous les autres *travailleurs* appartiennent aux professions manuelles.

—Oui, répondit Justine, à cette différence près que ce sont les *travailleurs* et non les *travillants* qui appartiennent aux professions manuelles.

TRAVAILLEUR — *adjectif*.—Se dit de ceux qui aiment le travail, qui s'y livrent avec ardeur: — Un écolier *travaille*. — Un romancier, un écrivain *travaille*.

TRAVAILLEUR — *substantif*.—Désigne toute personne qui travaille pour vivre et notamment la classe ouvrière: — “Les *travailleurs* honnêtes sont toujours dignes d'intérêt.” On peut appartenir à la classe des *travailleurs* et ne jamais travailler.

TRAVAILLANT — participe présent du verbe *travailler*.—Il exprime l'action, ne prend ni genre ni nombre et est toujours invariable: — “Le missionnaire, *travaillant* toujours pour la gloire de Dieu, trouvera sa récompense au ciel.”

TRAVAILLANTS — *adjectif verbal*.—Exprime une qualité, une aptitude, une disposition à agir plutôt qu'une action. L'adjectif verbal prend le genre et le nombre du nom qu'il modifie.

Si, dans un collège, on forme une classe composée des élèves

qui manifestent le plus de goût, le plus de tendance, le plus d'assiduité au travail, on pourra nommer cette classe, *la classe des travailleurs*.

Il y a, vous le voyez, Monsieur, une différence essentielle entre les *travailleurs*, c'est-à-dire les ouvriers, les artisans, les gens qui tirent leurs ressours du travail, et les *travillants*, c'est-à-dire ceux qui se livrent à l'étude, à l'exercice d'un art ou d'une profession avec zèle, ardeur ou passion.

* * *

A la suite de démarches nombreuses et pressantes, M. Laurent est parvenu à faire obtenir un emploi avantageux à un jeune dessinateur industriel, dans une compagnie de construction avec laquelle il est en relations d'affaires.

C'est un jeune homme très honnête, marié, père de deux enfants, et que la malchance poursuivait depuis longtemps.

En reconnaissance du service rendu, le dessinateur à envoyé à M. Laurent, avec une lettre touchante, une statuette en ivoire d'une réelle valeur artistique, le priant d'accepter cet objet de famille en souvenir de sa gratitude.

M. Laurent est un peu confus de la richesse de l'objet qu'il vient de recevoir, et il délibère avec sa femme au sujet de savoir par quel *présent* il répondra à ce *cadeau* magnifique.

Il finissent par arrêter leur choix à un lot de jouets pour les enfants. Ils ne pouvaient agir plus délicatement, sous peine de sembler vouloir payer la statuette qui leur était offerte de si bon coeur.

Cette petite délibération donna lieu aux propos suivants :

—Ce n'est pas un *cadeau* que vous à fait votre protégé, dit Justine.

—Qu'est-ce donc alors ?... un don, un présent ?

—C'est un *présent* ; et en lui offrant quelque chose à votre tour, vous lui ferez un *cadeau*.

—Apprenez-moi donc la différence qu'il y a entre un *cadeau*, un *don* et un *présent*.

—Volontiers, monsieur

DON.—C'est l'action de donner gratuitement, ou la chose gratuite-

ment donnée, par opposition à ce qu'on donne pour prix, pour salaire, pour acquit à titre onéreux.

PRESENT.—Le *présent* est ce qu'on présente en main, ce qu'on donne de la main, ou même ce que l'on envoie à domicile. On fait *présent* d'un bijou, on fait *don* d'une terre, d'une maison. On fait *don* de son cœur, on n'en fait pas *présent*; car on en cède l'empire sans livrer la chose.

Le *don* a pour but particulier l'avantage de celui à qui on le fait; on fait plutôt *présent* de choses agréables; on fait plutôt *don* de choses utiles. Le *présent* est offert par le désir de plaire; le *don*, par celui de servir.

Ainsi, les poètes, qui savent si bien saisir les nuances et si bien les exprimer disent les *dons* de Cérès (1) et les *présents* de Flore (2), marquant ainsi la différence qu'il y a entre l'utilité des moissons et l'agrément des fleurs.

CADEAU.—Le *cadeau* n'est autre chose qu'un *présent*. Seulement, le *cadeau* ne se fait que d'égal à égal, ou de supérieur à inférieur. En échange de vos bienfaits à son égard, votre protégé vous a fait *présent*, et non *cadeau* d'un objet d'art. Pour reconnaître la délicatesse de son procédé, vous allez faire un *cadeau*, et non un *présent*, à ses enfants. Cela parce que vous êtes dans une condition sociale supérieure à la sienne. La différence entre *présent* et *cadeau* n'est que dans le sens qu'on attache au mot. Un supérieur ne peut recevoir d'un inférieur un *cadeau*, mais il peut en accepter un *présent*. C'est puéril, pis peut-être, mais c'est ainsi.

* * *

M. Laurent s'adresse au directeur d'un grand établissement financier :

—Monsieur, j'ai appris que vous vous chargiez des émissions d'actions et d'obligations des *sociétés légales* établies à l'étranger. Or, comme je suis chargé de *promouvoir* les intérêts d'une de ces

(1) Cérès, déesse mythologique de l'agriculture. Ses trésors, dont elle disposait en faveur des humains comprenaient le blé, les céréales, les moissons, etc.

(2) Flore, déesse des fleurs et des jardins; mère du Printemps.

sociétés dont le siège est au Canada, je viens m'entendre avec vous pour lancer une partie de nos obligations sur votre marché.

—Je suppose, Monsieur, que vous entendez par

SOCIETE LEGALE — une société fondée en conformité des lois de votre pays.

—Certainement, répondit M. Laurent, comprenant qu'il venait de faire un pléonasme.

En effet, l'établissement des sociétés ou associations fondées dans le but d'exploiter en commun un objet déterminé, est subordonnée à des formalités préalables qui leur assurent une existence légale, qui leur donnent une personnalité civile. Il ne peut donc y avoir de sociétés *illégales* que parmi les coquins, et ceux-là ne peuvent opérer au grand jour. Donc, en parlant d'une *société légale*, M. Laurent faisait, sinon un pléonasme vicieux, du moins une redondance, une superfétation.

L'interlocuteur de M. Laurent reprit :

—Mais cela ne m'instruit pas sur les opérations de cette société.

—C'est une société qui exploite de nombreuses mines d'amiante, et dont les produits sont en demande dans le monde entier.

—C'est donc une

SOCIETE COMMERCIALE — c'est-à-dire un groupe d'actionnaires ayant en vue la réalisation de bénéfices résultant d'actes de commerce.

—C'est tout à fait cela.

—Et vous êtes chargé, m'avez-vous dit, de *promouvoir* les intérêts de cette société.

—Oui, Monsieur.

—Dois-je comprendre par ce terme, que j'entends pour la première fois, que c'est une corruption du mot

PROMOTEUR — c'est-à-dire que vous avez découvert ou acheté les mines, fondé la société dont vous êtes l'âme, en un mot que vous avez le soin principal de cette affaire?

—Non, Monsieur, ce n'est pas cela que j'ai voulu dire. Mais votre interprétation me fait sentir que j'ai encore employé une de ces expressions fausses que nous devons à la pénétration opiniâtre de l'anglais dans notre Province. Dans ma pensée,

PROMOUVOIR — signifie favoriser, encourager, protéger, débattre les intérêts dont la société m'a confié la garde et le défense.

—En un mot, et en bon français, vous êtes son représentant éclairé et dévoué, chargé par elle de conclure et de transiger en son nom.

—C'est très exact.

Et les deux hommes parlèrent d'affaires.

Rentré chez lui, M. Laurent demanda à Justine si *promouvoir* était français.

—Oui, Monsieur.

—Pouvez-vous alors m'en donner la définition exacte?

—Facilement :

PROMOUVOIR.—*Verbe actif et défectif* — signifie élever quelqu'un à un poste, à un grade supérieur, à une dignité.

Ce verbe n'est usité qu'à l'infinitif, aux temps composés et à la voix passive : — *J'ai promu.*—*Nous avons promu.*—*On l'a promu.*

—*Elle a été promue.*—*Il est promu.*—*Elle sera promue.*—*Je suis promu.*—*Tu seras promu,* etc.

* * *

Un grand cirque américain doit donner une série de représentations à Paris. Il a obtenu de la préfecture l'autorisation de faire une parade dans les rues. Au moment où l'on entend les premières mesures de l'orchestre cacophonique annonçant le passage de la troupe, bêtes, gens et voitures bariolées qui composent ce cirque tapageur, M. Laurent s'écrie :

—Justine, venez vite, si vous voulez voir toute la *procession*.

Justine accourt, se met à la fenêtre avec M. et Mme Laurent et dit :

—Mais ce n'est pas une procession.

—Qu'est-ce que c'est donc?

—C'est un défilé.

—Vraiment ! Eh bien, vous nous expliquerez cela tout à l'heure. Pour l'instant, jouissons de ce spectacle pittoresque.

Lorsque l'orgue à vapeur eût poussé ses derniers et pitoyables gémissements sous les fenêtres de M. Laurent, celui-ci s'adressa à Justine :

—Maintenant vous pouvez nous apprendre quelle différence il convient de faire entre une *procession* et un *défilé*.

PROCESSION.—C'est la marche lente, recueillie, solennelle, ayant un caractère religieux, d'une foule de peuple, de sociétés, d'associations pieuses, encadrant le clergé, avançant en s'accompagnant de chants et de prières.

DEFILE.—C'est la marche à la suite les uns des autres, en file ou en pelotons, d'un corps de troupe, de différentes associations corporatives, d'un cortège carnavalesque ou d'une troupe de saltimbanques.

En français, on ne donne le nom de *procession* qu'aux manifestations religieuses ambulantes. Appeler *procession* un *défilé* profane, même grave, c'est une ironie outrageante pour la religion.

—Je vous remercie, Justine, de m'avoir mis en garde contre cette faute déplorable. Je la signalerai à mes compatriotes, qui, tous, de très bonne foi, donnent le nom de *procession* à toute espèce de cortège qui circule dans les rues.

* * *

M. et Mme Laurent rentrent à la maison.

Monsieur consulte le contenu de la coupe porte-cartes placée dans l'antichambre et fait un mouvement de surprise en trouvant, parmi d'autres, la carte de visite d'un de ses compatriotes. Il fronce les sourcils et demande à Justine :

—Reconnaissez-vous l'homme qui vous a remis cette carte ?

—Parfaitement, Monsieur.

—Eh bien, quelque soit le jour et l'heure où il se présentera de nouveau, que je sois absent ou présent, dites-lui que je n'y suis pas ; faites-lui même comprendre que je n'y serai jamais pour lui.

—Pourquoi?... Que signifie cet ordre ? demande Mme Laurent.

—Cela signifie que je ne veux pas recevoir chez moi un *défalcataire*.

Un peu plus tard, lorsqu'elle fut délivrée des exigences de son service, Justine demanda à M. Laurent ce que c'était qu'un *défalcataire*.

—J'entends, par *défalcataire*, un employé public ou privé, qui a commis des détournements de fonds au préjudice du Trésor, de son administration, ou de son patron. Mais votre question m'intrigue. Ce mot, encore, ne serait-il pas français?

—Non, Monsieur.

DEFALCATAIRE — n'est pas français.

Il y a le verbe *défalquer* et le substantif *défalcation*; mais le mot *défalcataire* n'existe pas.

DEFALQUER.—Cela signifie déduire, retrancher, rabattre, réduire une partie d'une somme ou d'une quantité. Exemple: — "Je vous paierai votre facture, si vous consentez à *défalquer* les frais d'expédition, qui doivent être à votre charge". — "Ma troupe compte deux mille hommes, c'est vrai, mais si vous *défalquez* les sapeurs, les porteurs, les conducteurs, les infirmiers et les invalides, il ne me reste que quinze cents combattants."

DEFALCATION.—C'est l'opération réelle ou mentale à laquelle se livre celui qui *défalque*, c'est-à-dire qui opère une réduction, qui retient une partie de la quantité. Exemple: "J'ai expédié à M. Abé tout le savon que nous avons en magasin, *défalcation* faite des caisses préalablement retenues par M. Cédé.

—Il me semble pourtant qu'il serait logique, dit M. Laurent, d'employer *défalcataire* pour désigner celui qui opère la *défalcation*.

—Ceci, répondit Justine, est une opinion; elle est même très sensée; mais ce n'est pas une règle. Mais en supposant que *défalcataire* soit employé comme néologisme, on comprendrait qu'il s'agit de qualifier celui qui pratique une *défalcation*, c'est-à-dire une chose consentie, convenue, approuvée, et non un *vol*, car la soustraction qui s'opère à l'aide d'une *défalcation* n'est nullement illicite.

—Alors, comment qualifie-t-on, en français, l'acte de celui qui, comme mon audacieux visiteur, fraude le trésor public en détournant à son profit une partie des sommes dont il est comptable?

—Cet acte se nomme

MALVERSATION.—C'est l'acte d'un fonctionnaire qui détourne

des fonds qui lui sont confiés dans l'exercice de sa charge. On dit aussi

MALVERSER.—Tout homme qui abuse de sa position officielle pour détourner les deniers publics, *malverse*, ou a *malversé*. Mais ce terme est peu usité. On lui préfère *malversation*. On emploie encore le mot

CONCUSSION — pour indiquer l'exaction commise par un trésorier public, et

CONCUSSIONNAIRE — pour qualifier l'acte de celui qui s'est rendu coupable de *concession*.

Mais *malversation*, *concession* et *concessionnaire* ne s'emploient qu'à l'égard des fonctionnaires publics. Les actes semblables commis par des employés attachés au service des particuliers sont qualifiés *vol*, *détournement*, *faux*, ou *abus de confiance*.

* * *

M. Laurent reçoit une lettre de Montréal. Cette lettre est signée de son propriétaire, notaire estimable de la ville, mais a été écrite au dactylographe par un de ses clercs. On y lit cette phrase : "Conformément à vos ordres, j'ai fait décorer la façade de votre maison pour honorer au passage la procession de la Fête-Dieu, qui a eu lieu dimanche prochain."

—Comment ! s'exclame Mme Laurent, qui a eu lieu dimanche prochain !

—Bah ! c'est une erreur cléricale, répond M. Laurent.

—Une erreur cléricale ! s'écrie à son tour Justine, ahurie.

—Eh, oui. Le clerc qui a écrit la lettre a eu une distraction et a tracé *dimanche prochain* pour *dimanche dernier*.

—Bon ! fit Justine, il ne s'agit que de s'entendre. C'est une erreur de *clerc*, et non une erreur *cléricale*. La chose est beaucoup moins grave.

—Expliquez-nous donc votre pensée, Justine.

—C'est facile.

CLERICAL — *adjectif*.—Se dit de tout ce qui appartient au clergé, de tout ce qui dépend du clergé, de tout ce qui touche au

clergé: *la vie cléricale*; — *l'influence cléricale*; — *les faveurs cléricales*.

Substantif.—Ce mot désigne tout partisan du clergé et de la prépondérance de son action sociale: — *un clérical*; — *les cléricaux*.

Conséquemment, une

ERREUR CLERICALE — serait une faute involontaire, légère ou grave, commise par le clergé, ou par un de ses membres, ou par un de ses partisans autorisé à agir en son nom.

—Ah! mais ce n'est pas du tout cela que j'ai voulu dire.

—J'en suis sûre, Monsieur; mais laissez-moi vous mettre en garde contre cette fâcheuse expression qui ne peut être que mal interprété ici.

—Indiquez-moi alors la bonne expression.

—Il faut dire: — C'est une *erreur de rédaction*, une *faute de copiste*, ou, plus élégamment, un *lapsus calami*, locution latine qui, comme vous le savez, se traduit pas: *faute échappée à la plume*.

* * *

A la tombée du jour, Justine, assise dans l'embrasure de la porte-fenêtre du salon, poursuit une lecture captivante. Survient Mme Laurent:

—Comment pouvez-vous, Justine, lire ainsi à la noirceur?

—Oh! le joli mot qu'emploie Madame: *à la noirceur*!... Quel dommage que ce mot ne soit pas français: il est doux, euphonique, il fait image et est d'une compréhension parfaite.

—Comment! *noirceur* n'est pas français?

—Hélas! non; du moins pas dans le sens où Madame vient d'en faire usage. Mais je me garderai de vous en déconseiller l'emploi. Bien que ce mot n'appartienne pas au répertoire officiel, personne ne s'aviserait de le proscrire. Les puristes pourraient plisser le front... et encore... Cette expression constitue un délicieux et figuratif néologisme; et le néologisme n'est une faute que par l'abus ou le mauvais emploi qu'on en fait.

—Je suis bien aise, répondit Mme Laurent, de constater que vous ne condamnez pas toutes nos expressions, car ce n'est pas la première fois que vous les accueillez avec faveur. Mais, tout de

même, dites-moi comment j'aurais dû m'exprimer pour parler selon les règles fixées.

—Madame aurait dû dire: "Comment pouvez-vous lire ainsi dans l'*obscurité*."

OBSCURITE.—C'est l'absence totale ou relative de lumière. Toute pièce non éclairée, soit par le soleil, soit artificiellement, est une pièce *obscur*, une pièce plongée dans l'*obscurité*, mais non dans la *noirceur*.

NOIRCEUR.—C'est l'état de tout ce qui est *noir*, comme l'état de tout ce qui est blanc est la blancheur. On dit la *noirceur* de l'ébène, de la réglisse, de l'encre, parce que ces objets sont *noirs*. On dit aussi les *noirceurs* du visage pour désigner les petites taches *noires* qui déparent certaines femmes.

Au figuré, *noirceur* se dit de toute action ou parole perfide ou méchante, de toute perfidie ou méchanceté: — Il a l'âme pleine de *noirceur*. — Il ne dit que des *noirceurs* de son prochain.

D'une chambre tendue de noir on dira: — "La *noirceur* des tentures produit un effet lugubre." Mais d'une chambre insuffisamment ou non éclairée, on doit dire une chambre *obscur*, — l'*obscurité* de la chambre.

* * *

—Allons, bon! Voilà qu'il mouille à présent!

Cette exclamation, lancée par M. Laurent en présence de Justine, autorise celle-ci à demander:

—Qui donc? Monsieur.

—Comment, qui donc.

—Oui. Qui est-ce qui mouille? et que mouille-t-il?

M. Laurent regarda Justine sans rien comprendre à sa double interrogation; mais il étendit la main vers l'extérieur et dit:

—N'entendez-vous pas le bruit de l'averse?

—Ah! Monsieur veut dire qu'il pleut?

—Pas autre chose. Mais il paraît que j'ai encore fait usage d'un mot impropre.

—Tout à fait impropre.

MOUILLER — *verbe actif*.—C'est l'action de tremper, d'humecter un objet, de le plonger dans l'eau, ou d'ajouter d'eau un

produit qui la supporte. On *mouille* le linge; on *mouille* le trottoir en l'arrosant; on *mouille* ses habits en tombant dans l'eau ou en s'exposant à la pluie; on *mouille* le vin en y ajoutant de l'eau.

Dire *il mouille* pour *il pleut*, c'est faire de *mouiller*, verbe actif, un verbe unipersonnel, ce qui est une licence des plus audacieuses, puisque dans les verbes actifs le pronom *il* tient la place du nom et que dans les verbes unipersonnels il n'y a jamais de sujet déterminé. C'est pourquoi, quand Monsieur a dit: *Il mouille*, je n'ai pu résister à la curiosité de savoir QUI *mouillait*, et QUEL était l'objet *mouillé*.

PLEUVOIR — *verbe unipersonnel et défectif*.—Se dit, au propre, de l'eau qui tombe du ciel. Ce verbe ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier et au mode infinitif, excepté au participe présent. Il n'a point d'impératif, car il n'y a que Dieu qui puisse commander au temps. Le participe passé n'a point de féminin.

Il faut donc dire *il pleut*; ou *il tombe de la pluie*; ou *il tombe de l'eau*, et non *il mouille*.

* * *

A propos d'une scène de la rue, où les agents de police avaient été hués par la foule, M. Laurent a vu arrêter un homme paisible, qui se trouvait près de lui et qui n'avait nullement manifesté. En compagnie de plusieurs personnes, il s'est rendu au poste pour témoigner de l'innocence de l'homme arrêté. Après avoir fait le récit de cette aventure à sa femme et à Justine, il ajouta :

—A sa place, j'intenterai une action en dommages-intérêts à la police pour *fausse arrestation*.

—Alors, vous seriez sûr de perdre votre procès, dit Justine.

—Pourquoi cela?

—Parce que votre réclamation ne serait pas fondée; car c'est une *véritable* et non une *fausse arrestation* qui a été opérée. Laissez-moi d'abord vous dire qu'une

FAUSSE ARRESTATION — serait une arrestation simulée, dans le but de tromper quelqu'un, de donner le change à la foule. Une *fausse arrestation* ne pourrait donc s'accomplir

qu'avec la connivence de la police et du sujet qui se prêterait à cette comédie. Or, ce sujet ne serait pas recevable dans sa plainte. Il serait plutôt exposé à des représailles judiciaires. Tandis que la victime de l'erreur dont vous parlez aurait le droit de se plaindre d'une

ARRESTATION TEMERAIRE — s'il s'agissait d'une arrestation précipitée et sans motifs valables ;
ou d'une

ARRESTATION ARBITRAIRE — si cette arrestation avait été opérée en vertu de la seule autorité, ou plutôt du bon plaisir de l'agent ;
ou d'une

ARRESTATION ILLEGALE — si l'arrestation avait été effectuée en dehors des formes prescrites par la loi :

On peut donc demander justice lorsqu'on a été victime d'une arrestation injustement ou maladroitement pratiquée, non d'une *fausse arrestation*, puisque celle-ci n'aurait pas réellement eu lieu.

* * *

La vue d'un régiment qui défile dans la rue, musique en tête, met, par association d'idée, M. Laurent sur la voie de quelques petits problèmes. Aussi il questionne :

— Justine, connaissez-vous le chiffre de la garnison de Paris ?

— Pas exactement ; mais je crois que ce chiffre oscille entre trente et quarante mille hommes.

— Et combien y a-t-il de baraques pour loger ces hommes, avec leurs chevaux et leur matériel ?

— Mais, Monsieur, les soldats ne sont pas logés dans des baraques, je vous prie de le croire. Ils ont de belles et bonnes casernes, dont plusieurs ressemblent à des palais.

— Aïe ! .. Vous me prenez encore en défaut. En anglais on dit *barrack* pour désigner les bâtisses affectées au logement des soldats. De *barrack* nous avons fait *baraque*, qui est un mot français mais qui, je le constate, n'a pas la même signification.

— Non, Monsieur, pas plus du reste que *bâtisse*, que vous employez pour *bâtiment*. En français,

BARAQUE.—C'est une hutte, un abri en planches, une construction en bois dressée temporairement. Ces constructions ont relativement peu de valeur, et, par analogie, on nomme *baraque* une maison en mauvais état et, figurément, une maison mal tenue.

CASERNE.—C'est le *bâtiment*, et non la *bâtisse*, affectée au logement des troupes.

BATISSE.—On nomme ainsi la maçonnerie d'un *bâtiment*. Une *bâtisse* n'est donc qu'un *bâtiment* en cours de construction.

BATIMENT.—On appelle *bâtiment* une construction en maçonnerie destinée à servir d'habitation ou à contenir des objets divers. Une maison de pierres, de moellons ou de briques est un *bâtiment*. Il prend le nom d'

EDIFICE — quand le *bâtiment* a des proportions plus considérables, plus imposantes que le *bâtiment* ordinaire, et particulièrement lorsqu'il est isolé, c'est-à-dire détaché des constructions qui l'entourent.

MONUMENT.—C'est un ouvrage d'architecture considérable par sa masse et par sa richesse extérieure. On appelle aussi *monument* une statue ou une construction allégorique destinée à perpétuer le souvenir d'un grand homme, d'une belle action, ou à recouvrir une sépulture.

MONUMENTS PUBLICS.—On appelle ainsi l'ensemble des *édifices* appartenant à l'Etat ou aux municipalités, et destinés à l'utilité ou à l'embellissement des villes.

PALAIS.—*Monument* somptueux qui sert d'habitation au souverain, aux ministres ou à un grand personnage. On nomme aussi *palais* tous les *monuments* magnifiques affectés à diverses destinations, telles que bibliothèques, musée, expositions, etc., ainsi que le lieu où siègent les tribunaux: le *Palais* de justice.

* * *

Un jour M. et Mme Laurent virent passer une voiture légère, à deux roues, qui leur rappela les *calèches* de Québec. Cela leur

inspira l'envie de se payer la fantaisie d'une longue promenade en *calèche*. Mais comme il n'y a pas, à Paris, de véhicules de ce genre parmi les voitures publiques, M. Laurent dût s'adresser à un grand loueur. Ce qu'il fit par téléphone en rentrant chez lui :

—Allo ! Pouvez-vous me louer une bonne *calèche* pour demain ?

—Certainement, répondit le loueur.

On convint du prix, de l'heure à laquelle la *calèche* sera mise à la disposition de M. et Mme Laurent, et ceux-ci se promirent pour le lendemain une délicieuse promenade en *calèche*.

Le lendemain, à l'heure fixée, un magnifique équipage, avec cocher et valet de pied sur le siège, s'arrête devant la porte. C'est une voiture découverte, très élégante et très confortable.

—Mais qu'est-ce qu'on nous envoie-là ? Ce n'est pas cela que je veux ! s'écrie M. Laurent.

Justine s'approche de la fenêtre, jette un coup d'oeil dans la rue et dit :

—Quel genre de voiture a donc demandé Monsieur ?

—J'ai demandé une *calèche*.

—Une *calèche* ! Eh bien on vous a envoyé une *calèche*, et une fort belle encore.

—Vrai, c'est décourageant, murmure M. Laurent ; je ne puis rien obtenir qui réponde à mon désir sans avoir besoin de parler avec tous mes fournisseurs.

Cet accès d'humeur passé, M. et Mme Laurent montent dans la *calèche* et se font conduire chez le loueur, à qui ils expliquent que ce n'est pas ce genre de voiture qu'ils avaient en vue.

—Vous m'avez demandé une *calèche*, je vous en ai envoyé une.

—Oui, oui, sans doute ; mais ce n'est pas cela que nous désirons... J'entends par *calèche* une voiture à deux roues, haut montée et bien suspendue.

—Veuillez venir avec moi, dit le loueur. Et il conduisit ses clients dans une vaste remise où se trouvaient des voitures de tous modèles et de toute dénomination.

D'un coup d'oeil M. Laurent découvrit la voiture qu'il désirait.

—Voilà, dit-il en la désignant du doigt, la *calèche* qu'il me faut.

—C'est bien, Monsieur, je vais faire atteler immédiatement. Seulement, permettez-moi de vous dire que cette voiture n'est pas une *calèche*; c'est un *cabriolet*.

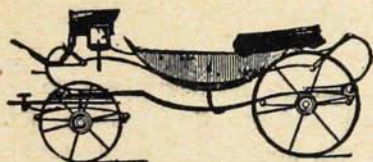


FIG. 106.—Calèche.



FIG. 108.—Cabriolet.

CALECHE.—Voiture découverte, à quatre roues, suspendue sur huit ressorts, munie à l'avant d'un siège mobile, à l'arrière d'une capote à soufflet. (fig. 106. Le siège s'enlève lorsque l'on conduit la *calèche* à la Daumont.

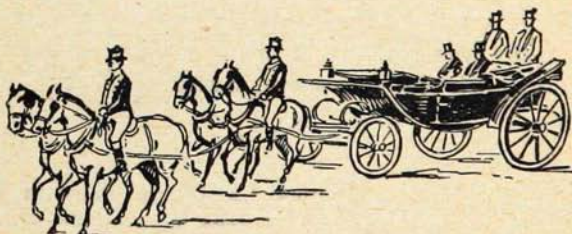


FIG. 107.—Attelage à la Daumont.

DAUMONT. (à la).—L'attelage à la Daumont, c'est-à-dire à la manière du duc d'Aumont, qui en introduisit l'usage en France, se compose de quatre chevaux attelés sans volée — ce qui veut dire sans guides — conduits par deux postillons en selle sur les chevaux de main gauche. (fig. 107).

CABRIOLET.—Voiture légère à deux roues, bien suspendue et munie aussi d'une capote à soufflet. (fig. 108.

* * *

Mme Laurent rentre très fatiguée, après avoir fait de nombreuses visites.

—Je n'irai plus chez Mme Leblanc, dit-elle à son mari. Elle demeure trop haut. Pense donc, mon ami, il faut monter quatre *escaliers*!

—Je crois que Madame se trompe, dit Justine qui était présente. Madame a dû monter quatre *étages* et non quatre *escaliers*.

—C'est possible, Justine, mais expliquez-moi ce qui différencie un *étage* d'un *escalier*.

ESCALIER.—C'est l'ensemble des marches ou degrés qui conduisent du rez-de-chaussée à l'étage supérieur d'une maison. Il peut y avoir plusieurs *escaliers* dans une maison; mais pour monter chez une seule personne on ne peut avoir à gravir plusieurs *escaliers*, puisque de la première à la dernière marche, et quelque soit le nombre des marches, cet ensemble ne forme qu'un *escalier*.

ETAGE.—C'est l'espace compris entre chaque plancher. Le premier, le deuxième, le troisième, le quatrième *étage*, etc. Un *escalier* peut avoir un nombre indéterminé d'*étages*. L'*étage* n'est qu'une partie d'un tout qui se nomme *escalier*. On dit: "Cette maison a sept *étages*, et non sept *escaliers*."

* * *

—Justine, dit M. Laurent qui s'absente pour deux ou trois jours avec sa femme, j'ai acheté, au Louvre, un pupitre que l'on doit me livrer demain ou après-demain. En attendant mon retour, vous le ferez déposer dans l'antichambre.

—Bien, Monsieur.

Le lendemain, on apporta un bureau-ministre.

—Il doit y avoir erreur, dit Justine. C'est un pupitre que monsieur a acheté, non un bureau.

—Je n'en sais rien, répondit le livreur. On m'a chargé de livrer ce bureau, je le livre, voilà tout. Il n'y a rien à payer.

Justine était perplexe. Devait-elle recevoir ou refuser un bureau alors qu'on attendait un pupitre. Mais elle pensa que M. Laurent avait encore une fois erré dans le vocabulaire et elle accepta le meuble.

BUREAU — (Voir ce mot, page 7, et la fig. 4, page 8.)

PUPITRE.—Sorte de boîte peu profonde, dont le couvercle est incliné pour qu'on puisse écrire commodément (fig. 109). Les tables d'écoliers faisant partie du mobilier scolaire sont des *pupitres*.

On nomme aussi *pupitre* un petit meuble formé d'une ou deux tablettes inclinées, en bois ou en métal, munies inférieurement d'un rebord, sur lesquelles on pose des livres ou des cahiers de musique. (fig. 110, 111).

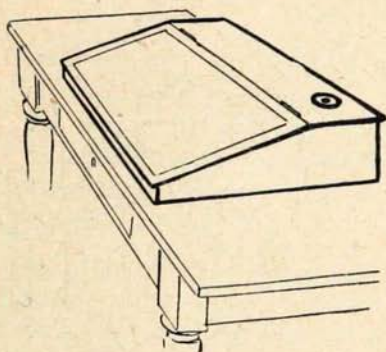


FIG. 109.—Pupitre.

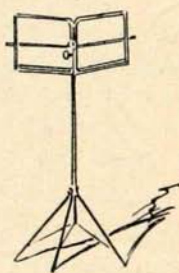


FIG. 110.—Pupitre.

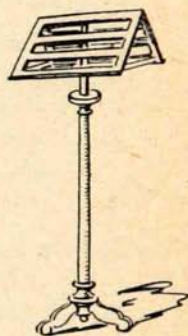


FIG. 111.—Pupitre.

Le meuble qui est placé dans le chœur d'une église, qui porte le livre sur lequel on chante l'office et que l'on désigne sous le nom de lutrin, n'est autre chose qu'un pupitre de grandes dimensions.

* * *

M. Laurent veut faire construire dans le jardin de sa maison de campagne un abri ombreux sous lequel il pourra dîner ou se reposer en plein air, sans être incommodé par le soleil ou par les ondées. A ce sujet il demande à Justine de lui indiquer un *contracteur*.

—Je ne comprends pas, répond Justine, ce que Monsieur entend par *contracteur*.

—Je veux dire un maître menuisier qui se chargera de construire ce que je désire, pour un prix fixé d'avance et par contrat.

—Vous avez alors l'intention de faire exécuter un travail à forfait. C'est donc à un *entrepreneur* que vous aurez affaire et non à un *contracteur*.

—Tiens! et pourquoi?

—Parce que

CONTRACTEUR — n'est pas français. Nous avons *contrat*, *contracter*, *contractant*, mais pas *contracteur*.

ENTREPRENEUR.—C'est celui qui entreprend, qui exécute certains travaux ou certaines fournitures à son propre compte et à *forfait*.

FORFAIT.—C'est un marché par lequel une des parties contractantes s'engage à faire ou à livrer quelque chose dans un temps donné et pour un prix arrêté, à perte ou à gain, sans que l'autre partie soit appelée à payer une somme supérieure au prix convenu, quand bien même l'entrepreneur établirait lumineusement que le travail exécuté lui coûte le double de ce prix.

CONTRAT.—C'est une convention écrite, entre deux ou plusieurs personnes, ayant pour objet de régler définitivement et clairement les termes d'une convention, les conditions et le prix d'un travail, d'une livraison, d'une exploitation en commun.

CONTRACTER.—C'est prendre un engagement par contrat.
Contracter un bail.

CONTRACTANT — *adjectif et substantif*.—Se dit de quiconque contracte: *les parties contractantes*; *les contractants*.

—Alors, dit M. Laurent, je conclus qu'il faut, en toute circonstances, remplacer notre mot *contracteur* par *entrepreneur*.

—Absolument, oui, Monsieur.



Ici se termine notre volume, mais non notre travail.

Si, comme nous l'espérons, cette première série est favorablement accueillie, nous en publierons une seconde: *Le français écrit*, auquel nous nous attacherons à donner une forme aussi assimilable mais différente de celle que nous avons adoptée pour la *Rectification du vocabulaire*.

Nous n'avons pas épuisé la liste des vocables défectueux qui singularisent notre parler, et nous ne pouvions point l'épuiser en un seul volume.

Notre seconde série complètera le travail que nous avons entrepris, en nous permettant d'indiquer et de corriger non seulement les termes improprement employés dans la langue écrite comme dans la langue parlée, mais aussi les innombrables contraventions aux règles syntaxiques, les infractions à la logique et au bon goût, fautes commises si souvent et en si grand nombre par des écrivains insoucieux de la forme, mais qui, en général, pèchent plus par indifférence ou négligence que par ignorance.

INDEX ALPHABETIQUE.

A

PAGES	PAGES
Abdication.	118
Abus de confiance.	91
Accaparement.	165
Accommodation.	204
Accommoder.	205
Acide carbolique.	81
Acide phénique.	81
Acte.	73
Acter.	71
Admission.	152
Agents de recouvrements.	41
Agresseur.	80
Agression.	80
A l'emploi.	126
A l'heure.	134
Allocution.	54
Amalgamer.	203
Amener.	102
Antichambre.	10
Anxiété.	133
Anxieux.	133
Apologie.	57
Appartement.	4
Apporter.	102
Aquarelle.	94
Argent massif.	180
Arrestation arbitraire.	224
Arrestation (fausse).	223
Arrestation illégale.	224
Arrestation téméraire.	224
Assaillant.	80
Assaillir.	80
Assassin.	127
Assaut.	79
Assistant.	138
Assuré.	119
Atelier.	20
Attaque.	80
Aucun temps (en).	171
Auditer.	107
Auditeur.	107
Audition.	107
Auditoire.	132
Automobile.	142
Auvent.	208
Avenue.	76
Avocasser.	53
Avocat de la couronne.	52
Avocat général.	52

B

Bande.	151
Bandit.	93
Baquet.	189
Baraque.	225
a) Barbier (actuel).	18
b) Barbier (antique).	19
Bâtiment.	225
Bâtisse.	225
a) Batiste (doublure).	179
b) Batiste (toile fine).	179
Bazar.	162
Bébé.	47
Bijoutier.	22
Billet de correspondance.	201
Billet de faveur.	199
Bloc.	70
Bloc-notes.	70
Bol.	187
Bon état.	23
Bon ordre.	23
Boueurs.	79
Bougie.	15
Boulevard.	70
Boutique.	17
Braconnier.	93
Breloque.	181
Brevet.	104
Broche.	26
Brochure.	35
Bureau (meuble).	7
Bureau (assemblée).	147
Buvette.	15

C

	PAGES		PAGES
Cabaret.	13	Clos de bois.	183
Cabinet.	135	Cocher.	2
Cabriolet.	227	Coiffeur.	19
Cadeau.	215	Col.	42
Cadran.	21	Collecte.	40
Cadre.	96	Collecteur.	40
Café.	13	Collection.	41
Calèche.	227	Collet.	42
Calegon.	179	Col ou faux col.	42
Cambrioleur.	93	Combien.	163
a) Camion (véhicule).	192	Comment.	163
b) Camion (réceptient).	192	Commissaires priseurs.	101
Camisole.	178	Commodité.	205
Canapé.	190	Compliment.	54
Capital-actions.	204	Complimentaire.	199
Carcel.	59	Compétiteur.	193
Caserne.	225	Compétition.	193
Catin.	47	Conclure.	170
Causeuse.	190	Concurrence.	194
Certain.	110	Concurrent.	194
Châlit.	109	Concussion.	220
Chambre.	8	Concussionnaire.	220
Chandelle.	15	Confections.	25
a) Chantier (réserve de mar-		Confirmation (la).	55
chandises).	184	Conseil d'administration.	146
b) Chantier (lieu de travail)	184	Constater.	100
Chantier (hommes de).	184	Contractant.	230
Charge.	57	Contracter.	230
Charretier.	2	Contracteur.	230
Châssis.	158	Contrat.	230
Chaussettes.	41	Contravention.	85
Chausson.	42	Contrôle (sous).	99
Cheminée.	60	Contrôler.	99
Chemise de nuit.	177	Convaincu.	119
Cher.	27	Copie.	39
Chiffons.	24	Corps.	45
Choeur.	115	Correcteur.	65
Choeur de chant.	115	Correspondances (lettres).	186
Cierge.	10	Correspondance.	200
Circulation.	202	Correspondance (billets de).	201
Cité.	67	Corrigeur.	65
Clérical.	220	Couchette.	108
Cléricale (erreur).	221	Courir (les magasins).	155
Clos.	183	Courrier.	186

	PAGES		PAGES
Courrier de la malle.	186	Caisinière.	196
Coûteux.	27	Cuve.	188
Couturière.	83	Cuveau.	189
Cravate.	43	Cuvette.	188
Crime.	89	Cuvier.	189

D

Dans la place.	76	Désireux.	133
Dans la rue.	76	Devoir (en).	157
Daumont (attelage à la).	227	Diffamation.	195
Débarrasser.	168	Dîner.	11
Décor.	72	Directeur.	137
Déconverte.	127	Directeur-adjoint.	138
Défaire (se).	168	Directeur-général.	137
Défalcataire.	219	Discours.	54
Défalcation.	219	Dispendieux.	26
Défalquer.	219	Disposition (la).	55
Défilé.	218	Divan.	190
Déjeuner.	11	Division (la).	55
Délit.	89	Don.	214
Démancher.	160	Douloureux.	160
Démissionner.	117	Drap.	154
Dépôt.	51	Dû.	134
Description.	115		

E

Echelle.	113	Entresol.	10
Ecurie.	130	Epicerie.	32
Edifice.	228	Epiceries.	32
Elocution (l').	56	Epingle.	26
Embranchement.	142	Épinglette.	26
Emmener.	103	Erreur cléricale.	221
Emphase.	121	Escabeau.	113
Emphatiquement.	121	Escalier.	228
Emploi.	212	Escroc.	90
Emploi (à l').	126	Estampe.	46
Emporter.	102	Estamper.	46
En aucun temps.	171	Estampille.	46
Encaisseurs.	41	Est exact.	134
Encan.	101	Etable.	130
Encapteur.	101	Etage.	10
En devoir.	157	Etage (pris pour escalier).	228
Engin.	111	Etampe.	46
En tout temps.	171	Etamper.	46
Entracte.	74	Etat (en bon).	23
Entrée.	152	Etat (condition sociale).	212
Entrepreneur.	230	Etude.	136

	PAGES		PAGES
Eveiller.	63	a) Express (messager).	191
Exact (est).	134	b) Express (véhicule).	191
Exemplaire.	39	Exode (l').	55

F

Fabrique.	167	Fifre.	135
Fanfare.	151	Filou.	89
Farine.	123	Fleur.	123
Fascicule.	38	Fleur de farine.	123
Fausse arrestation.	223	Forfait.	230
Faute.	88	Fourneau.	197
Faux col ou col.	42	Fourneau de cuisine.	197
Faux prétexte.	131	Fresque.	95
Fenêtre.	159	Funérailles.	125
Fenêtre à guillotine.	160	Funérailles de feu.	125
Feu.	124	Fusionner (se).	203

G

Garçons de recettes.	41	Globe.	61
Gardien de la paix.	157	Gouache.	95
Gare.	51	Gôûter.	12
Génie.	62	Greffe.	137
Gilet.	44	Greffier.	137
Gilet de flanelle.	45	Griveleur.	90
a) Glace (de devanture).	33	Guenilles.	24
b) Glace (miroir).	34		

H

Habitant.	98	Hommes de chantier.	184
Hangar.	130	Horloge.	22
Harangue.	54	Horloger.	21
Hardes.	24	a) Hôtel (de voyageurs).	29
Hardes taites.	24	b) Hôtel (particulier).	29
Harmonie.	151	Huile de castor.	81
Heure (à l').	134	Huile de ricin.	81
Homicide.	128	Huissier.	139
Hommes de profession.	213		

I

Illégalement.	128	Insinuation.	162
Impatient.	133	Intendant.	136
Imprudence.	88	Intermède.	74
Incendiat.	155	Intermission.	74
Incontrôlable.	100	Invention (l').	54
Ingénieur.	111	Investir.	150
Ingénieur mécanicien	111		

J

	PAGES		PAGES
Jalousie.	206	Jonction.	142
Jaquette.	176	Jouer.	72
Jaquette de femme.	177	Jumelle ou jumelles.	141
Jaquette d'homme.	176	Jupe.	85
Joaillier.	22	Jupe de robe.	84
Job.	148	Jupon.	85

L

Lampe modérateur.	59	Livres de pratiques.	70
Lettres.	186	Logement.	5
Libelle.	195	Longue-vue.	140
Licence.	104	Loquet.	181
Licencié.	105	Lorgnette.	140
Linoléum.	82	Lunette.	140
Lit.	109	Lunette d'opéra.	140
Livraison.	38	Lustrine.	180

M

Machinerie.	111	Marier (se).	116
Machineries.	112	Matinée.	178
Mackintosh.	83	Mauvais, mauvaise.	49
Maculatures.	24	Mécanicien.	111
Magasin.	19	Méchant, méchante.	48
Magasiner.	154	Médailion.	181
Maître.	90	Messager.	139
Maitrise.	115	Messire.	114
Maladresse.	88	Métier.	212
Malicieusement.	128	Meurtrier.	127
Malle (coffre).	144	Miniature.	95
Malle (service postal).	186	Ministère public.	52
Malle des Indes.	186	Miroir (glace).	35
Malle-poste.	186	Mobile.	143
Malversation.	219	Modiste.	83
Malverser.	220	Mondain.	106
Manchette.	42	Monopole.	164
Manufacture.	166	Monopoliser.	165
Maraudeur.	93	Montant.	148
Marchand de fer.	103	Montre (pour vitrine).	36
Marchand de vins.	13	Monument.	225
Marchandises sèches.	173	Monuments publics.	225
Marier.	110	Mouiller (pour pleuvir).	222

N

Narration (la).	55	Nouveautés.	174
Noirceur.	222	Noyade.	156
Nourrisseurs.	130	Nuisance.	88

O

	PAGES		PAGES
Obscurité.	222	Officier de paix.	147
Occupation.	211	Officier de santé.	147
Octavin.	135	Officier général.	147
Offense.	87	Officier ministériel.	147
a) Office (agence).	10	Officier subalterne.	146
b) Office (charge).	10	Officier supérieur.	147
c) Office (domesticité).	11	Oraison funèbre.	56
d) Office (local).	11	Orateur.	56
Officier.	146	Ordre ou bon ordre.	23
Officier d'académie.	147	Ordures.	78
Officier de la Légion d'honneur	147	Orfèvre.	21
Officier de l'Instruction pu-		Or massif.	180
blique.	147		

P

Pad.	70	Pétrole.	59
Paire.	14	Piccolo.	134
Palais.	225	Picpocket.	93
Pamphlet.	38	Pièce.	5
Panegyrique.	57	Pied.	172
Pantalon.	14	Pique-nique.	144
Pantalon de femme.	179	Place (dans la).	76
Papetier.	71	Place (sur la).	76
Parquet.	53	Placer.	150
Pastel.	95	Plaider.	53
Patente (contribution).	104	Plaidoirie.	57
Patente (brevet).	104	Plaidoyer.	57
Patron.	90	Plaquette.	38
Patrouille.	158	Plaster.	83
Patrouiller.	157	Pleuvrier (pour mouiller).	222
Patte.	172	Poêle.	196
Payant.	86	Poêle de cuisine.	197
Paye (qui).	150	Poignet.	42
Paye pas (qui ne).	149	Policier.	157
Payer.	149	Portemanteau.	144
Peignoir.	178	Positif.	119
Peinture.	94	Position.	212
Peinture à l'eau.	94	Potage.	48
Peinture à l'huile.	94	Poubelle.	77
Pendule.	22	Poupée.	47
Péroration (la).	56	Préart.	82
Perruquier.	19	Préméditation.	129
Persienne.	206	Présent.	215
Petite flûte.	135	Prétexte.	131

	PAGES		PAGES
Privé, e.	75	Promoteur.	216
Prix.	171	Promouvoir (au sens anglais)	217
Procession.	218	Promouvoir (au sens fran- çais.	217
Proclamation.	54	Proposition.	162
Procureur de la République.	53	Proposition (la).	55
Procureur général.	53	Pupitre.	229
Profession.	212		
Professions libérales.	213		

Q

Quasi-délit.	89	Quinquet.	59
Quatre yeux.	209	Qui ne paye pas.	149
Quatre-yeux.	210	Qui paye.	150
Quincailler.	103		

R

Réfutation (la).	56	Réveiller.	63
Rein.	31	Révérénd.	114
Réintégrer.	120	Révisable.	66
Relieur.	70	Reviser.	66
Remise.	130	Reviser.	66
Réparage.	21	Reviser.	66
Réparation.	21	Revision.	66
Réquisitoire.	57	Revisionniste.	66
Résidence.	74	Rez-de-chaussée.	10
Résignant.	117	Rhétorique.	54
Résignataire.	117	Robe.	84
Résignation.	117	Robe (jupe de).	84
Résigner.	117	Rognon.	31
Restaurant.	13	Ruade.	122
Résumé.	57	Rue (dans la).	76
Réticence.	146	Rue (sur la).	75
Réticent.	145	Ruer.	122

S

Scène.	72	Sofa.	190
Se défaire.	168	Solde.	149
Se fusionner.	203	Souffrant.	160
Se marier.	119	Soupe.	48
Serge.	154	Souper.	11
Sermon.	57	Sans-alde.	138
S'éveiller.	63	Sous-bibliothécaire.	138
Signalement.	116	Sous-brigadier.	139
Social.	106	Sous-chef.	139
Société commerciale.	216	Sous-contrôle.	99
Société légale.	216	Sous-délégué.	139

	PAGES		PAGES
Sous-directeur.	138	Store.	208
Sous-économe.	139	Substitut.	53
Sous-gouverneur.	139	Suggestion.	161
Sous-secrétaire.	139	Sûr.	119
Sous-sol.	10	Surintendant.	136
Spéctateurs.	132	Sur la place.	76
Station.	51	Sur la rue.	75
Stock.	203	Symphonie.	152

T

Tableau (terme de théâtre).	73	Toilette.	7
Tableau (oeuvre d'art).	96	Tout temps (en).	171
Taffetas d'Angleterre.	83	Transférer.	200
Taffetas imperméable.	83	Transfert.	200
Talent.	62	Transiger.	170
Taux.	170	Travaillant (part. prés.).	213
Télescope.	141	Travaillants (adj. verb.).	213
Timbre-poste.	46	Travailleur (adj.).	213
Tinette.	78	Travailleur (subs.).	213
Tirage.	201	Tricot.	45
Toile (peinture).	94	Trouble.	110
Toile cirée.	82	Trouvaille.	127

U

Usine.	167
----------------	-----

V

Vacance.	110	Vidanges.	78
Vacances.	110	Vidangeur.	78
Vacherie.	130	Ville.	66
Valise.	143	Visiter (les magasins).	155
Vermine.	103	Vitrail.	37
Verre.	60	Vitre.	33
Verre de lampe.	60	Vitrine.	36
Verrière.	37	Volet.	206
Veuve.	124	Voleur.	30
Veuve de feu.	125		

APPENDICE

I

DE L'EMPLOI DES LETTRES MAJUSCULES

L'emploi des lettres majuscules initiales est réglé par un usage très réfléchi et a pour objet de répandre plus de netteté dans les discours écrits, en y introduisant des distinctions sensibles. L'oeil est intéressé à la présence des majuscules; sans elles, il s'égare-rait et se lasserait de l'uniformité d'une page où toute les lettres seraient constamment égales. Mais s'il est bon de semer l'écriture de majuscules initiales judicieusement placées, afin d'établir des points de repos pour l'oeil et de donner de muets avis sur des observations nécessaires, il est mauvais d'en faire un emploi abusif. Nous devons donc nous garder d'imiter les Anglais qui placent des majuscules à tort et à travers, et nous rappeler les règles fixées à cet égard par les bons grammairiens et par les meilleurs écrivains.

Nous formulons ici ces règles en nous appuyant sur l'autorité de Beauzée, de Lemare, de Trévoux, de Boiste, de Girault-Duvivier, de Bonhours, de Lemaire, de Didot, de Laveaux, de Domergue, de Féraud et de Planche, en faisant remarquer à nos lecteurs que ces règles méritent de fixer leur attention.

L'orthographe exige que les lettres initiales de certains mots soient majuscules dans les cas suivants :

I.—Le premier mot d'un discours quelconque, et de toute proposition nouvelle qui commence après un point ou un alinéa, doit être distingué des autres par une initiale majuscule : "*Quel* doigt "a désigné à la mer la borne immobile qu'elle doit respecter dans "la suite des siècles?" — "*De* quelques superbes distinctions que "se flattent les hommes, ils ont tous une même origine, et cette "origine est petite."

Il en est de même d'un discours direct que l'on cite, quoiqu'il

soit précédé d'une ponctuation plus faible que le point, comme c'est l'ordinaire après l'annonce qu'on en fait.

Je ne suis pas de ceux qui disent : *Ce n'est rien,*
C'est une femme qui se noie,
 Je dis que c'est beaucoup ; et ce sexe vaut bien
 Que nous le regrettions, puisqu'il fait notre joie.
 (La Fontaine, fable 58).

L'initiale majuscule sert dans ce cas à distinguer les sens indépendants les uns des autres, et facilite par conséquent l'intelligence de ce qu'on lit.

II.—Les noms propres d'ange, d'homme, de femme, de fausse divinité, d'animaux, de royaume, de province, de rivière, de montagne, de ville ou autre habitation, de constellation, de jour, de mois, de fleuve, de vaisseau, etc., doivent avoir une initiale majuscule.

Le lendemain *Thisbé* sort et prévient *Pyrame*.
 (La Fontaine, *les Filles de Minée*.)

Avant qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
 On pourra voir la *Seine* à la *Saint-Jean* glacée,
Arnauld à *Charenton* devenir huguenot,
Saint-Sorlin janséniste, et *Saint-Pavin* bigot.
 (Boileau, *Satire 1*.)

La *Seine* a des *Bourbons*, le *Tibre* a des *Césars*.
 (Le même, *Épître au Roi*.)

Plût à Dieu qu'on réglât ainsi tous les procès !
 (La Fontaine, *les Frelons et les Mouches à miel*.)

Vénus, ainsi que *Mars*, demande la jeunesse.
 (Delille, *Géorgiques*, livre III.)

Plutus, la *Fortune* et l'*Amour*
 Sont trois aveugles-nés qui gouvernent le monde.
 (Voltaire, lettre à madame du Deffault.)

Le médecin *Tant-pis* allait voir un malade
 Que visitait aussi son confrère *Tant-mieux*.
 (La Fontaine, *les Médecins*.)

La *Grèce* était en jeux pour le fils de *Sémèle*.
 (Le même, *les Filles de Minée*.)

L'*Amour* languit sans *Bacchus* et *Cérès*.
 (Deshoulières.)

NOTA.—On doit regarder comme de vrais noms propres les mots *Champs-Élysées*, *Mer Rouge*, *Mer Méditerranée*, car c'est sous ces noms qu'on a généralement coutume de désigner ces lieux. Il faut donc les commencer par une *majuscule*; il en faut une aussi au second mot *Elysées*, *Rouge*, *Méditerranée*; autrement on croirait que *Champs* et *Mer* forment seuls le nom propre. Par la même raison, il ne suffirait pas non plus de mettre une *majuscule* au second mot.

Toutefois, si tous ces mots étaient unis par un tiret, et que le second ne fût pas un nom propre, il ne faudrait pas de *majuscule* à ce second mot. Ainsi l'on écrira : *Port-royal*, les *Pays-bas*.

Les champs thessaliens, *les monts idaliens* ne sont pas de vrais noms propres. Ce sont des tournures poétiques pour dire la *Thesalie*, l'*Idalie*. Aussi M. Didot écrit-il sans *majuscule* ces mots et autres semblables.

(Lemare, *Cours analytique*, page 314, note 527.)

—L'Académie cependant écrit sans *majuscule* au premier mot *mer Rouge*, *mer Méditerranée*, et avec une *majuscule* au second, *Pays-Bas*, *Port-Royal*. Ce qui nous paraît préférable, parce que dans le premier cas l'adjectif seul est caractéristique, et que, dans le second, malgré le tiret, il ne sert pas moins à former le nom propre.

(Auguste Lemaire, dans ses annotations de la *Grammaire des Grammaires*.)

L'emploi d'une lettre initiale *majuscule* est d'autant plus nécessaire, dans tous ces cas, que les noms propres étant pour la plupart appellatifs dans leur origine, une initiale *majuscule* lève tout d'un coup l'incertitude qu'il pourrait y avoir entre le sens appellatif et le sens individuel. Cette utilité de distinguer les différents sens est le fondement des règles qui vont suivre immédiatement.

III.—Le nom *Dieu*, quand il désigne individuellement l'Être Suprême, doit avoir une initiale *majuscule*, parce qu'il est alors comme un nom propre: "On doute de *Dieu* en pleine santé, et, "quand l'hydropisie est formée, on croit en *Dieu*". — "La crainte "de *Dieu* est le commencement de la sagesse."

Mais le nom de *Dieu* s'écrit avec une initiale minuscule s'il est appliqué aux fausses divinités du paganisme; s'il est pris dans un sens figuré, ou bien encore s'il est regardé comme sujet de quelque qualification déterminative, ou, ce qui est la même chose, comme un nom appellatif.

"On a compté jusqu'à cinquante-neuf *dieux* que les païens "ont adoré." — "Parmi les nations les plus éclairées et les plus "sages (les Grecs et les Romains), le crime était adoré et re- "connu nécessaire au culte des *dieux*." (Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*). — "Le *dieu* des miséricordes, le *dieu* des "vengences, le *dieu* d'Abraham." — "Les rois sont ordinaire- "ment appelés les *dieux* de la terre."

La mort est le seul *dieu* que j'osais implorer.

(Racine, *Phèdre*, acte IV, Sc. 6.)

Dans tous ces cas, le mot *dieu* est un vrai nom appellatif.

IV.—Les noms des sciences, des arts, des métiers, s'ils sont pris dans un sens individuel qui distingue la science, l'art, le métier, de toute autre science, de tout autre art, de tout autre métier, doivent prendre une initiale majuscule: "La *Grammaire* a des "principes plus importants et plus solides qu'il ne paraît d'abord." — "Les poètes disent que la *Musique* est un présent des *dieux*." — "Il est honteux d'ignorer le fondement de l'*Orthographe*." — "Le *Menuiserie* emprunte le secours de la *Géométrie* et du *Des- "sin* pour fournir des embellissements à l'*Architecture*."

Toutefois ces noms rentrent dans la classe des noms appella- tifs quand ils sont présentés comme sujets d'une qualification déterminative; et alors on les écrit sans initiale majuscule: "On "a appliqué sans jugement la *grammaire* latine à toutes les langues, "comme si chaque langue ne devait pas avoir sa *grammaire* "propre." — "Notre *orthographe* actuelle est loin de l'*ortho- "graphie* ancienne." — "La question de savoir si la *musique* ita- "lienne est préférable à la *musique* française a déjà été agitée "bien des fois, et n'est pas encore résolue." — "Les curieux font "grand cas des *dessins* des grands peintres." — "La *menuiserie* "du buffet d'orgue de l'église Saint-Sulpice est travaillée bien "délicatement."

V.—On fait usage d'une lettre initiale majuscule pour indi- quer au lecteur tout nom abstrait et personnifié.

Les *Vertus* devraient être soeurs,

Ainsi que les *Vices* sont frères.

(La Fontaine, *les deux Chiens et l'Ane mort*.)

Jadis trop caressé des mains de la *Mollesse*,
Le *Plaisir* s'endormit au sein de la *Paresse*.

(Voltaire, *Discours sur la Modération*.)

L'*Allégorie* habite un palais diaphane.

(Lemierre.)

Vouloir tromper le *Ciel* est folie à la *Terre*;
Le dédale des coeurs en ses détours n'enserre
Rien qui ne soit d'abord éclairé par les *Dieux*.

(La Fontaine, *l'Oracle et l'Impie*.)

. La *Mollesse* oppressée,
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée;
Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'oeil et s'endort.

(Boileau, *le Lutrin*, chant III.)

Qui ne court après la *Fortune*?

(La Fontaine.)

Sur les ailes du *Temps*, la *Tristesse* s'envole.

(Le même, *la Jeune Veuve*.)

Sévigné, de qui les attraites
Servent aux *Grâces* de modèle.

(Le même, *le Lion amoureux*.)

“Si l'on peint les *Grâces* nues, c'est pour montrer qu'elles
“n'empruntent rien à l'art, et qu'elles n'ont d'autres charmes que
“ceux de la nature.” (Bonhours.)

VI.—Il faut donner des lettres majuscules pour initiales aux noms appellatifs des tribunaux, des compagnies, des corps, et à ceux qui déterminent, par l'idée d'une profession ou d'une dignité, soit ecclésiastique, soit civile, lorsque ces noms sont employés sans complément déterminatif pour désigner individuellement leur objet. “On comptait autrefois douze *Parlements* en France.” — “L'*Eglise* est la colonne et le soutien de la vérité.” — “L'*Académie* a été établie pour connaître principalement de l'ornement, de l'embellissement et de l'augmentation de la langue française.” — “L'*Apôtre* fait une belle peinture de la charité.” — “Le *Roi* des rois est le souverain créateur du ciel et de la terre.”

Mais ces sortes de mots s'écrivent sans majuscule initiale s'ils sont présentés dans les discours sans application individuelle,

ou si l'application est désignée par un complément déterminatif :
 "La fermeté des membres du *parlement* a souvent fait époque
 "dans notre histoire." — "Nous devons prier pour l'union des
 "*églises*." — "On doit de grandes lumières aux *académies* de
 "l'Europe." — "Un *apôtre* doit surtout prêcher d'exemple." —
 "Le lion est le *roi* des animaux; le phénix, le *roi* des oiseaux;
 "le basilic, le *roi* des serpents."

VII.—Les adjectifs *saint*, *grand*, et semblables, doivent prendre une initiale majuscule, lorsqu'ils entrent dans la composition d'un nom propre, et en font partie: *SAINT Pierre*, *SAINT Paul*, *SAINTE Madeleine*, le *SAINT des SAINTS*, *Henri le GRAND*, *Saint Grégoire le GRAND*, le *SAINT Père la SAINTE Trinité*, le *SAINT ESPRIT*, la *SAINTE Bible*." (*Boiste, Dictionnaire universel.*)

VIII.—Quand on adresse la parole à une personne, à un être quelconque, le nom qui désigne cette personne ou cet être, fut-il appellatif, doit avoir une initiale majuscule, parce qu'il est déterminé individuellement par l'idée de la seconde personne: "N
 "n'y a plus qu'un seul prodige que j'annonce aujourd'hui au
 "monde: "ô Ciel! ô Terre! étonnez-vous à ce prodige nouveau.

C'est par la même raison que l'on écrit avec une initiale majuscule les mots *Roi*, *Reine*, *Monseigneur*, *Monsieur*, *Madame*, *Mademoiselle*, en adressant la parole aux personnes.

Grand *Roi*, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.

(Boileau, Epître VIII.)

Cela arrive si souvent qu'on a cru devoir écrire ces mots avec une majuscule, même hors le cas de l'apostrophe. On a senti depuis qu'il fallait donner à cet usage universel un principe également universel; et l'on a imaginé que c'était une affaire de politesse, comme si l'orthographe devait peindre autre chose que la parole avec les accessoires relatifs aux différents sens. Cette politesse déplacée a suggéré ensuite aux imprimeurs d'écrire avec des majuscules les pronoms *il*, *elle*, quand ils se rapportaient au nom *Roi* ou *Majesté*. Ce sont de vrais abus, des fautes contre les vrais principes; car les pronoms, même se rapportant aux

nom *Roi* ou *Majesté*, doivent toujours, et dans tous les cas, s'écrire avec une initiale minuscule, par cela seul que les pronoms *il*, *elle*, et en général les pronoms personnels, *je*, *me*, *moi*, *tu*, *te*, *soi*, *il*, *elle*, *lui*, *leur*, désignent trop clairement des individus déterminés pour qu'on puisse s'y tromper. (Beauzée, *Encycl. méth.*)

Nous sommes même d'avis que l'on doit écrire, avec une initiale minuscule: *monsieur*, *madame*, *mademoiselle* dans les phrases suivantes: "J'ai remis votre lettre à monsieur." — "J'irai avec vous rendre mes hommages à *madame* et à *mademoiselle*." Lorsque l'on fait suivre les mots *monsieur*, *madame*, *mademoiselle* du nom de ces personnes, on emploie les abréviations *M.*, *Mme*, *Melle*: "M et Mme Langlois assistaient à la fête en compagnie de Melle Lapalme." C'est une faute d'écrire: "*Monsieur* Bonin a fait un excellent discours." Il faut dire: "*M.* Bonin a fait un excellent discours." Mais si l'on s'adressait à l'orateur pour le complimenter, il faudrait: "*Monsieur*, ou *Monsieur* Bonin, vous avez fait un excellent discours."

IX.—Quand un mot a plusieurs sens différents, il est assez convenable d'employer une initiale majuscule, pour désigner le sens le plus considérable. Cette attention est propre à prévenir bien des équivoques et à faciliter au lecteur l'intelligence de ce qu'il lit, en lui faisant apercevoir sur-le-champ dans quelle acception il doit prendre les mots dont il fait usage. Ainsi l'on écrira avec une initiale majuscule: *La Jeunesse*, pour désigner les jeunes gens; et votre *Grandeur* en parlant à un évêque; mais on écrira avec une minuscule: *la jeunesse*, pour marquer le plus bel âge de la vie; et *la grandeur* de Dieu, pour désigner son excellence.

On écrira le mot *grand* avec une majuscule dans cette phrase: "Les *Grands* seraient inutiles sur la terre s'il ne s'y trouvait des pauvres des malheureux." (Massillon.)

Et avec une minuscule dans celle-ci: "Un *grand* homme excelle par un *grand* sens, par une vaste prévoyance et par une haute capacité."

Le mot *Justice* s'écrira avec un grand *J* lorsqu'il exprimera cette vertu morale qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui

appartient : "La *Justice* est la première des vertus, elle est due "à tous les hommes sans distinction ;" ou bien encore, lorsqu'on voudra parler des officiers ou magistrats qui rendent la justice :

"Eloignez cette idée qu'on a de la *Justice*, qu'elle doit toujours "être effrayante, toujours armée ; elle lève quelquefois son bandeau pour jeter des regards de pitié sur les misérables." Mais "le mot *justice*, s'écrira avec un petit *j* lorsqu'il signifiera *bon droit*, raison : "Il ne faut pas se faire *justice* à soi-même."

On écrira le mot *Ciel* avec un grand *C* s'il signifie *Dieu*.

Le *Ciel* reçoit toujours nos vœux et notre encens.

Et par un petit *c*, dans toutes ses autres acceptions.

O *Ciel* ! s'écrira par un grand *C*, parce que cette exclamation est une sorte d'invocation à Dieu.

Père s'écrira avec un petit *p*, quand il signifiera celui qui a un ou plusieurs enfants : "Il n'y a qu'un bon gouvernement qui "puisse encourager les pauvres à devenir *pères*."

Par un grand *P*, quand ce sera un titre d'honneur : *Pères* conscrits. — *Pères* de l'Eglise.

La noblesse par un petit *n* est l'avantage d'être noble : "La vertu est la vraie *noblesse* de l'homme de bien."

La *noblesse* par un grand *N* est le corps des nobles : "La *Noblesse* de France s'est de tout temps distinguée par son attachement à la Monarchie."

Cette distinction doit même avoir lieu entre deux sens individuels d'un nom appellatif : "Il se rendit au *sénat*" — en parlant du lieu ; "il fut blâmé par le *Sénat*" — en parlant du corps ; quoique dans les deux cas il s'agisse uniquement du sénat.

X.—On écrira avec une initiale majuscule tout nom devenu commun de nom propre qu'il était originairement, pourvu qu'il soit pris pour désigner la qualité principale qui caractérise le nom propre ; exemple :

Oh ! combien de *Césars* deviendront *Laridons* !

(La Fontaine, *l'Education*.)

J'ai lu, chez un conteur de fables,
Qu'un second Rodilard, l'*Alexandre* des chats,
L'*Attila*, le fléau des rats,

.
Vrai *Cerbère*.

(Le même, le *Chat et le vieux Rat*.)

Quand un Sully renaît, espère un *Henri quatre*.

(Voltaire, le *Temps présent*.)

Que de frelons vont pillant les abeilles!

Que de *Pradons* s'érigent en *Corneilles*!

Que de *Gauchats* semblent des *Massillons*!

Que de *Le Daims* succèdent aux *Bignons*.

(Le même, *Etrennes aux Sots*.)

XI.—Il convient également de distinguer le titre d'un livre ou d'une pièce quelconque par une initiale majuscule. Il en est de même lorsqu'on cite. On écrira donc: *Fable des deux Amis*.—*Fable des deux Pigeons*.

Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe,

Je ne reconnais plus l'auteur du *Misanthrope*.

(Boileau, l'*Art poétique*.)

Toujours sur sa toilette est la *Sainte-Ecriture*,

Et le *Petit Carême* est surtout sa lecture.

(Voltaire, *conte de Gertrude*.)

XII.—Les noms qui expriment le principal sujet du discours doivent être distingués des autres par une grande lettre.

Ainsi, dans un chapitre sur la Grammaire, sur la Logique, sur la Déclamation, etc., les mots *Grammaire*, *Logique* et *Déclamation* devront être partout marqués d'une grande lettre, parce qu'ils sont l'objet de ce chapitre. Cette méthode a pour but de soutenir l'attention du lecteur, en lui rappelant sans cesse le sujet de ce qu'il lit.

XIII.—Dans la poésie, il est reçu, pour mieux assurer la distinction des vers, de mettre une initiale majuscule au commencement de chaque vers, grand ou petit, soit qu'il commence un sens, soit qu'il ne fasse que partie d'un sens commencé.

 Un jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,
Est prompt à recevoir l'impression des vices;

Est vain dans ses discours, volage en ses désirs,
 Rétif à la censure, et fou dans les plaisirs.
 L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
 Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se ménage,
 Contre les coups du sort songe à se maintenir,
 Et loin dans le présent regarde l'avenir.

(Boileau, *Art poétique*.)

(Tous les exemples guillemetés donnés plus haut sans nom d'auteur sont tirés de l'*Encyclopédie méthodique*, de Beauzée.)

XIV.—Enfin il y a certains mots qu'on a coutume d'abréger et de représenter par des lettres majuscules, ainsi qu'il suit :

J.-C. Jésus-Christ.

N. S. Notre Seigneur.

N. S. J.-C. Notre Seigneur Jésus-Christ.

S. S. Sa Sainteté.

S. M. Sa Majesté.

S. M. I. Sa Majesté Impériale.

S. M. B. Sa Majesté Britannique.

S. M. C. Sa Majesté Catholique.

S. M. T. C. Sa Majesté Très Chrétienne.

S. M. T. F. Sa Majesté Très Fidèle.

S. M. S. Sa Majesté Suédoise.

S. A. R. Son Altesse Royale.

S. A. I. Son Altesse Impériale.

S. Ex. Son Excellence.

S. Em. Son Eminence.

Mgr. Monseigneur.

M. Monsieur.

Mme Madame.

Melle Mademoiselle.

II

MONNAIES, POIDS ET MESURES

Nous croirions n'avoir pas achevé notre modeste travail, particulièrement dédié aux nombreux Canadiens qui voyagent en France, si nous ne dressions à leur usage un tableau comparatif des monnaies, des poids et des mesures françaises et anglaises, et si nous ne leur donnions les moyens d'opérer les simples calculs qui en font connaître l'équivalence.

Nous ne tiendrons pas compte des chiffres décimaux, nous contentant d'une équivalence approximative, tout à fait suffisante dans la vie pratique et pour les appréciations relatives destinées à satisfaire les besoins journaliers ou la curiosité.

MONNAIES

En France, l'unité monétaire est le *franc*, qui se divise en 100 parties dont chacune prend le nom de *centime*.

Les monnaies françaises sont frappées sur bronze, sur nickel, sur argent et sur or.

Monnaie française	Equivalence approximative en monnaie canadienne
Pièces de bronze { 0. fr. 01. centime (*) 0. 02. centimes (*) 0. 05. " 0. 10. "	un cinquième de centin deux cinquièmes de centin un centin deux centins
Pièce de nickel. { 0. 25. centimes	cinq centins
Pièces d'argent. { 0. 20. centimes 0. 50. " 1 fr. 2 " 5 "	quatre centins dix centins vingt centins quarante centins un dollar
Pièces d'or. { 5 fr. 10 " 20 " 40 " 100 "	un dollar deux dollars quatre dollars huit dollars vingt dollars
Billets de banque. { 20 fr. 25 " 50 " 100 " 500 " 1000 "	quatre dollars cinq dollars dix dollars vingt dollars cent dollars deux cents dollars

(*) Ces deux pièces ne sont en circulation que dans les ménages ouvriers et servent de monnaie d'appoint chez le boulanger. Nous en mentionnons l'existence et la valeur, mais nous n'en tiendrons pas compte dans ce travail.

MONNAIE DIVISIONNAIRE DU FRANC

(Copiez cette table sur une carte de visite et consultez-la jusqu'à ce que vous soyez familiarisés avec les valeurs qu'elle met en regard)

Monnaie française		Monnaie canadienne
o fr. 05 centimes	valent	1 centin
o " 10 "	"	2 centins
o " 15 "	"	3 "
o " 20 "	"	4 "
o " 25 "	"	5 "
o " 30 "	"	6 "
o " 35 "	"	7 "
o " 40 "	"	8 "
o " 45 "	"	9 "
o " 50 "	"	10 "
o " 55 "	"	11 "
o " 60 "	"	12 "
o " 65 "	"	13 "
o " 70 "	"	14 "
o " 75 "	"	15 "
o " 80 "	"	16 "
o " 85 "	"	17 "
o " 90 "	"	18 "
o " 95 "	"	19 "
1 fr. 00 "	vaut	20 "

Le système monétaire canadien étant régi par le système décimal, le maniement de la monnaie française ne présente donc pour nos compatriotes que la difficulté de l'énumération et la traduction de la valeur des dollars et centimes en francs et centimes, et réciproquement. Mais c'est une difficulté dont on triomphe aisément et rapidement.

Ainsi, pour additionner différentes sommes en francs et centimes, vous procédez exactement comme pour l'addition des dollars et centins:

fr. 6,60	\$ 1.32
14,55	2.91
18,15	3.63
25,40	5.08
fr. 64,70	\$ 12.94

Pour traduire en *francs* la somme exprimée en *dollars*, il suffit de multiplier cette somme par 5. Ex.: \$12.94 $\times$ 5 = fr. 64.70

Pour traduire en *dollars* la somme exprimée en *francs*, il suffit de diviser cette somme par 10 et de multiplier le quotient par 2,

opération qui, comme la précédente, peut le plus souvent se faire mentalement. Ex.: fr. 64.70 : 10 = 6,470 $\times$ 2 = 12.94.

Nous croyons inutile de rappeler que pour diviser un nombre par 10, il suffit de retrancher ou de déplacer la virgule d'un rang vers la gauche.

La plus grande difficulté, dans les premiers jours, se présente dans la réduction des dollars et centins en francs et centimes, et inversement. Pour la surmonter, il faut se rappeler que 20 centins forment un franc, et que vous devez extraire d'une somme quelconque en dollars autant de francs qu'elle contient de fois 20 centins. Dans \$1.00 il y a 5 fois 20 centins, donc *un* dollar représente *cinq* francs. Dans \$6.00 il y en aura 6 fois plus, donc *six* dollars représentent *trente* francs. Si cette somme en dollars comprend des fractions, \$13.72 par exemple, il faut pour la traduire en francs, ainsi qu'il est dit plus haut, la multiplier par 5, ce qui donne fr. 68,60. Avec un peu d'habitude, cette opération se fait mentalement et très vite, même pour des sommes importantes.

L'opération contraire est tout aussi simple.

Vous expédiez de Paris à Montréal un kodak, par exemple, que vous avez acheté à la prière d'un ami. Cet appareil, avec les accessoires, vous a coûté 74 fr. 85. Vous en faites connaître le prix en dollars à votre commettant en divisant 74,85 par 10, ce qui donne 7,485, que vous multipliez par 2. Résultat: Le kodak de 74 fr. 85 vaut \$14.97.

MESURES DE POIDS

En France, l'unité de poids est le kilogramme, ou kilo, qui vaut 1,000 grammes. Selon le régime du système décimal, le kilogramme se divise en 10 parties, dont chacune donne un hectogramme, ou 100 grammes; l'hectogramme, divisé à son tour en 10 parties donne le décigramme, ou 10 grammes, et le décigramme, par une nouvelle division décimale, donne le gramme.

Le demi-kilogramme, ou 500 grammes, vaut une livre.

Pour exprimer verbalement cette valeur, on dit, indifféremment, *demi-kilogramme* — 500 grammes — ou *une livre*. Mais

lorsqu'il s'agit de l'expression écrite, on ramène tous les poids au kilogramme ou à ses sous-multiples.

Une livre et demie de tabac s'écrira, non 1 livre $\frac{1}{2}$, ou 1 livre 5, mais 750 grammes de tabac. La livre étant de 500 grammes, la demi-livre est nécessairement de 250 grammes, soit 750 grammes, que l'on écrit 0 k. 750 g.

Dans tous les manuels qui donnent des recettes culinaires, domestiques, pharmaceutiques et autres, les poids sont exprimés en grammes. Pour tirer parti de ces recettes, il faut savoir par quels poids canadiens se compensent les poids français.

La livre anglaise équivaut exactement, d'après un tableau dressé par H. Bridgman, à 448 gr. 7846, soit en chiffre ronds 450 grammes au lieu de 500. Ce qui fait une différence, en moins, d'environ *un dixième*. Il suffit de tenir compte de cette différence et d'augmenter la livre anglaise, dont nous faisons usage, d'un neuvième de son poids pour qu'elle soit conforme à la livre française de 500 grammes. En effet, le neuvième de 450 est 50, et l'addition de ces deux nombre donne exactement le poids français de la livre, ou demi-kilo.

Si donc on vous recommande d'employer 100 grammes de sucre, 200 grammes de beurre ou 400 grammes de farine, vous devez employer les 2 neuvièmes, les 4 neuvièmes ou les 8 neuvièmes en poids de la livre canadienne. Pour les petites pesées de cette nature, si vous n'avez pas de poids français, vous pouvez y suppléer par des sous canadiens, dont la différence de poids avec les sous français n'est que de 4 pour 100 en plus, ce qui, dans l'espèce, est insignifiant. Ainsi pour peser 100 grammes, chaque sou pesant à peu près 5 grammes, il vous suffira de mettre 20 sous dans le plateau de la balance. Il importe peu que ce soient les pièces de 1 ou de 2 centins. C'est le poids de 20 sous en cuivre qui correspond à 100 grammes. Pour 200 grammes vous mettrez 40 sous, pour 400, 80, etc. Une pièce d'un sou pèse 5 grammes; une pièce de 2 sous, 10 grammes. Si vous voulez peser quinze grammes, prenez, en guise de poids, trois pièces d'un sou, ou un sou et une pièce de 2 sous. Avec la valeur d'un dollar en sous, vous pesez une livre française de 500 grammes.

Si vous voulez connaître en poids canadien le poids d'un athlète de 105 kilos, vous faites la simple opération suivante :

Un kilo vaut deux livres ; 105 kilos valent donc 210 livres. Mais la livre canadienne pesant *un dixième* de moins que la livre française, comblez la différence en multipliant 210 par 50 grammes — équivalent du dixième manquant — et vous obtenez 10 kilos 500, qui multipliés par 2 donnent 21 livres que vous ajoutez à 210.

210.

21.

231.

105 kilos, représentent donc exactement, en poids canadien, 231 livres.

MESURES DE CAPACITÉ

Le litre est l'unité des mesures de capacité. Sa contenance et moindre d'un *vingtième* environ de celle de la pinte. Ce vingtième représente la contenance d'un verre à Bordeaux.

Lorsque dans une recette on indique l'emploi d'un litre de lait, ou d'un demi-litre de vin, on peut employer une pinte ou une demi-pinte, en prélevant sur la pinte la valeur d'un verre à Bordeaux, sur la demi-pinte celle d'un demi-verre. La précision des poids et des mesures n'est pas rigoureuse en pareille matière.

Quand dans les recettes on emploie les termes litre, chopine, demi-setier, cela équivaut à pinte, demi-pinte, quart de pinte, mesuré faiblement, comme il est indiqué plus haut. Lorsqu'on ordonne l'emploi d'un verre d'eau ou de vinaigre, il s'agit d'un verre à vin ordinaire, soit à peu près le cinquième d'un litre.

L'hectolitre vaut 100 litres. Pour cette quantité et pour des quantités supérieures, la différence du vingtième qui existe entre le litre et la pinte est appréciable, attendu que l'hectolitre ne contient pas cent, mais 95 pintes.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces mesures. Nous ne faisons pas ici un cours de *système métrique* ; notre rôle se borne à donner un aperçu de ce système à l'usage de ceux qui, ne le connaissant pas, voyagent dans le pays où il est en usage.

MESURES DE LONGUEUR

L'unité des mesures de longueur est le mètre. Le mètre, converti en pouces, à une valeur de 39 pouces et 1 ligne et demie. Cette ligne et demie est une fraction négligeable dans le cours ordinaire des choses. Nous n'en tiendrons pas compte, et nous dirons simplement que le mètre mesure 39 pouces.

Le mètre est divisé en 100 centimètres.

La verge, si elle était divisée en fractions d'égale valeur que le centimètre, ne contera que 91 centimètres et 2 millimètres. Le millimètre ne vaut qu'un tiers de ligne. Nous n'en tiendrons pas compte non plus, et nous dirons que la verge mesure 91 centimètres. Il y a donc, entre la verge et le mètre, une différence en moins d'environ 9 centimètres dont il convient de tenir compte lorsqu'on traduit en mètres une longueur donnée en verges, et réciproquement.

Le pied mesure environ 30 centimètres et demi, et le pouce 2 centimètres et demi.

Supposons que vous voulez vous rendre compte de la hauteur de la colonne Vendôme, par exemple, qui mesure 44 mètres, et apprécier cette hauteur en verges.

La verge a une valeur de 91 centimètres au lieu de 100, avons-nous dit; c'est donc 9 centimètres qui lui manquent pour égaler le mètre.

44 verges représenteraient donc la hauteur de la colonne Vendôme (44 mètres) moins 44 fois neuf centimètres, soit $44.00 \times 0.09 = 3.76$.

Pour traduire ces 3 mètres 76 centimètres en verges, il faut d'abord les réduire en pouces, ce que l'on obtient en divisant 3.76 par 2 centimètres et demi, valeur du pouce :

$3.760 : 0.025 = 150$ pouces et 4 dixièmes, ou 12 pieds et demi, ou 4 verges et 6 pouces.

La hauteur concordante en verges de la colonne Vendôme est donc de 48 verges et 6 pouces.

MESURES ITINÉRAIRES

La mesure itinéraire la plus commune est le kilomètre, qui vaut 1000 mètres. Il faut 4 kilomètres pour faire une lieue française.

Si vous voulez calculer, en milles anglais et en lieues anglaises, la distance qu'il y a entre Paris et Marseille, par exemple, distance qui est de 863 kilomètres d'après les géographies, il vous faut d'abord connaître la valeur du mille anglais par rapport au kilomètre.

Or, le mille anglais vaut exactement 1609 mètres.

Ceci acquis, pour traduire en milles les kilomètres qui séparent les deux grandes villes, il suffit de diviser les 863 kilomètres, ou 863,000 mètres, par 1609, ce qui donnera 536 milles et 576 mètres qui font un tiers de mille environ.

La distance entre Paris et Marseille est donc de 215 lieues plus 3 kilomètres selon la mesure française.

La lieue anglaise étant de 3 milles, il se trouve que la lieue anglaise a 4827 mètres contre la lieue française de 4000 mètres.

La distance cherchée est donc de 170 lieues, plus de 2 milles. On obtient ce résultat en divisant par 3 les 536 milles trouvés précédemment.

Nous jugeons inutile de parler ici des mesures de superficie et des mesures cubiques dont on n'a guère occasion de faire usage dans le monde ou en voyage. Mais nous pensons qu'il est bon de faire connaître la valeur et l'usage du *noeud marin*, ainsi que la différence qu'il existe entre le thermomètre *centigrade*, d'un usage général en France et dans une grande partie de l'Europe, et le thermomètre *Fahrenheit*, d'un usage général en Angleterre et dans ses colonies.

III

NOEUD MARIN

Lorsqu'il s'agit de connaître la vitesse d'un navire, on dit : il file 15, 18, 20 noeuds. On a seulement le tort d'ajouter à *l'heure*, et cette indication du temps rend toute appréciation impossible. En effet, un curieux apprenant que tel bateau, qui a sombré par suite de son allure imprudente en traversant un brouillard, marchait en filant 18 noeuds à *l'heure*, ne manque pas de consulter un dictionnaire et apprend avec stupéfaction que la valeur d'un

noeud est de 15 mètres 433 millimètres, ce qui représente 50 pieds et 4 pouces $\frac{1}{2}$. Donc, le navire était animé d'une vitesse qui lui faisait parcourir 3 arpents et 10 pouces à l'heure, ce qui est loin de constituer la vitesse vertigineuse que l'on s'attendait à constater à l'aide d'une simple opération d'arithmétique. Il y a donc une erreur dans l'appréciation que l'on fait communément du noeud marin, et c'est cette erreur que nous allons tenter de dissiper.

Pour connaître la vitesse d'un navire en marche, les marins emploient un instrument d'une excessive simplicité, qu'on nomme *loch*. C'est une cordelette très fine, très légère, très longue et très solide. Cette cordelette porte de distance en distance des noeuds, dont l'écartement correspond à la 120^e partie du mille marin, soit la mesure citée plus haut : 15 mètres 433 millimètres, ou 50 pieds et 4 pouces $\frac{1}{2}$. A l'extrémité de cette cordelette, qui est enroulée sur un moulinet, est fixée une sorte de large spatule en bois ou en métal, attachée à la cordelette de la façon dont on relie les cerfs-volants à la ficelle que tient l'enfant. Cette spatule est lancée à l'eau où elle demeure immobile. On comprend alors qu'en se déroulant la cordelette laisse passer les noeuds sous les doigts du marin chargé du maniement de l'appareil et d'en recueillir les indications. A l'aide d'un chronomètre ou d'un sablier, l'opérateur compte exactement 30 secondes, et il a soin de compter également le nombre de noeuds qui se sont déroulés pendant ce temps. S'il en est passé 18 c'est que le navire, filant 18 noeuds, ou 18 fois 50 pieds et 4 pouces $\frac{1}{2}$ en une demi-minute, marche à une allure de 1813 pieds à la minute, soit 108,780 pieds ou 33, 240 verges à l'heure. C'est-à-dire que la vitesse du navire est de près de 21 milles à l'heure.

Donc, pour se rendre compte approximativement de la vitesse d'un navire dont on dit improprement qu'il file 15 ou 20 noeuds à l'heure, il suffit de retenir que le noeud est d'environ 50 pieds et que le nombre des noeuds accusé est celui des noeuds du *loch* qui filent durant l'espace de trente secondes.

Multipliez alors le nombre des noeuds par 50 pieds. S'il s'agit de 20 noeuds, vous obtenez 1000 pieds pour une demi-minute. Il suffit donc, pour connaître à peu près la distance parcourue

en une heure par un navire filant 20 noeuds, de multiplier 1000 pieds par 120, nombre des demi-minutes contenues dans une heure, et l'on saura que le navire qui file 20 noeuds avance de près de 23 milles à l'heure.

Cessons donc de dire qu'un navire fait ou file tant de noeuds à l'heure, car, en parlant ainsi, nous disons une énorme sottise.

IV

LES DEUX THERMOMÈTRES

En France, et dans la plus grande partie de l'Europe, le thermomètre en usage est le *centigrade*. Il a deux termes fixes, qui tombent sous les sens: celui de la glace fondante et celui de l'eau bouillante. Pour fixer ces deux termes, on plonge d'abord l'instrument dans la glace fondante, on l'y maintient jusqu'à ce que l'équilibre de la température soit bien établi, et l'on marque un trait au point où le mercure s'arrête. C'est le 0 du thermomètre centigrade, qui répond à la température du commencement de la congélation de l'eau.

On plonge ensuite l'instrument dans l'eau bouillante, ou plutôt dans la vapeur de l'eau bouillante, et l'on marque un nouveau trait à l'endroit où le mercure reste stationnaire. C'est le 100 du centigrade, qui marque la température de l'ébullition de l'eau.

Cela fait, il ne reste plus qu'à diviser l'intervalle entre ces deux termes en cent parties égales, dont les divisions peuvent se prolonger au-delà des points fixes. Chaque partie prend le nom de degré. Les degrés au-dessous du trait indiqué par la glace fondante, marqué d'un zéro, ainsi qu'il est dit plus haut, s'expriment par le signe *moins* (—); ceux qui sont au-dessus par le signe *plus* (+). Si l'on veut exprimer que la température est de 10 degrés au-dessous de zéro, on dit que le thermomètre marque *moins* 10, que l'on écrit — 10. Si, au contraire il s'agit d'exprimer une température de 22 degrés au-dessus de zéro, on dit plus 22 et l'on écrit + 22.

Les mêmes expressions et les mêmes signes sont applicables au thermomètre Fahrenheit.

Le thermomètre Fahrenheit, dont on se sert ici, aux Etats-Unis et en Angleterre, a pour point fixe inférieur, c'est-à-dire le zéro, la température d'un mélange réfrigérant de sel ammoniac et de glace, et pour point fixe supérieur la température de l'eau bouillante. L'intervalle entre ces deux points fixes est divisé en 212 parties. Le zéro du thermomètre centigrade coïncide avec le 32^e degré Fahrenheit, ce qui donne 180 degrés depuis ce terme jusqu'à celui de l'eau bouillante.

Les relations qui existent entre les températures indiquées par ces deux thermomètres, sont donc :

$$\text{Centigrade } \frac{5}{9} (\text{Fahrenheit} - 32)$$

$$\text{Fahrenheit } \frac{9}{5} (\text{Centigrade} + 32)$$

A l'aide de ces formules, on peut aisément faire les calculs nécessaires à la conversion des degrés centigrades en degrés Fahrenheit, et réciproquement.

Soit + 25 centigrades à convertir en degrés Fahrenheit. L'opération est simple :

$$25 : 5 \times 9 + 32 = + 77 \text{ Fahrenheit}$$

Pour convertir + 77 Fahrenheit en centigrade, on renverse l'opération :

$$77 - 32 : 9 \times 5 = + 25 \text{ centigrade}$$

Pour les températures centigrade inférieures à zéro, on retranche de 32 Fahrenheit leur produit par $\frac{5}{9}$. Soit à trouver l'équivalent en Fahrenheit de - 15 centigrade :

$$15 : 5 \times 9 - 32 = + 5 \text{ Fahrenheit}$$

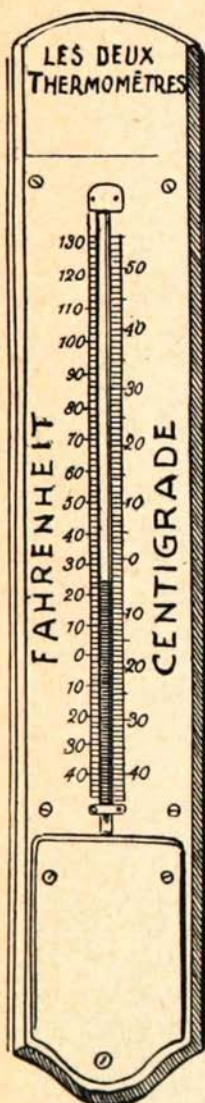


FIG. 109.—Les deux thermomètres.

Par le renversement de l'opération, nous trouvons que $+ 5$ Fahrenheit correspondent à $- 15$ centigrades. Ex. :

$$32 - 5 : 9 \times 5 = - 15 \text{ centigrade.}$$

Pour les températures inférieures à 0 Fahrenheit, on se sert de la même formule que la précédente pour la conversion des degrés centigrades en degrés Fahrenheit. Soit à convertir $- 35$ centigrade :

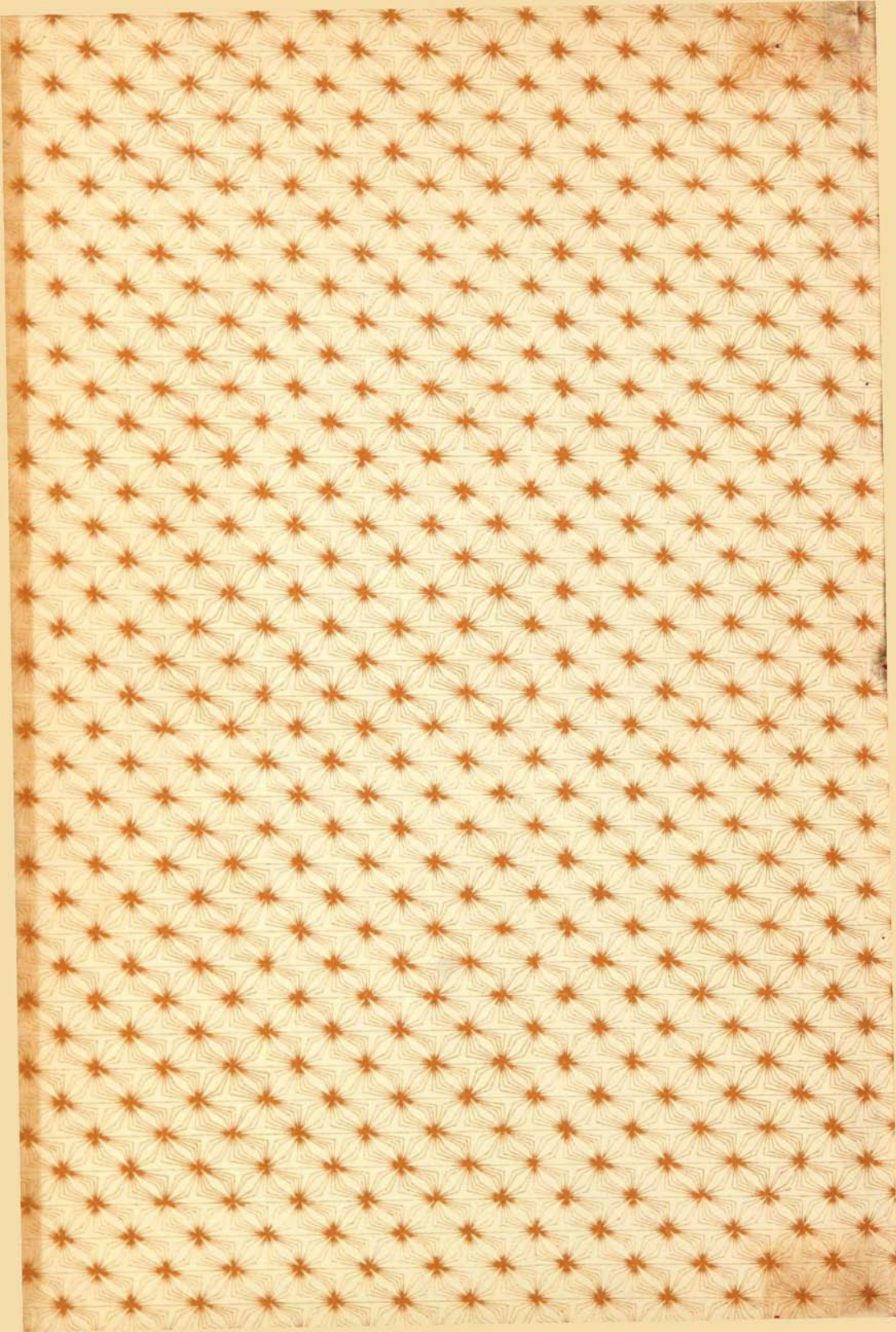
$$35 : 5 \times 9 - 32 = - 31 \text{ Fahrenheit.}$$

Mais si l'on veut traduire cette température de 31 Fahrenheit en centigrades, il faudra opérer en ajoutant 32 aux degrés à traduire :

$$31 + 32 : 9 \times 5 = - 35 \text{ centigrade.}$$



BIBLIOTHÈQUE
GÉNÉRALE
DE LA VILLE DE PARIS



Desacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing Agent: Magnesium Oxide
Treatment Date:

DEC 1999



BOOKKEEPER

PRESERVATION TECHNOLOGIES, L.P.

111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066

(724) 779-2111

BNQ



C 000 031 092